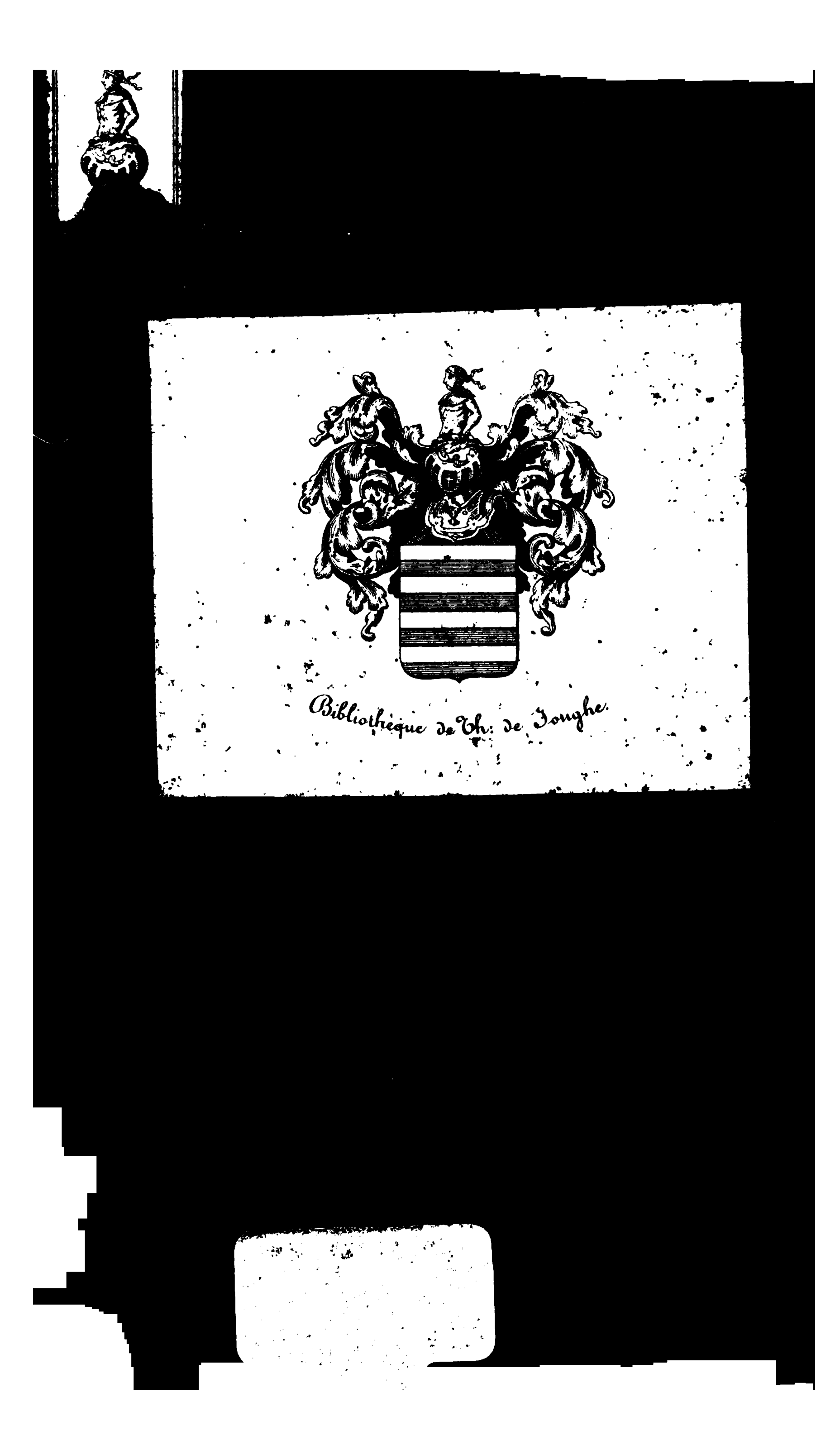
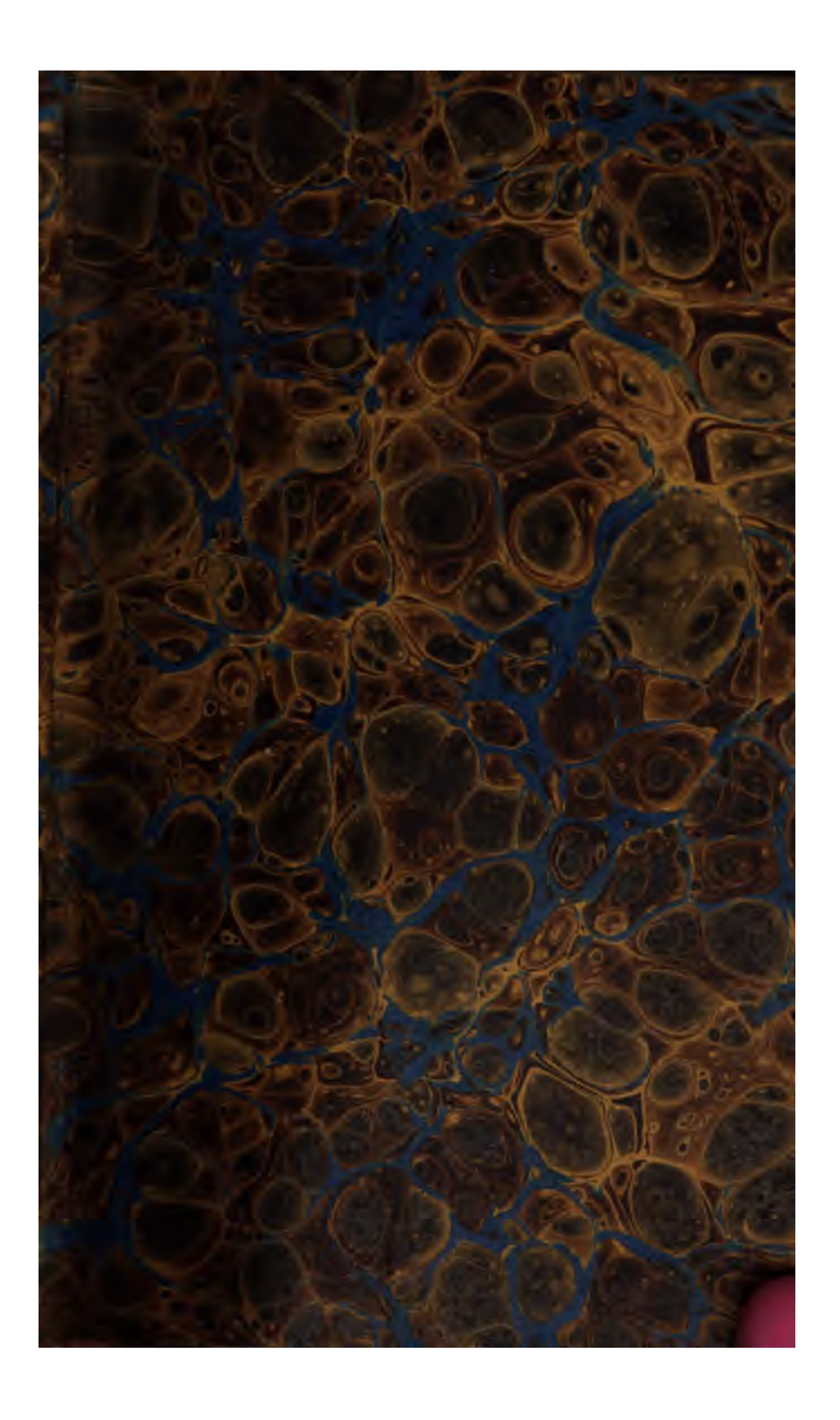



Bibliothèque de Th: de Jonghe.





HISTOIRE
DE L'ORDRE
DE CLÉVES.

PART. I.

HISTOIRE
DE L'ORDRE
DE CLÉVES.

PART. I.

HISTOIRE
DE
L'ORDRE HERÉDITAIRE
DU CIGNE,
Dit l'Ordre Souverain
DE CLÉVES,
Ou du Cordon D'OR.

PAR M. LE COMTE DE BAR.



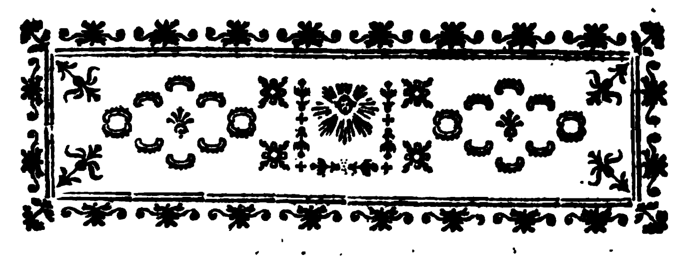
A BÂLE,

Et se trouve A CLÉVES, *chez* HOFFMAN.

M. D. CC. LXXX.


BIBLIOTHECA · BODLEIANA ·


ou que soit suitrai toy



APOLOGIE
DE
L'HISTOIRE DE L'ORDRE DE CLÉVES,
DIT
DU CIGNE.

LE temple des ſciences eſt un édifice immenſe, qui ne peut s'achever que dans la durée des ſiecles.

QUELLES grâces n'avons nous pas à rendre à nos Ancêtres d'avoir fourni une maſſe conſidérable de matériaux ? Ils ont navigué en Egypte & par la Grece, d'où ils ont apporté la pierre-de-touche, pour ſavoir démêler le vrai & le faux : voilà le moyen qu'ils nous ont donné pour travailler aiſément & avec ſolidité, & ce n'eſt que par ce ſoin que nous voyons rallumé, en ce ſiecle, ce grand flambeau, qui nous fait ſéparer la fable de la vérité.

Plus de cinquante Auteurs ont donné l'hiſtoire des ordres militaires, plus de cinquante ont rapporté l'origine de l'Ordre du Cigne; Ordres que nos peres ont inſtitué pour le ſoutien de l'humanité, une de ces vertus, qui ſont le principal ornement du temple, auquel nous travaillons. Tant d'Auteurs, dis-je, nous ont précédé, mais leurs ſueurs ont offuſqué leurs yeux, & ne voyant plus clair, ils crurent nous livrer des chef-d'œuvres, lorſqu'ils ne donnerent l'hiſtoire des ſiecles précédens que mêlée de la fable. Quels travaux encore pour nous? Ce n'eſt rien. Banniſſons cet antique héroïſme, ſuperſtitieux, ruſtique & barbare que nos peres ont placé dans le temple des ſciences, (je ne puis l'admirer qu'en frémiſſant) & renonçons à l'idole de la vanité & du menſonge. L'amour de la vérité, le plus beau caractere d'eſprit, qui eſt au monde, doit les remplacer : c'eſt ce petit Dieu qui me guide dans mes recherches.

Va donc jaloux, qui me troubles dans des entrepriſes ſi précieuſes, & ſi cheres à la patrie! ſi j'ai relevé un Ordre, qui étoit ſommeillant ſous l'ombre des trophées, qui couvrent les tombeaux de mes peres, ai-je mal fait en celà? Ote les marbres, qui couvrent ces Illuſtres, les cendres du fils feront place aux cendres des peres, ils s'éleveront par âges, & te diront que l'Ordre du Cigne ne fut jamais éteint. Sache, peu docte, que la

vertu ne meurt jamais, & si je suis les traces de mes ayeux, ne suis-je pas l'héritier de leur gloire ? Plus animé, à leur exemple, par l'amour de la vérité, le lien de la société & la gloire de la patrie, que guidé par amour propre, ou par intérêt, où trouve-t-on du faste, que l'on veut me reprocher ? Si tu disois que l'ordre étoit plus que sommeillant, & qu'il avoit fait une chute si considérable, qu'il se trouvoit même embourbé dans un fond des plus ombrageux; ce n'étoit que l'ignorance, & l'amour de la fable, qui l'y avoient plongé; ne pouvois-je lui apporter le grand flambeau, lui prêter la main, & l'en retirer ? Des Monarques mêmes, qui ont le pouvoir d'ériger des ordres, ont joint leurs applaudissemens à mon travail, & des Republiques entieres l'ont sacré par leurs Seaux. Charles de Gonzagues-Cléves, Duc de Nemours & de Rethelois, la fleur de la France, n'entreprit-il pas à faire autant que je viens de faire, lorsqu'il voulut, en 1615, rendre à l'Ordre du Cigne toute son ancienne splendeur ? Cet Ordre attaché à un sang, qui s'est multiplié comme les fleurs de la terre, ne périra jamais, & s'il perdit quelquefois des rayons de sa gloire, il ressemble en ce au feu sacré, que les Juifs, de retour de leur captivité, retrouverent caché dans les entrailles de la terre qui ne leur parut d'abord qu'une eau épaisse & boueuse, mais à peine le soleil, vainqueur des nuages qui le cachoient

alors, eut lancé dessus quelque trait de sa chaleur; qu'on vit à l'instant ce feu se rallumer, & briller d'un éclat nouveau, & si extraordinaire, que les spectateurs en furent éblouis, & saisis d'admiration. Telle est la condition de l'Ordre du Cigne, qui ne fut jamais éteint, & ne s'éteindra jamais: qu'on lise le Théâtre d'Honneur, fait par l'Avocat Favyn, qu'on repasse les écrits de Giustiniani, de Bonanni, de Don Joseph Michel, de Hermant, de Schoonebeeck, de Heyliot, du Pere Honoréde S.te Marie, de François Mennen, du Pere Anselme, du Héraut d'armes de Rouck, & l'Histoire des Ordres militaires, dressée sur les mémoires de ces Auteurs, ce livre, qui est imprimé à Amsterdam en 1721, sous la direction de Pierre Brunel, parle, après ces graves Auteurs, de l'état actuel de l'Ordre du Cigne, il dit d'avantage & prouve qu'il existoit aussi en 1671: Favyn, Auteur contemporain de Charles de Gonzagues-Cléves, rapporte ce que c'étoit que cet Ordre en 1615. Il est vrai qu'il n'y avoit rien de si incertain, en ces tems-là, que son origine, qu'on prétendit puisée dans le fiecle d'Hélie; mais il eut cela de commun avec plusieurs autres Ordres, dont on ne trouve aussi que peu de chose dans l'antiquité, & si l'auteur du Traité des Ordres Militaires renvoye l'origine de l'Ordre du Cigne à la fable, il n'en croit pas moins l'existence.

VOYONS ce qu'il en rapporte: » il créa, dit-il, » parlant d'Hélie (au lieu de parler du véritable

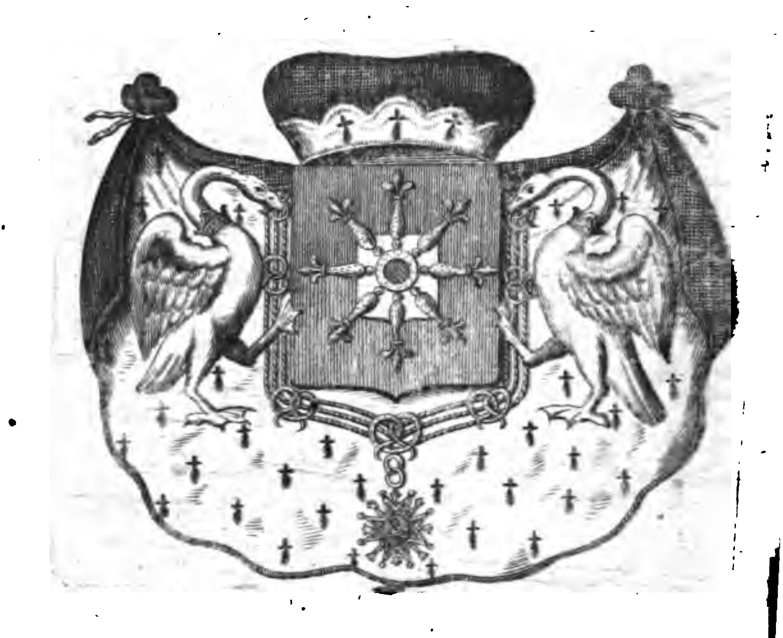
» fondateur de l'Ordre, qu'il ne connut point) le
» jour de ses nôces, des Chevaliers, qui lui firent
» hommage & lui prêterent serment de fidelité, &
» il leur donna pour marque de leur Ordre une
» chaîne d'or autour du cou, à laquelle pendoit
» un Cigne. Michel assure qu'ils étoient tout vetus
» de noir comme le témoignent ces paroles : *la*
» *insignia fue un Cisne in habito nigro.* D'où il paroit
» qu'ils avoient un habit de cérémonie, qui leur
» étoit particulier ».

Il ajoute encore. » Jusqu'à présent (1721) les
» héritiers de la Maison de Cléves ont toujours
» prétendu avoir droit de succéder à leurs prédé-
» cesseurs en ce qui regarde cet Ordre : & en effet
» on trouve dans les Ordres de Chevalerie, im-
» primés à Paris l'an 1671, les armes de Cléves
» avec la chaîne d'or autour, ou le collier de ce
» même Ordre de Chevalerie. . . . . C'est au Pere
» Bonanni, que nous sommes redevables de l'ha-
» billement des Chevaliers de cet Ordre ».

Nous voilà débarassés de la fable, & occu-
pés à des faits certains, je renvoie mon censeur à
l'Histoire de l'Ordre du Cigne, où je donne une
courte relation du banquet, qu'Adolph de Cléves
donna, en 1453, rapporté au long dans les mé-
moires d'Olivier de la Marche, où il dit, que le
dit Adolph, sous le nom du Chevalier au Cigne,
donna un Cigne d'or à gagner à une joûte, qu'il

fit crier audit banquet, où l'Hiftoire du Cigne avoit été repréfentée. » Au jour de ce banquet, dit-il, » Monfieur Adolph, qui s'étoit fait crier le Che- » valier au Cigne, vint après dîner de très-bonne » heure fur les rangs, & fut accompagné, du lieu » où il s'étoit armé, par mon dit Seigneur le Duc, » par Monfieur de Charolois, par Monfieur le » Bâtard de Bourgogne, VÊTUS TOUS TROIS DE » VELOURS SUR VELOURS NOIR ». Voilà juftement confirmé, ce que Michel & Bonanni rapportent de la Robe & du Manteau de l'Ordre du Cigne; fur quoi cependant il m'eft néceffaire d'allumer pour un moment le flambeau de la critique: je dois donc faire remarquer encore, que le grand Manteau de velours noir eft doublé d'hermines; c'eft fur le côté gauche du manteau auffi que fe trouve la Croix de l'Ordre en broderie, comme je l'ai remarqué & tiré des tableaux, eftampes & portraits de ceux des Maifons de Gonzagues-Cléves, de la Marck, & d'autres: leur bonnet, à ce que j'y remarque, eft auffi de velours noir, doublé de cramoifi, ou d'incarnat, rebrouffé d'hermines.

Olivier de la Marche ajoute encore, que lefdits Seigneurs » avoient chacun un collier d'or, » moult enrichis de pierreries. . . . & Monfieur » Adolph, accompagné de mon dit Seigneur, de » Monfieur de Charolois, & de Monfieur le Bâ- » tard, & en outre de Monfieur d'Eftampes, partit



» de son hôtel à grand compagnie de gens, vêtus » de leurs Robes, & alloient devant; & après eux » alloient tabourins, & après alloit poursuivant » d'armes, vêtu d'une cotte d'armes, pleine de » Cignes: & après alloit un grand Cigne merveilleu- » sement & subtilement fait, ayant une couronne » d'or au col, à quoi pendoit une escu de pleines » armes de Cléves ». Olivier de la Marche (qui présenta ses mémoires incontinent après au Duc de Bourgogne) y parle du collier de l'Ordre du Cigne, qui seroit, comme le disent presque tous les Auteurs, une ou trois chaines d'or, & au bout du Collier un Cigne d'argent, sur une terrasse émaillée de fleurs; mais j'ai examiné l'affaire de plus près, & à ce me semble, le collier de l'Ordre du Cigne est fait d'un triple cordon d'or, chargé de boucles, ou lacs d'amour, de fin or, noués à la façon d'un M gothique, semblables à ceux qu'on voit sur le collier de l'Ordre de Navarre: on en voit la figure assez exactement dans le troisieme quartier des armes du Comté de Meghem, que Butkens donne tom. III de ses Trophées de Brabant pag. 341; de même que dans la figure ci jointe des armes de l'Ordre de Cléves.

Je remarque encore, que ces lacs d'amour, qui ont la forme fort ressemblante au contour des coquilles de mer, ont apparemment donné lieu aux partisans de l'Ordre des Comtes de Hollande

de prendre ce collier pour celui de leur Ordre chimerique de S. Jacques en Hollande.

Les Auteurs, qui traitent des Ordres Militaires, donnent auſſi aux Chevaliers de Cléves, au bout de leur collier, un Cigne d'argent ſur une terraſſe émaillée de fleurs, mais ils ne me paroiſſent pas auſſi des plus exactes en ce point: la deſcription, que le Chevalier de la Marche donne de la fête du Cigne célebrée à Lille, eſt plus conforme à nos remarques, faites ſur les anciens tableaux, ſuivant leſquelles ces Chevaliers portent, au bout du collier, l'eſcarboucle d'or des armes de Cléves, chargé d'une croix, & ſur la croix un Cigne d'argent colleté d'une couronne à fleurons d'or, ſur une riviere au naturel, conformement à la figure, placée à la tête de ce diſcours, où ſe voit un Chevalier du Cigne, de la Maiſon de Bar, orné de toutes piéces de l'Ordre, tirées des originaux de Vallet & d'autres.

Mais, indépendamment de cela, nous prions ceux, qui voudront s'ériger en Cenſeur contre nos recherches, de réflechir, que c'eſt une Maxime d'état de la Maiſon de Brandebourg, de ne point abandonner les titres anciens qu'elle poſſede. Le plus grand, & le plus ſavant des Rois de notre ſiecle, celui qui tient la chaîne de la gloire depuis tant d'années entre ſes mains, n'a point dédaigné de nous en donner des aſſurances non-équi-

voques par des Lettres ſignées de ſa main ſacrée. Lettres que nous avons dépoſées dans le coffre d'or de nos archives, pour une marque éternelle de ſa bienveillance pour nous.

Ce fut auſſi ſur cette Maxime d'état, que l'Electeur Frederic-Willaume de Brandebourg prit le titre de Comte de Solre, comme iſſu de l'ancienne & illuſtre Maiſon de Hohen-Solre: il fit inſérer ce titre en 1684, dans les lettres d'inveſtiture, qu'on préparoit pour lui en la Chancellerie de l'Empire, quoique ſes Prédéceſſeurs l'euſſent omis depuis pluſieurs ſiecles: l'Empereur lui offrit même le titre de Prince de Hohen-Solre, dont les autres Seigneurs de cette maiſon venoient d'être décorés; mais l'Electeur s'én excuſa bien nettement, diſant, qu'il préferoit l'ancien titre de Comte au nouveau titre de Prince: *antiquus malo comes Zolleranus quam recens creatus Princeps audiri.* Tellement eſt-elle jalouſe, la Maiſon de Brandebourg, de ſes vieux titres.

Voila ce qui doit ſuffire aux Cenſeurs indiſcrets. Nous rentrons au cabinet des Princes, auxquels nous avons conſacré le reſte de nos jours, & diſons au monde, témérairement critique, *Valete.*

CORRECTIONS

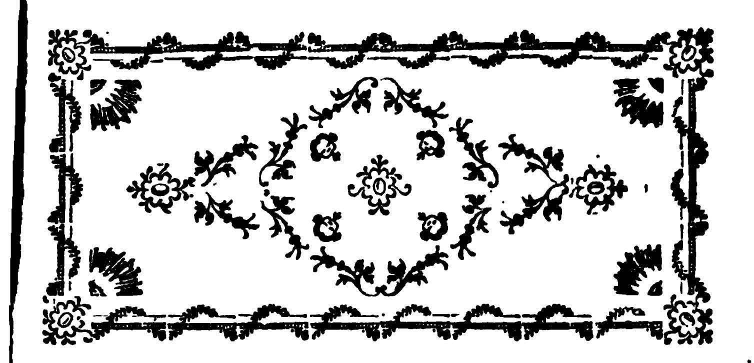
POUR

L'Hiſtoire de l'Ordre du Cigne.

PAGE 8 ligne 17, coſtecyken, *liſez* coſtelycken.
Pag. 23 ligne 21, du Rhin, *ajoutez* ou à peu de diſtance de là.
Pag. 24 ligne 2, Moſſallane, *liſez* Moſellane.
Pag. 32 ligne 9, d'Ecoſſe, *liſez* de la grande Bretagne, & ligne 10. *Ibid.* 1415, *liſez* 1612.
Pag. 41 ligne 10, formée, *liſez* eſt formée.
Pag. 82 ligne 14, Bologne, *liſez* Cologne.
Pag 92 ligne 5, auteurs, lisez, auteurs belgiques

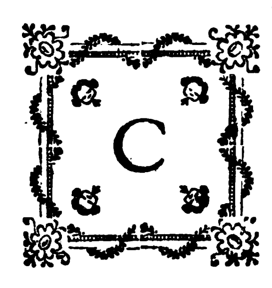
Correction pour l'Apologie de l'Ordre.

Pag. v ligne 18, Nemours, *liſez* Nevers.



HISTOIRE
DE L'ORDRE HÉRÉDITAIRE
DU CIGNE,

Autrement nommé l'Ordre Souvérain de CLÉVES.



HERCHER l'Inſtitution de l'Ordre du Cigne dans une ſource où quelques-uns ont voulu la puiſer, comme dans les Avantures prétendües d'Hélias Graius ou Gracilis, premier Comte de Cléves & de Teiſterbant, qui vivoit dans le VIII. ſiècle, ou dans l'Hiſtoire fabuleuſe d'un Salvius ou Silvius Brabon, que l'on fait premier Comte ou Duc de Brabant, c'eſt comme ſi l'on cherchoit l'Inſtitution de l'Ordre de la Toiſon d'Or, dans le ſiècle de Jaſon.

L'ORDRE du Cigne n'eſt pas d'une auſſi ancienne origine : il ne fut inſtitué que l'an 1290, par l'Empereur Rodolphe I, à l'occaſion du mariage de ſa fille Marguérite de Habſpurg, qu'il avoit accordée à Thierri IX, devenu Comte de Cléves.

LE but de ce Prince, dans l'inſtitution de l'Ordre du Cigne, ne fut pas ſeulement d'illuſtrer & de combler d'honneurs Thierri ſon gendre, qui en fut créé Chef & Grand-Maître héréditaire, mais encore de répandre plus d'éclat ſur la poſtérité future de la maiſon, dans laquelle ſa fille entroit.

C'EST pourquoi il éleva ceux de toutes les branches collatérales de la Maiſon du Comte Thierri de Cléves, à la dignité de Chevalier, & voulut même, que tous ceux qui étoient deſcendus, tant en ligne maſculine, que féminine du Comte Hélie, Chef de toute cette Maiſon, fuſſent Chevaliers de cet Ordre; de plus, ſes vues étoient, pour illuſtrer à jamais la Maiſon de Cléves, d'attacher inſéparablement au ſang de cette Maiſon l'Ordre du Cigne.

LES Ordres de Chevalerie n'ont pris naiſſance que vers l'onzième ſiècle : la protection du commerce, la ſûreté des voyageurs, la défence des Dames, ſouvent expoſées aux outrages d'un raviſſeur, pendant les petites guerres fréquentes, entre les Seigneurs particuliers : voilà la fin de ces confédérations, qui furent ſi précieuſes à l'humanité. En ce temps-là pluſieurs Seigneurs s'aſſembloient, s'aſſocioient, s'engageoient par un ſerment ſolemnel, à pourvoir à la ſûreté publique. Un dévoue-

nent si noble & si généreux à remplir les obligations de la charité la plus héroïque, ne tarda pas à être un acte de religion. On vit avec édification, ces Milices sacrées se mettre sous la protection des Saints, les unes se consacroient à Saint Michel, d'autres à S. George ou à S. Jacques. Jusqu'alors ce n'étoit point sous les auspices des Souvérains, que ces sociétés s'établissoient, mais elles s'accrurent & se multiplièrent au point, que les Princes se crurent intéressés à se réserver à eux-seuls le droit de les ériger dans leurs Etats.

Dans la suite, comme il fallut un prétexte ou un objet de religion, pour instituer un Ordre de Chevalerie; l'Empereur Rodolphe érigea celui de Cléves, en mémoire d'un évenement assez singulier, qui passoit même alors pour un Miracle. C'étoit une tradition constante, que certain voyageur, ou Chevalier inconnu, (quelques-uns le faisoient descendre du Ciel) qui étant conduit par un Cigne sur le Rhin, étoit venu aborder au château de Nimégue, ou, selon d'autres, à celui de Meghem.

Mais, que l'Histoire de ce Chevalier soit vraie ou romanesque; toujours demeure-t-il certain que l'Empereur Rodolphe érigea en 1290, l'Ordre du Cigne, en mémoire de cet évenement tenu en ce temps-là pour un prodige.

Trois monumens nous ont conservé l'avanture de ce Chevalier au Cigne, mais tous trois la circonstancient différemment: le premier de ces monumens, est la Chronique de Cléves, écrite par Veldenaer, imprimée en 1480,

Le second eſt tiré de l'Hiſtoire de l'acquiſition de la ſainte Croix de S. Gérard , à Brogne, Abbaye ſituée au Comté de Namur. Le troiſième, nous eſt fourni par Lambert d'Ardres, Auteur de l'Hiſtoire de la Maiſon de Guines & d'Ardres, qui fait deſcendre ceux de la Maiſon de Guines, & ceux de Bologne de ce Chevalier, ſi célèbre par l'Hiſtoire du Cigne. Jean Veldenaer, Auteur du premier monument, fit mettre ſous preſſe la Chronique de Cléves, qu'il avoit tirée des Mémoires & Archives de cette Maiſon, il acheva cet ouvrage en 1480 : on prétend que, pour imprimer cette Chronique , il en fit graver chaque feuille ſur bois. J'en poſſéde un exemplaire ſur lequel j'ai formé la traduction , & la nouvelle édition de la Chronique de Cléves, que je donnerai inceſſamment au Public : cet Auteur rapporte l'Hiſtoire du Cigne de cette maniere, [a] » En l'an 711,

---

[a] Dit is dat beghinne ende oorſpronck des lants van Cleve ende Cronycken van den Edelen Princen van Cleve.

In den jaer ons heren D C C. en XI, als Juſtinianus keyſer was, die anderde alſo ghenoemt, en Hildebertus Coninck van Vanchryck was. En Puppyn van Haerſtel Hertoch van Brabant was, doe was een enighe dochter van Dirck des heren van Cleve, een ſchoen joffrow, en hiet Beatrix, en hoer vader die was geſtorven, en ſi was vrouwe van Cleve en van veel landen daer omtrent, en die borch van Nymweghen mit horen toebehoren die behoerde tot horen lande van Cleve in bevelinghe van den keyſerryck; en deſe jonckvrouwen ouders van Cleve die waren ghecomen van den edelen geſlachten van

» sous l'Empire de Justinien II, sous le regne de Childe-
» bert, Roi de France, & de Pepin de Herstal, Duc de
» Brabant. Une noble Demoiselle nommée Béatrix, qui
» descendoit de l'Illustre famille des Ursins, Patriciens
» Romains, avoit succédé à son père au pays de Cléves
» & à plusieurs autres terres, qui étoient voisines, entre
» lesquelles se trouvoit le château de Nimégue, avec ses
» dépendances qu'elle tenoit en bénéfice de l'Empire.
» C'étoit un de ses ancêtres, qui étant allé habiter ce
» climat, avoit bâti le château de Cléves, qui donna son
» nom à cette Province.

» OR cette jeune Dame étant sans soutien, se voyoit expo-
» sée aux insultes de ses voisins, qui jaloux de son bonheur
» & de ses richesses, cherchoient à envahir ses Etats &
» à la dépouiller de ses biens. Elle étoit à son château de

Romen, van den Ursinen geslacht, en si tymmerden daer een Casteel en noemden dat Cleve, ende daer hiet dat lant voert na.

Dese voerscreven joncfrou van Cleve die had veel aenstoèts van sommighen die hoer in hoer landen & heer-licheyden vercorten wouden na dat hoer vader gestorven was; en op een tyt so sat dese edel jonfrouwe van Cleve op die borch tot Nymweghen, en het was schoen claer weder, en si sich in den Ryn, en sach daer een wonderlic dinck, want si sach daer comen driven enen witten swaen, en had enen gulden ketten om den hals, daer aen ghehecht was een sceepkyn, dat hi voert toech, en in dat sceepkin daer sat een schoen man, en had een vergult sweert in die hant, ende enen jachthoern aen hem hanghen, en enen

» Nimégue, lorsque dans un beau jour, elle apperçut sur
» le Rhin un Cavalier d'une aimable figure, dans une petite
» barque, laquelle un beau Cigne tiroit avec une chaine
» d'or, attachée à son col. Ce Cavalier n'avoit d'autre
» arme qu'une épée, portoit un cor de chasse, & avoit
» au doigt un anneau précieux ; il se tenoit appuié sur son
» bouclier, qui étoit de gueules, dont le milieu étoit
» enrichi d'un écusson d'argent, garni d'un cercle
» d'or, d'où sortoient huit Sceptres Royaux d'or, & au
» centre duquel brilloit une Emeraude, ou une pierre
» précieuse de Sinople. Ce fut dans cet équipage qu'elle
» le vit avancer vers elle, dès qu'il fut parvenu vis-à-vis
» du château de Nimégue, le Cigne s'arrêta ; alors ce
» Cavalier descend, marche droit au château & demande
» à parler à la Dame, qui le reçoit gracieusement, il

---

costecycken vreemden rinck aen syn hant, en had enen schilt voer hem staen, die was van keel gheverwet, mit enen inschilt van silver, mit acht gulden conincks sceptrum, en midden een gulden span, en daer in staende enen schonen steen van synober verwe.

Dese voerschreven Swaen dreeff mitten sceepkyn te Nymweghen aen den borch, en die jongheling, die in dat sceepkyn sat, die tradt uut den sceepkyn aent lant, ende begheerde die edel joncfrouwe te spreken, die joncfrouwe clam off van den borch en ghinch tot desen jonggeling en sprack hem vriendelicke toe, en leyde hem op die borch. Hi hat veel woerden mit hoer, en hi behaeghde hoer seer wel, seyde hoer dat hi daer ghecommenwas om hoer lant te beschermen, en hoer vyanden te ver-

» l'instruit du dessein qu'il a de la défendre contre ses » ennemis, & ajoute qu'étant conduit dans ce lieu par » une vraie inspiration divine, & à travers un nombre » d'avantures fortunées, si elle daigne accepter sa main, » il naîtra de leur union une heureuse postérité, qui s'elevera au plus haut dégré de gloire. Quant à son origine; » il lui dit seulement, qu'il étoit Chevalier, & qu'il s'appelloit Hélias. Ce discours fit une impression si agréable » sur l'esprit de cette Dame, & la persuada au point qu'elle » consentit à l'épouser. De leur mariage naquirent trois » Fils; l'aîné nommé Thierri, succéda à son Pere au Comté » de Cléves, & hérita son bouclier avec les armes, & son » épée d'or : le puîné nommé Godefroi eut son cor de » chasse, & fut par son mariage & à la faveur des Princes, » Comte de Loz & de Hornes; le cadet nommé Conrard,

---

driven, en te verwinnen &c. Dese jongheling behaegde hoer so wel, dat se hem lieff begonde te crighen: die jongheling seyde hoer dat hi hoer man wesen soude, en daerom was hi van godts henghnisse, en van ghelucke der aventuren daer ghecomen. Ende dat geslacht dat van hem beyden comen soude dat soude victorie ende aventuer hebben en verheven ende ghëert werden &c. Hi seyde hoer dat hi Helyas hiet, en dat hi Ridder was. Dese joncfrouwe voerscreven die creeg desen Ridder Helyas seer lieff, en nam hem tot enen man. Dese Greve Helyas die creech bi die Grevinne Beatrix drie sonen, dese Greve Helyas die ordinierde bi sinen leven allen syn drie sonen tot wat staet dat si wesen souden. Sinen outsten soen Dirck die gaff hi sinen schilt mitter wapen en sin

» eut en partage la bague de son père, & parvint par son » mariage, & à la faveur des Princes, Lantgrave de Hesse.

» Ce fut de Thierri leur aîné que descendirent les Com» tes de Teisterbant, savoir : par un fils puîné de » Baudouin septième Comte de Cléves ; car celui-ci » ayant épousé une fille du Comte de Provence, il en » eut trois fils, dont les deux premiers ont été suc» cessivement Comtes de Cléves, & le troisième, nom» mé Robert, eut en apanage le Comté de Teisterbant, » qui comprenoit tout le pays de Tielreweert & Bom» melreweert, avec les pays de Heusden & d'Altena. » Robert de Cléves, devenu Comte de Teisterbant, » brisa ses armes pour les distinguer de celles de son » frere aîné, en changeant les couleurs, & prit l'écu » d'Azur à huit Sceptres Royaux d'or. Un puîné des

---

gulden sweert, en seyde hem dat hi na hem greve van Cleve wesen soude: ende den anderden soen Godfridus die gaff hi sinen hoern, en werff hem mit hilick en mit hulpe van princen als dat hi greve van Loen wert: ende den derden soen Coenraert die gaff hi sinen rinck, ende werff hem mit hilick, ende mit hulp van princen, als dat hi Lant-greve van Hessen wert. &c. Baldewynus was die sevende greve van Cleve, hi hat te wyff des Princen Lodewyckx dochter van Provincien, dese greve Baldewyn creech bi dese grevinne drie sonen, die eerste soen hiet Lodewych, en wert greve na den vader; en die ander soen hiet Everaert, en wert oeck greeff na Lodewych sinen broeder; die derde soen hiet Robbrecht, ende was greve van Teysterbant, ende dese greefscaep

» Comtes de Teisterbant fut aussi depuis apanagé de » la Seigneurie de Heusden, consistant dans le château » & Village de Heusden avec plusieurs autres Villages » d'alentour qu'on nomma ensuite le Pays ou Seigneurie » de Heusden. Le premier Seigneur d'Altena étoit aussi » un puîné de la maison de Teisterbant, qui fut apanagé » du château d'Altena & de plusieurs Villages d'alen- » tour, qu'on nomma le Domaine & Territoire d'Al- » tena : un Seigneur de Bar étoit aussi descendu des » Comtes de Teisterbant ; & tous ces Seigneurs tenoient » autrefois leurs biens en fief du Comte de Cléves, qui » les tenoit tous ensemble de l'Evêque d'Utrecht.

» CET usage a toujours été suivi pendant plus de deux » siècles avant que le pays de Gueldre n'eût reçu des » Comtes particuliers. « Voilà comment le premier des

---

van Teysterbant was dat nu Tyelreweerd ende Boemelreweerd hiet, ende dat lant van Huesden ende van Altenae. Ende die greve van Teysterbant die brack sin wapen van sinen broeder van Cleve, ende voerde enen schilt van Lazuer mit acht gulden Sceptrum. Ende die eerste heer van Huesden was een broeder van Teysterbant, en wert ghedeylt aen een casteel ende dorps dat Heusden hiet, mit meer dorpen ende lants, ende dat hiet voert die heerscappie van Huesden. Die eerste heer van Altena was oec een broeder van Teysterbant, en wert ghedeylt aen een casteel dat Altena hiet mit een deel dorpen, ende dit hiet die heerscappie van Altena. Ende een heer van Baern, die quan oec noch van den greve van Theysterbant, en alle dese vorscreven heren plagen hoer heerlicheyden te leen

» d'argent sur le Rhin, présenta le combat à cet orgueil-
» leux Saxon & le défit. La Princesse voulant reconnoître
» un service si signalé; & recompenser la valeur de ce
» généreux Cavalier lui accorda sa fille. C'est de ce mariage
» que sont sortis les Ducs de Lorraine; tels que Godefroi
» Duc de Bouillon, qui fut Roi de Jérusalem, Baudouin
» son frere qui lui succéda à cette Couronne, & le Comte
» Eustache : trois Princes nés du même sang, qui se sont
» immortalisés par des victoires signalées, remportées sur
» les Sarrasins, & dont les glorieux exploits furent trans-
» mis à la postérité & écrits élégamment par Robert, Abbé
» de Rheims. Manasses tient son origine d'une sœur de ces
» Princes, & n'eût pour héritage que la Ville & château
» de Hierges & d'autres Terres peu considérables. Mais si
» sa fortune ne repondit point à sa naissance, il ne dégénera
» point de ses ancêtres, ni en grandeur d'ame, ni en cou-
» rage; car Manasses, jeune encore, mais plein de valeur,
» guerrier habile & expérimenté, partit pour Jérusalem

---

cujus armorum strenuitate ille superbus dejectus est, & victori suo viduæ filia matrimonio consociata est, de cujus germine Lotharingiorum duces egressi, Godefridum Bullonis Ducem, & Balduinum Regem, & Eustachium Comitem, felices & strenuos in armis Fratres & sarracenorum expugnatores, effuderunt, quorum gesta Robertus, Abbas Rhemensis, stilo tulliano describens, rutilo sermone conclusit. Horum ergo sororis filius Manasses extitit; castrum & oppidum quoddam Hirgiam nomine & villas & redditus satis tenues, quantum ad tantæ claritatis virum possidens, verùm animo non discessit ab eis quorum propagine derivabatur .... Anno gratiæ

» en 1141 : les instances qui lui furent faites de la part
» de la Reine de Jérusalem, fille du Roi Baudouin sa
» parente, qui avoit été informée de sa réputation, l'y
» déterminèrent. Cette Princesse ayant perdu le Roi son
» époux, & se voyant accablée sous le poids des affaires
» du gouvernement, le pressoit vivement de venir à sa
» Cour partager avec elle un si pésant fardeau. Manasses
» parvenu à la sainte Cité, eut la satisfaction de voir
» la Reine venir au-devant de lui, accompagnée d'Em-
» merie son fils, qui s'empressa à témoigner à Manasses,
» par de tendres embrassemens, la joie que lui donnoit
» sa venue.

» MANASSES n'étoit que depuis peu à cette Cour;
» lorsque cette sage Princesse intéressée à la conservation
» & à la sûreté de l'Etat, convoqua tous les Pairs du
» Royaume pour délibérer sur les moyens les plus efficaces
» à s'assurer de la Couronne, & en même-temps pour

1141, *dictus Manasses annis tener, animis Acer, Armis industrius, Hyerosolimam ire disposuit, ... causa peregrinationis suæ duplex fuit; .. altera, quia Regina Palestinorum & Hyerosolimæ, avunculi sui Balduini Regis filia, compet ta ejus fama, & quia vidua erat, ipsum crebris & sollicitis accersionibus ut eam videret & defenderet provocaverat, ... ingrediente itaque Manasse in sanctam Civitatem occurrit ei, cum unico filio suo Emmerico parvulo, regina solito jucundior & festinior in nepotis adventu, in illius amplexus & oscula ruens.*

At post pauci temporis intervallum nobilis Regina ... sibi provida, multis profutura, convocatis primatibus regni, de stabilitate

» pourvoir à l'éducation de son fils Emmeric, qui
» entroit dans sa quatorzième année; intentionnée de
» plus, de constituer Manasses son parent, Connêtable
» du Royaume & tuteur de son fils, elle consulta là-
» dessus les Pairs. Après un mûr & sérieux examen,
» tous leurs suffrages se réunirent en faveur de Manasses,
» qui parvenu à la premiere charge de l'Etat, en sut
» remplir les fonctions avec gloire; faisant paroître en
» tout une ame intrépide, toujours constant & ferme
» dans l'adversité, heureux au milieu des dangers, ayant
» remporté autant de victoires qu'il donna de combats.
» Enfin il fut si habile & si vigilant à gouverner ce
» Royaume, qu'il mérita les éloges & l'estime particuliere
» de l'Empereur Fréderic, & de Louis, Roi de France.

. . . .

» QUELQUE temps après, Manasses perdit la Comtesse

ipsius & defensione, nec non & educatione Emmerici puberis, tractare, gestiens eorumdem super his sententiam expetivit, qui sicuti fideles regni & coronæ, pensata gravitate morum, æquo animo assentientes, elegerunt Manassen hujus negotii difficilis executorem, quibus acquievit ... effectus itaque regni custos & coronæ ubique strenuus apparuit, in adversis fortis, in periculis felix, in præliis victor.... Quanta ibidem gratia a divo Frederico Cæsare Augusto & Ludovico Francorum Rege sit acceptus, si tacet pagina fama loquitur numquam moritura, ... at post pauci decursum

» tesse son épouse, dont les obsèques se firent à l'Eglise de
» l'Abbaïe de Brogne, dédiée à Saint Pierre, & où l'on
» montre son tombeau au pied de l'Autel de la Sainte
» Vierge. Ensuite en 1176, le Comte Manasses s'étant
» rendu à son château de Mileri en Hasbaïe, près de la
» Ville de S. Tron, pour y passer les Fêtes de Noël, y
» tomba très-dangéreusement malade; voyant que c'étoit
» sa fin, & qu'il toucheroit bientôt à sa dernière heure,
» fit venir en sa présence l'Abbé de Brogne, pour lui
» remettre la partie de la Ste Croix qu'il avoit apportée
» de Jérusalem, & qu'il avoit déja promise à cet Abbé
» & à son Eglise, dont il étoit devenu le Père & le pro-
» tecteur, en conséquence, il fit son testament, & ordonna,
» selon les dispositions de ses dernieres volontés, à Heri-
» brand & à Henri ses deux fils, qu'il avoit mandés, de
» donner sans delai & sans rien exiger, cette Relique de
» la Ste Croix, à l'Eglise de Brogne; mais ils ne se mirent

---

temporis in pulverem & cinerem suum conjux Manassis comitissa resolvitur, .. & apud Bronium in Ecclesia Sancti Petri Principis Apostolorum ante Altare Beatissimæ Virginis Mariæ tumulum, ubi glebam carnis mortuæ reponeret, accepit..... igitur anno gratiæ subeuntis 1176 Manasses, ut Nativitatis Dominicæ solemnia perageret, quoddam prædium suum nomine Miele in Hasbania, haud longè a sancto Trudone, ingressus est, ubi ... morbo correptus cœpit membrorum officio... destitui.... misit ad Abbatem Broniensem, ut quia Pater Ecclesiæ, ei paterna pietate ..... subveniret. Hanc ergo tabulam testamentariæ devotionis componens, vocatis ad se filiis suis Heribrando & Henrico, dixit....

» nullement en peine d'accomplir les volontés de leur
» pere, & d'exécuter ses ordres. Manassès se voyant mé-
» prisé de ses enfans, sur-tout de Heribrand l'aîné, qui
» étoit le plus refractaire, lui fit sentir son indignation
» par ces propres paroles : Heribrand de Bar, enfant dé-
» naturé, pourquoi vos sentimens sont-ils si opposés à
» ma volonté touchant cette Ste Relique ? Puisque je ne
» puis rien sur votre cœur obstiné, & que vous offensez
» un père mourant, vous qui êtes assez injuste, pour
» vouloir retenir cette Sainte Croix que j'ai donnée à
» Brogne.... je vais vous quitter, & vous cite devant
» le Juge Suprême ; vous comparoîtrez à son tribunal,
» le quarantième jour après ma mort, & à l'heure-même
» que je sors de ce monde. A ces mots, ce digne vieillard
» expira chargé d'ans & de gloire.

» UN Convoi, d'un très-grand nombre de Gentils-
» hommes accompagna son corps, qui fut porté à l'Ab-

Rogo ergo vos & incunctanter volo sanctam Crucem Ecclesiæ Broniensi, dilatione... remota, liberè & absque pretio detis, quam eis jam dudum donavi & jam redono.... filii patris religionem & ordinem testamentarium parvipendunt & contemnunt, ... Manasses videns se sperni, denique intuens quia nihil proficeret & magis contradiceret Heribrandus primogenitus, prorupit pater ira succensus in hanc vocem : privigne degener HERIBRANDE BARRENSIS, *quid tibi & mihi cum sancta Cruce ? quoniam nulla ratione possum te reducere de tua pertinacia, jam discedam a te, quia paternam in extremis offendis animam. Et Crucem detines Bronio collatam cœlitus te ad summun & justum judicem*

» baïe de Brogne. L'Abbé de cette maison, ayant pris » soin des préparatifs nécessaires aux funerailles, alla » avec ses Religieux au-devant de cette pompe funèbre, » & revint déposer le corps de Manasses dans le tombeau » de sa femme. Heribrand de Bar leur fils, après avoir » été en proie aux douleurs d'une cruelle maladie, » mourut la même année, seizième Février, un jour de » Dimanche à trois heures du matin « Tout ce passage est extrait d'un vieux manuscrit, qui se trouve à l'Abbaïe de Brogne, & qui me fut communiqué par Dom Eugene de Villers, Prieur de la même Abbaïe, par lettres de l'an 1774.

L'HISTORIOGRAPHE Grammaye, dans sa description du Comté de Namur, cite un autre vieux manuscrit, [c] qui parlant d'Ide de Lorraine, & d'Ide Comtesse de Namur, dit que ces deux Princesses sont de la race du Chevalier Hélie qu'on prétend, dit-il, avoir été conduit &

appello, a die & hora excitus anima mea de corpore quadragesimum diem & horam eamdem anima tua appellationes terminum præfigo, ... his amplius non adjecit sed expiravit plenus dierum & laude missi ab abbate suo Domino monachi.. prænuntium miserunt ad Ecclesiam... tanta confluentia nobilium virorum susceptioni sufficientem Ecclesia providè maturavit apparatum, & religiosè occurrerunt abbas & conventus advenienti cuneo & Manassi mortuo Heribrandus fratris & avunculi suspensus amore sanctam Crucem nec dedit nec dari præcepit itàque..... admonitus denique decimo quarto kalendas martii, Dominica die, hora tertia migravit a corpore, multis fatigato cruciatibus, mane....

reconduit par un cigne ; il ajoute que le Comte Albert de Namur, forma des prétentions sur le Comté de Bologne, du chef d'Ide sa femme. Ce qui est assez conforme à ce que nous avons rapporté ci-dessus, & au temoignage suivant.

L'HISTOIRE de la Maison de Guines & d'Ardres, par certain Lambert, Prêtre de l'Eglise d'Ardres, qui écrivoit sous le regne de Philippe Auguste Roi de France, est le troisième monument ancien que nous avons de l'Histoire du Cigne. Mathilde de Bologne [c] » dit » cet écrivain, fille du Comte Ernoncule de Bologne » ayant épousé Ardolphe Comte de Guines, lui donna » deux fils, Raoul qui étoit l'aîné, devint Comte après » son père, Roger le cadet, mourut avant d'atteindre à sa » quatorzième année. Raoul devenu Comte de Guines, » fut un des plus braves & des plus intrépides guerriers » de son temps, & soutint dignement la grandeur de son

---

[c] *Albertus Comes per uxorem suam Idam dictum comitatum (Boloniensem nempe) reclamabat: hæ duæ Idæ sunt genus Heliæ militis, quem Cignus, ut fertur, duxit & reduxit.* Extractum ex vetere manuscripto codice apud Grammaye in Namurco pag. 7.

[d] *Juncta igitur Ghisnens, Comiti, Ardolpho, Boloniensis, Comitis, Ernunculi, filia Mathildis, concepit & peperit ei filios Radulphum & Rogirum. Quorum prior natu Radulphus, Ardolpho jam defuncto, Ghisnensis terræ factus est Comes: Junior verò antequam pubesceret, Juvenis defunctus est. Radulphus igitur Ghisnensis Comes factus, & fastuosam tam Flan-*

„ origine ; il descendoit non-seulement de la Maison „ de Flandre, qui se glorifioit elle-même de compter, „ parmi ses ancêtres, des Empereurs, des Rois, & „ d'autres Princes illustres, mais il appartenoit encore „ à la Maison de Bologne, dont l'origine étoit céleste ; „ car son chef avoit été envoyé du Ciel, sous la con „ duite d'un Cigne, pour lui imprimer ce caractère. „ Cette noblesse divine & humaine fut un aiguillon „ qui excita Raoul à des grandes choses, pour se ren- „ dre digne de cette haute extraction, il fit des pro- „ diges de valeur, se signala sous plusieurs Rois, & „ plusieurs Princes, & les suivit même jusques aux „ Régions les plus reculées de la terre.

TELS sont les Auteurs qui nous ont conservé la mémoire de cet évenement, qui donna lieu, comme on a déjà dit, à l'Institution de l'Ordre du Cigne.

---

drensis quam Boloniensis gerens nobilitatis superscriptionem, animosus extitit acer & bellicosus, quippè cum a Flandrensibus, qui ab Imperatoriæ nobilitatis sanguine, a regibus quoque & ducibus descenderunt, & originem duxerunt; & a Boloniensibus, quorum auctor Cicni phantastici, sed veri & divini ducatu cælitus advectus, Boloniensibus generosæ propaginis, & divinæ nobilitatis originem indidit, & divinæ & humanæ generationis stemmate polleret, gladiaturam, pompose nominis hæres, & genituræ ob nativitatis insigne preconium cum extollentiæ fastu, in longis & remotis terrarum tractibus & finibus sub nobilibus regibus & principibus opportunè & importunè, studiosè, diligenter, imo ardenter, exercuit. Lamb. d'Ardres.

IL falloit que cette avanture fut bien accréditée alors, c'étoit sans doute la créance publique ; puisque les Auteurs les plus respectables, d'après ceux qui les ont précédés, en parlent comme d'un fait certain & avéré.

CEPENDANT ces Auteurs paroissent nous rapporter cette Histoire d'une manière bien différente ; l'Auteur des remarques sur les mémoires d'Olivier de la Marche, s'éloigne tout-à-fait de nos Auteurs; il dit avoir trouvé dans les anciennes Chroniques Belgiques, que le Chevalier du Cigne fut le même que Salvius Brabon, qui aborda & vit au château de Meghem la sœur de Jules-César, Souveraine de Brabant qu'il épousa & lui apporta pour dot la Souveraineté de cette Province.

CELA supposé, l'on pourroit interpréter cette Histoire métaphoriquement : puisque Grammaye, dans son Histoire des Ducs de Brabant, dit que cette sœur de Jules-César, suivant les Chroniques de Tongres & de Liége, s'appelloit Swaene ou Swana, qui en langage du pays signifie proprement *Cigne* : mais cette Histoire de Salvius Brabon, qui n'est qu'un tissu d'absurdités & de contes pleins de faussetés, mérite plutôt d'être rejettée que d'être consultée.

QUOIQU'IL en soit, revenons aux Auteurs dont nous avons rapporté le texte, & voyons si les différences qui se remarquent d'abord entre eux sont essentielles, ou plutôt voyons, s'ils ne sont point d'accord; sur les

choses mêmes qui paroissent les mettre le plus en contradiction.

LA Chronique de Cléves parle d'un Chevalier conduit par un Cigne au château de Nimégue, où il offre à Béatrix de Cléves, d'être son Protecteur & son soutien contre les traits de l'envie & de l'oppression de ses voisins, en finissant par l'épouser. C'est au château de Mayence, avance au contraire l'Auteur du manuscrit de Brogne, que ce Chevalier aborda & au lieu de Béatrix, c'est une Princesse de Lorraine, que ce Chevalier valeureux mit à l'abri des insultes d'un Prince Saxon, dont l'ambition déméfurée brûloit d'usurper le domaine de cette Princesse.

JUSQU'ICI à peu de chose près, ces Auteurs sont d'accord sur le fait principal; & s'ils diffèrent sur certains points, il est évident que leur erreur ne vient que d'avoir pris un nom pour l'autre : méprise sans doute bien légère, rien n'étoit si aisé que d'y tomber.

LES châteaux de Nimégue, de Meghem, & de Mayence étoient tous trois situés sur les Rives du Rhin, & sur le domaine de la Princesse de Cléves, laquelle devoit même encore posséder quelques terres, au-delà de Mayence. Il n'est donc pas étonnant, que ces Auteurs ayent confondu les noms de Nimégue, de Meghem, & de Mayence.

PASSONS à une autre objection du même genre. Béatrix de Cléves est appellée, par l'Auteur du manuscrit de Brogne, Princesse de Lorraine. Mais comme les

Ducs de Lorraine & de Mossallane sont sortis de cette Princesse, par les Comtes de Teisterbant. C'est par anticipation, que cet écrivain donne à cette Princesse, le nom & le titre que ses descendans ont porté depuis. Cela donna lieu peut-être à d'autres Auteurs de prendre le fameux Chevalier Hélie, pour le même que Salvius Brabon, car on sait, que le Duché de Lothier ou de Lorraine ne s'étendoit pas seulement le long du Rhin & de la Meuse, il comprenoit encore le Pays entre la Meuse, l'Escaut, & le Demer; comme le Marquisat d'Anvers, le pays de Ryen, la Campine Brabançonne, Liegeoise, Hollandoise, jusques à la Meuse; enfin si la Chronique de Cléves avance que les ennemis de Béatrix de Cléves furent ses voisins, au lieu que, l'Auteur du manuscrit de Brogne assure, que l'adversaire de cette Princesse fut un Prince Saxon, ce n'est là qu'une contradiction apparente: les anciens Saxons descendus de leur patrie vers ces contrées occupoient en ce temps-là la Frise, qui confinoit aux Comtés de Meghem, de Nimégue, (*c*) & en deçà du pays de Cléves. Ils donnèrent même leur nom à ce Pays;

(*c*) Le château & la forteresse de Nimégue, sur le Waal, qui est un bras par lequel le Rhin se décharge dans l'Océan, est un des anciens édifices du pays des plus beaux & des plus magnifiques; les uns l'attribuent aux Romains, d'autres aux Cattes, ou aux anciens Bataves. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on y trouve

c'eſt ce que pluſieurs Annales & Monumens nous atteſtent; ſur-tout la Chronique en vers, de Melis Stock, qui écrivoit vers l'an 1300 : ſuivant les anciens mémoires, dit-il, le pays en deçà de Nimégue, depuis le lieu où la Meuſe & le Rhin ſerpentent pour ſe jetter dans la Mer, & delà juſqu'à l'Eſcaut, ſe nommoit la Saxe inférieure.

Ouden Boeken hoer ic gewagen,
Dat alt lant beneden nymagen
Wilen nederſaſſen hiet,
Alſo als die ſtroem verſchiet
Van der maſe ende van den Rine,
Die ſchelt Was dat Weſtende ſine.

. . . .

Die nederſaſſen heeten nu vriezen.

L'ancienne Chronique de Claes Colin, dit à peu près la même choſe vers. 133.

. . . . *De lande, die gelagen*
Tuſſchen Maar, Zee, en Nymagen,
Rien, en Maſe, en torp aſſen,
Al die goyen heten Neerſaſſen.

C'eſt-à-dire, que tout le pays entre Nimégue, la

---

une ancienne inſcription de *Caius-Julius-Claudius Pudens*. La forme & la conſtruction de cet édifice eſt aſſez conforme à celle du Château de Leyden. Le Poëte Auſone fait mention de *Nimégue*.

Neomagum divi caſtra inclita Conſtantini.

Meuſe, & le pays de Ryen, juſqu'à la Mer, ſe nommoit la Saxe inférieure : (*d*) Pays qui comprenoit celui de Nimégue, & une partie aſſez conſidérable du Brabant qui formoit une partie du Royaume de Lothier ou de Lorraine. Delà les mépriſes des Hiſtoriens, qui ont donné à l'héritière de Cléves, tantôt l'un le nom de Béatrix de Cléves, tantôt l'autre celui de Princeſſe de Lorraine ou de Ducheſſe de Brabant, en la confondant avec la femme de Salvius Brabon, premier Duc chimérique de Brabant.

JEAN Lautens, natif de Gand, Auteur des annotations ſur les mémoires d'Olivier de la Marche, dit avoir trouvé, dans les anciens mémoriaux & Chroniques Belgiques, que le Chevalier au Cigne aborda au château de Meghem; ce qui paroit aſſez conforme à ce qu'on vient de dire; car il eſt à remarquer, que la

---

On lit dans les *Mémoires* d'un écrivain moderne, qu'il ne faut que jetter les yeux ſur l'Itineraire d'Antonin, pour montrer que Nimégue dès le temps des Romains étoit une place conſidérable, puiſqu'elle porte la marque de Ville du premier rang Un Compétiteur du précédent, dit que l'Itineraire n'en parle pas. Le premier fut couronné par une Académie des ſciences, & le ſecond y obtint un *acceſſit*.

(*d*) Dans le pays de Munſter il y a un Village appellé *Saſſenberg*, ce qui ſignifie *Montagnes des Saxons*. Ce Village, peu éloigné du pays de Cléves a pû être le ſéjour de ce Saxon, l'ennemi de Béatrix.

Ville de Meghem eſt ſituée ſur la rive gauche de la Meuſe, & qu'elle étend ſa juridiction juſqu'au territoire de Nimégue. Quoique l'origine de cette Ville ſoit entiérement ignorée, il eſt certain, que de toute ancienneté elle fut ſoumiſe, ainſi que ſon château, à des Comtes particuliers, dont les armes d'or au chef de gueules ſont encore celles de la Ville de Meghem. Mais dans la ſuite ſes Comtes écartelèrent leurs armes; ſavoir au 1 d'or au chef de gueules, qui eſt Meghem, au 2 d'or à la face d'Azur, qui eſt Berthout-Grimbergen, au 3 de gueules au cordon d'or, qui pourroit bien être le Symbole de l'Ordre du Cigne, puiſque les Chevaliers de cet Ordre ſont auſſi nommés Chevaliers du Cordon d'Or; au 4 de gueules, à une roue d'argent, qui eſt Heuſden, & en pointe de gueules à trois annelets d'or ou d'argent, qui ſont préciſément les armes des Comtes de Bar, avoués de Brogne, apportées à leur Maiſon par Eliſabethe, Comteſſe enpartie de Châlon-ſur-Saone, lors de ſon mariage avec Manaſſes de Bar, Seigneur de Hierges, tous deux enterrés dans l'Egliſe de l'Abbaïe de Brogne. Enfin les armes différentes & compoſées des Comtes de Meghem déſignent les alliances diverſes qu'ils ont contractées, & nous dirons en paſſant qu'ils portent auſſi pour cimier un Cigne d'argent.

Il réſulte des diſcuſſions & des recherches que nous venons de faire, que les Hiſtoriens du Chevalier Hélie ne s'écartent point eſſentiellement, quoiqu'ils paroiſ-

sent d'abord raconter cet évenement singulier d'une maniere différente.

CEPENDANT ce qui paroit nous attester le mieux encore la vérité de cette Histoire, c'est le manuscrit de Brogne, écrit à l'instigation de Robert, Abbé de cette Abbaïe. Cet Abbé pénétré de réconnoissance pour Manasses de Bar, qui avoit fait des sacrifices & des dons considérables à son Abbaie, avoit engagé le Religieux Sorius à écrire l'Histoire de leur commun & pieux bienfaiteur; & ce Religieux l'entreprit en 1211. Il commence, dans cette Histoire, par remonter à l'origine de Manasses, qu'il fait descendre du Chevalier Hélie, plusieurs monumens en confirmoient la réalité, & paroissoient même irréfragables : ils faisoient plus encore, ils étoient des témoignages certains & authentiques que le Chevalier Hélie avoit existé.

DES descendans de Manasses même, comme Waldefroi, Comte de Bar, furent jaloux de transmettre à leur postérité, le souvenir d'une aussi ancienne origine. Les tombeaux, les armoiries, les inscriptions, érigés sur-tout en mémoire de ce Waldefroi & d'Adélaise de France, dite de Montagu, Restaurateurs de l'Eglise de l'Abbaïe de Brogne, furent dans la suite des preuves visibles de cette prétention, qu'on ne pouvoit revoquer en doute. Nous dirons ici, comme en passant, que Sorius n'a écrit les belles actions de Manasses, qu'après en avoir consulté les témoins oculaires, ceux qui l'ont suivi dans son voyage de Jérusalem, & à son retour dans sa patrie, où il rapporta ce

fragment précieux de la Sainte Croix, laissé par son testament à l'Eglise de l'Abbaïe de Brogne; mais cette Eglise ne fut point d'abord en possession de cette Sainte Relique. Henri, fils de Manasses, s'en étoit fait dépositaire & ne vouloit point s'en départir, jusqu'à ce qu'enfin Henri, Comte de Namur, pour l'engager à remplir les dernières volontés de son père, lui céda l'Assisse de Romerée en échange de l'Avouerie de Brogne.

Guillaume, Archevêque de Tyr, rapporte presque toutes ces circonstances dans son histoire des Croisades. (*e*) Il fait descendre Manasses de la Maison de Bologne, & prend soin d'informer la postérité, que Manasses fut élevé à la premiere charge de la Couronne de Jérusalem sous la Reine Mélisinde.

Présentement c'est ici le lieu de dire un mot de

[*e*] *Secundus Jerosolimorum Rex ex latinis fuit Dux Balduinus de Burgo...... Hic cum aliis nobilibus qui iter Jerosolymitanum, arripuerant in comitatu Domini Ducis Godefridi, cujus erat consanguineus eamdem viam.... Ingressus est, reliquens domi apud patrem jam grandævum fratres duos est sorores totidem, quorum ipse omnium primogenitus erat, nomen alterius fratrum Gervasius, qui posteà fuit electus ad Ecclesiam Remensem, alterius Manasse, sororem autem alteram habuit castellanus de Vitriaco nomine Mathildem, alteram Dominus Herbrandus de Hergez, vir nobilis & potens nomine hodiernam, ex qua natus est Manasses de Hergetz, quem nos postmodum tempore Dominæ Millisendis reginæ regium vidimus constabularium* : ità Guill. Tyrius Hist. belli Sacri lib. XII. Cap. I.

Lambert d'Ardres, qui fait mention du Chevalier au Cigne; son autorité peut beaucoup servir à appuyer notre Histoire. Cet Ecrivain, qui vivoit sous le regne de Philippe-Auguste, Roi de France, fut regardé de son temps, comme l'un des plus dignes Prêtres de la Basse-Picardie. André Duchesne nous apprend, qu'il fut Curé de l'Eglise d'Ardres, & qu'il travailla avec beaucoup de soin & d'exactitude à l'Histoire des anciens Comtes de Guines & d'Ardres, qu'il puisa dans les recits de Wautier d'Ardres, dit de Cluse, fils naturel de Baudouin, Seigneur d'Ardres, qui passa en Palestine en 1146. C'est dans cette Histoire qu'il exalte la Maison de Bologne, comme visiblement protégée du Ciel, & comme sortie d'un Chef qui fut miraculeusement envoyé sur la terre.

Il faut l'avouer, le merveilleux de cette Histoire paroîtra sans doute bien étrange à la plûpart des lecteurs; ils auront peut-être peine à croire un prodige de cette espéce; malgré tant de graves Historiens qui nous l'attestent, d'une manière à vouloir nous en convaincre Mais quoique ce fait fut regardé alors comme un prodige, si nos conjectures sont vraies, une cause très-naturelle a pu y donner lieu. Le Chevalier au Cigne, en poursuivant un Cigne le long du Rhin, a pu fortuitement se trouver au château de Béatrix, y être bien accueilli, &, même dans la suite, épouser cette Princesse, sans lui découvrir son extraction, ni le lieu de sa naissance

Il est encore tout aussi vraisemblable de penser, que dans les fêtes, qui se donnèrent à l'occasion du mariage

de la Princesse de Cléves & du Chevalier Hélie, on ait imaginé de faire aller une barque sur le Rhin, en la faisant tirer par un Cigne, & que, par une certaine progression de temps, on ait défiguré & alteré ce fait, au point de le faire passer comme surnaturel.

QUOIQU'IL en soit; vers le XIII siècle, il étoit regardé comme un miracle; c'étoit une opinion généralement reçue, & elle avoit si bien prévalu chez les habitans de Cléves, qu'ils étoient vivement persuadés que l'origine de leur Seigneur étoit céleste.

OR cette persuasion, & les prosperités continuelles que le Ciel sembloit répandre sur cette Maison, les desirs de l'Empereur Rodolphe, joints à sa politique, d'allier ses enfans à des familles illustres & puissantes, furent des motifs assez forts, pour engager ce Prince à instituer l'Ordre du Cigne, en faveur de la Maison de Cléves, lorsqu'il accorda sa fille au Comte Thierri.

SES vues n'auroient pas même été tout-à-fait remplies, s'il n'avoit attaché, au Sang de cette Maison, cette dignité à perpétuité : de sorte qu'il n'est point nécessaire, pour être créé Chevalier de cet Ordre, d'aucun diplome de grace, d'aucune nouvelle érection, ni cérémonie; puisque le droit du Sang est le seul, dans cet Ordre, qui vous éléve à ce dégré d'honneur.

IL en est de même de la Grande-Maîtrise, que l'Empereur annexa héréditairement au Chef de la Maison de Cléves; en sorte qu'il ne faut d'autre titre ni qualité, que d'être né du Sang de cette Maison, & investi dans sa

Principauté, pour y parvenir. C'est ce que plusieurs Auteurs, tels que le P. Anselme & Thomas de Rouck expriment en termes formels, lorsqu'ils disent que l'Ordre du Cigne est inséparablement attaché à la naissance.

Il est peu d'Ordres, comme celui du Cigne, qui soit héréditaire. L'Histoire parle de quelques autres qui jouissent de cette prérogative, & n'en cite que deux. L'Ordre de Baronnets, institué par Jacques I, Roi d'Ecosse, fut héréditairement accordé en 1415, aux aînés des Chevaliers, qui avoient secondé ce Prince, à réprimer les efforts séditieux de la Province d'Ulster.

François Mener, Auteur Italien, assure qu'il y a en Italie quelques exemples de Chevalerie héréditaire; comme cela se voit, dit-il, dans Rome, où la qualité de Chevalier de S. Jean-de-Latran a passé de père en fils dans certaines familles, par privilége des Empereurs. Au reste, l'Histoire en fournit peu d'exemples, & l'Ordre du Cigne n'existeroit pas lui-même, si l'Empereur Rodolphe, qui fut le Fondateur de la Maison d'Autriche, devenue si éclatante depuis son avénement au trône impérial, n'eût songé à honorer Thierri de Cléves de son Auguste alliance.

Il ne sera point ici hors de propos de dire que Rodolphe, à qui il restoit encore neuf enfans d'une nombreuse postérité, en avoit déja marié huit. Albert I, l'aîné, qui fut père de 28 enfans, qu'il fit proclamer Duc d'Autriche en 1282; & fut son successeur au trône impérial, avoit épousé Elisabeth, l'héritière de Karintie, sœur de Henri, Roi de Bohême: Rodolphe, son puîné, avoit épousé

épousé Agnès, fille d'Ottocair, Roi de Bohême; Mathilde, l'aînée des filles de Rodolphe, fut mariée à Louis-le-Sévère, Duc de Bavière, & elle donna la vie à l'Empereur Louis, Duc de Bavière, chef de cette brillante postérité, dont la branche masculine s'éteignit seulement de nos jours, dans la personne de Maximilien-Leopold-Joseph, Electeur de Bavière, mort sans génération, le 30 Décembre 1777, & dont la succession ducale de Bavière remonte jusqu'au Duc Louis-le-Sévère, pour être recueillie par Charles-Théodore, Electeur Prince Palatin de Sultzbach, issu au quatorzième dégré, de Rodolphe, Electeur Palatin de Bavière, frère aîné de l'Empereur Louis de Bavière. Agnès, seconde fille de l'Empereur Rodolphe, fut mariée à Albert II, Duc, Electeur de Saxe; alliance aussi brillante que la précédente. Helwige, sa troisième fille, épousa Othon, Marquis de Brandebourg-Stargard; & Catherine, sa quatrième fille, épousa Othon, Duc de Bavière, qui parvint au trône de Hongrie en 1305. Clémence, sa cinquième fille, fit une alliance équivalente à celles-ci, en épousant, en 1281, Charles-Martel, Roi de Hongrie; ensuite Jutta, sa sixième fille, fut mariée à Wenceslas IV, Roi de Bohême.

RODOLPHE, qui venoit de contracter ces alliances, se voyoit en quelque sorte dans la nécessité d'en procurer une à Marguérite, sa septième fille, qui ne fut point inférieure à celles-là. Thierri de Cléves ambitionnoit ce mariage, & il en avoit déja fait la proposition; mais quoiqu'il se fût insinué bien avant dans les bonnes graces

de l'Empereur, il manquoit à sa Maison, qui n'étoit ni royale, ni souveraine, plus d'illustration; pour qu'il pût obtenir Marguérite : c'est pourquoi Rodolphe, pour l'égaler aux Maisons où ses enfans venoient d'entrer, créa, à perpétuité, un Ordre héréditaire de Chevalerie, unique jusqu'alors dans son espéce, en faveur non-seulement de la lignée à naître de ce mariage, mais aussi de tous les descendans du Chevalier Hélie.

QUANT à ce que cet Ordre est immédiatement affecté au sang & à la naissance, il nous en reste encore des preuves non équivoques. Il est prescrit dans tous les statuts des Ordres de Chevalerie, qu'il faut avoir atteint à la vingt-unième année, pour être reçu Chevalier, tandis qu'on voit dans les Maisons de la Marck, de Gonzague, & autres encore, plusieurs portraits d'enfans, de l'âge de trois à quatre ans, jusques à vingt, décorés de l'Ordre de Cléves.

LA Maison de Gonzague s'étant alliée à la Maison de Cléves, prit le nom de Gonzague-Cléves, & ôta à ses armes l'ancien support gauche, pour y substituer un Cigne d'argent colleté d'une couronne d'or; comme une marque distinctive de l'Ordre attaché à la Maison de Cléves.

LES Ducs ou Comtes de Stormarie, qui tiroient leur origine, par la Maison d'Oldenburg & par les anciens Lantgraves de Hesse, de la Maison de Cléves ne prirent d'autres armes, selon Chifflet, qu'un écu d'azur, ou selon Imhof, de gueules au Cigne d'argent, colleté d'une couronne d'or, que les Rois de Dannemarck

portent encore aujourd'hui, comme Ducs de Stormarie. Les Comtes de Meghem, ceux de Bar, surnommés le Paige, ceux de la Maison de Rynevelt, ceux de Blois de Haeftene, ceux de Blois d'Outheusden prirent tous, à l'exemple de la Maison de Cléves, pour cimier, un Cigne d'argent, en qualité de Chevaliers de l'Ordre du Cigne. On a vu même plusieurs de ces Maisons ajouter cette marque d'honneur à leurs armoiries, en plaçant un Cigne dans l'écu de leurs armes; quoique selon les régles de l'Héraldique, les marques distinctives d'un Ordre quelconque ne doivent jamais entrer dans l'écu des armes, n'étant que des honneurs personnels, & pour ainsi parler, précaires, accordés au mérite ou à la faveur; mais l'Ordre du Cigne ne doit point être consideré comme tel, étant héréditaire, & dont les signes qui les caractérisent passent de père en fils, comme les armes de familles.

Le Père Anselme remarque fort judicieusement, dans son Histoire des Ordres de Chevalerie, ce changement d'armes, de cimiers, & de supports, arrivés dans les armoiries des Maisons qui s'allièrent à celle de Cléves. Les Princes, dit-il, sortis de la Maison de Cléves, afin de conserver la mémoire du Chevalier au Cigne, ont porté pour Ordre, un Cigne d'argent, & l'ont pris enfin pour devise, cimier & supports de leurs armes.

CE passage du Père Anselme désigne, que non-seulement ceux qui portent le nom de Cléves, s'intitulèrent Chevaliers de l'Ordre du Cigne, mais aussi ceux

qui descendoient de cette Maison par ligne féminine ou par alliance, car l'usage du Cigne pour support & pour cimier dans les armoiries, ne fut pas même si généralement adopté par ceux de Cléves; que par leurs descendans par ligne féminine. La Maison de Gonzague prit le Cigne pour cimier & pour supports; les Vicomtes de Brogne de la Maison de Bar, le prirent pour cimier & en abîme de leur écu.

LES Ducs de Stormarie ne prirent d'autres armes que le Cigne, colleté de sa couronne. Les Comtes de Meghem le prirent pour cimier, & mirent non-seulement les armes des Seigneurs de Bar en pointe de leur écu, mais placèrent aussi en troisième le cordon de l'Ordre, ou le cordon d'or mis en lacs d'amour. Ce ne fut même qu'à l'imitation des Chevaliers de Cléves, que les Chevaliers de l'Ordre des Baronnets, Ordre héréditaire dans la Grande-Bretagne, ont pris la coutume de placer, au canton dextre de l'écu de leurs armoiries, les armes d'Ulster, qui sont d'argent à la main de gueules mise en pal.

C'EST aussi à ce changement d'armes, de cimier & de supports, arrivés aux armoiries de la Maison de Cléves, qu'on doit fixer l'époque de l'institution de l'Ordre du Cigne.

PARMI quelques Auteurs; de Rouck, dans son Traité Héraldique, remarque très-expressément, que « les anciennes armes de la Maison de Cléves étoient d'argent, à » une tête de Taureau de gueules, accornée de sable,

» ainsi qu'on les a vues dans la principale Eglise de la
» Hälie, leur cimier étoit les deux cornes de l'écu; mais
» quelques années avant 1300, Thierri ôta ce taureau & ce
» cimier, pour leur substituer de gueules à l'écusson d'argent
» au torteau de sinople, & huit rais d'escarboucle pom-
» melés, fleurdelisés d'or, brochans sur tout, & pour
» cimier un Cigne, en mémoire de l'extraction de la
» Maison de Cléves du Chevalier Hélie, connu sous le
» nom du Chevalier au Cigne, & dont le mariage avec
» Béatrix, héritière de Cléves, fut célébré en 711.
» Ce fut aussi en mémoire de ce fait, remarque encore
» cet Auteur, qu'en 1453, Adolphe de Cléves, Seigneur
» de Ravestein, prit le titre de Chevalier du Cigne,
» lorsqu'il donna un célèbre Tournoi à Lille, suivi de la
» représentation de l'arrivée d'Hélie, conduit par un
» Cigne sur le Rhin, jusqu'au château de la Princesse
» Béatrix de Cléves.

OUTRE cela, comme on sait que l'union entre Thierri de Cléves & Marguérite, fille de l'Empereur Rodolphe, se fit en 1290, l'institution de l'Ordre du Cigne doit nécessairement se rapporter à cette année.

LES Mémoires de plusieurs Maisons, spécialement ceux de la Maison de Cléves, rapportent que douze personnes, en qualité de Chefs des branches particulières de l'Ordre, représentoient alors toute la Maison de Cléves, & que dans cette qualité, ils furent décorés d'une marque singulière de l'Ordre. Si celà est véritable, il faut considerer ces Chefs, comme Chevaliers de la grande

Croix, en n'accordant aux autres que la petite Croix. Celà parut assez vraisemblable, puisqu'on remarque, dans les portraits des Princes de la Maison de Cléves, que les chefs de famille portoient la Croix, dont la grandeur étoit proportionnée à la taille naturelle d'un homme, telle qu'on la voit ici représentée ; tandis que les autres portraits de la même famille étoient décorés de la même Croix diminuée d'un tiers de sa grandeur : mais l'une & l'autre représentoient l'escarboucle de Cléves, chargé d'une Croix d'émail, de l'écu de Cléves, bordée d'or & surchargée d'un écusson d'azur, au Cigne d'argent, colleté d'or sur une rivière ondée au naturel.

Il est maintenant nécessaire, pour déterminer les douze Chefs de l'Ordre, de recourir aux Annales du pays & aux anciennes Chroniques; car les écrivains postérieurs ont négligé de désigner ces douze Chefs par les titres de leur Ordre, en leur substituant ceux d'Altesse & d'Excellence, inventés depuis.

Les Annales de Hollande font assez exactement l'énumeration des Chevaliers qui vécurent sous chaque Comte de Hollande. Le Prélat Butkèns a fait un pareil recueil des nobles vassaux de Brabant, qui existoient sous chaque Duc de Lothier & de Brabant; tandis qu'on a passé sous silence alors plusieurs particularités mémorables du pays de Cléves. Ce sont des ténèbres à écarter; c'est un cahos à débrouiller, & si le chemin en est ouvert, il est bien difficile de le frayer ; d'autant plus que ce silence a fait confondre l'érection de l'Ordre de Cléves



avec le dénombrement de quelques Chevaliers, créés vers ce temps-là, & dont la plûpart possédoient des biens dans le pays de Cléves, ou dans les environs, & y demeuroient.

CE qu'il y a de certain, c'est que ces douze Chevaliers créés en 1290, dont parle le Prélat Butkens, & entre lesquels il nomme Thierri de Cléves le premier, est exactement l'institution de l'Ordre du Cigne. Quand Butkens a dit donc en premier, qu'en 1290, le Comte Florent V. de Hollande institua l'Ordre de S. Jacques, qu'il confera à douze gentils-hommes, en nommant Thierri de Cléves le premier de cet Ordre, Jean, Seigneur de Heusden le sixième, & Hugues, Seigneur de Vianen le douzième; ce Prélat n'a assûrement fait qu'une rapsodie : néanmoins l'écrivain Aubert le Mire, son contemporain, n'a pas laissé que de le suivre aveuglement; car il rapporte mot pour mot cette particularité historique dans son Code des Donations Belgiques, qu'il publia en 1629, & pour la rendre plus authentique, il ajoute qu'elle est tirée d'un vieux regître de Chevalerie, qui se trouve à la Haie, intitulé *Regifter der Ridderschap*; mais où peut-on avoir trouvé ce regître, & de quel poids peut-il être, puisque tous les Historiens de Hollande ont gardé le plus profond silence sur l'institution d'un tel Ordre ?

LA seule grande Chronique Belgique parle de quarante Chevaliers, que Florent V. se choisit entre ses nobles vassaux, pour former sa cour; mais ces gentils-hommes,

avant d'être à la Cour de Florent V, étoient dejà Chevaliers, & s'il leur accorda des Priviléges, ce fut pour les aider à soutenir les fraix que ce rang exigeoit. Il n'appartenoit même pas, en 1290, aux Comtes de Hollande, de créer des Chevaliers, ni d'instituer aucun Ordre; puisqu'alors les Nobles de Hollande & de Zélande reconnoissoient plutôt, pour leur Seigneur Souverain, l'Empereur Rodolphe, que les Comtes de Hollande; car l'année même de l'institution de l'Ordre du Cigne, ce Prince leur accorda, au préjudice de la souveraineté de Florent, des lettres de privilége & d'exemption, par lesquelles il les authorisoit à percevoir les impôts de Zélande, dont deux tiers seroient dans la suite à la disposition des Nobles de cette Province, & l'autre appartiendroit au Comte de Hollande & de Zélande. Ce fut dans la Ville d'Erfort que (*a*) Jean de Renesse, Thierri, Seigneur de Brederode, Wolfard, Seigneur de Borssele, Jean, Seigneur de Maelstede, Hugues, Seigneur de Cruningen, & quelques autres encore obtinrent ces lettres privilégiales, de Rodolphe, le 8 Mai 1290, dans la seizième année de son régne, & précisément l'année de l'institution de l'Ordre de Cléves.

COMMENT est-il possible de s'imaginer que Florent V,

(*a*) *Nobilibus Viris Joanni de Renesse, Theodorico Domino de Brederodo, Wolfardo de Borsale, Joanni Domino de Malstede, Hugoni Domino de Cruningen, &c. datum Erfordiæ octavo idus Maii, anno regni sui decimo-sexto.* Ceci

pût institué, dans cette année même, l'Ordre de Saint Jacques, en s'arrogeant ce droit souverain à la face de l'Empereur ? Quelle possibilité de croire encore, que Thierri de Cléves fût élevé à la dignité de Chevalier de cet Ordre de Saint Jacques en Hollande, puisque, dans ce même temps, il épousa la fille de l'Empereur, lequel créa, en sa faveur, un Ordre héréditaire à sa Maison ? Il est apparent que cette rapsodie du Prélat Butkens & du Chanoine le Mire, formée sur le livre ou regître des tournois des Comtes de Hollande, ayant pour titre : *Het boeck der Schaeck-spelen der Graven van Hollant.* (a) On y trouve page 220. » Qu'en 1290, Haut & Puissant » Seigneur, le Comte de Hollande donna un tournoi, » auquel il invita tous les Chevaliers renommés de ce » temps. Les Champions qui se présentèrent étoient pre- » mièrement le Seigneur Thierri de Brederode, qui » portoit les armes d'or au lion de gueules langué, armé » de pourpre & crioit *Hollande.* Le deuxième qui s'y » présenta étoit Jean, Seigneur de Heusden, qui portoit » dans ses armes, une roue de gueules, & crioit *Cléves.* » Le troisième étoit Thierri, Seigneur de Linden & de » Lée, qui portoit ses armes de gueules à la Croix d'or, » & crioit *Asspremont.* Le quatrième, qui s'y présenta,

---

est extrait d'un livre qui se trouve à la Haie, à la chambre des regîtres, marqué au dos de la lettre E. Cette lettre de priviléges s'y trouve chap. 41, fol. 45.

(a) Ce regître est marqué au dos de la lettre N, N°. 13.

» étoit Arnould d'Yſſelſtein, qui portoit d'or, à la faſce » de gueules, au ſautoir échiqueté d'argent & de gueu- » les, & crioit *Amſtel.*

MAIS bien loin que cela confirme l'érection d'un nouvel Ordre compoſé de douze Chevaliers, comme Butkens & le Mire ſe l'imaginent, ce n'eſt là qu'une fête & un tournoi, que le Comte Florent V. donna aux Chevaliers de Hollande, à l'occaſion du mariage de Thierri de Cléves avec la fille de l'Empereur Rodolphe. Les Chevaliers même de Cléves, créés récemment, y furent invités, pour ſe ſignaler, ſuivant la coutume de ce temps, avec les Chevaliers qui ſe trouvoient en Hollande.

OR, la Maiſon de Cléves étant alors diviſée en douze branches différentes, chacune de ces branches avoit ſon chef reſpectif; il y avoit, par conſéquent, dans cette Maiſon, douze chefs, qui étoient les douze premiers Chevaliers de l'Ordre. Jean, Seigneur de Heuſden, étoit de ce nombre; il fit armes avec le Seigneur de Brederode, ancien Chevalier établi en Hollande. Le Comte de Cléves étoit de cette fête; Hugues, Seigneur de Vianen, en étoit apparemment auſſi : & voilà à quoi ſe réduit cet Ordre prétendu, inſtitué en Hollande, dont aucun Auteur n'a fait mention avant Butkens & le Mire; & qui ne ſe trouve nulle part, que dans leur ramas de fauſſetés.

CEPENDANT, la conſanguinité qui ſe trouvoit entre le Comte Florent V. de Hollande & la Maiſon de Cléves, la ſubordination de cette Maiſon aux Comtes de Hollande, la poſition de ces Terres; enclavées en partie dans

le voisinage de cette Province, tout cela aura pu, sans doute, donner lieu à la confusion.

LES douze Chevaliers institués en 1290, ne sont donc que les douze chefs de la Maison de Cléves & de Teisterbant, dont chacun d'eux, ainsi que leur postérité, fut élevé à la dignité de Chevalier de l'Ordre du Cigne.

IL ne reste plus maintenant qu'à faire connoître les douze chefs de famille qui transmirent cet Ordre à leur postérité, & dont ils furent les premiers decorés. La Chronique de Cléves en cite quelques-uns, en disant bien expressément, qu'ils sont issus du Chevalier Hélie: tels que les Comtes de Cléves, les Landgraves de Hesse, les Comtes de Loz, les Comtes de Teisterbant, fondus en partie dans la Maison de Bologne & en partie dans la Maison de Luxembourg & de Limbourg, les Seigneurs d'Altena, ceux de la Maison de Bar, les Seigneurs de Heusden, &c. L'histoire de la Sainte Croix de Brogne, & d'autres mémoires qui se trouvent en cette Abbaïe de même que les mémoires de la Maison de Guines, citent spécialement ceux de la Maison de Bologne, ceux de la Maison de Bar, avoués de Brogne, issus de cette Maison de Bologne, par alliance d'Ide de Bologne avec les Seigneurs de Hierges. En voilà déjà six à sept branches établies; on ne peut disconvenir aussi, que les Comtes de Stormarie ne soient descendus du Chevalier Hélie, par la Maison de Hesse, & que les Comtes de Culembourg & les Seigneurs de Vianen ne soient issus des Comtes de Teisterbant: on ne peut de

même revoquer en doute, que les Comtes de Meghem ne soient descendus directement des Comtes de Teisterbant, ou qu'ils n'en soient du moins issus par ceux de la Maison de Bar; ni que les Comtes de la Marck, les Seigneurs de Hornes & d'Altena, ainsi que ceux de la Maison de Bergh, ne soient tous descendus des anciens Comtes d'Altena. Les preuves que nous en avons déjà rapportées, & que nous rapporterons encore lorsque nous traiterons de leur descendance en particulier, suffiront au Lecteur, pour ne point devoir y revenir, & faire d'autres recherches : voici en peu de mots les douze Chefs Chevaliers de l'Ordre du Cigne, qui vivoient en 1290.

I.

LE COMTE DE CLÉVES,

Chef héréditaire de l'Ordre du Cigne, dit l'Ordre de Cléves.

CE Prince, qui fut élevé à la Chevalerie de l'Ordre du Cigne, en 1290, le jour de ses nôces, avec la fille de l'Empereur Rodolphe, chef de la Maison d'Autriche, & qui fut créé, par cet Empereur, chef de cet Ordre, ainsi que ses successeurs à naître de son sang, Comtes ou Propriétaires du pays de Cléves, étoit fils de Thierri VIII, Comte de Cléves, il s'appelloit aussi Thierri, & succéda à son père en 1286. Elevé à la dignité héréditaire de chef de l'Ordre du Cigne, il ne maria ses filles qu'aux Chevaliers héréditaires de son Ordre : Elisabeth, sa fille aînée, épousa Guillaume V, Seigneur de Hornes, de

Gaesbeeck & d'Altena. Sa fille puînée, Mechtilde de Cléves, fut mariée à Henri de Brabant, Landgrave de Hesse, par sa mère, issue par les anciens Landgraves du Chevalier Hélie. La troisième, Anne de Cléves, épousa Godefroid dernier, Comte d'Arensberg, en Westphalie, qui étoit issu, par ligne maternelle, de la Maison de la Marck : car on sait que le Comte Adolphe III, de la Marck, épousa Alice, héritière du Comté d'Arensberg, en Westphalie. La quatrième fille du Comte Thierri de Cléves, étoit Agnès de Cléves, qui fut mariée à Adolphe VII, Comte de Berg, aussi issu des Comtes de la Marck, & des anciens Seigneurs d'Altena.

I I.

LE LANDGRAVE DE HESSE,

Premier Chevalier de l'Ordre du Cigne, après le Comte de Cléves.

LE Prince de Hesse, élevé lui & sa postérité à la dignité de Chevalier de l'Ordre du Cigne, étoit descendu, par sa mère Sophie, héritière de Hesse, des anciens Landgraves de Hesse, & par conséquent, de Conrad, fils puîné du Chevalier Hélie. Il se nommoit Henri, & étoit fils de Henri, Duc de Brabant, qui avoit épousé l'héritière de Hesse. Il mourut en 1308, à l'âge de 63 ans. Il avoit épousé, en premières nôces, en 1265, Alice, fille d'Othon, Duc de Brunswich-Lunebourg; & en 1288, en secondes nôces, Mechtilde, fille de Thierri VIII, Comte de Cléves.

III.

LE COMTE DE STORMARIE,

Deuxième Chevalier de l'Ordre du Cigne.

LES Comtes de Stormarie portoient leurs armes d'azur, au Cigne d'argent, colleté d'une couronne d'or, comme les Rois de Dannemarck les portent encore aujourd'hui, ce qui est précifément la marque de l'Ordre du Cigne de Cléves. Les anciens Comtes de Stormarie font iffus des premiers Landgraves de Heffe. Adolphe III, Comte de Schavenburg, devint, en 1106, Comte de Holftein & de Stormarie. Henri I, Comte de Stormarie, iffu du précédent en ligne directe, au cinquième dégré, avoit époufé une fille du Comte de Bronchorft, & fut chef de la deuxième branche héréditaire de l'Ordre du Cigne : le Comte Henri I. de Stormarie, qui vivoit fous l'Empereur Rodolphe, étoit fils de Gerard, Comte de Holftein & de Stormarie : il mourut en 1310. Ce fut de Gerard, Duc de Holftein & de Stormarie, fon arrière petit-fils, que nâquit Helwige, héritière de Holftein & de Stormarie, laquelle époufa Thierri-Fortuné, Comte d'Oldenburg, iffu, au quinzième dégré, de Thierri, Comte d'Oldenburg, & de Helwige de Cléves. Ce Thierri-Fortuné, Comte d'Oldenburg, fut père de Christiern I, Roi de Dannemarck, Comte de Stormarie.

IV.

LE COMTE DE LOZ,

Troisième Chevalier de l'Ordre du Cigne.

ARNOUL VIII, Comte de Loz, ou de Borch-Loon, en Hasbaie, fut élevé à la dignité de la Chevalerie héréditaire de l'Ordre du Cigne, comme issu, suivant la Chronique de Cléves, de Godefroid, un des fils puînés du Chevalier Hélie, qui eut en partage le Comté de Loz. Arnoul VIII, Comte de Loz, étoit fils aîné de Jean, Comte de Loz, & d'une fille de Willame V, Comte de Juliers. Il avoit épousé, en 1280, Marguérite de Vianden, fille de Philippe, Comte de Vianden, & de Marie de Louvain, Dame de Perwez. Arnoul de Loz passa un acte le 22 Mai 1282, en faveur de l'Abbaïe de Bilsen, dont il étoit avoué. Il fut présent à la bataille de Woeringe, en 1288, & fonda, en 1296, le Couvent des Augustins, en sa Ville de Hasselt. Il est mort en 1318, & fut enterré en l'Abbaïe d'Everbode, près de Diest.

V.

LE VICOMTE - AVOUÉ DE BROGNE, COMTE TITULAIRE DE BAR-SUR-SEINE,

Quatrième Chevalier de l'Ordre du Cigne.

LA Chronique de Cléves rapporte qu'un Seigneur de Bar étoit issu des Comtes de Teisterbant. Les Regîtres de l'Abbaïe de S. Gerard à Brogne, portent,

que le Comte Manassès de Bar, Seigneur de Hierges, qui fut enterré en 1177 en la même Abbaïe, étoit issu d'une sœur de Godefroid de Bouillon, Roi de Jérusalem; c'étoit encore par cette Princesse, qu'il tiroit son origine du Chevalier Hélie : presque toutes les Chroniques de Hollande & de Zélande, sous l'an 1253, font mention de Wolfart, ou Waldefroi de Bar, avec cette différence, que les unes lui donnent le surnom de Bar, d'autres celui de Bronio, ou de Bromo, & parlent de lui comme ayant été l'un des principaux Officiers qui se trouvèrent à la bataille de Westcapelle, en 1253, où il fut fait prisonnier. Il fut tué à Loenen, en 1287. Ce Wolfart, étoit fils de Guillaume II, Comte de Bar-sur-Seine, qui fut dépouillé de ce Comté, & qui fut tué à la Massoure en 1250, & petit-fils de Guillaume I. de Bar, dit de Hierges, & d'une fille du Comte de Chiny; ledit Guillaume, qui se croisa en 1297, comme Meyer & d'autres le rapportent, étoit fils de Henri de Bar, avoué de Hasbaie, Seigneur de Hierges, & d'Iolante de Rumigni, dite de Florines, & petit-fils du Comte Manassès de Bar, Seigneur de Hierges & de Milen, près de S. Tron, & d'Elisabeth, Comtesse en partie de Châlon-sur-Saone, qui portoit ses armes de gueules à trois annelets d'or, qui sont celles de la Ville de Châlon, qu'elle transmit à sa postérité. L'avouerie héréditaire de l'Abbaïe de Brogne, qu'on nomme en Latin *Abbatia de Bronio*, ou *de Bromo*, appartenoit à cette famille de Bar; c'est de là que ces Chroniques nomment ceux de cette Maison, tantôt de *Bar*,

tantôt

tantôt *de Bronio*, ou *de Bromo*. Ils ont aussi été surnommés *Le Paige*, analogiquement à leur Devise : Où QUE SOIT SUIVRAIE TOI. Ce fut ledit Waldefroi de Bar, avoué de Brogne, qui rebâtit l'Eglise de Brogne, à l'honneur de Saint Gerard, avec Adélaise de Bourgogne-Montagu, Princesse du Sang de France, sa femme, plusieurs fois nommée és archives de S. Gerard. Voici un écriteau, qui se voyoit autrefois en cette Eglise :

Walfridus, Barri Comes, inclytus atque benignus,
Bronensis Terræ defensor tempore guerræ,
Et claræ stirpis Adelusia nobilis Uxor,
Hoc Templum Sancto simul exstruxêre Gerardo.

Guillaume III, Comte de Bar, leur fils, vivoit en 1290, & fut fait, en cette année, Chevalier héréditaire de l'Ordre du Cigne, comme issu, par Manasses de Bar & par les Comtes de Teisterbant, du Chevalier Hélie. Il portoit de gueules à trois annelets d'or, qui est Châlon ancien, & prit, pour cimier, un Cigne d'argent, en qualité de Chevalier du Cigne, que plusieurs de sa postérité ont placé en abîme de l'écu : il prit aussi pour tenans, deux Sarrasins, tenant chaque une bannière ; celui à dextre, aux armes de Bar-sur-Seine, d'azur au lion d'or, billeté de même ; & celui de senestre, aux armes de Courtenai-Constantinople, de gueules à la Croix d'or, cantonnée de vingt Croix alaisées de même, ou de quatre Croix alaisées d'or, du chef d'Adelaise de Bourgogne-Montagu, sa mère, qui étoit fille d'Eude de Bourgogne-Montagu, & d'Elisabeth de Courtenai, fille de Pierre II, Seigneur de Courtenai,

Empereur de Conſtantinople, qui portoit ſes armes cantonnées de vingt Croix, que les Empereurs du nom de Baudouin ont cantonnées de leur chifre, ou lettre initiale de leur nom, ſavoir de quatre B adoſſés. Guillaume III de Bar eſt mort en 1293; & fut enterré en l'Abbaïe de Baſſe-Fontaine, dans le tombeau des Comtes de Brienne, ſes parens, Fondateurs de ce lieu.

V I.

LE COMTE DE RUNCKEL-WESTERBURG,

Cinquième Chevalier de l'Ordre du Cigne.

SIGEFROID, Baron de Runckel, chef de toute la Maiſon de Runckel & de Weſterburg, avoit épouſé Agnès de Bar, fille de Wolfard ou Waldefroi de Bar, Comte titulaire de Bar-ſur-Seine, avoué de Brogne, dont nous venons de parler, & d'Adelaiſe de Bourgogne-Montagu, Princeſſe du Sang de France, fille d'Eude de Bourgogne de Montagu, & d'Eliſabeth de Courtenai : elle porta, comme nous venons de le dire, les armes de Courtenai-Conſtantinople à la Maiſon de Bar : Guillaume III de Bar, ſon fils, porta ces armes dans une de ſes bannières; mais Agnès, ſa fille, les porta à la Maiſon de Runckel & de Weſterburg, ſavoir : l'écu de gueules à la Croix d'or cantonnée de vingt Croix alaiſées de même, que ceux de la branche de Runckel-Weſterburg adoptèrent pour les armes de leur Maiſon. Sigefroid, Baron de Runckel eut, d'Agnès de Bar, ſa femme, trois fils,

savoir : Sigefroid, créé en 1275, Evêque de Cologne; Henri, premier Comte de Westerburg; & Sigefroid le jeune, qui succéda à la Seigneurie de Runckel. Ce fut ce Sigefroid, Evêque & Electeur de Cologne, qui commanda à la bataille de Woeringen; Henri, son frère, y étoit à la tête d'une aîle de l'armée; celui-ci avoit épousé Agnès, fille de Gerard, de Limbourg, Seigneur de Liney, & fut chef de la Maison de Westerburg. L'autre frère de l'Evêque, qui s'appelloit aussi Sigefroid, a formé la lignée des Comtes de Runckel & de Wied. L'Evêque Sigefroid n'est mort qu'en 1296; quant à Sigefroid, son frère, on ne sait pas quelle fut l'année de sa mort; il suffit de remarquer ici, que ceux de Westerburg prirent les armes de Courtenai-Constantinople, cantonnées des Croix, du chef d'Agnès, fille du Comte Waldefroi de Bar, avoué de Brogne, par laquelle les Seigneurs de Runckel & de Westerburg descendent de la Maison de Bologne, savoir, d'Ide, sœur de Godefroid de Bouillon, & par celle-ci, du premier Chevalier du Cigne. Ce fut par-là, qu'Henri, Comte de Runckel-Westerburg, fut élevé, en 1290, à la dignité de Chevalier héréditaire de l'Ordre du Cigne.

VII.

LE COMTE DE MEGHEM,

Sixième Chevalier de l'Ordre du Cigne.

LA Maison de Meghem a pris, pour marque de l'Ordre du Cigne, un Cigne d'argent, pour cimier. Jean Lautens, dans ses remarques sur la fête du Cigne,

donnée, en 1453, par Adolphe de Cléves, Seigneur de Ravestein, amplement décrite dans les Mémoires d'Olivier de la Marche, qui y assista, dit qu'il a trouvé dans les chroniques & anciens mémoriaux, que ce fut au château de Meghem, que le Chevalier du Cigne aborda : mais fut-ce là ou au château de Nimégue, que le Chevalier fut conduit par un Cigne, il importe peu ; il est assez vraisemblable que Meghem étoit autrefois sous la même domination que Nimégue, & qu'il appartenoit au Comte de Cléves, puisque la jurisdiction de Meghem s'étend jusqu'au pays de Nimégue : il ne nous est cependant pas connu par quelle branche les Comtes de Meghem sont descendus du Chevalier Hélie & de Béatrix de Cléves, son épouse, Nous avons remarqué que les Comtes de Meghem portoient leurs armes écartelées, savoir : au 1 de Meghem, au 2 de Grimbergen ancien, au 3 le cordon d'or de l'Ordre du Cigne, mis en nœud d'amour, au 4 de Heusden, & en pointe de gueules à trois annelets d'or, qui est de Bar, dit le Paige : mais soit qu'ils descendent de la Maison de Cléves, par une alliance avec celle de Heusden, soit qu'ils en descendent par ceux de la Maison de Bar, le Cigne qu'ils ont pris pour cimier, le cordon d'or qu'ils ont porté dans leurs armoiries, & qui est une marque de l'Ordre du Cigne, d'où les Chevaliers sont nommés Chevaliers du Cordon d'or ; il suffit que toutes ces différentes armes, dont l'écu de Meghem est composé, est une marque absolue que cette Maison est descendue de celle de Cléves. C'étoit

Jean, Comte de Meghem, qui vivoit sous le regne de l'Empereur Rodolphe, & qui fut elevé par lui à la Chevalerie héréditaire de l'Ordre de Cléves en 1290. Butkens & d'autres, qui parlent de la Maison de Meghem, se contentent de dire, que les Seigneurs de Meghem se sont intitulés Comtes, sans pouvoir dire en quel temps la Terre de Meghem fut érigée en Comté; ce qui est une marque d'ancienne Comté. Grammaye, dans ses Antiquités d'Anvers, assure qu'il a vu un Diplôme du Duc Charles de l'an 1474, qui est Charles le Hardi, Duc de Bourgogne & de Brabant, par lequel il donne, au Comte de Meghem, de la Maison d'Humbercourt, ou de Brimeu, pour aggrandir son Comté de Meghem, le Comté d'Oolen, avec les Seigneuries de Westerloo, Herselt, Hulshout, Quabeeck, Zoerle, Glinde & Berchem, tous situés entre les Villes d'Arschot & de Herentals; mais il ajoute que cette donation n'a pas eu lieu. Quant à Jean, Comte de Meghem, qui fut créé Chevalier héréditaire de l'Ordre du Cigne, il vivoit encore en 1298, & se trouve même mentionné en 1303. Il laissa trois fils, Jean, Gerard, & Guillaume. Jean, qui étoit l'aîné, fut Comte de Meghem: il est nommé en 1323, & il reconnut en 1345, avec son fils aîné Guillaume, que son Château & Bourg de Meghem étoit Maison ouverte du Duc de Brabant, & en fit duement hommage. Guillaume succéda à son père au Comté de Meghem. Il eut pour femme une Dame nommée Helwige, dont il eut un fils, nommé Jean, Comte de Meghem,

qui signa la Charte de Cortemberghe en 1372, & qui épousa Mathilde, fille de Jean de Vianen, Seigneur de Beverwerde; puis Gilbert de Vianen, Seigneur de Beverwerde, lui succéda. En 1420, Jean, Seigneur d'Assche, de la Maison des anciens Seigneurs de Grimberghe, est qualifié Comte de Meghem, sans qu'on puisse dire précisément comment il y succéda. Quelque temps après, Jean Dickbier se qualifioit de Comte de Meghem; Jean, son fils, en fit le relief en la Souveraine Cour Féodale de Brabant, l'an 1437; mais Jean, fils du précédent, vendit sa Terre & Comté de Meghem, en 1469, à Gui de Brimeu, Seigneur d'Humbercourt.

VIII.

LE SEIGNEUR DE CULEMBOURG,

Septième Chevalier de l'Ordre du Cigne.

LE Comté de Teisterbant, selon que nous avons déja dit, comprenoit, entre autres Terres, la Seigneurie & château de Culembourg; tous les anciens Ecrivains conviennent que les Seigneurs de Culembourg descendent d'un puîné de la Maison de Teisterbant: le premier qui en fut apanagé, fut Gerbrand, frère cadet d'Henri, ou Ricuin, Comte de Teisterbant. Robert, Seigneur de Culembourg & de Boesichem, qui étoit issu, au quatrième dégré, dudit Gerbrand, mourut en 1164, & fut père d'Hubert I, Seigneur de Culembourg, & d'Elisabeth de Culembourg, qui porta la Terre de

Boeſichem en mariage au Seigneur de Buren. Hubert I. épouſa une fille d'Aſſuere, Seigneur de Zuylen, & fut père de deux fils, dont Jean, qui étoit l'aîné, fut Seigneur de Culembourg, & Aſſuere, le cadet, eut en partage le pays de Vianen. Jean, Seigneur de Culembourg, mourut en 1240, & fut père d'Hubert II, décédé en 1272, & celui-ci fut père d'Hubert III, Seigneur de Culembourg, élevé en 1290, à la dignité de Chevalier héréditaire de l'Ordre du Cigne; ce Chevalier avoit épouſé Gertrude d'Arckel, fille de Jean, Seigneur d'Arckel, & de Berthe, fille du Seigneur de Sterckenburg, près d'Utrecht. Il eſt mort en 1296: ſes armes étoient d'or à trois zuyles, ou doubles rocqs de gueules, entrées en ſa maiſon par l'alliance d'Hubert I de Culembourg, avec la fille d'Aſſuere de Zuylen, & portoit pour cimier, un Cigne d'argent, comme Chevalier de l'Ordre du Cigne.

I X.

LE SEIGNEUR DE VIANEN,

Huitième Chevalier de l'Ordre du Cigne.

NOUS venons de dire, dans l'article précédent, que Hubert, premier du nom, Seigneur de Culembourg, eut de ſa femme, fille d'Aſſuere, Seigneur de Zuylen, deux fils, dont le cadet; nommé Aſſuere, fut apanagé de la Terre ou Pays de Vianen ſur la Leck. Ce Seigneur y bâtit un château en 1213, & avoit épouſé

Sophie de Linden, fille de Florent & d'Agnès de Wachtendonck, dont il eut un fils; puis il fut tué en 1234 près de Staden. Gisbert de Vianen, son fils, fut marié à une fille de Jean V, Seigneur de Heusden, & mourut en 1265, laissant un fils, nommé Hugues, qui fut tué à la bataille de Courtrai, en 1302, & dont le corps fut transporté à Axel, en Flandre, où il fut enterré. Hugues, Seigneur de Vianen, étant issu, par ceux de Culembourg, des anciens Comtes de Cléves & de Teisterbant, fut du nombre des Chevaliers élevés, en 1290, à l'Ordre héréditaire du Cigne. Il portoit ses armes, comme issu par alliance de la Maison de Zuylen, d'argent à trois zuyles, ou trois doubles rocqs de sable, & pour cimier, le Cigne d'argent de l'Ordre de Cléves.

X.

LE COMTE DE LA MARCK,

Neuvième Chevalier de l'Ordre du Cigne.

ROBERT, Comte de Teisterbant & d'Altena, troisième fils de Baudouin, Comte de Cléves & de Teisterbant, fut père de trois fils; l'aîné, qui se nommoit Louis, continua la lignée des Comtes de Teisterbant; Thierri, qui étoit puîné, forma la lignée des Comtes d'Altena & de la Marck, & le troisième, aussi nommé Robert, comme son père, fut le chef de la Maison des Seigneurs de Heusden. Thierri, Comte de

la Marck & d'Altena, vivoit en 860. Othon, son fils, lui succéda, & vivoit en 937 : celui-ci fut père d'Adolphe I, Comte d'Altena, qui vivoit encore en 1047. Adolphe fut père d'Adolphe II, Comte de la Marck, de Bergh & d'Altena. De celui-ci est né Adolphe III, Comte de Bergh & d'Altena, qui fut père de quatre fils & d'une fille, mariée au Comte Arnoul de Cléves. Le fils aîné s'appelloit Evrard & fut Comte de la Marck & d'Altena; le second, qui s'appelloit Engelbert, fut le chef de la Maison des Comtes de Bergh. Evrard, Comte de la Marck & d'Altena, épousa Marguérite, fille de Gerard III, Comte de Juliers, dont il eut, entr'autres, Arnoul, dit Fréderic, qui succéda à son père dans le Comté de la Marck & d'Altena, & fut marié à Marguérite de Limburg; il fut père d'Adolphe IV, Comte de la Marck & d'Altena, mort en 1249, & de Marguérite, qui épousa le Comte de Montbeliard, & lui apporta la Terre d'Altena : d'Adolphe IV est né Engelbert I, Comte de la Marck, décédé en 1277, étant père d'Evrard, qui succéda à son père dans le Comté de la Marck; & de Gerard de la Marck, qui fut Seigneur de Reckem. Le Comte Evrard de la Marck est mort en 1308; il avoit été decoré, en 1290, de l'Ordre héréditaire du Cigne. Son fils, Engelbert II, épousa l'héritière de la Maison d'Aremberg, dans le Pays de l'Eiffel; c'est d'eux qu'est issue la Maison d'Aremberg d'aujourd'hui; ceux de la Maison de la Marck ont porté leurs armes écartelées, ou partis de la Marck & de Cléves, ou d'Altena

XI.

LE SEIGNEUR DE HORNES ET D'ALTENA,

Dixième Chevalier de l'Ordre du Cigne.

NOUS avons dit, dans l'article précédent, qu'Arnoul, dit Fréderic, Comte d'Altena & de la Marck, eut, entre autres enfans, une fille nommée Marguérite, qui apporta la Terre & ancien Comté d'Altena à son mari le Comte de Montbeliard. Elle en eut un fils, nommé Thierri, qui fut Seigneur d'Altena, & une fille, nommée Marguérite, qui fut mariée à Engelbert, Seigneur de Hornes, à qui elle donna deux fils ; Willaume, l'aîné, fut Seigneur de Hornes ; le puîné, nommé Engelbert, fut Seigneur de Cranendonck. On trouve des lettres dudit Thierri, Seigneur d'Altena, de l'an 1227, où il appelle Willaume de Hornes, & Engelbert son frère, ses neveux : *Ego Theodoricus, Dei gratiâ, Dominus de Altena, de consensu nepotum nostrorum, Willelmi videlicet de Hoern, & Engelberti fratris sui, &c.* Il y a d'autres lettres de l'an 1240, où ledit Willaume, Seigneur de Hornes, & Engelbert, son frère, nomment ledit Thierri, Seigneur d'Altena, leur oncle maternel : *Ego Willelmus, Dominus de Hoern.... & frater meus Hingelbertus, consanguinei nobilis viri Theodorici Domini de Altena ..... ratam habemus eleemosinam, quam præfatus avunculus noster carissimus, &c.* Willaume, Seigneur de Hornes, succéda à son oncle, en la Sei-

gneurie d'Altena & en celle de Weert. Il eſt mort en 1264, étant père de pluſieurs enfans, entre leſquels, Thierri de Hornes, qui eut la Seigneurie d'Altena, ſeelloit, en 1272, à l'écuſſon écartelé, *de Hornes & d'Altena*, & décéda ſans enfans; de ſorte que ſon frère aîné Willaume, Seigneur de Hornes, reçueillit la Seigneurie d'Altena & celle de Weert. Celui-ci épouſa Marguérite, fille du Comte de Loz, dont il eut, entre autres enfans, Willaume, Seigneur de Hornes, marié à Sophie de Heuſden, mais il n'en eut pas d'enfans, & mourut en 1301; lorſque Gerard, ſon frère puîné, qui étoit Seigneur d'Altena, reçueillit auſſi les Seigneuries de Hornes, Weert, Herlaer, &c. Celui-ci épouſa, en premières nôces, Jeanne de Louvain, & en ſecondes, Ermengarde de Cléves, fille de Thierri VIII, Comte de Cléves, lequel eut pour mère, Ermengarde de Gueldres. Il eut, de ſa première femme, entre autres enfans, Willaume, Seigneur de Hornes, d'Altena, Weert, &c. qui épouſa, en 1315, Ode, Dame de Putten & de Stryen, & en 1322, Elſe de Cléves, fille de Thierri IX, Comte de Cléves, & de Marguérite d'Autriche, fille de l'Empereur Rodolphe. Ce fut donc ledit Willaume, Seigneur de Hornes, marié à Sophie de Heuſden, qui fut élevé, pour lui & toute ſa famille, iſſue des anciens Comtes d'Altena, à la dignité de l'Ordre héréditaire de Cléves, & porta ſes armes écartelées de Hornes & de Cléves.

XII.

LE COMTE DE BERGH, EN WESTPHALIE,

Onzième Chevalier de l'Ordre du Cigne.

NOus avons dit ci-dessus, dans l'article du Comte de la Marck, neuvième Chevalier de l'Ordre héréditaire du Cigne, comment la Maison de la Marck est issue des anciens Comtes de Cléves & de Teisterbant, nous en avons aussi remarqué qu'Adolphe III, Comte de la Marck, avoit, entre autres enfans, deux fils, Evrard & Engelbert; dont le premier fut le chef de la Maison des Comtes de la Marck, & des Seigneurs ou anciens Comtes d'Altena; & le deuxième, savoir, Engelbert, forma la lignée des Comtes de Bergh : celui-ci eut, de sa femme, Marguérite de Gueldres, deux fils, Engelbert & Adolphe. Le premier fut Evêque de Cologne, & l'autre, Adolphe IV, fut Comte de Bergh : il est mort en l'an 1218, ne laissant qu'une fille héritière, nommée Cunigonde, qui porta le Comté de Bergh à Henri V, Duc de Limbourg, qu'elle rendit père de deux fils, savoir : de Walleran III, dernier Duc de Limbourg, marié à Jutta de Cléves, fille de Thierri VI, Comte de Cléves; & d'Adolphe V, Comte de Bergh, décédé en 1256, ayant été tué dans un tournoi : ce Prince avoit épousé Marguérite, fille de Gerard, Comte de Juliers, de laquelle il eut, entre autres enfans, Adolphe VI, Comte de Bergh, depuis l'an 1256, jusqu'à l'an 1295,

lorsqu'il mourut, ayant été élevé, en 1290, par l'Empereur Rodolphe, à l'Ordre héréditaire du Cigne, pour lui & ceux de sa Maison; & n'ayant pas d'enfans, il eut pour successeur, son frère puîné Willaume, qui décéda aussi sans enfans en 1308; de sorte que Henri, dit le Chevalier de Windeke, leur frère cadet, succéda: celui-ci ayant épousé Agnès, fille d'Engelbert, Comte de la Marck, en eut Adolphe VII, Comte de Bergh, qu'il maria à Agnès, fille de Thierri IX, Comte de Cléves, & de Marguérite d'Autriche, fille de l'Empereur Rodolphe.

XIII.

LE SEIGNEUR DE HEUSDEN,

Douzième Chevalier de l'Ordre du Cigne.

LEs Seigneurs de Heusden sont sortis, comme la Chronique de Cléves l'assure, d'un fils puîné de la Maison de Teisterbant: c'étoit Robert, fils puîné de Robert, Comte de Teisterbant & de Cunigonde de Huy, qui eut en apanage la Terre de Heusden. Il portoit ses armes, comme puîné de la Maison, avec quelque différence de celles de son frère aîné; nous avons dit, que le Comte de Cléves portoit de gueules à huit sceptres royaux d'or, & que le Comte de Teisterbant portoit d'azur à huit sceptres royaux d'or; c'est pourquoi le Seigneur de Heusden prit les armes partis de gueules & d'azur à huit sceptres royaux d'or brochans sur tout, que ses successeurs ont changé, prenant l'écu d'or à la roue

de pourpre ou de gueules. Baudouin, fils de Robert I, Seigneur de Heusden, succéda à son père en 870, & eut, pour fils, Robert II, Seigneur de Heusden, décédé en 914. Celui-ci eut pour successeur, son fils Edmond, qui mourut en 929, ayant procréé d'Hildegonde, son épouse, fille du Comte de Sein, un fils, nommé Jean, premier de ce nom, Seigneur de Heusden : celui-ci mourut en 956, & fut père, par une fille du Comte de Loz, de Robert III, Seigneur de Heusden, décédé en 972. Il eut pour successeur Baudouin II, son fils, mort en 1028. Celui-ci ayant épousé Alice, fille du Seigneur de Gennip, en eut Jean II, Seigneur de Heusden, décédé en 1073, père de Robert IV, Seigneur de Heusden, mort en 1092. Baudouin III, son fils, lui succéda, & procréa, de sa femme Bertrande, fille du Comte de la Lippe, Jean III, Seigneur de Heusden, mort en 1135; étant père d'Arnoul, décédé en 1168, qui eut pour successeur, son fils Jean IV, marié à Marguérite de Hornes, de laquelle il eut Robert V, décédé en 1202 : celui-ci fut père, par Philippotte de Dieft, de Jean V, Seigneur de Heusden, décédé en 1235, laissant de sa femme, fille du Comte de Virnembourg, entre autres enfans, Jean VI, marié à Catherine, fille du Comte de Loz. Elle le rendit père de Jean VII; du nom; Seigneur de Heusden, qui se trouva, en 1290, dans un tournoi en Hollande, & qui crioit *Cléves*; suivant un ancien registre conservé à la Haie, ayant été élevé, en cette année, à la dignité de Chevalier héréditaire de l'Ordre

du Cigne, comme issu de la Maison de Cléves, par les Comtes de Teisterbant.

VOILA donc les douze chefs des familles, qui représentoient, en 1290, lors de l'Institution de l'Ordre du Cigne, toute la Maison de Cléves, comme elles furent reconnues issues, par différentes branches, du Chevalier Hélie. Il est à croire, que tous ceux-ci assistèrent à la fête des nôces du Comte Thierri de Cléves, avec la fille de l'Empereur Rodolphe, & qu'ils y ont tenu un rang particulier, comme autant de chefs représentans toute la Maison de Cléves : telle est du moins la tradition du Pays, où l'on s'est appliqué, de tout temps, plutôt à la tradition des événemens particuliers, qu'à avoir soin de les mettre par écrit ; de sorte que nous avons à regretter, que ce Pays n'ait pas eu, en tout temps, des Oliviers de la Marche, qui eussent mis par écrit jusqu'à la moindre circonstance de ce qui se passoit dans la Maison de leurs Princes.

VOICI comment s'énonce le Chevalier Olivier de la Marche, premier Maître-d'hôtel du bon Duc Philippe de Bourgogne, à l'égard d'une fête donnée en la Ville de Lille, en 1453, audit Duc & aux Princes de sa suite, par Adolphe de Cléves, Seigneur de Ravestein, comme Chevalier héréditaire de l'Ordre du Cigne. C'est au Chapitre XXIX du premier Livre de ses Mémoires, qu'il en parle, comme en ayant été témoin oculaire. » Pour ce, dit-il, que grandes & honorables œuvres » desirent lointaine renommée, & perpétuelle mémoi-

» re, & mesmement quand lesdites œuvres sont faictes
» en bonne intention, je me suis entremis de mettre par
» escript & enregistrer par ordre au plus près de la vérité,
» & selon mon petit sentement, une feste, faite à Lille
» le 17 jour de Febvrier, l'an 1453, par très-excellent,
» très-haut & très-puissant Prince Monsieur le Duc de
» Bourgongne, de Brabant &c. & commença icelle
» feste, par une jouste cedit jour, laquelle jouste avoit
» été criée à un très-beau banquet, que Monsieur de
» Cléves donna en ladicte Ville, environ dixhuict jours
» paravant: auquel fut mondict Seigneur; ensemble la
» Seigneurie, Dames & Demoiselles de sa Maison, &
» fut le cri tel : QUE LE CHEVALIER AU CIGNE,
» SERVITEUR AUX DAMES, *faisoit savoir à tous Princes,*
» *Chevaliers & nobles Hommes, que le jour, que mondict*
» *Seigneur feroit son banquet, l'on le trouveroit en ladicte*
» *Ville, armé de harnois de jouste, en selle de guerre, pour*
» *jouster à la toile de lances, de mesure & de courtoi roquet,*
» *à l'encontre de tous ceux, qui venir y voudroient : & celui,*
» *qui pour ce jour feroit le mieux au jugement des Seigneurs*
» *& des Dames, sans ce qu'il s'en exceptast en rien, gaigne-*
» *roit un riche Cigne d'or, enchainé d'une chaine d'or, &*
» *au bout de celle chaine, un riche rubis ; que les Dames*
» *présenteroient à celui qui l'auroit desservy.* Tel fut le cry,
» par l'ordonnance & aveu de Monsieur ADOLPH
» DE CLÉVES, lequel estoit celui pour qui la criée
» se faisoit : & à ce que je vey, la criée & jouste se
» faisoit au propos d'un entremets, qui contenoit à ce
dict

» dict banquet, la plusspart de la longueur de la principale table. Ce fut une nef à voile levée, moult bien faicte, en laquelle avoit un Chevalier tout droict armé, qui le corps avoit vestu d'une cotte d'armes, de plaines armes de Cléves, & devant avoit un Cigne d'argent, portant en son col un colier d'or, auquel tenoit une longue chaine d'or, dont ledit Cigne faisoit maniere de tirer la nef : & au bout de ladicte nef seoit un chastel, moult, bien faict, & richement, au pied duquel flottoit un faucon en une grosse riviere, & me fut dict, que ce signifioit & monstroit, comme jadis miraculeusement, un Cigne amena dedans une nef, par la riviere du Rhin, un Chevalier au chasteau de Cléves, lequel fut moult vertueux & vaillant, & l'épousa la Princesse du pays, qui pour lors estoit veuve, & en eut lignée : dont lesdicts Ducs de Cléves, jusques à ce jour, sont issus ; & pour ce, il me semble que la maniere de la criée ensuyvoit l'effet de l'entremest.
» En celle nuict fut présenté le chapelet à Monsieur le Comte d'Estampes, lequel fit son banquet environs dix jours après. Ce banquet fut moult planturé, & riche, & garni de plusieurs entremets nouveaux, dont je me passe pour abreger & venir à mon intention.
» En cette feste fut le chapelet présenté à Monsieur le Duc . . . parquoi il détermina le jour de son banquet & fit moult grands préparatoires. Au jour de ce banquet donceques, Monsieur Adolph, qui s'estoit fait crier le Chevalier au Cigne, vint après diner, de très-bonne

» heure sur les rangs, & fut accompagné, du lieu où
» il s'estoit armé, par mon dict Seigneur le Duc, par
» Monsieur de Charolois, par Monsieur le bastard de
» Bourgongne, vestus tous trois de robes de velours sur
» velours noir, & avoient chacun un colier d'or, moult
» enrichis de pierreries, comme diamans, balais & per-
» les, & portoit mon dict Seigneur une cornette à son
» chaperon, si riche de pierreries, que je ne sçay autre-
» ment extimer, fors habillement de Prince puissant.
» Monsieur Adolph, accompagné de mon dict Seigneur,
» de Monsieur de Charolois, & de Monsieur le Bastard,
» & en outre de Monsieur d'Estampes, partit de son
» hostel à grand compaignie de gens, vestus de ses robes,
» & alloyent devant, & après eux alloyent tabourins,
» & après alloit poursuivant d'armes, vestu d'une cotte
» d'armes pleine de Cignes : & après alloit un grand
» Cigne merveilleusement & subtilement faict, ayant
» une couronne d'or au col, à quoi pendoit un escu de
» pleines armes de Cléves, & à celle couronne pendoit
» une chaine d'or, & qui d'un bout tenoit à la tresse de
» l'escu du Chevalier : & étoit ce Cigne adextré de deux
» Sagittaires, moult bien faicts, qui tenoyent arcs &
» flesches en leurs mains, & faisoyent semblant de tirer
» à l'encontre de ceux qui vouloyent approcher le Cigne.
» Ledit Chevalier tenant à la chaîne d'or, suivoit le
» Cigne, armé très-richement de toutes armes, & estoit
» son cheval couvert de drap de damas blanc, & bordé
» de franges d'or, & son escu de même ; à dextre, à senestre

» & derriere avoit trois jeunes enfans pages, habillés de » blanc en maniere d'Angels, montés sur beaux corsiers, » enharnachés de drap blanc bien decouppé, & après » venoit un Palefrenier, vestu de blanc sur un petit » cheval, qui menoit en main un destrier couvert de » drap blanc, brodé de grandes lettres d'or, & frangé » d'or, à la devise du dict Chevalier : & après venoit » Monsieur de Cléves, frere du dict Chevalier, & Mon- » sieur Jean de Coimbres, fils du Roi Jean de Portugal, » avec grand nombre de Chevaliers & nobles Hommes, » tous vestus de blanc à la parure du Chevalier, & por- » toient les lances en belle ordonnance. En tel état & » compaignie fut mené le dict Chevalier devant les » Dames, & fut présenté par Toison d'or, Roi d'armes, » à très-Excellente, très-Haute & très-Puissante Princesse » Madame la Duchesse de Bourgongne, & autres Prin- » cesses, Dames & Damoiselles, & puis il fut amené » és lices, & lors le Cigne qu'il avoit amené avec les » Sagittaires, fut mis sur un hourd, qui leur estoit pré- » paré. Gerard de Rossillon fut le premier qui se présenta » à l'encontre du Chevalier, auquel le Chevalier donna » un si grand coup de la premiere course, qu'il lui perça » & fendit son escu tout outre, dont ledit Gerard eut » grand destourbier. Après vint Messire Jehan de » Montfort, moult gentement houssé de soye, & de » brodure. Assez tot après vint Monsieur le Comte de » Sainct Pol, houssé de drap d'or, dont la moitié estoit » gris, & l'autre cramoisy. Après vint Monsieur de

» Fiennes, couvert de velours noir, à larmes noires,
» monstrées d'un peu de blanc. Tantost après Monsieur
» de Charolois, & Monsieur le Bastard, qui s'en allerent
» armer, quand ils eurent convoié mon dict Seigneur
» Adolf, vindrent sur les rangs, housses de velours
» violet, bordé de franges d'or & de soye, & leurs escus
» de mesme; estant chargées les dictes housses de cam-
» panes d'argent, & estoient bien accompagnés des
» grands Seigneurs: & entre autres Monsieur d'Estampes
» servoit de lance Monsieur de Charolois. Les dessus
» nommés jousterent, & plusieurs autres Chevaliers bien
» en poinct, comme Monsieur de Gruthuse, couvert de
» velours cramoisy: Monsieur de Mourcourt, de velours
» cramoisy, fourré de martres: Messire Chrestien de
» Digoine, enharnaché de drap, chargé de campanes
» dorées: Messire Evrard de Digoine, couvert d'orfaverie:
» Messire Jehan de Ghistelle, couvert de menu vair:
» Messire Philippe de Lalain, couvert de velours noir à
» larmes d'or, avecques plusieurs autres Jousteurs très-
» bien en poinct, mais de leurs coups ne scay-je point
» l'extime. Toutefois je scay de vray, que le Chevalier
» au Cigne, & Louis du Chevalaut s'entrerencontre-
» rent si rudement, que tous deux s'entreporterent par
» terre, les chevaux sur leurs corps, tel atournés, qu'il
» fut force à l'un & à l'autre d'abandonner la jouste pour
» ce jour..... Puis à heure convenable se trouverent
» en une sale, en laquelle mon dict Seigneur avoit faict
» préparer un très-riche banquet.... En celle sale avoit

» trois tables couvertes .... Au milieu de la moienne
» table s'affit mon dict Seigneur le Duc, & à sa dextre
» s'assit Madamoiselle, fille de Monsieur le Duc de
» Bourbon; après elle, Monsieur de Cléves, Madame
» de Ravastein, niéce de Madame la Duchesse, & femme
» de Monsieur Adolf; & Madame la Duchesse fut assise
» à la senestre du Duc, avec Madame de Charny, Mada-
» moiselle d'Estampes, Monsieur de Sainct Pol, Madame
» de Bevres, femme de Monsieur le Bastard de Bourgon-
» gne, Monsieur de Pons, & Madame la Chanceliere.
» A la grande & seconde table fut assis Monsieur de
» Charolois, Monsieur d'Estampes, Monsieur Adolf,
» Monsieur de Fiennes, Monsieur le Bastard de Bour-
» gongne, & Monsieur de Hornes; meslez avec grand
» nombre de Dames & de Damoiselles, & aussi tant
» d'autres Chevaliers, que les tables estoient pleines d'un
» costé & d'autre. Et pareillement à la troisieme table
» furent assis Ecuyers & Damoiselles ensemble, en telle
» façon que les tables furent fournies .... En la sale
» entrerent grand nombre d'Officiers d'armes, desquels
» le dernier estoit Toison d'or, Roi d'armes. Ce Toison
» d'or portoit en ses mains un Faisan vif, & aorné d'un
» très-riche colier d'or, très-richement garni de pierreries
» & de perles, & après le dict Toison d'or, vindrent
» deux Damoiselles; c'est à sçavoir Madamoiselle Yoland,
» fille bastarde de mon dict Seigneur le Duc, & Ysa-
» belle de Neufchastel, fille de Monsieur de Montagu,
» adextrées de deux Chevaliers de l'Ordre de la Toison

» d'or; c'est à sçavoir Monsieur de Crequi, & Messire
» Simon de Lalain : en telle ordonnance vindrent les
» Officiers d'Armes, & le dict Toison d'or, avecques le
» Faisan, jusques devant Monsieur le Duc, auquel ils
» firent la révérence, puis luy dit le Toison d'or
» en ceste façon :

» *TRÈS-HAUT & très-Puissant Prince, & mon très-redouté*
» *Seigneur ; voicy les Dames, qui très-humblement se recom-*
» *mandent à vous, & pour ce que c'est la coustume, & a esté*
» *anciennement, qu'aux grandes festes & nobles assemblées*
» *on présente aux Princes, aux Seigneurs, & aux nobles*
» *Hommes le Paon, ou quelque autre oiseau noble, pour faire*
» *veux utiles & vaillables, elles m'ont icy envoyé avec ces*
» *deux Damoiselles, pour vous présenter ce noble Faisan,*
» *vous priant de les vouloir avoir en souvenance....* Tandis
» qu'on dansoit, les Rois d'Armes & Hérauts, avecques
» les nobles Hommes, qui furent ordonnés pour l'en-
» queste, allerent aux Dames & aux Damoiselles, sçavoir
» à qui l'on devoit donner & présenter le prix, pour
» avoir le mieux jousté & rompu bois pour ce jour, &
» fut trouvé que Monsieur de Charolois l'avoit gaigné &
» desservy : si prirent les Officiers d'armes deux Damoi-
» selles Princesses, c'est à sçavoir Madamoiselle de Bour-
» bon & Madamoiselle d'Estampes, pour le prix présen-
» ter : & elles le baillerent à mon dict Seigneur de
» Charolois, lequel les baisa comme il avoit accoustumé,
» & qu'il est de coustume, & fut crié *Montjoye* moult
» hautement. Tantost après fut apporté le vin & les

„ espices, lesquelles espices estoient en sept drag-œuvres,
„ dont la pluspart estoient de pierreries : & fut à celle
„ heure criée une jouste de par Monsieur de Charolois
„ pour lendemain, lequel l'accompaigna de Monsieur le
„ Bastard, & de Beneтru de Chassa, & se firent nommer
„ en la dicte criée trois Compagnons aventureux, portans
„ escu violet & noir, lesquelles joustes furent joustées très-bien & gaigna Messire Adolf le prix de dehors,
„ & mon dict Seigneur le Bastard le prix de dedans.
„ En suivent une partie des vœux que firent le très-noble & très-redouté Prince Philippe, par la grace de
„ Dieu, Duc de Bourgongne, de Brabant &c. & plusieurs
„ autres grands Seigneurs, Chevaliers & Gentils-hommes,
„ l'an 1453, & premierement le vœu d'icelui Prince :

„ *Je vouë tout premierement à Dieu mon Créateur, & à*
„ *la Glorieuse Vierge Marie sa Mere, en après aux Dames*
„ *& au Faisan, que si le plaisir du très-chrestien & très-victorieux Prince Monseigneur le Roi, est de prendre croisée,*
„ *& exposer son corps pour la deffense de la foi chrestienne,*
„ *& resister à la damnable emprise du Grand Turcq & des*
„ *infidels, & si lors je n'ay loyale ensongne de mon corps,*
„ *je le serviray en ma personne, & de ma puissance. &c. Fait*
„ *à Lille, le 17 Fevrier 1453. Signé de ma main.* PHILIPPE.

„ Le Vœu de Monsieur de Cléves : *Je vouë à Dieu,*
„ *aux Dames & au Faisan, que je serviray Monsieur mon*
„ *Oncle, s'il luy plaist, en cas que les affaires de mon pays*
„ *le puissent porter.* DE CLÉVES.

» Le Vœu de Monsieur de Ravastein : *Je vouë à Dieu* » *mon Créateur, à sa Glorieuse Mere premierement, & en* » *après aux Dames & au Faisan, que si mon très-redouté* » *Oncle va en ce sainct voyage, si c'est son plaisir, que seray* » *prest d'aller avecques luy, tout par tout, où son plaisir sera,* » *& si tant est que mon dict Seigneur ne puisse aller au dict* » *sainct voyage, & son plaisir soit à moy faire cet honneur* » *de moy y envoyer, je m'offre à le servir de mon corps &* » *de ma chevance, tant & si avant qu'il me sera possible.* » *ADOLF DE CLÉVES.*

Telle est la description de plus exacte qu'Olivier de la Marche nous a donné de ce tournoi du Chevalier au Cigne ; elle est d'autant plus précise & fidèle, qu'Olivier a été témoin oculaire de tout ce qui s'est passé à cette fête, & qu'il l'a fait revoir par Messieurs de Launoy & Jean Boudaut, & par les principaux Gouverneurs de l'hôtel du Duc de Bourgogne, qui y ont apposé leurs sceaux, après quoi Olivier l'a dédiée au Duc de Bourgogne lui-même : c'est ce qu'on lit à la fin du Chapitre XXIX de ses Mémoires, où il dit : » Or pour ce que je sçay » bien, que plusieurs ont escrit de cette feste, & que » chascun ne peut avoir tout veu & pourroit-on dire que » j'en parle bien largement, afin que l'on sçache que la » maniere de mon recit & enregistrement est vray, je » l'ay faict visiter par Monsieur de Launoy, & par Jehan » Boudaut, principaux gouverneurs des choses dessus » escrites, & par les Maistres d'hostel de mon dict Sei- » gneur le Duc, & après leur visitation faicte, & scellée

» de mon dict Seigneur de Launoy, je l'ay osé commu-
» niquer, si supplie très-humblement mon dict très-redouté
» & Souverain Seigneur Monsieur le Duc dessus dict,
» & à tous ceux qui liront ou ouyront celle chose &c.

Il reste ici une remarque à faire. Ceux qui ne sont pas tout-à-fait instruits sur l'origine des Ordres de Chevalerie, croiront d'abord que les Chevaliers mêloient le sacré & le profane, lorsqu'ils faisoient des vœux à Dieu, à la Sainte Vierge, aux Dames & au Faisan. L'ancienne Chevalerie, qui donne l'idée des Ordres de Chevaliers, étoit purement profane : c'étoit des corps de guerriers, qui s'étoient signalés par des actions d'éclat. Charlemagne en sut tirer parti; ce fut avec ces Chevaliers qu'il se soumit tout l'Empire & le rendit même héréditaire à sa Maison. Ensuite après la décadence de cet Empire, on vit Comtes, Vicomtes ou Avoués s'ériger en Souverains & s'armer les uns contre les autres. La Noblesse n'étoit point fixée alors dans les Villes, comme elle est pour la plûpart de nos jours, elle habitoit la campagne. C'étoit ces Chevaliers, ces braves Guerriers, qui veilloient à la défence de leurs propres états domestiques, & des frontières de leurs Provinces. La guerre, presque toujours continuelle en ce temps-là, entraînoit nécessairement à sa suite le brigandage, avec la liberté de tout oser & de tout enfreindre. Les Dames exposées sans cesse à la violence & à l'insolence soldatesque, se mirent sous la sauvegarde de nos Chevaliers, qui joignoient à la valeur, trop d'humanité, pour ne point leur assurer un azile où l'hon-

neur fût inviolable & sacré. La sûreté publique, la protection des femmes de qualité, furent donc ce qui engagèrent ces guerriers à former ces confédérations.

Le serment par lequel ils se lioient entre eux a quelque chose de singulier. Les Dames, alors, se faisoient un plaisir de prendre soin de quelques oiseaux, tels que paons, faisans, faucons, à qui l'on accordoit même l'épithete de nobles; ils étoient tellement en honneur parmi les Dames, qu'elles se faisoient peindre, ordinairement, avec un de ces oiseaux sur la main; on les voit même ainsi représentées sur leurs tombeaux : ainsi si quelqu'un vouloit devenir leur protecteur, leur défenseur & les servir, en faisoit le vœu sur le faisan, sur le paon, sur le faucon, ou sur d'autres oiseaux. Ces institutions toutes profanes, mais bien louables, suivant ce principe, devinrent, dans la suite, des actes de religion, lorsqu'à l'instance des Princes, des Prélats & des Dames, ces Chevaliers renouvellèrent leur vœu de combattre les infidels au péril de leur vie & de leur bien. Ce vœu donc à Dieu & à la Sainte Vierge, peut être regardé comme un acte de religion & de piété, en nous rappellant l'origine de ces Chevaliers, qui se dévouoient au faisan.

Enfin ne pourroit-on conclure, que ces Dames étoient bien éminentes en vertus alors, pour exciter leurs défenseurs à quitter leur patrie & courir les risques de leur bien & de leur vie, pour rendre respectable, aux nations, la religion chrétienne?

ETAT ACTUEL
DES CHEVALIERS
DE L'ORDRE SOUVERAIN DE CLÉVES,
Dit l'Ordre du Cigne ; en 1780.

LA révolution de cinq siécles, presque écoulés, depuis l'établissement de l'Ordre Souverain de Cléves, a fait que plusieurs branches de cette Maison, honorée de la dignité de Chevalerie héréditaire de cet Ordre, se trouvent déjà tellement éloignées l'une de l'autre, que les représentans de ces branches respectives ne se connoissent presque plus; plusieurs d'entr'eux ont même perdu les souches, par lesquelles ils doivent remonter à leur origine commune : on doit l'attribuer, non-seulement à la négligence des pères de familles, qui, sans tenir même des notes exactes de la naissance de leurs enfans, ont déchiré encore souvent les papiers de famille, lorsqu'ils n'étoient plus des titres lucratifs; mais la cause principale en est, que la partie généalogique a manqué jusqu'à présent dans les grandes bibliothéques. C'est cette négligence qui a laissé un vuide considérable dans l'histoire, vuide que nous ne saurions remplir, sans un travail pénible & de plus laborieux.

COMME nous n'avons porté nos vues, que pour suppléer aux besoins du Public, nous n'avons épargné ni

peines, ni moyens dispendieux, pour parvenir à des sources, où l'on pouvoit puiser le vrai & l'assuré. Dès que nos veilles tourneront à l'avantage de la Société, nous nous compterons recompensés.

Au milieu de ces occupations, nous avons jugé nécessaire de joindre à l'Histoire de l'Ordre du Cigne, un recueil de généalogies de quelques familles, qui n'ont pas encore été imprimées, ou ne les sont qu'en partie & peu exactement. Il n'est pas possible cependant de détailler ici toutes les familles issues, par alliances, de la Maison de Cléves; plusieurs volumes suffiroient à peine ; c'est pourquoi nous nous sommes contentés de donner ici l'Etat Actuel des principaux Chevaliers, issus des douze Chevaliers qui ont été honorés du collier de l'Ordre du Cigne, aux nôces du Comte Thierri de Cléves & de Marguérite, fille de l'Empereur Rodolphe, & qui le représentent aujourd'hui, comme chefs actuels de leurs familles.

Les douze premiers Chevaliers, comme nous l'avons dit, étoient :

I. Henri, Landgrave de Hesse, mort en 1308.

II. Henri I, Comte de Stormarie, mort en 1310.

III. Arnoul VIII, Comte de Loz, mort en 1328.

IV. Guillaume III, Comte-Titulaire de Bar-sur-Seine, Vicomte de Brogne, mort en 1293.

V. Henri de Runckel, premier Comte de Wesburg, mort passé l'an 1293.

VI. Jean, Comte de Meghem, mort vers l'an 1320.

VII. Hubert III, Comte de Culembourg, mort en 1296.

VIII. HUGUES, Seigneur de VIANEN, tué à la bataille de Courtrai en 1302.

IX. EVRARD, Comte de la MARCK, mort en 1308.

X. GUILLAUME, Seigneur de HORNES & d'ALTENA, mort en 1301.

XI. ADOLPHE VI, Comte de BERG, mort en 1295.

XII. JEAN VII, Seigneur de HEUSDEN, mort en 1303.

Nous donnerons les Chefs de leur postérité, chacun en particulier.

§ I.

Du Chef & Grand-Maître de l'Ordre du Cigne.

CHARLES-FRÉDERIC, *Roi de Prusse*, a succédé, comme *Duc de Cléves*, à la dignité de *Grand-Maître de l'Ordre du Cigne*, par la mort du Roi Fréderic-Willaume, son père, décédé le 31 Mai 1740; ce Prince avoit succédé à Fréderic premier, Roi de Prusse, Duc de Cléves, son père, mort en 1713; puis le Roi Fréderic étoit successeur de Fréderic-Willaume, Duc de Prusse & de Cléves, mort en 1688. Ce dernier Prince hérita le Duché de Cléves de George Willaume, Duc de Prusse & de Cléves, son père, mort en 1640: celui-ci étoit fils de Jean-Sigismond, Electeur de Brandebourg, & d'Anne de Prusse, fille d'Albert-Fréderic de Brandebourg, Duc de Prusse, & de Marie-Eleonore de Cléves, laquelle étoit sœur aînée de Jean-Willaume, dernier Duc de Cléves de sa Maison, mort en 1609. Ce fut alors, que le susdit Jean-Sigismond, Electeur de Brandebourg,

comme tenant le bail de sa femme, se déclara héritier du Duché de Cléves.

§ 2.

Premier Chevalier Grand'Croix de l'Ordre du Cigne.

LE premier Chevalier Grand'Croix de l'Ordre du Cigne, c'est FRÉDERIC, Prince regnant, ou *Landgrave de Hesse-Cassel*, né le 14 Août 1720, marié en premières nôces avec Marie, fille de George-Auguste, Roi d'Angleterre, & depuis l'an 1773, remarié en secondes nôces avec Philippine-Auguste-Amélie de Brandebourg-Schwet : ce Prince abjura le Luthéranisme pour la Religion Catholique-Romaine, en 1754. Il a, de son premier mariage, trois fils ; l'aîné, George-Willeaume, Comte de Hanau, a épousé, en 1764, Willelmine-Caroline, fille de Fréderic V, Roi de Dannemarck ; le puîné, Charles, Prince de Hesse, Feld-Marechal du Roi de Dannemarck, & Viceroi de Norwege, est marié avec Louise, aussi fille de Fréderic V, Roi de Dannemarck ; & le troisième, Fréderic, Prince de Hesse, a épousé Sophie Henriette, Comtesse de Daun & de Kirbourg, Rhingrave de Salm.

FRÉDERIC, Prince regnant de Hesse, actuellement Feld-Marechal du Roi de Prusse, & Gouverneur de Wesel, est issu, au quatorzième dégré, en ligne directe & masculine, d'Henri I, Landgrave de Hesse, fils puîné d'Henri V, Duc de Brabant, & de Sophie, héritière du Pays de Hesse, issue des anciens Landgraves de Hesse

& de Thuringe, ayant eu pour cinquième ayeul, Louis Landgrave de Hesse & de Thuringe, qui étoit fils de Charles, Duc de Lothier & de Bonne d'Ardennes.

Voyez Imhof, notitia S. Rom. imperii Procerum, pag. 266. Spener operis Herald. tom. 2, pag. 634 & seq. Hubner. tabl. 25, 65, 155, 207 & suivans.

§ 2.

Second Chevalier Grand'Croix de l'Ordre du Cigne.

LE second Chevalier Grand'Croix de l'Ordre du Cigne, c'est CHRETIEN VII, *Roi de Dannemarck*, comme *Duc de Stormarie*. Ce Prince, fils du Roi Frédéric V, est né le 29 Janvier 1749. Le Roi de Dannemarck est issu, au dixième dégré, & en ligne directe & masculine, de Christiern I, devenu Roi de Dannemarck en 1448, par élection & par son mariage avec Dorothée de Brandebourg, Reine Douairière, de Christophe III, Roi de Dannemarck. Le Roi Christiern I, étoit fils de Thierri-Fortuné, Comte d'Oldenbourg, & de Helwige, héritière de Holstein-Slefwich & de Stormarie, dont le trisayeul paternel étoit Henri I, Comte de Stormarie, de la Maison de Schawenbourg.

Voyez Imhoff, notitia S. Rom. imp. procerum, pag. 266. Spener operis herald. tom. 2, pag. 347 & 609. Hubner tab. 213, item tab. 86.

§ 4.

Troisième Chevalier Grand'Croix de l'Ordre du Cigne.

LE troisième Chevalier Grand'Croix de l'Ordre du Cigne, c'eſt le DUC DE LOZ, de la branche de CORSWAREM; car la branche aînée des Comtes de Loz s'étant éteinte au quatorzième ſiècle, par la mort de Louis IV, Comte de Loz & de Chiny, mort ſans enfans de Marguérite de Blamont, ſon épouſe, le 19 Janvier 1335; & par celui de Jean de Loz-d'Agimont, ſon neveu, qui ne laiſſa que des filles; les prérogatives de famille, attachés par préference aux mâles, devoient paſſer à la branche mâle la plus proche, qui étoit, ſuivant les déductions du Continuateur des trophées de Brabant du Prélat Butkens, celle de Corſwarem, formée par Jean, fils puîné d'Arnoul, Comte de Loz, & frère du fondateur du Monaſtère d'Everbode. le Chef repréſentant de cette branche, eſt CHARLES-LOUIS-AUGUSTE, DUC ET PRINCE DE LOZ-CORSWAREM, Grand Chambellan de Sa Majeſté le Roi de Pruſſe, Seigneur de Boudimont & d'Angeſt, Baron de Mainil, marié avec la Comteſſe de Kamke, fille du Comte de Kamke, auſſi Grand Chambellan de Sa Majeſté Pruſſienne.

L'HISTOIRE Généalogique des Pairs de France, par le Père Anſelme, nous donne, Tom. 2, pag. 325 & ſuivantes, une généalogie aſſez exacte des Comtes de Loz; Mantelius & l'Avocat Robyns, Auteurs de l'Hiſtoire

toire des Comtes de Loz, la donnent aussi, sans que ces Auteurs cependant ayent fait mention d'un nommé Jean, qui avoit formé la branche des Seigneurs de Corswarem : c'est pourquoi nous ne décidons rien par rapport aux prérogatives attachées à l'aîné de la Maison de Loz : car si les Ducs de Corswarem-Loz sont mal ensouchés en cette famille ; ce seroit le Prince de Nassau-Orange, issu des Comtes de Loz, par ceux de la Maison de Hemsberge, qui représentent le troisième Chevalier Grand'-Croix de l'Ordre du Cigne : ce point d'histoire mérite d'être éclairci.

Voyez Mantelius & Loyens, Historia Lossensis. Anselme., Généal. de France, tom. 2, pag. 325 & suiv. Butkens, Suppl. aux Trophées de Brab., tom. 2, pag. 49 & suiv. Aub. Mir. Opera dip. tom. 2, pag. 832, & tom. 1, pag. 701.

§ 5.

Quatrième Chevalier Grand'Croix de l'Ordre du Cigne.

LE quatrième Chevalier Grand'Croix de l'Ordre du Cigne, c'est LE COMTE ANTOINE-FRANÇOIS DE BAR, *Chef de la Maison de Bar-sur-Seine & de Brienne*, VICOMTE DE BROGNE, qui est issu en ligne directe & masculine dans le douzième dégré, de Guillaume III, Comte Titulaire de Bar-sur-Seine, Vicomte de Brogne, mort en 1293, & enterré en l'Eglise de l'Abbaïe de Basse-Fontaine, au milieu du chœur, dans le caveau de Gautier II, Comte de Brienne, Fondateur de cette Abbaïe.

Cette descendance est prouvée *par devant* trois Héraults

d'armes de l'Impératrice Reine de Hongrie, résidens à Bruxelles, & par-devant son Avocat d'office.

Voyez le Dictionnaire Généalogique de France, par de la Chainée-de-Bois, in-4°., tom. XI, pag. 143 & suivantes.

§ 6.

Cinquième Chevalier Grand'Croix de l'Ordre du Cigne.

LE cinquième Chevalier Grand'Croix de l'Ordre du Cigne, c'est le COMTE DE RUNCKEL-WESTERBURG, comme issu d'Agnès de Bar-sur-Seine, sœur de Guillaume III; Comte de Bar susdit, laquelle avoit épousé Sigefroid, Baron de Runckel, & en eut, entre autres enfans, Henri de Runckel, premier Comte de Westerburg, & Sigefroid, Archevêque de Bologne, mort en 1296.

George-Herman, Comte de Leiningen-Westerburg, né en 1679, étoit issu, au dixième dégré, en ligne directe & masculine, dudit Henri, premier Comte de Westerburg: il épousa, en 1715, Auguste-Philippine-Willelmine, fille de Philippe-Ernest, Comte de la Lippe, à Alverdissen.

George-Charles-Louis, Comte de Leiningen-Westerburg-Grunstat, est né en 1717. Je ne sçais pas s'il est fils ou neveu du précédent.

Voyez Imhoff, notitia S. Rom. Imp. procerum, pag. 414 & suiv. Hubner, Tab. geneal. 402, 467, 473 & 474. Christian. Weise in Schediasmate de lectione novellarum. Spener, Op. Herald. tom. 2, pag. 739 & 740.

§ 7.

Sixième Chevalier Grand'Croix de l'Ordre du Cigne.

LE sixième Chevalier Grand'Croix de l'Ordre du Cigne, c'est FREDERIC-AUGUSTE-JOSEPH DE CASTELLI, COMTE DE CORNILLIAN, comme représentant les anciens Comtes de Meghem, dont il est descendu par sa mère ; car il étoit fils de Jean-Antoine-Marie de Castelli, Comte de Cornillian, Chambellan, Lieutenant Général, & Capitaine des Gardes, au service du Roi de Pologne, Electeur de Saxe, & de Marie-Henriette-Françoise de Boisschot, Dame de l'Ordre de la Croix Etoilée : cette Dame, fille puînée de Charles-Ernest-François de Boisschot Comte d'Erps, & d'Adrienne-Florence de Lannoy-de-Leeuwerghem. Elle a succédé aux prééminences de la Maison de Boisschot, par la renonciation & dispense, que Charles-Ferdinand, Comte de Konigsegg-Rotenfels, son beau-frère, obtint le 11 Novembre 1741, à la Cour de l'Impératrice Reine de Hongrie, pour ne plus devoir porter le nom & les armes de la Maison de Boisschot : la Comtesse de Cornillian eut pour ayeul, François de Boisschot, Comte d'Erps, & pour bisayeul, Ferdinand de Boisschot, aussi Comte d'Erps, Chevalier de l'Ordre de S. Jacques, Baron de Saventhem, Seigneur de Nosseghem, Sterrebeke, Woluwe-Saint-Etienne, Grande-Bygarde, Chancelier de Brabant, & Ambassadeur Plénipotentiaire de Sa Majesté Catholique au Traité de Wes-

phalie. Ce Seigneur étoit issu, au douzième dégré, en ligne directe & masculine, de Gerlac de Roovere, Seigneur de Stakenbourg, de Vlymen, Onsenoort, Lidorp, &c. qui avoit épousé la fille unique de Guillaume, Comte de Meghem, qui étoit fils de Jean, Comte de Meghem; qui assista en 1290 aux nôces de Thierri, Comte de Cléves, avec Marguérite de Habspurg. Ses descendans succédèrent aux prérogatives attachées au Chef de la Maison de Meghem, par l'extinction de la lignée masculine de cette Maison, qui avoit été continué quelque temps par les descendans de Jean, frère puîné de Guillaume, Comte de Meghem susdit.

Alexandre-Michel-Joseph de Cano, Seigneur de Mol, Balen & Dessel, se disoit descendu de la Maison de Meghem, & obtint le titre de Baron de Meghem, par lettres du 25 Février 1730; Marie-Thérese, sa fille unique, est mariée en 1755 avec Jean-Charles-Adrien Della Faille, Baron de Nevele. Le Baron Cano-de-Meghem, avoit un frère, qui est mort Doyen de la Cathédrale d'Anvers en 1758, & un autre qui fut marié avec Elisabeth Brouwers, native de Louvain, & morte le 9 Septembre 1759; il en a un fils Ecclésiastique, & un autre qui est marié à Mademoiselle Van der Sande, à Anvers.

Voyez la Généalogie de la Maison de Roovere-Stakenbourg-Boisschot, dans le Recueil généalogique des familles des Pays-Bas, imprimé à Rotterdam 1775, pag. 94 & suiv. Dict. généal. de France, au mot Boisschot.

§ 8.

Septième Chevalier Grand'Croix de l'Ordre du Cigne.

LE feptième Chevalier Grand'Croix de l'Ordre du Cigne, c'eft ERNESTE-FREDERIC-CHARLES, DUC DE SAXE-HILBOURGHAUSEN, né le 10 Juin 1727, & marié le 1 Juin 1758, à Erneftine-Augufte-Sophie, Princeffe de Saxe-Weimar-Eifenach, qui eft fa troifième femme, & dont il a le Prince Fréderic, né le 29 Avril 1763.

Le Duc de Saxe-Hilbourghaufen a fuccédé à la Grand'-Croix de l'Ordre du Cigne, comme repréfentant les anciens Comtes de Culembourg, dont il defcend par les Maifons d'Erpach & de Waldeck : car il eft fils du Duc Erneft-Louis de Saxe-Hilbourghaufen, qui eut, pour grand'mère paternelle, Sophie-Henriette de Waldeck, fille de George-Fréderic, Comte de Waldeck, de Pyrmont & de Culembourg. Ce même Duc Erneft-Louis, qui étoit fils d'Erneft-Fréderic, Duc de Saxe-Hilbourghaufen, & de Sophie-Albertine, Comteffe d'Erpach, eut auffi pour grand'mère maternelle, une Comteffe de Waldeck, fçavoir, Amélie-Catherine de Waldeck, fille du Comte Philippe-Théodore de Waldeck, qui étoit frère aîné du Comte George-Fréderic : Ils étoient enfans de Volrach IV, Comte de Waldeck, & d'Anne-Marguérite de Bade-Durlach-Hoghberg : c'eft celle-ci, qui a été inftituée héritière du Comté de Culembourg, par Florent II, Comte de Pallant & de Culembourg, fon oncle maternel.

Voyez Imhoff, Notitia S. Rom. Imp. procerum, pag. 468 *&* 469. *Spener, Op. Herald., tom.* 2, *pag.* 719 *& fuivantes. Hubner, Tab. Généal.* 165, 353 *&* 585. *Pont. Heuter. rer. Burgund., lib. VI, pag.* 203 *&* 204.

§ 9.

Huitième Chevalier Grand'Croix de l'Ordre du Cigne.

LE huitième Chevalier Grand'Croix de l'Ordre du Cigne, c'est LE MARQUIS DE BOURNONVILLE, comme représentant la Maison de Vianen. Ce Seigneur, qui est frère de François-Albert, Duc de Bournonville, Chevalier de la Toison d'or, mort sans enfans en 1769, est fils de Wolfgang, Marquis de Bournonville & de Sars, & petit-fils de Jean-François-Benjamin, Marquis de Bournonville & de Sars, & de sa seconde femme Marie-Ferdinandine, Comtesse de Sainte-Aldegonde-de-Noir-Carmes: celle-ci eut pour mère Agnès de Davelle, Dame de Miremont, fille de Walleran, & de Renée de la Douve, Dame de Rivière, de S. Ghin, &c. Renée de la Douve étoit fille aînée de Bernard de la Douve, Seigneur de Sanguien, Stalle, Rivière, &c. & d'Agnès de Merode-de-Grambais; & ladite Agnès de Merode, fille de Bernard de Merode, Seigneur de Grambais, & de Catherine de Brederode, Dame d'Asten & de Tilbourg : celle-ci étoit fille & héritière d'Henri de Brederode, Seigneur d'Asten, tué près de Harlem, en 1573, qui eut pour frères Walleran, Seigneur de Brederode & de Vianen, mort sans lignée, & Florent de Brederode, Seigneur de Cloetingen, qui fut grand'père de Wolfard, Seigneur de Brederode & de Vianen, mort le dernier mâle de la Maison de Brederode, en 1679, & enterré à Vianen. Henri de Brederode, Seigneur d'Asten, étoit fils de Renier, Seigneur de Brederode,

de Vianen, Ameyde, Aſten, Tilbourg &c. & de Marie de Doorne: & petit-fils de Wolfard de Brederode, Seigneur de Cloetingen & de Swammendam, & d'Adrienne Back, Dame d'Aſten & de Tilbourg Wolfard de Brederode, & René, Seigneur de Brederode & de Vianen, Chevalier de la Toiſon d'or, ſon frère aîné, avoient pour père, Walleran, Seigneur de Brederode, de Vianen, d'Ameyde. &c & pour mère, Marguérite de Borſſelen, puis Walleran étoit fils de René de Brederode, Seigneur de Vianen & d'Ameyde, Chevalier de la Toiſon d'or, & d'Iolante de Lalain; & petit-fils de Walleran de Brederode, Stathouder de Hollande, & de Jeanne, Dame de Vianen & d'Ameyde, qui étoit fille & héritière d'Henri, Seigneur de Vianen, tué le 1 Décembre 1417, & de Marguérite de Herlaer, Dame d'Ameyde. Et ledit Seigneur de Vianen étoit deſcendu, dans le cinquième dégré, en ligne directe & maſculine, de Hugues, Seigneur de Vianen, qui reçut le collier de l'Ordre héréditaire du Cigne, en 1290, aux nôces de Thierri IX, Comte de Cléves, ſon parent.

Voyez Wautier Gouthoeven Chronyck van Hollant, part. I pag. 120, 145 & ſuivantes. Pont. Heuter rer. Burgund., lib. VI, pag. 205, 230 & ſuivantes.

§ 10.

Neuvième Chevalier Grand'Croix de l'Ordre du Cigne.

LE neuvième Chevalier Grand'Croix de l'Ordre du Cigne, c'eſt LOUIS-PIERRE-ENGELBERT, DUC D'AREMBERG, D'ARSCHOT ET DE CROY, comme

Chef de la Maison de LA MARCK-D'AREMBERG. Ce Prince, né le 3 Août 1750, est fils de Charles-Marie-Raimond, Duc d'Aremberg, d'Arschot & de Croy, Chevalier de la Toison d'or, décédé le 17 Août 1778, & de Louise-Marguérite, Comtesse de la Marck, fille de Louis-Engelbert, Comte de la Marck, Marquis de Vardes, Avoué de Hasbaie, Seigneur de Lumain &c., & de Marie-Anne-Hiacinte Visdelou, Dame de Bienassis, en Bretagne, fille de René-François Visdelou, dit le Comte de Bienassis. Louis-Engelbert, Comte de la Marck, est issu, au douzième dégré, en ligne directe & masculine, d'Evrard I, Comte de la Marck, qui mourut le jour de S. Odelric, en 1308.

Voyez l'Histoire des Marechaux de France, dans les généalogies de la Maison de France, par le Père Anselme, tom. VII, pag. 165 & suiv. Spener, Op. Herald. tom. 2, pag. 23 & suiv.

§ II.

Dixième Chevalier Grand'Croix de l'Ordre du Cigne.

LE dixième Chevalier Grand'Croix de l'Ordre du Cigne, c'est FRÉDERIC-JEAN-OTHON-FRANÇOIS, PRINCE DE SALM-KIRBOURG, né le 13 Mai 1745, Colonel au service de France depuis l'an 1771. Ce Prince est fils de Philippe-Joseph Wild-et-Rheingraf, Prince de Salm-Kirbourg, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle blanc, & de Marie-Therèse-Josephe, Princesse de Hornes & du Saint Empire, fille aînée & principale héritière de Maximilien-Emmanuel, Prince de Hornes & du Saint Empire, Comte de Baucignies, de Hout-

kercke & de Bailleul, Chevalier de la Toison d'or, Grand d'Espagne de la première classe, issu, au treizième dégré, en ligne directe & masculine, de Gerard, Seigneur de Hornes & d'Altena, qui étoit frère & héritier de Guillaume, Seigneur de Hornes & d'Altena, honoré du collier de l'Ordre héréditaire du Cigne, en 1290, & décédé sans enfans en 1301.

Le Prince Maximilien-Emmanuel de Hornes & ses prédécesseurs, avoient succédé au droit d'aînesse de cette famille, par l'extinction de la branche aînée, formée par Guillaume VI, Seigneur de Hornes & d'Altena, petit-fils de Gerard susdit, & dont la postérité s'éteignit par la mort de Jacques III, Comte de Hornes & d'Altena, Chevalier de la Toison d'or, mort sans enfans, en 1531, & par celle de Jean II, Comte de Hornes & d'Altena, son frère, aussi décédé sans lignée.

Voyez Spener, Op. Herald. tom. 2, pag 595. Le Supplement au Nobiliaire des Pays-Bas, par M. D. S. D. H., imprimé à Louvain, 1775.

§ 12.

Onzième Chevalier Grand' Croix de l'Ordre du Cigne.

L'Onzième Chevalier Grand'Croix de l'Ordre du Cigne, c'est CHARLES-THÉODORE, PRINCE PALATIN DE SULTZBACH, DUC DE BAVIÈRE ET DE BERG, en Westphalie, né le 11 Décembre 1724. Voici comment ils représentent les anciens Comtes de Bergh : Adolphe VI, Comte de Bergh, qui fut honoré de l'Ordre du Cigne en 1290, mourut sans enfans en 1295 ;

Willaume, son frère puîné, mourut également sans lignée en 1308; ensorte qu'Henri, Seigneur de Windeke, frère des précédens, hérita le Comté de Bergh; Adolphe VII, Comte de Bergh, son fils, qui avoit épousé Agnès, fille de Thierri IX, Comte de Cléves, ne laissa qu'une fille héritière, qui étoit Marguérite, Comtesse de Bergh; elle épousa Othon, Comte de Ravensberg; mais elle n'en eut aussi qu'une fille, nommée Marguérite, qui porta Bergh & Ravensberg à Gerard, fils aîné de Guillaume, premier Duc de Juliers: leur fils Guillaume épousa Anne, sœur de l'Empereur Robert de Bavière, & fut créé premier Duc de Bergh. Willaume de Bergh, leur arrière petit-fils, ne laissa encore qu'une fille héritière, savoir, Marie, Duchesse de Bergh & de Juliers, qui épousa, en 1616, Jean, Duc de Cléves, Comte de la Marck, & d'eux nâquit Willaume, Duc de Cléves, de Juliers & de Bergh, dont le fils, Jean-Willaume, Duc de Cléves, de Juliers & de Bergh, mourut en 1609; ensorte que les sœurs de celui-ci furent ses héritières, quoique ceci ne se passa pas sans beaucoup de contestations & de difficultés : une des sœurs de Jean-Willaume, savoir, Anne de Cléves, qui étoit la puînée, avoit épousé Philippe-Louis, Prince Palatin de Neubourg : Wolfgang Guillaume, leur fils, & les Electeurs Palatins, après lui, succédèrent au Duché de Bergh, du chef d'Anne de Cléves susdite.

Voyez Hubner, Tabl. Généal. 140, 141, 286, 434 *&* 440. *Spener, Op. Herald. tom.* 2, *pag.* 471.

§ 13.

Douzième Chevalier Grand'Croix de l'Ordre du Cigne.

LE douzième Chevalier Grand'Croix de l'Ordre du Cigne, c'est le représentant actuel de la Maison de Heusden. Cette Maison s'éteignit par la mort de Jean IX, Seigneur de Heusden, décédé en 1334, qui n'avoit eu qu'une fille nommée Marguérite, accordée à Louis de Male, Comte de Flandre, mais laquelle décéda avant l'accomplissement de son mariage avec ce prince. Le droit de représentation ou d'aînesse succéda donc aux Seigneurs de Drongelen, issus d'un frère puîné de Jean VIII, Seigneur de Heusden, dont le représentant actuel est PHILIPPE-ROGER-JOSEPH DE VARICK, dit le COMTE DE SART, Baron de Bonlez, Seigneur de Court-Saint-Etienne, qui épousa, à Bruxelles, le 16 Novembre 1759, Therèse de Cobenzl, née à Nanci en Lorraine, Dame de l'Ordre de la Croix étoilée, par réception du 3 Mai 1765, fille de Charles-Jean-Philippe, Comte de Cobenzl, Ministre de Sa Majesté l'Impératrice Reine de Hongrie, dans les Pays-Bas; & de Marie Therèse de Palfy. Le Comte de Sart est descendu de la Maison de Drongelen, par les familles de Baexen, de Leefdael & de Ranst, comme on le voit dans la Généalogie de la Maison de Heusden & de Drongelen, jointe à cet ouvrage.

Voyez Wautier Gouthoeven. Chronyek van Hollant, part. 1, pag. 145. Pont. Heuter. rer. Burgund. lib. VI, pag. 217 & suiv. Spener, Op. Herald. tom. 2, pag. 470. &c.

TEl eſt le précis hiſtorique de l'Ordre du Cigne, dont jusqu'à ce jour on ſavoit peu de choſes, parce que ſes monumens ont toujours été très-négligemment conſignés dans l'hiſtoire; peu d'auteurs même en ont parlé, & ceux qui l'ont fait ſont tombés dans des bévues & des mépriſes ſi groſſières, qu'ils ont confondu cet Ordre (l'un des premiers qui aient été inſtitués en Europe) avec cet ordre prétendu de S. Jacques, qu'on dit, ſans fondement, avoir été fondé en Hollande. Le moyen de croire en effet, que l'Ordre du Cigne ſoit le même que celui de S. Jacques, tandis qu'il ne ſe trouve nulle part aucunes traces ni veſtiges de celui-ci, & que les monumens de celui-là ſubſiſtent encore à Cléves.

IL eſt à remarquer que le château de la Ville de Cléves eſt nommé *SCHWANENBOURG*; c'eſt-à-dire : *Bourg du Cigne*. Le château a auſſi une tour conſidérable, nommée *Schwanentorn*, ou *Schwanen-toren*, *la Tour-du-Cigne*, laquelle ayant croulé en 1431, fut rebâtie la même année, par Adolphe I, Duc de Cléves, au ſommet de cette tour on voit un Cigne ſervant de girouette, & qui eſt un des monumens de l'Ordre : il a été depuis peu renouvellé. A celui-ci nous en ajoûterons un autre, qu'on remarque ſur le ſceau de la Ville, repréſentant un homme armé de toutes piéces, tenant les armes de la Ville de Cléves *ad cauſas*, portant ſur ſon caſque un Cigne eſſorant d'une couronne à fleurons, comme on le voit dans cette figure.

C'EST dans ce château, qui appartient au Roi de


SIGIL: CIVITATIS CLIVENSIS

Pruſſe, comme Duc de Cléves, que s'aſſemblent la Haute-Régence, la Chambre de guerre & des domaines, ainſi que le Collége de Médecine de la Province, & qu'on y conſerve les archives du pays. Il eſt de plus occupé par M. le Préſident de la Chambre de guerre, & par quelques autres Officiers de cette Chambre : or c'eſt dans un de ces appartemens que ſe tenoit autrefois l'aſſemblée des Chevaliers de l'Ordre du Cigne, qui conſerve encore aujourd'hui le nom de *RIDDERSAEL*, *Sale des Chevaliers.*

ON tient que ce château fut bâti par Jules-Céſar; mais il eſt plus vraiſemblable de croire que c'eſt un édifice du douzième ſiècle, ſon architecture vient aſſez à l'appui de cette opinion : nous devons ces remarques au vénérable Magiſtrat de Cléves, qui a bien daigné nous ſeconder dans notre travail, avec un zèle & un empreſſement dont nous ſommes comblés. Nous finirons par tranſcrire ici un ſixain latin, tiré des poéſies de M. Verhaeght, Doyen du Chapitre de Cléves.

IN CIGNUM ELIÆ.

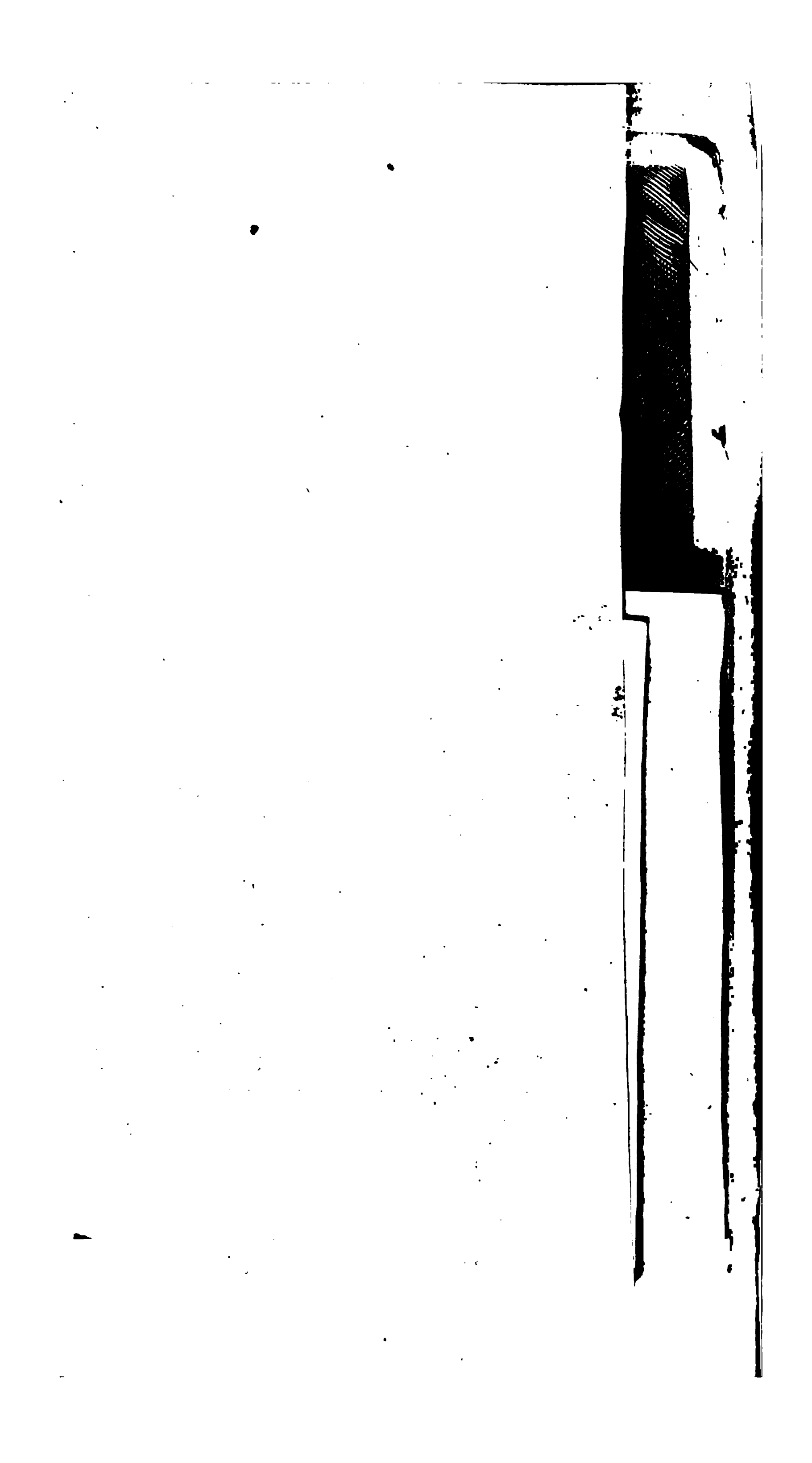
Jupiter ad Ledam venit ſub imagine Cigni
Ad ſponſam graium cum rate traxit olor
Ævo immortalem, mortualem protulit ævo
Cignaco gnatos graya Leda Jove.
Credidit æternos (abeant licet uſque) nepotes
Clivia : obît tandem ſed ſine prole nepos.

HISTOIRE

DE

L'ORDRE HÉRÉDITAIRE

DU CIGNE.



HISTOIRE
DE
L'ORDRE HÉRÉDITAIRE
DU CIGNE,
DIT
L'ORDRE SOUVERAIN
DE-CLÉVES,
OU DU CORDON D'OR.

PAR M. LE COMTE DE BAR.

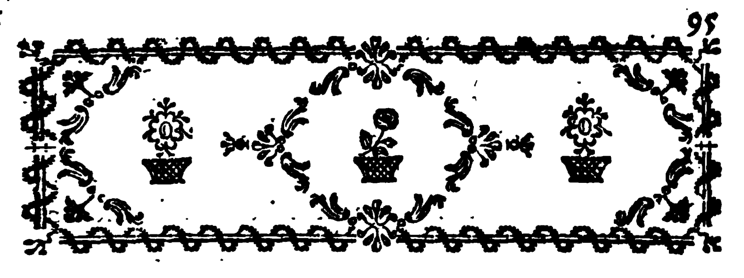
SECONDE PARTIE.



A BÂLE,

Et se trouve A CLÉVES, chez HOFFMAN.

M. DCC. LXXXII.



RECUEIL DE GÉNÉALOGIES,

POUR SERVIR DE SUITE A L'HISTOIRE DE L'ORDRE DE CLÉVES.

§ 1.

Généalogie des anciens Comtes de TEISTERBANT, *Issus de la Maison de* CLÉVES, *avec les preuves.*

LEs Comtes de Teisterbant sont descendus d'un cadet de la Maison de Cléves, qui eut en appanage le Comté de Teisterbant ; ce Comté comprenoit le pays de Bommel & celui de Tiel, qu'on nomme le Bommelre-weert & le Tielre-weert ; item le pays de Heusden, celui d'Altena, les Seigneuries d'Arckel, de Vianen,

de Culembourg, de Buren, avec toute l'étendue du pays, depuis la Leck & la Linge, jusqu'à l'ancienne Meuse. Ce fut le Comte Baudouin de Cléves, qui ayant eut trois fils de la Comtesse de Provence son épouse, donna le Comté de Teisterbant à Robert de Cléves, son troisième fils, dont est sortie une brillante & nombreuse postérité : en voici la filiation.

I. Robert, troisième fils de Baudouin, premier de ce nom, Comte de Cléves, fut le premier Comte de Teisterbant; de son mariage avec Cunigonde, fille du Comte de Huy, sont issus trois fils, 1°. Louis, Comte de Teisterbant, qui suit : 2°. Thierri, qui fut Seigneur d'Altena : 3°. Robert, qui fut Seigneur de Heusden.

II. Louis, Comte de Teisterbant, épousa Adele, fille de Sadiger, Comte de Namur : il en eut deux fils. 1°. Evrard, qui se fit Religieux. 2°. Baudouin, autrement dit, Balderic, qui suit.

III. Balderic, Comte de Teisterbant, succéda à son père au Comté de Teisterbant. J'ignore quelle étoit sa femme; mais il en eut une fille qui suit, & de laquelle on ignore aussi le nom.

IV. Cette héritière du Comté de Teisterbant épousa Walger, frère de Thierri, premier Comte de Hollande, celui-ci avoit obtenu le Comté de Hollande du Roi Charles le Chauve, qui tenoit en ce tems-là sa cour à Bladel, dans la Mairie de Bois-le-Duc : ce fut le Comte Haganon, grand favori de Charles le Chauve, qui recommanda ce Seigneur au Roi, afin qu'il lui donnât le

Comté

Comté de Hollande. Le Roi y consentit par lettres de l'an 863. Elles sont trop intéressantes pour ne pas les rapporter ici ; car elles sont la base du commencement de la république de Hollande, qui prit son origine en 863, suivant l'ancienne date de cette lettre, à laquelle Janus Dousa, dans ses Annales de Hollande, a voulu substituer celle de l'an 913, ayant confondu ce Comte Haganon avec Haganon, son fils, Comte de Brogne & de Libines, près de Namur, qui obtint, en 921, (a) du Roi Charles III, dit *le Simple*, la confir-

(a) Je remarque que cette charte, signée par Charles *le Simple*, en la XXIX année depuis son avénement au trône, & en la XXIV de sa pleine jouissance du royaume, & en la X de l'aggrandissement de son Royaume, est précisément donnée en la même année que le pacte de Bonn fut signé, dans laquelle je trouve la date marquée par la même expression d'année, savoir, en la XXIX du régne, la XXIV de pleine jouissance du royaume, & la X de son aggrandissement : d'où il s'ensuit que ladite charte de Brogne fut donnée en la même année qui étoit l'an 921 ; ensorte qu'il faut lire DCCCCXXI, au lieu de DCCCCXIV ; & ainsi S. Gerard a fait son ambassade en France en 908, s'est fait religieux à Saint Denis en 911, & est revenu à Brogne en 921. Les Pères Mabillon, Massuet & Montfaucon, qui ont voulu corriger la date de 914, que Mireus donne à cette charte, se sont donc également mépris, y ayant substitué l'an 928. On peut consulter, sur cet article, Jacques Sirmond, dans ses notes sur les capitulaires de Charles le Chauve, où il fait remarquer que Charles le Simple

G

mation de la fondation de l'Abbaïe de Brogne, fondée par S. Gerard, son neveu. C'est de Haganon le jeune, dont parlent Flodoard & l'abbé d'Ursperg dans leurs Chroniques; ce fut aussi celui qui signa, en 921, avec Walger, Comte de Teisterbant, le pacte de Bonn. Voici la lettre de la donation du Comté de Hollande, faite en faveur du Comte Thierri, ou Theodoric, comme Jean Veldenaer l'a tirée des anciennes Chroniques de Hollande, avec la préface du même Auteur: Aubert Le Mire la donne, après Dousa, en latin, mais avec la fausse date, que tant de savans ont aveuglement suivie.

» INT jaer DCCC en LXIII als coninck Kaerl ver» hoerde dat die Denen en Noerweghers Hollant seer » verdorven hadden, so sat dese coninck op een tyt in » Brabant in een Dorp dat Bladel hiet, ende daer was » bi hem een edel Greve die Haghen hiet, en twe ander » jonghe Princen, die een hiet Walgerus, en die ander » hiet Dirck. Dese Greve Haghe was oem over dese » twee, want het waren synre suster kinder, en Coninck » Lodewickx wyff van aelmaengen, greve Haghens suster,

---

comptoit les années de son régne depuis le cinq des Kalendes de Février de l'an 893, jour qu'il avoit été sacré par Fulcon, Archevêque de Rheims; la mort du Roi Eudon, en 898, fit l'époque de sa pleine jouissance du gouvernement du royaume; & la mort de Louis, Roi de Germanie, fils de l'Empereur Arnould, arrivée en 912, fit celle de l'aggrandissement de son Royaume.

» was daer Moey off. en dese Greeff Haghen badt
» coninck Kaerl seer vrindelicken voer sinen joncxsten
» Neve Dirck, dat hi hem gheven woude die Provincie
» van Hollant mit een deel van Vieslant, want hi doch
» gheboren en ghesproten was van den edelen Bloede
» van vranckryck. Die coninck was seer wel gheneycht
» tot des greven Haghens bede, en consentierdent, ende
» gaff desen Dirck die Provincie van Hollant mit horen
» toebehoren, ende een deel van vrieslant. Ende maecten
» van Hollant een vorstelike en Princelike Greeffscap,
» ende ontfeng Dirck tot sinen getruwen Raet en man.
» En die coninck gaff Dirck hier off bescreven previlegien
» en hantvesten, bezegelt mit des conincks gulden Vinger-
» lyn, daer syn boelde in gegroest was, sprekende aldus.
» In den Naem der heylighen Drievoudicheyt Kaerl
» bi der ghenade gods coninck van vranckryck. Wantet
» onser cronen toebehoert, dat wi onse live en ghetruwe
» eeren en weerdighen selen, mit gaven, en mit loen
» van horen Dienst. So doen wi verstaen allen ghelo-
» vighen kersten Luden, die nu syn, off namaels wesen
» sellen, die desen Brieff selen sien, off horen lesen, dat
» quam in onse teghenwoerdicheyt Haghe, die edel
» grave, en bat ons dat wi gheven wouden enen
» edelen Prince, gheheten Dirck, des Princen Walgerus
» broeder, die Provincie van Hollant mit datter toe
» behoert, dat is van swythaerdus haghe voert tot voer-
» trappen en Kinchen toe, en mit der kerck van Egmonde.
» Tot wies bede wi gheneycht syn en Weerdelick

» ontfaen hebben als recht is, ende gheven onsen lieven
» ghetruwen man Dirck voerschreven allen dit voer-
» schreven lant, mitten dienst luden, die daer nu in syn,
» off naemaels in woenen sellen, mit Bossche, mit Marsche,
» en Water, en alle datter toebehoert, en ghebieden dat
» hem nyemant hynder in en doe, ende want wi willen
» dat dese ghifte vast en gestade blive, en ghehouden
» worden totten ewighen daghen toe, so hebben wi
» desen brieff bezegelt mit onsen gulden vingerlync.
» Ghegeven tot bladele in't jaer ons hreen VIII hondert
» en LXIII. Op ten XVI dach in den maent van Junius.
» In't XXIII Jaer onser regnatien ons Ryckx. (*b*)

WALTGER & Thierri, son frère, Comte de Hollande, n'étoient pas enfans de Sigefroi, Comte ou Duc de Guienne, comme plusieurs l'ont cru, mais ils étoient fils de Sigibert, ou Sichard, Comte de Vienne en Dauphiné : c'est ce qu'on voit clairement par les armes du chapître de Vienne en Dauphiné, qui sont les mêmes que celles de Hollande. La conformité du nom de Guienne avec celui de Vienne, que les Teutons prononcent *Wienne*, peut avoir donné lieu à la confusion : d'ailleurs nous ne trouvons aucun Sigefroi de ce tems-là dans la lignée des Ducs de Guienne ou d'Aquitaine, c'est pourquoi il y a lieu de croire, que le père

(*b*) La Chronique de Veldenaer, imprimée en 1480, porte : *In't XVIII Jaer onser regnatien.* Mais c'est une faute d'impression; il faut lire *XXIII* au lieu de *XVIII*.

des Comtes Waltger & Thierri, fut le même que Sichard, Comte de Hainau & d'Ardennes, nommé dans les lettres de Charles-le-Chauve de la même année 863, par laquelle il confera le droit de justice d'Arras à l'Evêque de Cambrai : peut-être avoit-il reçu aussi quelques biens en Frise, & que le nom de *Suithardus-Hage*, qu'on trouve dans la lettre de la donation du Comté de Hollande, & qui signifie les *Haies de Suithard* ou de *Sichard*, a pris son origine du nom de ce Comte.

WALTGER étant devenu, par son mariage, Comte de Teisterbant, eut, de la Comtesse son épouse, un fils qui suit, & qui reçut le nom de Thierri, du Comte Thierri de Hollande, son oncle.

V. THIERRI, Comte de Teisterbant, épousa une sœur de Raginer au long-col, Comte de Hainau ; c'est ce qui a fait dire à plusieurs Auteurs, que ce Thierri, père de Ricuin, Comte d'Ardennes, qui suit, & de Balderic, Evêque de Liége, étoit frère de Raginer au long-col. C'est là le sentiment d'*Imhoff*; mais je préfère celui de M. l'Abbé de Castillon, dans sa Chronologie des Evêques de Liége, où il dit que Balderic devint Evêque de Liége, à la recommandation de Raginer, Comte de Mons, *son oncle maternel*. Cette opinion est d'autant plus préferable, que nous trouvons, que les successeurs de Ricuin, fils de Thierri, ont porté dans leurs sceaux les armes de Teisterbant à l'escarboucle.

LES autres enfans du Comte Thierri étoient Gerbrand, qui fut Seigneur de Culembourg, & une fille nommée

Richilde, qui fut mariée avec Raoul, Comte de Los.

VI. RICUIN, fils aîné de Thierri, devint Comte d'Ardennes, & Balderic, son frère, succéda au Comté de Teisterbant, qu'il donna, étant élu Evêque de Liége, à son neveu Ansfride, fils de Lambert I, Comte de Louvain, & petit-fils de Raginer au long col, dont nous venons de parler; mais ledit Ansfride étant ensuite devenu Evêque d'Utrecht, donna le Comté de Teisterbant à l'Eglise d'Utrecht. Quant à Ricuin (qui est nommé autrement Henri, car les noms de *Ricus* & de *Ricuinus* sont dérivés du mot *Henricus*) il se trouve nommé avec Gertrude, sa femme, dans une donation faite en 946 à S. Vannes de Verdun, (*c*) il signa une charte, que Charles le simple donna en 916, en faveur de l'Abbaïe de Pruim, (*d*) & par laquelle ce Prince

(*c*) Voyez Bertholet, Histoire de Luxembourg, tom. 3. pag. 6.

(*d*) *Karolus divina propitiante clementia Rex* ...... *notum esse cupimus, quia quidam fidelium nostrorum, nomine Richarius, Abbas Monasterii quod vocatur Prumia, obtulit quoddam præceptum Arnulfi, quondam Serenissimi Regis, in quo continebatur qualiter Abbatiam, quæ vocatur Suestra, cuidam Prumiensis potestatis præsbitero, eximiarum artium, nomine Siginando, gratificis servitiis, & hæc eo promerente, firmissimè condonavit*... *unde*... *habito generali placito apud Haristallium in conventu totius regni, tam Episcoporum, quam Comitum & procerum &c. quorum nomina hæc sunt Rotgarius, Archiepiscopus; Herimannus, Archiepiscopus; Dado, Episcopus;*

confirma dans une assemblée générale des premiers Princes de son Royaume, qu'il tint à Herstal, la donation du Monastère de Susteren, faite à celui de Prüm. Le Comte Ricuin y tint le premier rang entre les Princes séculiers, après le Comte de Palais; mais il se revolta vers l'an 922 contre le Roi. (*e*) Il paroît par un titre que Meurisse rapporte, qu'il fut Comte de Metz, ce titre commence par ces paroles : *In nomine Domini Riquinus misericordia Dei, Comes.* Il fut tué, suivant la Chronique de Witikind, en 945. (*f*) Ricuin eut de sa femme trois fils, qui ont formé trois Maisons de plus illustres de l'Europe. Othon, qui étoit l'aîné, fut Duc de Mosellane, & fonda la Maison de Bar-en-Barrois; car ce fut Frederic son petit-fils, qui bâtit le château

---

Stephanus, Episcopus; Widricus, Comes Palatii; Richuinus, Comes; Gislebertus, Matfridus, &c. Lethardus Comes; Fulbertus; Walterius; Hagano &c. Data XIV kalendas Feb. indic. IV, anno XXII regnante Domino Karolo Rege, retintegrante XVII; largiore verò hereditate inadepta V. Actum Heristallium Palatium, in Dei nomine feliciter. Amen.

(*e*) Flodoardus in chronico ad ann. 922. *Karolus Rex in regnum Lotharii abiit, recaptisque per vim quibusdam Ricuini infidelis sui præsidiis ad Missam Sancti Martini, cum Henrico Principe reversus est in montem Lauduni.*

(*f*) Witikindi chronic. *Boso, Richardi filius, Ricuinum in lecto languentem occidit.*

de Bar en 951. (g) Les Auteurs sont partagés sur le père de Frederic; car les uns lui donnent pour père Theodoric, d'autres le font fils de Richisone : c'est une chose particulière; aucun Auteur n'a réflechi que Richisone étoit un surnom, qu'il eut d'Othon son père, surnommé ainsi, parce qu'il étoit fils de Ricuin; car *Richisone* signifie en teuton précisément *fils de Ricuin*; façon qui est de plus usitée encore parmi les Teutons & les Frisons, où l'on trouve des familles Janssone, Adriaenssone, Claessone, &c. Et voilà cette ancienne dispute des Auteurs, rien autre chose qu'un discours de Ponce-pilate; il falloit savoir les deux langues pour en pouvoir bien raisonner.

Le deuxième fils de Ricuin étoit Godefroi, Comte d'Ardennes & Duc de la Lorraine inférieure, qui suit; & le troisième étoit Sigefroi, premier Comte de Luxem-

(g) Extrait de la chronique de S. Mihiel au Duché de Bar : *Circa Ottonis I tempora fuit quidam prapotens Dux Lotharingia Fridericus, qui videns predictam Abbatiam terra sua contiguam, & a tutela regia longe remotam, dominio suo, quod sibi facile fuit, eam subjugavit & dominium illud sub titulo defensionis ad posteros suos transmisit : hic Fridericus propter frequentes campanorum in Lotharingiam incursiones in confinio Lotharingia & campania castrum extruxit quod Barrum, quasi Berram, nominavit.* Frederic eut pour frère Folmar, Comte de Salins, qui hérita, suivant Alberic, d'Ulric, Evêque de Reims & de ses frères. L'Histoire de l'Incendie de Reims, décrite en 1000, & causé par Frederic, pour venger la mort de son frère, parle de Richisone, comme s'ensuit : *Patri Præsulis erat quidam Hermanus Richiso, cujus filius supra modum criminibus deditus. &c.*

bourg, dont nous espérons donner un jour une généalogie rectifiée & justifiée par preuves : outre ces enfans, on donne à Ricuin encore deux filles, savoir : Bonne d'Ardennes, qui fût femme de Charles de France, Duc d'une partie de la Basse-Lorraine, & Machtilde d'Ardennes, première Comtesse de Chiny.

VII. GODEFROI, Comte d'Ardennes, possédoit non-seulement le Comté de Verdun, Bouillon, Stenay, &c. mais aussi le Comté de Luxembourg, où Sigefroi son frère, bâtit un château; c'est ce qu'on lit dans l'échange, que celui-ci fit en 963. de sa terre de Felen, pour la forteresse de Luxembourg, située sur la rivière d'Els, dans le Comté de Godefroi. (*h*) Le Continuateur de Reginon lui donne le titre de Duc de Lorraine, & donne pour époque de sa mort l'an 964, (*i*) où les

(*h*) Extrait de la lettre d'échange de la terre de Felen pour le château de Luxembourg, de l'an 963. *Sigifridus Comes.... dedit.... ad S. Maximinum.... mansum unum & dimidium cum servis censualibus in Comitatu Giselberti Comitis, in pago Ardennæ, in Villa quæ dicitur Fiulna. Accepit a prædicto Abbate supra nominatum castellum (Lucilinburght) cum exitibus & redditibus & omnibus terris ab alveo fluminis Alsuntiæ usque ad illos veteres truncos, qui stant ante munitionem ejusdem castelli.... igitur posita est hæc eadem munitio in pago Metingowi, in Comitatu Godefridi Comitis, super ripam Alsuntiæ fluminis.*

(*i*) Extrait du continuateur de Reginon, sur l'an 964. *Tanta exercitum ejus (Ottonis Imp.) pestis & mortalitas invasit.... ex qua pestilentia obierunt Henricus, Archiepiscopus Trevirensis; Gerricus, Abbas Wirtsburgensis; & Godefridus, Dux Lothariensis.*

Auteurs ont voulu trouver une erreur, mais à tort, car ils ont eu presque généralement le malheur de le confondre avec Godefroi-le-Captif, son fils, dont le contraire se prouve par une lettre de l'Evêque Gerbert, qu'il écrivit à l'Impératrice Theophanie, où il parle de Godefroi-le-Captif, & de son oncle Sigefroi, & par conséquent différent de notre Godefroi, qui étoit frère de Sigefroi. (*k*) D'ailleurs nous savons de science certaine que Godefroi-le-Captif fut enterré en l'Abbaïe de S. Pierre à Gand, il n'est donc pas le Godefroi qui mourut de la peste dans l'armée de l'Empereur Othon en Italie, car il n'est pas apparent qu'on ait transporté son corps d'Italie à Gand, s'il fût mort de la peste. Ses enfans étoient Godefroi, dit le Captif qui suit, & Frederic, Prévôt de Gorze, & ensuite Abbé de S. Hubert en Ardennes, suivant la vie de S. Jean de Gorze, écrite par l'Abbé Paul, son disciple, (*l*) où il est nommé Oncle (selon une façon de parler de Bretagne) d'Adalberon I du nom, Evêque de

(*k*) Lettre écrite en 984 pendant la captivité de Godefroi & de Sigefroi, son oncle, par Gerbert, qui prit le nom de Silvester II, en montant sur le trône de l'Eglise. *XI kalendas Aprilis, captos Comites allocutus, Godefridum, patruumque ejus Sigefridum, inter hostium cuneos solus repertus sum vestrarum partium, cui fidenter de statu Imperii vestri suas sententias concrederent, scripsi itaque exhortatorias epistolas secundùm intellectum eorum conjugibus.*

(*l*) Extrait de la Vie de S. Jean de Gorze, art. 55. *Patruus venerabilis Domini Adalberonis fuit Fredericus, qui*

Metz, qui mourut en 963. Ce Frederic mourut en 942.

VIII. GODEFROI, Comte d'Ardennes & de Verdun, fils du précédent, fut fait prisonnier avec Sigefroi son oncle en 984, suivant la lettre de Gerbert, dont nous venons de parler, & comme cela se voit par une ancienne chronique. (*m*) Il avoit épousé Machtilde de Saxe, fille du Duc Herman, & veuve de Baudouin III, Comte de Flandres, laquelle mourut en 1009; ayant survecu aussi à son deuxième mari, suivant leurs Epitaphes, rapportées par Oudengherst, & qu'on voyoit autrefois à S. Pierre, à Gand, où ils sont inhumés. (*n*)

---

infantulus:.... Monasterio Sancti Huberti fuerat mancipatus... eratque ad id temporis, quâ jam admodum ætate processerat, & magnorum, quantum ad sæcularia, sensuum vir industrius videbatur, Episcopo, adhuc junioris ætatis adherens,...., præterea, ut verus patruus, severioribus a pluribus quàm sæpe non necessariis, juvenilia molimina, revocabat. C'est à l'art. 74, que Frederic est nommé Prévôt de Gorze & Abbé de S. Hubert.

(*m*) Chron. Nangis ad ann. 984. *Lotharius Rex invadere Lotharingiam decrevit, & rursum recuperare: exercitu igitur comparato, regionem subintravit: Virdunum quoque ad deditionem coëgit & Godefridum, Comitem ipsius urbis, captivum secum duxit.*

(*n*) On trouve une lettre de Godefroi & de Machtilde sa femme, dans les archives de S. Pierre à Gand, elle est de l'an 979. *Ego Godefridus, gratia Dei Comes, & uxor mea Machtildis .... pro remedio animæ nostræ, filiorumque nostrorum, donamus Deo ac Sancto Petro .... res nostras perpetuo. Hoc est fiscum Holinium dictum. &c. Actum publicè in Cœnobio Blandinio XII kalendas Feb. ann.* 979. *Signum Godefridi Comitis. Signum conjugis ejus Machtildis. Signum Hermanni Comitis, filii Godefridi Comitis &c.*

C'eſt ce qui me fait croire qu'il mourut en 1005; car

Epitaphes de Godefroi-le-Captif & de Machtilde de Saxe, ſa femme, qui ſe voyoient autrefois en l'Egliſe de S. Pierre à Gand, conſervées par Oudengherſt, dans ſes Annales de Flandres.

Hic tua Machtildis, Chriſti Genitricis in alis,
Dux Godefride tuas condidit exuvias
Nunc cineri mixtas, quondam ſed milite ſeptas
Coram Principibus, Regibus & Ducibus,
Quas natura tulit quarto cum luce refulſit
September Menſis, Mauſoleoque dedit,
Has tibi reſtituat redivivo corpore vivas,
Qui te plaſmavit necne cruore lavit.

On voit par cette Epitaphe que la Comteſſe Machtilde ſurvecut à Godefroi, ſon deuxième mari; elle mourut en 1009, le 24 Juillet, & fut enterrée en la même Egliſe de l'Abbaïe de S. Pierre à Gand, où l'on voyoit ſon Epitaphe ſur une petite lame de cuivre, en ces vers, ſuivant le même Oudengherſt.

Indolis emeritæ Machtildis filia clari
Hic jacet Hermanni, magnificique viri.
Lumine deciduo caruit quæ nona kalendas
Auguſti Domino ſolverat jura ſuo.

Le même Auteur donne encore l'Epitaphe ſuivante:

Si quis ſcire cupit hoc cujus membra ſepulchro
Claudantur, claro colligat hoc titulo.
Machtildis quarta Flandrina hæc eſt comitiſſa
Hermannique Ducis filia Saxoniæ.
Conjunx Balduini juvenis, ſed poſt Godefridi,
Ardennæ Comitis atque d'Jnham Domini.
Legitimo ſociata, thoro fuit & generavit
Tres illi gnatos, pernitidos juvenes,
Goffridum, & Gozelonem, Heceloneque juncto,
Fortes, magnifici quique fuêre Viri.

ce fut à cette année que Sigebert rapporte l'élévation de Godefroi, son fils, au Duché de Lorraine, (*o*) savoir: pour une partie de la Lorraine que son père gouvernoit; car son élévation au Duché de Lorraine, pour cette partie, qu'Othon, fils de Charles de France, avoit obtenu, n'eut lieu que l'an 1012, puisque je prouve qu'Othon, Duc de Lorraine, vivoit encore au Mois de Mai de cette année. Il signa pour lors, avec le Duc Godefroi & Ethelon son frère, & avec Alberon, Duc de Mosellane, une lettre de l'Empereur S. Henri, pour l'Abbaïe de Florenne. (*p*) Les curieux en pourront apprendre que la Lorraine fut divisée, en ce tems-là, en plusieurs

(*o*) Extrait de la chronique de Sigebert, sous l'an 1005. *Mortuo Othone Duce, Ducatus Lotharingiæ datur Comiti Godefrido, filio Godefridi Ardennensis.*

(*p*) Lettre de l'Empereur S. Henri, par laquelle il confirma en 1012 la fondation de l'Abbaïe de Florennes: *Henricus divina favente clementia Rex.... quia Gerardus vir venerabilis, in primis noster Capellanus, postea verò Dei gratia annuente, & me dante; Cameracensis Episcopus effectus, & fratres sui Godefridus & Arnulfus, Abbatiam quandam in Pago Lomacensi sitam, pro salute animarum suarum & suorum parentum, Florines construxerunt. &c. Hæc sunt ingenuorum testium nomina. Burcardus, Wormaciæ Episcopus. Heribertus, Coloniensis Archiepiscopus. Deodoricus, Metensis Episcopus, frater Cunegundis Imperatricis. Adelboldus, Ultrajectensis Episcopus. Godefridus, Dux, & frater ejus Ethelo. Otto, Dux Lotharingiæ. Albero, Dux Mosellanorum. Data 17 Maii. Anno Dom. Incarnat. 1012. &c. Actum Leodici feliciter. Amen.*

Duchés, ou Gouvernemens. Alberon, Evêque de Verdun, fils de Godefroi-le-Captif, étoit Duc de la Haute-Lorraine, ou de Mosellane; Godefroi, son frère, étoit Duc d'Ardennes, qui étoit la moyenne Lorraine; & Othon, fils de Charles de France, l'étoit de cette partie de la basse, qui comprenoit à peu près le Brabant d'aujourd'hui, & le Hasbaie, avec le Comté de Los & ses environs. C'est ce que Balderic, Evêque de Noyon, nous donne à entendre, dans sa Chronique de Cambrai, disant que l'Empereur Othon II avoit donné à Charles de France, père du Duc Othon, la partie citérieure de Lorraine. (*q*) Ce même Auteur nous apprend que ce fut à l'intervention de Gerard, Evêque de Cambrai, que Godefroi obtint le Duché de Lorraine, après la mort d'Othon. (*r*) Il s'ensuit, que ce ne fut que l'an 1012 qu'il y succéda; puisque Gerard ne fut créé Evêque de Cambrai, qu'en cette année-là. Le Comte Godefroi d'Ardennes eut, de Machtilde sa femme, cinq fils & deux filles, sçavoir: 1°. Godefroi, qui succéda à son

---

(*q*) Extrait de la chronique de Cambrai, écrite par Balderic, Evêque de Noyon, qui mourut en 1049. *Karolum, Ducem, Regis Lotharii fratrem, quem Otto, Imperator, multis beneficiis conductum, ut fraternis motibus secum fortior resisteret, citeriori Lotharingiæ sub se præfecerat. Ita lib.* 1. *cap.* 10.

(*r*) *Idem, lib.* 3. *cap.* 5. *Defuncti Ducis Ottonis, filii Karoli, Godefridus ante dictus intercessione Gerardi, Episcopi, & obtentu majorum fidelium Imperatoris adeptus est dignitatem.*

père au Comté d'Ardennes, & en 1012, à Othon de France, au Duché de la Lorraine citérieure, située en deçà de la Meuse. Il fit plusieurs grandes expéditions; ayant assiégé en 1012 le château de Louvain & livré bataille en Hasbaie en 1014, où il defit Gerard, Duc de la Haute-Lorraine; puis il porta, en 1015, la guerre en Hainaut, où Lambert, Comte de Louvain fut tué; il fut vaincu & fait prisonnier en 1018, par Thierri de Flandres; enfin il mourut, sans enfans, en 1023. (*s*).

(*s*) Extrait de la chronique de Sigebert de Gemblours: *Anno* 1012, *Henricus, Imperator, Godefridum, Ducem, cum exercitu in fines bratuspantium mittit ad obsidendum Castrum Lovanium, sed inefficax rediit.*

Anno 1014, *Dux Godefridus, Gerardum Comitem, multis modis regnum inquietantem, bello vicit.*

Anno 1015, *Dux Godefridus Comitatum Montensem depopulatur, quem Raginerus cum Patruo suo Lamberto Lovaniensi, insecutus, apud Florinas pugna contrivit, ubi plus quam quadringenti viri occisi sunt, & ipse Lambertus occubuit .... quidam militum filacterium accipiens .... Domino suo Etheloni, fratri Ducis, dedit.*

Anno 1018, *in Frisonia, Deodorico Comite, filio Arnulphi Gandavensis, debellante, Frisones in vindictam Patris sui ab eo occisi: Godefridus Dux ad eum debellandum ab Imperatore mittitur.... multi a paucis Frisonibus perimuntur, Dux verò capitur.*

Anno 1019, *Dux Godefridus, impetrata Frisonibus totius injustitiæ impunitate, a captivitate solvitur, & non multò post moritur, frater vero ejus Gothelo in Ducatu substituitur.*

Extrait de la chronique de Jean de Bayon: *Gerardus Comes, Albertum fratrem suum, avum Gerardi, Ducis*

2°. GOTHELON le Grand, qui suit. 3°. Herman, dit Ethilon, ou Hesilon, qui fut Comte de Daghsburg. (t) Tous nommés dans les Epitaphes de leurs parens, comme ayant été de grands guerriers; puis il y avoit

---

Lotharingiæ, crebris tumultibus pulsans, dum prospera succederent, usque adeo elatus est, ut Godefridum, Hasbaniæ Ducem, dolo caperet.... nam ipse Godefridus Dux, frater Gozilonis contra prædictum Gerardum, causâ olim suæ captionis, Hasbaniæ conflixit, ubi post multum sanguinis victoriam, & Sigifridum filium ejus apprehendit.

Extrait de la chronique de Cambrai, par Balderic : *Est etiam locus super Scaldim fluvium, quem dicunt Jham, ubi modernis temporibus, honorabilis vir, Comes Godefridus, & uxor sua Machtildis, matrona videlicet memorabilis; (erat enim prædium suum, suis usibus oportunum) castro quidem munito, navigium, mercatum, teloneum cæteraque negotia statuerunt, infra castrum verò Monasterium in honore S. Mariæ... extra autem Hermannus filius duo Monasteria struxit, unum S. Laurentio, alterum verò S. Salvatori.* Le mot *Jham* n'est qu'une abbréviation dans le manuscrit de Balderic, car la lettre initiale n'est qu'un chiffre, qui veut dire *un*, ou *een* en flamand : ainsi *Jham* est *een-ham*.

(t) Extrait du Sigebert de Lipse : *Hezelo Comes post mortem Ducis castrum Einham, cum Provinciâ Brachbatensi, suscepit & diu tenuit. Hic genuit filium nomine Hermannum, & filiam Berthildem, qui dum adhuc juvenes essent defuncti sunt, & in Ecclesiâ Felseeam* [Velsick] *sepulti, qui postea multis miraculorum signis claruerunt, sed à Virdunensibus Monachis furtivè ablati sunt : alteram quoque filiam* [*Machtildem*] *tradidit nuptui Raginero, Montensium Comiti, simul cum tota Provincia Brachbatensi; deinde cum omnia sua ad votum ordinasset, relicto in manus Ragineri castro & Comitatu, apud Verdunum effectus est Monachus.* On donne à Hezilon encore un fils, nommé Gregoire, qui fut Archidiacre de Liége,

encore deux fils Ecclésiastiques, Adalberon, Evêque de Verdun, [u] & Frederic, Religieux de S. Viton. Les filles étoient Ermengarde, nommée par Alberic, & dans la chronique de Petronius; & Gerberge, femme de Megingaud, Prévôt & Avoüé de Gueldres, nommée dans la Vie de Ste Adelaïde, Abbesse de Vilich, près de la Ville de Bonn [x].

IX. GOTHELON, surnommé le Grand, fut Duc de la Haute & Basse-Lorraine, & Marquis d'Anvers. [y] Je ne sais pas qui étoit sa femme; mais il en eut les enfans qui suivent: 1°. Gothelon le Faineant, mort sans

---

[u] C'est lui qui signa, comme Duc de Mosellane, la charte de l'Abbaïe de Florenne, de l'an 1012, rapportée ci-dessus.

[x] Extrait de la Vie de Ste. Adelaïde; premiere Abbesse de Vilich, écrite en 1056, par Bertrade, sœur de S. Wolphelme, Abbé de Brouwiler: *Patrem habuit Adelaidis Megingorem illustrem Comitem, qui suo tempore magnus inter Principes, & per quam celebris habebatur, mater Gerbirga dicta est, non minus generis nobilitate insignis, quippe filia Ducis Godefridi, ea tempestate magni & incomparabilis viri: habuit verò Gerberga quatuor fratres, inter proceres ejus temporis præstantissimos, è quibus Godefridus Dux, ejusdem cum patre nominis & dignitatis, obiit absque conjuge & liberis.*

(y) Extrait de la chronique de Sigebert, Moine de l'Abbaïe de Gemblours: *Anno 1026, Gothelone Duce, qui propter privatum odium gravabat regnum Conradi, & aliis Principibus ad pacis unitatem adductis, Regi prosperitas, & regno accrevit tranquillitas.* Le Duc Gothelon signa deux chartes de l'Eglise de S. Barthelemi de Liége, l'une de l'an 1031, & l'autre de 1043. Voy. Fisen, Hist. Eccl. Leod. part. 1, pag. 198 & 199.

lignée. (z) 2°. Godefroid, surnommé le Barbu, qui suit. 3° Fréderic, élu Pape, sous le nom d'Etienne IX. (a) 4°. Ode, femme de Lambert, autrement dit Balderic, Comte de Louvain, qui augmenta les prébendes

Anno 1033, *Frederico Mosellanorum Duce mortuo, quia mares filios non habebat, quibus Ducatus competeret, Gothelo Dux, impetrato ab Imperatore etiam Mosellanorum Ducatu, in Lotharingia potentius principatur.*

Anno 1037, *Gothelo Dux, ægrè ferens insolentiam Francorum cum Lotharingis, Odoni* [*Campaniensi*] *occurrit, & confecto prælio apud Barum, Odo perimitur.*

Anno 1044, *Gothelo Dux obiit, cujus filius Godefridus, dum ei Ducatus Mosellanorum denegatur, altero Ducatu repudiato, contra Imperatorem rebellat.* Le Duc Gothelon avoit obtenu, dès l'an 1008, le Marquisat d'Anvers, comme il se voit par une lettre de l'Empereur Henri II, donnée à Balderic, Evêque de Liége, où on lit : *Et quæ pertinent ad illas Villas Heiste, & Heistenbac, Baldfrides, necnon Machlines nominatas, quod tamen totum Waverwald appellatur, in Comitatu verò Gozilonis Comitis, qui Antwerp dicitur, situm. Datum anno* 1008.

[z] Extrait de Herman le Contract : *Anno* 1046, *Fredericus, frater Ducis Boiariæ, Dux Lotharingorum pro Godefridi fratre, ignavo Gozilone, constituitur.*

[a] Extrait de la chronique de Sigebert, Moine de l'Abbaïe de Gemblours : *Anno* 1058, *Fredericus, filius Gothelonis Ducis, ex clerico S. Lamberti septimus levita Romanæ Ecclesiæ, quia exosus erat Imperatori Henrico, pro odio fratris sui Godefridi Ducis, post legationem Constantinopolitanam, apud Cassinenses Monachus, & postea Abbas factus, alteratus nomine Stephani Romanæ Ecclesiæ centesimus quinquagesimus septimus præsidet.*

de S. Pierre à Louvain, & fonda le Chapitre de Sainte Gudule à Bruxelles. 5°. Ide, femme d'Albert II, Comte de Namur. (*b*).

X. GODEFROID, surnommé le Barbu, Duc de la Haute & Basse-Lorraine, [*c*] épousa, en premières

---

[*b*] Extrait de la préface qui se trouve dans un ancien Missel, écrit sur velin, à l'usage des Prêtres de l'Eglise S. Alban à Namur. *Post destructionem igitur .... Comes Albertus secundus, ortus ex patre Lothariensi, matre verò Francigena, Ermengarde, nobilissimorum Francorum Regum prosapiam trahente, ... locum hunc sibi requiem elegit, Ermengardis matris, & ejusdem conjugis, antiquitus factam Ecclesiolam diruit; & dirutam consentiente uxore sua, Gothelonis Ducis filia, restruxit, & rëedificatâ ordinem Canonicorum instruxit.*

[*c*] Extrait de la Chronique de Jean de Bayon. *Henricus cognomento Niger, anno 1046, Godefridum, filium Gozelonis Ducis, Ducatu Lothariensium privans, quemdam Albertum nepotem suum præfecit.*

Extrait de la Chronique de Herman le Contract. *Anno 1047 Godefridi Ducatum Adalberto cuidam tradidit Rex .... Anno 1048 Godefridus Adalbertum Ducem se deprædantem persecutus, &, dimissa multitudine, cum paucis inventum, cum aliis, qui repugnare tentabant, occidit, post quem Dux Gerardus ab Imperatore constituitur.*

Extrait de la Chronique de Sigebert, Moine de l'Abbaïe de Gemblours. *Anno 1045, Godefridus hortatu quorundam Dei fidelium, ad recuperandam Imperatoris gratiam adductus, ab Imperatore capitur, & custodiæ mancipatur; sed filium suum obsidem dans relaxatur, quo defuncto in obsidatu, ad rebellandum grassatur.*

Extrait de la grande Chronique Belgique de Pistorius.

nôces, Béatrix, fille d'un Prince allemand, que je crois être l'Empereur Conrad le Salique, suivant la chronique de l'Abbaïe de S. Hubert, (*d*) d'autant plus que l'Em-

---

Post mortem Othonis Ducis Lotharingiæ, Ducatus idem datur per Imperatorem Henricum, hujus nominis secundum, anno Domini 1006, *anno verò regni sui quarto, Comiti Godefrido Virdunensi, filio Godefridi Ardennensis, quem rexit annis quatuordecim. Istius Godefridi, Comitis Ardennensis, fuit uxor Mecthildis, Comitissima Saxoniæ, quæ peperit ei Episcopum Virdunensem Alberonem; Comitem Fredericum, S. Vitoni Monachum; Comitem de Daburg Hermannum; cujus fuit filius Gregorius Leodiensis Archidiaconus, & duos Duces, prosapiâ inclytos, Godefridum istum & Gozelonem &c. anno verò Ducis Godefridi vigesimo sexto ipse moritur Dux Bullonis, Godefridus Magnus, qui dictus est Barbatus, & apud Virdunum requiescit, cui successit filius ejus Gibbosus.*

(*d*) Extrait de la Chronique de l'Abbaïe de S. Hubert.

Gozelo castrum Bullonii in proprium tenens Allodium, & Comitatum Virdunensem, guerram habuit contra Comitem Burgundiæ Odonem, quem tandem occidit. Huic ergo Gozeloni filius successit Godefridus cum barbâ prudens & strenuus excellenter, ac dilectus singulariter Imperatori. Hic ex uxore sua, nobili Alamanna, filium genuit Godefridum Gibbosum, & cum dictus Godefridus cum barbâ frequenter iret in Italiam cum Imperatore, mortuâ uxore primâ, aliam duxit uxorem, Marchisam Anconitanam & Pisanam, nomine Beatricem, quæ primo suo marito unicàm peperit filiam, Macthildem? hanc ergo duxit Godefridus Gibbosus in uxorem, & postmodum Romani dictum Godefridum cum barbâ, Patrem totius patriæ Patricium fecerunt; hujus itaque tempore fuit Abbas apud Sanctum Hubertum, Theodoricus nomine, vir prudens & sanctus, quem quia diligebat, & multum in ejus orationibus Dux confi-

pereur Henri III ne donna, en 1140 & 1141, la Ville de Nivelles aux Dames Chanoinesses de Ste Gertrude,

---

debat Ecclesiam sub castro Bullonii, in qua Canonici lubricè nimis & male se gerentes erant, dicto tradidit Abbati, ut ibi Monachi ponerentur, alias possessiones adjungens & cartam super hoc tradens Sigillo filii sui Godefridi Gibbosi, Comitis Alberti de Namurco, Henrici fratris sui de Durbio, Hoscilini Comitis de Grandi-Prato, Balduini fratris ejusdem Comitis, Walrami de Erlons, Comitis Arnulphi de Cisgni, Comitis Hugonis de Maceriis, ac Domini Roseri de Rosoit Sigillis roboratam. Postmodum auditis rumoribus quod Imperator Henricus injurias eidem Godefrido cum barba inferret in terra Anconensi, accessit versus partes illas, secum ducens uxorem suam, sed filium relinquens in Ardenna ad terram custodiendam. Pertransitis ergo Montibus & intellecto quod Imperator aliquas possessiones suas occupaverat, de gente & amicis sibi providit & guerram Imperatori fecit & ad hoc eum perduxit, quod tandem Italiam ipsam relinquere fecit, quem & in Alemanniam sequendo plures Villas & Castra combussit, ac etiam Virdunum simul cum Ecclesia Dominæ nostræ, & aliis Ecclesiis, eo quod cum Imperatore se tenebat; postea Romam reversus, ibi diu moratus tandem dyssenteria correptus, de consilio Medicorum ad aërem nativum reversus est; Ducissa vero Beatrix ab eo petiit facultatem remanendi ac ædificandi Monasterium in patria sua, ubi se Deo redderet, & benigniter impetravit ac in manu Papæ Alexandri ambo castitatem pariter voverunt : deinde post reditum Ducis cum intellexisset quod Godefridus filius ejus Monasterio Sancti Huberti magnam partem possessionum ei donatarum abstulisset, multum commotus, paribus Bullonii convocatis, filium suum aspère reprehendit, dicens, quod ei sufficere deberet eleemosynam dedisse tam modicam, cum ipsi tam magna res, ut erat Ducatus Bullonii & Lotharingiæ, Comitatus Virdunensis, atque Marchæ Anconæ & Pisarum remaneret.

pour l'ame de l'Empereur le Salique son pere, que du consentement de Gothelon le Grand, & de Godefroid le Barbu, son fils. Godefroid le Barbu eut de ce premier mariage, deux enfans; 1°. Godefroid le Bossu, aussi Duc de Lorraine. 2°. Ide de Lorraine qui suit, mariée à Eustache II, Comte de Bologne. Le Duc Godefroid le Barbu épousa en secondes nôces la veuve du Marquis d'Este, en Italie, née de Fréderic II, Comte de Bar & Duc de la Haute-Lorraine : elle se nommoit aussi Béatrix, ce qui a donné lieu à plusieurs Auteurs de confondre ces deux femmes de Godefroid le Barbu, mais rien n'est si aisé que de les distinguer : cette dernière avoit eu, de son premier mariage, une fille nom mée Mathilde, (*e*) qui fut mariée

(*e*) Ce fut ladite Mathilde, épouse de Godefroid le Bossu, restée sans enfans, qui donna au Saint Siége ces Terres considerables en Italie, qu'on appella ensuite le Patrimoine de S. Pierre, & qui comprend cette partie remarquable de l'Italie, qui fait le principal revenu des Papes. Urbain VIII fit transporter ses Os au Vatican, où il lui fit dresser un superbe mausolée, avec cette inscription : *Urbanus VIII, Pont. Max. Comitissæ Mathildi, virilis animi feminæ, Sedis Apostolicæ Propugnatrici, pietate insigni, liberalitate celeberrimæ, huc ex mantuano S. Benedicti cœnobio translatis ossibus, gratus æternæ laudis promeritum monumentum posuit anno* M. D. C. XXXV.

Comme il est juste de perpétuer la mémoire d'une Princesse aussi digne, & de relever son sang; aussi bien que celui de son mari, dans le tems que les Ecrivains ont tellement confondu leurs Ancêtres, que l'on ne connoissoit plus ni mère, ni grand'mère de Mathilde, ni mère,

à Godefroid le Bossu, né de Godefroid le Barbu, & de Béatrix, fille de Conrad le Salique; sans quoi Godefroid le Bossu auroit épousé sa sœur utérine. D'ailleurs le Moine Sigebert de l'Abbaïe de Gemblours remarque, dans sa Chronique, sous les ans 1049 & 1053, que Godefroid le Barbu, Duc de Lorraine, qui avoit fait la paix avec l'Empereur en 1049, (f) par la médiation du Pape Leon, s'étoit de nouveau brouillé avec l'Empereur, l'an 1053, à cause du mariage qu'il avoit contracté depuis

---

mi grand'mère de son mari, je lui ai dressé cet Epitaphe;

STA ARDENNAS!

MANES TUOS APUD LATIOS NE IGNORATO:
QUÆ SIT CARO ILLA, QUÆ HIC REQUIESCIT IN SPE,
RESPICE ET INTELLIGE:
CARO EST GODEFRIDO TUO ARDENNENSI CARA,
ITALO SANGUINE SATA, BARENSI UBERE LACTATA,
ROMANAQUE SEDE BEATA.

ARDENNENSIS TUI PATER DUX FUIT ILLE BARBATUS:
ET HIC BARBATUS FUIT DUPLICI BEATRICE BEATUS:
PRIOR ERAT SALICI CÆSARIS GNATA,
ALTERA PISARUM PRINCIPIS MORTE VIDUATA;
UTRAQUE BULLONENSIUM PRINCIPI JUNCTA,
UTRAQUE SUEVORUM LACTE NUTRITA.

VADE ARDENNAS, IN PATRIAM REMEA,
BARRO-BRONENSEM INTERROGA,
ET MANES TUOS INPOSTERUM MELIUS CONSERVA.

(f) Extrait de la Chronique de Sigebert de Gemblours. *Anno 1049, Leo Papa, in Gallias veniens ut motus Imperii, a Balduino & Godefrido concitatos, sedaret Godefridum Imperatori reconciliavit.*

avec Béatrix, Marquise d'Este, (*g*) d'où l'on voit que ce mariage ne se fit que vers l'an 1053. Si donc Godefroid le Bossu étoit né de ce mariage, il auroit été Duc de Lorraine à l'âge de 16 ans, & il auroit, à 17, remporté sur les Frisons, cette victoire signalée, dont parle le même Sigebert, soûs l'an 1071. (*h*) Les Auteurs

---

(*g*) Le même Auteur. *Anno* 1053 *Godefridus iterum rebellat, quia, ducta uxore Bonifacii Marchionis, jussu Imperatoris a Longobardia expellitur.*

(*h*) Le même. *Anno* 1057, *Coloniæ generali conventu habito, Balduinus & Godefridus, mediante Papa Victore, ad gratiam Regis & pacem reducuntur.*

Anno 1058 *in Frisonia captis ab Imperatore Henrico aliquibus castellis, Frisones a rebellione refrænantur.*

Anno 1070 *moritur Dux Godefridus....* Godefrido *succedit filius ejus Godefridus gibbosus, etsi corpore exiguus, tamen animo eximius.*

Anno 1071, *Godefridus Dux ulteriores Frisones bello aggressus, eos pene ad internecionem delet.*

Anno 1076, *Richardus in Frisonia Godefridum Ducem perimit.*

Extrait d'une lettre de l'Empereur Henri, donnée en faveur de l'Abbaïe de Florenne.

Henricus, divina favente gratia, Romanorum Imperator Augustus,.. innotescimus omnibus... qualiter Ecclesia de Longliers devenerit in possessionem S. Joannis Baptistæ de Florinis. Godefridus Dux, Gozilonis æquè Ducis filius...., S. Joanni Baptistæ de Florinis tradidit Ecclesiam de Longliers.. cum omnimoda sui libertate & integritate à se & suis hæredibus removendo, & antiquo suo juri renuntiando, Herbrando de Bullonio & Arnulpho de Ware misit in fidei manus ad usus

n'auroient certainement point passé sous silence les coups d'éclat frappés dans une si grande jeunesse. Or, si Ide de Lorraine étoit née du mariage de Godefroid le Barbu & de Béatrix, veuve du Marquis d'Este, lequel fut célébré en 1053, elle n'auroit été âgée que de quinze à seize ans, lorsqu'elle fit de concert, avec Eustache de Bologne son époux, des legs considérables au Chapitre de Lens en Artois, pour l'augmentation de ses prébendes, & qui furent confirmés par Luitard, Evêque de Cambrai,

---

Monasterii S. Joannis Baptistæ de Florinis, annuentibus &, contradendo manus appositione, hanc donationem confirmantibus Beatrice uxore sua, cujus erat allodium a patribus, ipsa Ecclesia, filioque suo, æquè Godefrido, *cum sponsa Mathilde, prædictæ Beatricis filia. Testes, Dux Fredericus, Comes* Gozelo *[de Montagu], filii ejus Cuono & Rodulphus, Eustachius de Bolonia, Folco Comes de Arlon,* Godefridus *de Bullonio, Segfridus, nepos ipsius Ducis* Godefridi, *&c. Datum Trajecti A°.* 1055. Cette donation est confirmée par Frederic de Luxembourg, Duc de Lorraine, en 1064. Je trouve que Godefroid le Barbu signa aussi les lettres de privilèges accordés en 1066, par Baudouin, Evêque de Liége, au Chapitre de Notre-Dame de Huy. On trouve cette Charte dans Chapeauville.

Extrait de la Chronique de Harigerus : *Bello apud Rivoniam Ardennæ vicum gesto, Albertus, Comes Namurcensis... interfectus est a Duce* Godefrido *anno* 1067.

Extrait du triomphe de S. Remacle à Stavelot. *lib.* 1. *cap.* 10, & 13 : *Quia Godefridum qui tunc Marchio erat Longobardiæ non ignorabat valêre præ cæteris potentia . . . ad illum se contulit [Abbas Stabulensis]. Godefridus Dux admonitus legem dare judicii rectè judicabat vicario S. Remacli bonum debere restitui.*

en 1070. Sans doute que de tels legs ne se faisoient point, sinon dans un âge mûr & plus avancé, d'où il est clair que les Auteurs se sont trompés grossiérement, en disant que Godefroid le Bossu & Ide de Lorraine sa sœur, étoient nés de Béatrix, Marquise d'Este. J'ai fait réflexion sur une autre preuve incontestable ; vu que cette Ide de Lorraine, mère de Godefroid de Bouillon, connue sous le nom de Sainte Ide, étoit née longtems avant l'année 1053, & qu'elle étoit issue par conséquent du mariage de Godefroid le Barbu, avec cette illustre Allemande dont parle la Chronique de S. Hubert. Voici cette preuve : on convient que Godefroid de Bouillon, Roi de Jérusalem, est mort l'an 1100 à la fleur de son âge, c'est-à-dire, d'environ 40 ans, par conséquent il étoit né vers l'an 1060 ; comment donc est-il possible qu'Ide de Lorraine, sa mère, soit née du mariage de Godefroid avec la Marquise d'Este, que celui-ci n'avoit épousé que vers l'an 1053 ? Ide n'étoit donc âgée que de sept ans, lorsqu'elle mit Godefroid de Bouillon au monde ?

GODEFROID le Bossu, Duc de Lorraine, n'ayant point eu d'enfans de la Duchesse Mathilde, [*i*] sa femme,

---

(*i*) Mathilde, fille & héritière de Boniface, Marquis d'Este, eut pour mère, Béatrix, fille aînée de Frederic II, Comte de Bar-en-Barrois, & de Mathilde de Suabe, qui étoit fille d'Ernest de Bavière & de Gisele, héritière de Suabe, remariée à Conrad le Salique : & le Duc Godefroi le Bossu son mari eut pour mere Béatrix, fille de l'Empereur Conrad le Salique, & de Gisele, héritière de Suabe. *Voy. Hubner, Tab. Geneal.* 26 & 27.

eut, pour héritiers, les enfans d'Ide de Loraine, sa sœur. [k]

XI. IDE de Lorraine, ou d'Ardennes, fille de Godefroid le Barbu & sœur de Godefroid le Bossu, épousa Eustache II, Comte de Bologne, fils d'Eustache I, Comte de Bologne & de Mathilde de Louvain. (l) De ce

---

(k) Extrait de la généalogie de Charles, Duc de Lorraine, écrite vers l'an 1095, copiée ensuite, en 1227, par Pierre le Moine, laquelle copie s'est conservée jusqu'à nos jours dans le Collége des Jésuites à Bruges.

Gerbetga, soror Ermengardis, genuit Henricum seniorem, Comitem de Brussella. Henricus senior genuit Comitem Lambertum & Henricum fratrem ejus, & Machtildem sororem ejus. Hanc Machtildem duxit uxorem Comes Eustachius de Bolonia & genuit ex ea duos filios, Eustachium & Lambertum. Eustachius accepit filiam Godefridi, Idam nomine, genere nobilem & moribus, & genuit ex ea .... Eustachium, Godefridum, Ducem nunc Lotharingiæ, & Balduinum.

Cet Extrait ne differe qu'en peu de chose de la Chronique de S. Medard de Soissons; imprimée dans le tom. II. du Spicilege de Dom Luc d'Achery.

(l) Extrait de la Chronique Belgique de Pistorius, fol. 132. *Godefridus, Dux Lotharingiæ, filius Gozelonis, Ducis, & frater Stephani Papæ IX, atque Odæ uxoris Lamberti junioris, Comitis Lovaniensis & Bruxellensis, genuit Godefridum Gibbosum Ducem, & Idam, matrem Godefridi, Eustachii, & Balduini, fratrum Boloniensium, qui nati sunt in Brabantia apud Basiu, juxta Genapium Castrum.*

Extrait de la Chronique de Nivelles, écrite vers l'an 1314. *Hic Lambertus postea apud Florines præliando occubuit, qui genuit Henricum & Lambertum, dictum Baldricum,*

mariage nâquirent 1°. Eustache III, Comte de Bologne, qui se maria à Marie d'Ecosse, fille aînée de Macolme III, Roi d'Ecosse & de Marguérite d'Angleterre. (*m*) 2°.

Comitem Bruxellensem, imperii Marchionem, & Machtildem, quæ peperit Eustachium, Comitem Boloniensem quæ genuit ex S. Ida Eustachium Comitem Boloniensem & Godefridum Ducem Lotharingiæ & Balduinum; hi Reges fuerunt in Jerusalem, Christianorum primi & virtutibus excellentissimi, qui nati ac nutriti fuerunt in Brabantia, scilicet apud Baisiu, juxta Genapiam, Castrum Ducis.

(*m*) Extrait d'une lettre de Lambert, Evêque d'Arras, par laquelle il confirma, en 1106, les biens du Chapitre de Lens en Artois : *Ego Lambertus .... Atrebatensis Episcopus, justis & honestis petitionibus honorabilis Comitis Eustachii & nobilis ejus uxoris Mariæ Comitissæ, necnon & matris prædicti Comitis Idæ, religiosæ Comitissæ, acquiescens... Lensiensi Ecclesiæ .... confirmavimus &c. Datum Atrebati, anno Dei Christi 1106, Eustachio Comite Boloniensium & Lensensium.*

Extrait d'une lettre de l'Abbaïe de S. Bertin en Artois. *Ego Ida Boloniensium Dei gratia Comitissa, notifico ...., quod ob salutem animæ meæ, necnon pro anima Domini mei Comitis Eustachii & pro incolumitate filiorum meorum Eustachii, Godefridi, & Balduini, qui contra paganorum incursus ex præcepto apostolico Hierosolymam profecti sunt, omnes consuetudines & comitatum .... Domno Lamberto, Abbati de cænobio .... Christi Confessoris Bertini .... concesserim &c. Actum in Villa Merck, anno Dominicæ incarnationis 1098.* Elle avoit donné en 1097, du consentement de ses enfans, la dime de Genappe à l'Abbaïe d'Affligem, suivant cette lettre : *Ego Ida, Boloniensis Comitissa, notum fieri cupio signum meæ delectionis; ergo Dominos meos &*

Godefroid de Bologne, dit de Bouillon, Duc de Bouillon & de Lorraine, Marquis d'Anvers, qui se croisa en 1096, & devint Roi de Jérusalem. 3°. Baudouin de Bologne, devenu Roi de Jérusalem après son frère, qui épousa Godevarda, Princesse d'Angleterre, décédée

---

fratres, videlicet Monacos Cœnobii novi Monasterii, cui vocabulum Haffligem.... igitur in Alodio meo & Villa quæ vocatur Genapia, pro salute animæ meæ, patris quoque mei, Ducis Godefridi, & Comitis Eustachii Domini mei, Ecclesiam cum decimis & universis ejus reditibus firmiter perpetuoque jure tenendum dedi supradictis fratribus, in idipsum filiis meis Godefrido, Eustachio & Balduino, mihi cöoperantibus. Factum est autem hoc incarnationis Domini anno 1096, indictione quarta, anno etiam profectionis Christianorum contra paganos Jerusalem.

Extrait d'une lettre de l'Abbaïe de S. Bertin: *Ego Eustachius, Dei gratia Boloniensis Comes, notum facio.... ad salutem animæ meæ, necnon per omnia patris mei Comitis Eustachii, matrisque meæ Idæ Comitissæ, & fratrum meorum Godefridi, Hyerosolymitani Regis, atque Balduini, qui ei in regno successit, terram quam Beatus Bertinus infra ministerium de Merck possidet.... a Comitatu & omnimoda consuetudine, necnon ab omni prorsus exactione, liberam fecisse.... hujus autem libertatis concessio facta est a me Eustachio apud Capellam, post reditum meum ab Hierosolymis anno vigesimo, Dominicæ incarnationis 1122.*

Extrait d'une lettre de Godefroid de Bouillon, donnée en faveur du Monastère de S. Pierre à Bouillon.

Ego Godefridus, legitimus successor & hæres Ducis Godefridi Barbati, filiique ejus potentissimi & justissimi Ducis Godefridi, avunculi mei.... quia præfatus avus meus Godefridus apud Ecclesiam Beati Petri Apostolorum Principis, quæ sita est ante Castrum Bullonium religiosos fratres, ex Cœnobio

[illegible]

[illegible] Dux [illegible]

[illegible] Willelmi [illegible] filius ac [illegible] Dux, notum facio &c.

5°. Ide de Bologne, nommée dans l'Histoire de la Sainte Croix de Brogne, qui suit.

XII. Ide de Bologne, dans l'Histoire de la Sainte Croix de Brogne, écrite en 1211, est nommée la Sœur de Godefroid de Bouillon, de Boudouin, & d'Eustache, Comtes de Bologne. [*p*] Elle fut mariée, en premières

---

Domino Abbati & fratribus Ecclesiæ Beati Martyris Dionisii in Mediolacu super Sarram, Villam nostram &c. data 12 Februarii anno 1124.

Il ne faut pas confondre ce Theodoric avec un autre Theodoric, fils de Gerard, Duc de Lorraine; comme quelques Auteurs l'ont fait, prenant le premier pour la tige de la Maison de Lorraine. Ce second, qui étoit contemporain du premier, & qui fut la vraie tige des Ducs de Lorraine, est nommé fils de Gerard, dans une Charte de l'Abbaïe de S. Mathias de Tréves, dont voici un extrait: *Ego Theodoricus, filius Gerardi, Ducis Lotharingiæ, ex antiqua Caroli Magni progenie geniti, Dux Lotharingiæ, pace habita per misericordiam Dei cum fratre meo Domino Gerardo, primo Comite Vadanimontis, do fratribus Ecclesiæ Beati Mathiæ Apostoli.... eadem forma sicut pater noster Gerardus & propatruus noster Adelbertus Dux Lotharingiæ & uxor ejus jutta dederunt. Data anno Domini* 1110.

(*p*) Extrait de l'Histoire de la Ste Croix de Brogne, écrite l'an 1211. lib. 1. Cap. 4. *Manasses.... natalibus ingenuis & spectabilibus oriundus, de stirpe Marci Regis, [Cameracensis] satus animis & virtutibus, etsi rerum copia non degenerabat: in ipso nobilis & rutilans atavorum felix antiquitas subradians inconvulsis radicibus vivebat, precipuè illius præclarissimi, cui Cignus in Rheno nauclerus extitit applicans ad portum Moguntiæ, cujus eloquentia; armis & industria, nobilis*

nôces, avec Conon, Comte de Montagu & de Clermont en Ardennes, dont Gozilo & Lambert, morts sans enfans, & Gertrude, qui épousa Gisbert, Comte de Duras, & mourut en 1114, lorsqu'elle fut enterrée en l'Eglise de l'Abbaïe de S. Tron. Le deuxième mari d'Ide de Bologne fut Hugues de Rethel, dit de Bourg, que Hubner nomme Baudouin, fils d'un autre Hugues, Comte de Rethel & de Bourg, & de Melisinde de Monthléri, fille de Gui, Seigneur de Monthléri & de Hodierne de Gomets, & ledit Hugues, fils de Manasses, Comte de Rethel, en 1053 & 1066, & de Jutte de Roucy.

Lotharingiorum Matrona, cum unica filia sua restituta est. Quam velut alter Golias nec corpore inferior, Princeps impudicus Saxonum propellere & proscribere nitebatur ... divina pietas miserta illius, miracula antiqua renovans, ministrum duelli per Cignum fune argenteo lembum trahentem, viduæ procuravit, cujus armorum strenuitate ille superbus dejectus est & victori suo viduæ filia matrimonio consociata est; de cujus germine Lotharingiorum Duces egressi, Godefridum, Bullonis Ducem, & Balduinum Regem, & Eustachium Comitem, felices & strenuos in armis fratres & Sarracenorum expugnatores effuderunt. ... Horum ergo sororis filius Manasses extitit, Castrum & oppidum quoddam, Hirgiam nomine, ... possidens.

Il est fait mention d'Ide de Bologne dans un vieux manuscrit, cité par Grammaye dans ses antiquités de Namur, & qui porte ce qui s'en suit : *Albertus Comes per uxorem suam Idam dictum Comitatum [Boloniensem] reclamabat. Hæ duæ Idæ sunt genus Heliæ Militis, quem Cignus [ut fertur] duxit & reduxit.*

Roucy. (*q*) Ide de Bologne eut, de Hugues, son second mari, trois fils & deux filles; l'aîné des fils étoit Baudouin de Bourg, qui s'étant croisé avec ses oncles, se signala en plusieurs occasions, & succéda, du chef de sa mère,

(*q*) Extrait de la Chronique de Jérusalem, publiée par Reinier de Reneck. Lib. 12. Cap. 31. *Joselinus de Curtenay qui dono Regis Baldewini, fratris Godefridi, terram & reditus tabariæ in beneficis obtinuit; eo quod diitis parentibus ortus, filius esset amitæ Baldewini de Burg, facti Regis Jerusalem.* Josselin de Courtenai, Comte d'Edesse, étoit fils de Josselin de Courtenai & d'Isabelle de Monthleri sa deuxième femme, qui étoit sœur de Melisinde de Monthleri grand'mère paternelle de Baudouin de Bourg. Extrait de la Chronique d'Alberic sous l'an 1119. *Duo fuerunt fratres Ebalus, Comes de Roccio & Letardus Dominus de Marla, quorum fuit soror Comitissa de Reitest, uxor Comitis Hugonis, qui fuit pater regis Hierusalem Balduini.* C'est ce passage qui a causé l'embarras aux auteurs pour trouver les ascendans de Baudouin de Bourg, Roi de Jérusalem; car Hugues de Rethel, fils de Manasses, n'étoit pas père de Baudouin de Bourg, mais grand'père. C'est donc une expression usitée chez les Auteurs de ce tems, de nommer pères & oncles, ceux qui étoient grands-pères & grands-oncles, comme on nomme encore les enfans de l'oncle & du neveu aussi oncle & neveu, à la mode de Bretagne; car si ledit Hugues de Rethel, fils de Manasses, étoit propre père de Baudouin de Bourg, on ne trouvera jamais la parenté de Baudouin de Bourg avec Godefroid de Bouillon, & le Roi Baudouin son frère, qui est cependant avérée par Guillaume de Tyr & par la chronique publiée par Reinier de Reneck.

au Royaume de Jérusalem, après la mort de Baudouin de Bologne son oncle maternel. [r]

(r) Extrait de la Chronique de Flandres, par Jacques Meyer, sous l'an 1187.

Regnavêre Hierosolimis nostræ pietatis Reges Godofredus Bononiensis anno uno; Balduinus ejus frater per annos 18; Balduinus à Burgo, filius Hugonis, Comitis Rustellæ, annos 13; Fulco, Comes Andegavensis, ducta uxore Melescende, hujus Balduini filia, fit Rex anno 1131 & regnavit annos 11, eratque hic pater Principis nostræ Sibyllæ. Post eum regnavit Balduinus ejus filius, frater idem Comitis nostræ Sybillæ annis 21, obiitque absque liberis anno 1163; regnavitque dehinc Almericus ejus frater, idemque frater nostræ Sibyllæ annis 10, qui obiit anno 1173.

Extrait de la Chronique de Guillaume, Archevêque de Tyr, lib. XII, cap. 1.

Secundus Jerosolymorum Rex (post Godefridum) ex Latinis, fuit Dux Balduinus de Burgo, qui cognominatus est Aculeus . . . . natione Francus . . . . filius Domini Hugonis de Retest & Mellisendis præclaræ Comitissæ . . . . hic . . . . cum aliis nobilibus, qui iter Hierosolymitanum arripuerant, in Comitatu Domini Ducis Godefridi, cujus erat consanguineus, eamdem viam ingressus est, relinquens domi apud patrem jam grandævum, fratres duos & sorores totidem, quorum ipse omnium primogenitus erat. Nomen alterius fratrum Gervasius, qui postea fuit electus ad Ecclesiam Remensem; alterius Manasses; sororem autem alteram habuit Castellanus de vitriaco, nomine Mathildem; alteram Dominus Heribrandus de Hergetz, vir nobilis & potens, nomine Hodiernam, ex qua natus est Manasses de Hergetz, quem nos postmodum tempore Dominæ Mellisendis Reginæ, regium vidimus constabularium.

Extrait des notes de Reinier de Reneck, sur le chap.

IL est bien étrange que les Auteurs aient généralement gardé le silence sur le droit de succession de Baudouin de Bourg à la Couronne de Jérusalem. Droit qui étoit fondé sur sa consanguinité avec les Rois Godefroid de Bouillon & Baudouin, ses oncles maternels. Cette Couronne, à la vérité, avoit été élective; mais les Princes croisés, qui en disposoient, s'étoient déportés du droit d'élire un autre Roi, que du sang de Godefroid de Bouillon. C'est ce que la Chronique de Jérusalem, continuée par un Prince croisé jusqu'à la seconde année du régne de Baudouin de Bourg, & que Reinier de Reneck publia[1], rapporte bien expressément au chapitre trentième du

1 du second livre de la Chronique de Jérusalem : *Author, infra Lib. 7, cap. 31, hunc Balduinum patre Hugone, Comite de Rorstet, natum ait. Variat tyrius & comitatum illum Retestanum: vocat, atque in Remensi Diœcesi collocat idem Balduino cognomentum aculei attribuit, qui deinde Balduino I, in regno Hierosolimitano successit, perhibentur enim & genere & sanguine conjunctos fuisse.* Voyez Guill. de Tyr, lib. 1. cap. 17.

Extrait de la Chronique de Jérusalem, publiée par Reinier de Reneck, lib. 1, cap. 1. *Godefridus, Dux Lotharingiæ, vir nobilissimus, fraterque ejus uterinus Baldewinus, Wernerus de Greiz; cognatus ipsius Ducis, Baldewinus pariter de Burg; Renardus, Comes de Tul, Petrusque frater ejus; Dudo de Cons; Henricus de Ascha, ac frater illius Godefridus, fortissimi Milites ac Principes clarissimi, eodem anno (1096) medio Mensis Augusti viam recto itinere in Jerusalem, facientes, in terram Ostereich ad civitatem Tollenburg... hospitio resederunt. Item lib. 7, cap. 30: Balduino legatio facta, scilicet quia frater ejus uterinus Godefridus, Prin*

livre septième, en faisant mention de la mort de Godefroid : il y est dit, que les Princes Chrétiens de Jérusalem, ayant élu Baudouin son frère Roi de Jérusalem, lui firent dire, qu'ils étoient dans la résolution de ne reconnoître aucun Roi que lui, ou quelqu'un de son sang, le priant ainsi de vouloir accepter la Couronne. Ils ajoutèrent même que les Pairs du Royaume s'étoient obligés par serment de ne souffrir jamais qu'un Prince, qui ne fût du sang de sa Maison, occupât le trône de Jérusalem. Le même Auteur ajoute, que Baudouin, ayant accepté la Couronne, disposa du Duché de Rohas, ou de la Principauté d'Edesse, en faveur de Baudouin de

---

ceps magnificus, in Jerusalem obierit... Milites & Principes regni Jerusalem, hactenus sub christianissimo Duce servientes, salutant te in nomine JESU-CHRISTI, *filii Dei vivi, quorum decreto & consilio huc directi sumus, ut tibi notum sit quod frater tuus Godefridus, Dux & Princeps Jerusalem, ab hac luce subtractus est; quapropter te unanimiter invitant, ut loco fratris regnum suscipias, & in throno ejus sedeas, conspiraverunt enim se non alium recipere, nisi fratrem, aut alium de sanguine, & propter inæstimabilem ejus bonitatem & nimiam largitatem, & propter jus-jurandum quo firmaverunt se numquam pati alienigenam regnare aut sedere in throno Jerusalem. Ibidem. Cap. 31. Balduinus .... cujusque voluntatem .... sigillatim requirens .... Baldewino de Burg, viro nobili generis sui, filio Hugonis de Rorstet Castello, Litteras direxit, quatenus ab Antiochia descendat ad terram Rohas & civitatem hanc in beneficio accipiat, loco ejus dominaretur & hostes debellaret. Ibidem, lib. 12, cap. 26 & cap. 28. Rex Balduinus vehementi infirmitate corripitur.... illi vitæ ejus defectio*

Bourg, Prince de ſon ſang & fils de Hugues, Comte de Rethel. Il eſt appellé encore par le même Auteur, au premier chapitre du ſecond livre de ſon Hiſtoire, neveu du Duc Godefroid de Bouillon. Guillaume de Tyr, dans ſon Hiſtoire des Croiſades, nomme auſſi le même Baudouin de Bourg parent de Godefroid de Bouillon; enſorte que j'ai tout lieu de m'étonner que les Auteurs n'aient pas mieux traité ce point d'Hiſtoire; mais la raiſon, ce me ſemble, eſt qu'ils n'ont pas bien ſçu démêler la conſanguinité, qui ſe trouvoit entre Baudouin de Bourg & les deux premiers Rois de Jéruſalem, ayant confondu Hugues de Rethel, ſon père, qui avoit épouſé

---

nem intuentes, quia vir erat magnæ ſapientiæ, dum adhuc incolumis eſſet, requirunt quem poſt mortem ſuam velit hæredem regni Jeruſalem locari aut coronari.... qui fratri Euſtachio regnum deſtinavit, ſi forte venerit, ſi verò ætate nequiverit, Baldewinus de Burg eligatur. Ibid. cap. 30. Cumque diverſi diverſa dicerent tandem omnibus acceptum fuit, ut Baldewinus de Burg in throno regni Jeruſalem locaretur..... & ſtatim acclamatum eſt, illum Coronam regni jure percipere.

Extrait du Continuateur de Sigebert, qui finit ſa Chronique à l'an 1210 : *Anno* 1118 *Balduinus, ſecundus Rex Hieruſalem, moritur, frater Godefridi, Ducis Lotharingorum & primi Regis Hieroſolymitarum.... fuerunt autem filii Euſtachii, Comitis de Bolonia, ex Ida, ſorore Godefridi Gibboſi, Ducis Lotharingorum, quibus de medio factis, tertius regnat Balduinus, filius Hugonis, Comitis de Reiteſta.*

Tous ces paſſages ſont voir que Baudouin de Bourg succéda à la couronne de Jéruſalem, par ſa conſanguinité avec les Rois Godefroid de Bouillon & Baudouin I,

Ide de Bologne, avec Hugues de Rethel, son grand-père, qui avoit épousé Mélisinde de Monthleri : ce qui devoit tellement embarrasser les Auteurs, qu'ils ne pouvoient nulle-part rencontrer aucune vestige de cette proximité de sang avec ces Rois de la Maison de Bologne; car les Maisons de Monthléri, de Gomets, de Roucy, avec lesquelles ses ayeux avoient contracté alliance, ne pouvoient lui donner aucun droit apparent à la Couronne de Jérusalem, & ne tenoient aucunement à la Maison de Bologne, ni à la Maison de Lorraine, dont ces Princes étoient issus par ligne maternelle.

Le deuxième fils d'Ide de Bologne & de Hugues de Rethel son mari, étoit nommé Gervais. Il fut élu

ses oncles maternels. Il est vrai que Guillaume de Tyr, parlant au livre XIX, chap. IV, de l'histoire des guerres de la Terre-Sainte, semble n'avoir eu aucune connoissance du mariage de Hugues de Rethel avec Ide de Bologne, père & mère de Baudouin de Bourg; mais il avoue de tenir ce qu'il en sait, de Madame Etienne, Abbesse du S. Sépulchre de Jérusalem; d'ailleurs il veut prouver seulement que le Roi Emmeric appartenoit à Agnès de Courtenai, sa femme, au quatrième degré de consanguinité; ce qui est vrai, puisqu'il n'y a que quatre degrés d'elle jusqu'à la tige commune, qui est Gui I, Seigneur de Monthleri, quoiqu'il y en a cinq depuis Emmeric jusqu'au-dit Gui. Hugues de Rethel, père du Roi Baudouin de Bourg, périt aussi, selon toute apparence, dans cette action près de Japhet, dont parle l'Auteur de la Chronique de *Reneccius*, lib. 9. cap. 4, *Lietardus Cameracensis*, .. *Walterus de Berga*, *Hugo de Burg*, *&c. versùs Japhet fugam inierunt*.

Evêque de Rheims, mais ayant renoncé à l'état ecclésiastique, il se maria, & n'eut, de son mariage, qu'une fille, morte sans postérité. Le troisième fils d'Ide de Bologne & de Hugues de Rethel s'appelloit Manassès, lequel mourut aussi sans lignée. L'aînée des filles étoit Mathilde de Rethel, mariée au Châtelain de Vitry, dont elle eut un fils, nommé Ittur, qui succéda à Gervais, son oncle, au Comté de Rethel; & la deuxième fille de Hugues de Rethel & d'Ide de Bologne, fut Hodierne de Rethel, qui suit. [s]

[s] Les fautes considérables, qui se trouvent dans les Généalogies des Princes Croisés, & qui ont été presque universellement reçues, me font prévenir ici le Lecteur de ne point confondre Conon de Montagu, premier mari d'Ide de Bologne, dont nous avons parlé, avec Conon de Montagu, son neveu, qui eut aussi deux fils, Gozilon & Lambert, comme le premier; sources de tant d'erreurs, dont on ne sauroit revenir, si l'on ne confère pas exactement les dates des actions des uns avec celles des autres du même nom. Gozilon & Lambert de Montagu, enfans de Conon, qui, suivant la Chronique de *Reneccius*, se trouvèrent, avec leur père, en 1097, au siége de Nicée; & dont Lambert ne mourut qu'en 1147, sont donc différens de Gozilon & Lambert de Montagu, enfans d'Ide de Bologne & de Conon de Montagu, son premier mari, qui signa, en 1055, la charte de fondation du Prieuré de Longlier,, & la confirmation d'icelle en 1064. Ce ne fut que peu de tems après que ce Conon mourut, & qu'Ide de Bologne passa en secondes nôces avec Hugues de Rethel, dit de Bourg; vû que Manassès de Hierges, qui fut arrière-petit-fils d'Ide & de son second mari, signa déjà une charte de Brogne en 1131.

XIII. HODIERNE de Rethel épousa Heribrand, Seigneur de Hierges, près de Charlemont, suivant Guillaume de Tyr & l'Auteur de la Chronique de Reneccius, Auteurs contemporains. Il en eut une fille unique & héritière, nommée Elisabeth, dite aussi Petronille, Dame de Hierges, qui suit.

XIV. ELISABETH, dite Petronille, Dame de Hierges, épousa Gui, Comte de Bar-Sur-Seine; & fit, avec lui, plusieurs donations, en 1139, à l'Abbaïe de S. Michel de Tonnerre. Il étoit fils de Milon de Brienne, premier du nom, Comte de Bar-Sur-Seine, & neveu d'Erard, Comte de Brienne, dit le Comte de Brogne. Suivant une généalogie fort ancienne, rapportée par Justel, ils se trouvèrent présens à la résignation que fit Roger, Seigneur de Joinville, de l'Autel de S. Remi, qu'il tenoit d'Erard, Comte de Brogne, à l'Abbé de Monstier-en-Der, par actes des années 1105 & 1112. [t] La Dame de Hierges eut, du Comte de Bar, son

(t) Extrait de Justel, histoire d'Auvergne, pag. 67: *Rogerius, qui Dominus erat Joinvillæ, anno 1105 & 1172, altare S. Remigii de quocum infeodaverat Airardus, Comes Bromensis, renuntiavit in manu Rogerii, Abbatis Dervensis, præsentibus ipso Comite Airardo & Milone, Comite Barri.* Le *Comitatus Bromensis, de Bromio, de Bromo*, ou *de Bronio*, a donné beaucoup d'embarras aux Auteurs, d'autant plus qu'on trouvoit les Comtes de ce lieu nommés tantôt *Comites de Bromo* & *Bronio*; tantôt *Comites de Barro*, ou *Comtes de Bar.* Wautier Goutkoven, dans sa Chronique des Comtes de Hollande,

mari, 1°. Milon II, Comte de Bar-Sur-Seine, qui n'eut, d'Agnès de Baudement, qu'une fille, nommée Petronille de Bar, décédée sans postérité, de Hugues du Puiset, son mari. 2°. Manasses de Bar, Seigneur de Hierges, dont nous donnerons la postérité. 3°. Guillaume de Bar, nommé avec son père, sa mère & ses frères dans la donation faite, en 1139, à l'Abbaïe de S. Michel de Tonnerre, & mort sans postérité. 4°. Gui de Bar, aussi mort sans postérité. 5°. Melisinde de Bar, mariée à

---

avoue nettement, qu'il n'a pas sçu trouver cette Maison; mais le célèbre Arnoul Buchelius développe ce mystère & remarque une ancienne inscription, qui se trouvoit à l'entrée de l'Église de l'Abbaïe de Brogne, en latin nommée *Abbatia Bromensis*, *de Bromio*, *Bromo*, ou *Bronio*, située près de Namur, & qui nous fait voir, que les Comtes de Bar étoient Avoués de cette Abbaïe. Nous avons rapporté cette inscription dans la première partie de l'Histoire de l'Ordre du Cigne. Gautier de Bar, frère de Gui, & fils de Milon I, Comte de Bar-Sur-Seine, assista en 1131, avec Manasses de Bar [dit le *Damoiseau* de Hierges] fils dudit Gui, à la confirmation des biens de cette Abbaïe, suivant les lettres d'Alexandre, Évêque de Liége, données en ladite année 1131, du consentement de Godefroid, Comte de Namur, & d'Henri, son fils, par lesquelles ce Comte reconnoit que l'Abbaïe de Brogne, fondée par S. Gerard, Comte de ce lieu, est libre & indépendante du Comté de Namur, & que l'Abbé de cette Abbaïe a le pouvoir absolu de conferer le Vicomté de Brogne à telles personnes qu'il le voudra. Henri, son fils, Comte de Namur, a aussi reconnu ceci, par lettres de l'an 1154.

Simon, Seigneur de Rochefort, en 1159 (*u*).

(*u*) On peut consulter, sur les ancêtres de Manasses de Bar, Seigneur de Hierges, & sur toute sa famille, l'histoire généalogique & chronologique de la Maison Royale de France, des Pairs & Grands-Officiers de la Couronne, par le Père Anselme, tom. VI, pag. 126 & suivantes, & nommément pag. 141 & 142. Plusieurs Auteurs qui ont fait mention de Manasses, Seigneur de Hierges, qui se trouve nommé dans les donations faites à l'Abbaïe de S. Gerard à Brogne, & à laquelle il avoit légué les Reliques de la Ste Croix qu'on y voit encore, ont ignoré qu'il étoit de la Maison de Bar. Mais cela se prouve évidemment par les archives de cette Abbaïe, & par l'Histoire de la Ste Croix, dans laquelle son fils est nommé par lui Heribrand de Bar, *Heribrandus Barrensis*. C'est faute de cette connoissance, que plusieurs ont fait Manasses fils de Heribrand, Seigneur de Hierges & de Hodierne de Rethel, dont il n'étoit que petit-fils, en étant descendu par une fille; car sans cela son fils ne pouvoit pas porter le nom de Bar. D'ailleurs, on prouve aussi que Manasses étoit de la Maison de Bar-Sur-Seine, formée par son grand'père, puîné de la Maison Royale de Brienne, parce qu'Erard, frère aîné de Milon I, Comte de Bar-Sur-Seine, & bisayeul de Jean de Brienne, Roi de Jérusalem, est nommé Comte de Brogne, *Comes Bromensis*, comme nous l'avons rapporté ci-devant, auquel Comté ou Vicomté de Brogne, Manasses, Seigneur de Hierges, succéda, & le transmit à sa postérité, qui le posséde jusqu'à présent, & à laquelle il transmit aussi les armes de la Maison de Bar-Sur-Seine, *d'azur au lion d'or billeté de même*, que ceux de la Maison de Bar portent dans la banière à dextre de leurs armes; car ceux-ci se trouvant dépouillés du Comté de Bar, ont pris, du chef d'Elisabeth, Comtesse de Châlon, épouse de Manasses de Bar susdit, les armes de Châlon, *de gueules à trois annelets d'or.*

SUITE DE LA GÉNÉALOGIE PRÉCÉDENTE,

Contenant les Comtes de BAR, Vicomtes de BROGNE.

XV. MANASSES DE BAR, Seigneur de Hierges, frère de Milon II, Comte de Bar-Sur-Seine, eut en partage la Seigneurie de Hierges, près de Charlemont, & les biens de Milen en Hasbaie, près de S. Tron, avec les Seigneuries de Musin & de Neureleis. Il fut député, en qualité de Pair du Château de Bouillon par l'Evêque de Liége, en 1127, pour faire hommage dudit Château à l'Archevêque de Rheims, pour autant qu'il en dépendoit. [a] Et en 1131 il assista, avec Gauthier de Bar, son oncle, à la confirmation des biens de l'Abbaïe de Brogne, & au relevement du corps de

(a) *Ego Rainaldus, Ecclesiæ Remensis indignus Minister, beneficium, quod Remensis Ecclesiæ ab antiquo esse dignoscitur, quod etiam ad Bullionem pertinere nulli dubium est, Alberoni, Leodiensium Episcopo, & successoribus suis, conditione supposita contradidi. Si ob infestationem Remensi Ecclesiæ ingruerit necessitas, Leodiensis Episcopus, equitatum trecentorum militum singulis annis mihi vel meo ducet successori.... quia verò Leodiensis Episcopus, aliorum more casatorum hominum, nobis facere non potuit hominium, octo de suis, quatuor videlicet de Castellanis de Bullon, Gualterum scilicet de Bullon, Hugonem de Mirewalt, Manassem de Hierge, Hugonem filium Lamberti.... nobis produxit... Actum Remis anno 1127.* Voy. Aub. le Mire, tom. 1, pag. 682, édit. 1723.

S. Gerard, fait par Alexandre, Evêque de Liége. [*b*]

(*b*) Extrait du grand Cartulaire de l'Abbaïe de Saint Gerard à Brogne : *Ego Alexander, Dei gratia, Leodiensis Episcopus .... notum sit .... omnibus tàm futuris quam præsentibus, quod cum super hoc adfuissemus Bronii plures ibi Nobiliores adfuerunt, inter quos maxime Godefridus, Namurci Comes illustris, ad honorem Dei Sanctique sui militis Gerardi festinus accessit, catervatimque affinibus, & remotis plebibus, nobisque tantæ solemnitati reverenter, ut decebat, assistentibus, ritè celebratis omnibus, venerabilis Godefridus memoratus Comes, devotione ductus, & monitus divinitus, in nostra præsentia & adsistentium, Sancto Dei Confessore Gerardo, suisque cultoribus hanc professus est devotus venerationis expeditionem, & pro se suisque posteris, ne ultrà transgrederentur, fidejussoriam, & sacramenti dignioris, obligavit cautionem.*

Cognovit igitur & professus est liberam & absolutam fundi & fundatoris possessionem, in quam de jure nullam habet vel umquam habuit exactionem, nulliusque hominii de terra sive prædio, aut rei respectionis, nec in Abbatia jam facta de fundo aliquam affectat advocationem, sed ex mandato regali, si vocatus fuerit ab Abbate, pro solo suæ interventionis ad Deum commercio, sibi debere defensionem ... ab Ecclesia sibique pertinentibus nihil debet violenter extorquêre, nec aliquam exactionem exigere ... nec in villis Ecclesiæ violenter aliquando se locabit, nec in Ecclesia, nec in rebus Ecclesiæ sibi aliquid usurpabit, cum nihil in iis de jure habeat .... nos verò nòn sine prioris Comitis consilio, dignum duximus Ecclesiæ libertatem & sui tenoris potestatem subnotare, in qua nullus sibi participium vendicavit : & tam nostro quam Comitis sigillo, ne aliqua deinceps adversùs suscitetur columnia, confirmare. Hæc sunt igitur quæ legitimè & integerrimè possidet Ecclesia, in quibus Abbas ejusdem & executores sui omnia jura, judiciarasque potes-

En 1140 il donna à la même Abbaïe les Villages de

---

tates in Villa Bronii & in Sancto Laurentio, & in parte quam habet in Bossieres, in Maisons, in parte quam habet in Libinus, in Leviis; in Montignio; in Fen deserta; in Solen, in Wastia, in Merenderech; in parte quam habet in Hermenton, in Bohordis & Bohordelis, in Mansionile; in Halleias, in Romeria, in Manisia liberè & potestativè exerceant. In his locis præscriptis possidet Ecclesia Bannum & justitiam; impetum & Buritam; ictus & sanguinem, Reperturam & Forgiam Regiam, Fora, Telonia, Vicecomitatum, præter in Fen deserta, quæ [nempè Vicecomitatus] tenet ab Abbate duntaxat in eadem Villa in feodo Wagaria; rectum & non rectum, vectigalia & quidquid pertinet ad judicatum, integritatem reipublicæ & incolumitatem, campestria & silvestria sua, si vellet incidere, vendere, in Villas statuere aut in agriculturam, pasnagia & quascumque perventiones contractas a nemoribus accipere, sine comparticipio advocationis, licebit & mortimanus suas & abmatrimonia infra terminos suos integrè, & extrà terminos duas partes & Comes tertiam: furnos & cambas banales & molendina suis mansionariis, Bannalia Forragia & cæteras perventiones, quæ possunt advenire in exactione & jure sæculari; tam liberè possidet sicut fundator ipsius loci, nobili præsapia exortus, beatus Gerardus, cujus corpus hodie in mausoleum recondimus, antè conversionem suam possederat, a solo Deo & predecessoribus, nec sit qui præsumat injicere manus in servos & ancillas & facultates Ecclesiæ, aut in homines cohabitantes in omni ipsius possessione.

Vicecomitatum & cæteras obsecutrices dignitates Abbas, cum voluerit, erogare poterit, nec est de omnibus mansionariis qui possit refutare.

Ad memoriam hujus observationis & majorem posterorum Comitum circa Ecclesias & homines ejusdem diligentiam; ab

Milen & de Musin en Hasbaie, comme il donna aussi

Ecclesia tenet Comes advocationem de Romereys & de unoquoque quartario terræ, qui extra manum Ecclesiæ tenetur, a mansionariis, incolis in Bronio & in Sancto Laurentio, in Maisons; in Libinas, in Leviis, in Montignio, in Waslia, in Solen; in Merendirech, in Hermenton, dozinum unum avenæ. Preterea facultates Ecclesiæ, homines & pecora, nemora & cætera hujusmodi, sub nostra protectione & tuitione, quasi nostra propria, & S. Lamberti suscipimus: observanda insuper ubicumque facultates Ecclesiæ minus rationabiliter molestè detinentur; absque alterius successoris nostri requisitione, liceat locum ei interdicere .... Ut hæc igitur quæ prælibavimus autentica vigeant & valeant; in æternum tam nostra quam Comitis Godefridi Namurcensis impressione fecimus confirmare & chartam cum subscriptione nobilium virorum, clericorum & laicorum; qui rei celebratæ adfuerunt; approbare.

Johannes, Archidiaconus, Sanctæ Crucis Præpositus.
Dodo, Archidiaconus, Sancti Bartholomei Præpositus.
Hermannus; Archidiaconus & Nivellensis Præpositus.
Arnulphus, Comes Lossensis.
Ebalus de Florinis.
Galterus de Baer.

De Familia Beati Lamberti.

Theodoricus de Ponte.
Wedricus de Prato.
Lambertus & Arnulphus de Huio.
Albricus de Vileirs & alii multi.

Comitis ex parte.

Henricus filius ejus cognovit & probavit.

à la même Abbaïe, pour l'anniversaire de ses parens enterrés à Brogne, le Village de Neureleis, ordonnant qu'on y plaçât encore six Moines de l'Abbaïe de Brogne, en faveur desquels il donna aussi la moitié de la pêche qu'il avoit à Han sur Meuse, vis-à-vis de Hierges. [c]

Ingobrandus de Ham & Ingobrandus filius ejus.
Rigoldus de Wanghe.
Adelo de Namur.
Theodoricus de Fein & Theodoricus & Galterus filii ejus.
Libertus de Bossieres.
Manasses, adolescens de Hierges, & alii quam plures.

Actum Bronii feliciter, anno Dominicæ incarnat. 1131. *Indict.* 9 *currente in epacta* 20, *imperante Lothario, anno regni ejus sexto, Episcopatûs nostri, tertio. Duret in secula seculorum. Amen.*

Cette lettre se trouve dans la collection d'Aubert le Mire, tom. 1, pag. 93; mais elle y est peu exacte.

(c) Extrait du grand Cartulaire de l'Abbaïe de S. Gerard à Brogne : *Ego Albero, Dei gratia, Leodiensis Episcopus ratum duximus notificare tam futuris quam præsentibus quasdam conventiones quæ habitæ sunt coram me inter Abbatem Broniensem Ebroinum & Manassem, nobilem virum de Hierge... sunt autem hæ : cum idem Manasses resolveret ire Hierusalem, venit in præsentiam nostram & quædam allodia sua, quæ jacent in pago Hasbaniæ ; scilicet Miele & Musin, cum omni integritate sua, cum Ecclesiâ, cum servis & ancillis, terris cultis & incultis, tradidit in manu nostra ad usus Abbatis & fratrum Broniensis Ecclesiæ, Deo & Sancto Petro inibi servientium, his conventionibus interpositis, prædictus Abbas dedit eidem Manassi octoginta marchas, eo rationis modo, ut si in hac peregrinatione contigerit eum mori, aut reversus obierit absque legitimo corporis sui herede, hæc prædicta allodia jure*

Il entreprit ensuite le voyage de la Terre-Sainte, où il fut très-gracieusement accueilli de Melisinde, Reine de

---

hæreditario Broniensis Ecclesia in perpetuum liberè possideat. Quod si redierit & prædicta allodia redimere voluerit, non plus quam quadringinta marchas Broniensi Ecclesiæ reddet, sic tamen ut si uxorem duxerit, & legitimos corporis sui hæredes ex ea habuerit, tam ipse quam prædicti legitimi corporis sui hæredis in hac possessione sibi succedent; si autem ex his prædictis suis legitimis hæredibus, quandoque sine legitima corporis sui successione defecerint; prædicta Broniensis Ecclesia per ipsam traditionem, quam ego suscepi, sine aliqua exactione vel contradictione recipiet possidenda in perpetuum.

Tradidit etiam allodium de Neurelesie pro salute parentum suorum, inibi quiescentium; ita ut quamdiu vixerit vel hæredes legitimi sui corporis, jure suo possidebunt... si autem omnes defecerint, Broniensis Ecclesia, sicut Miele & Musin, liberè possidebit; ita sanè ut sex monachi, ibi Deo servituri, aggregentur; quibus monachis de reditibus ipsius Allodii & de aliis sufficientia victus & vestitus procurabitur, residua verò in usus fratrum Bronensium cedent. Per hujusmodi traditionem datis sæpedictis allodiis jus advocationis in manu nostra posuit, obtestor autem ego Albero, Dei gratia Leodicensis Episcopus, successores meos, ut pauperi Ecclesiæ hanc traditionem retineant. Hujus rei testes fuerunt Archidiaconi Joannes, Remerus, Elbertus. De liberis hominibus, Lambertus Comes, Eustachius Advocatus; Gosuinus de Falconis Monte; Theodoricus de Argentel; & frater ejus Willelmus de Cennaco; Cono de Han; Godescalcus de Morteimeis; &c. Actum Leodii, 16 Kalendas Martii, anno ab Incarnat. Domini 1140. Addidit & B. Petro, post obitum suum, dimidium piscationis suæ de Han, in usu Monachorum de Neureleis.

Les témoins de cette donation méritent quelque éclaircissement. *Lambertus, Comes* : c'est Lambert, Comte de Montagu; *Eustachius, Advocatus* : c'est Eustache,

Jérusalem, sa parente, & devint, peu de tems après son arrivée, Connétable du Royaume, comme la rélation

---

Haut-voué de Hasbaie, & Porte-enseigne de l'Eglise de Liége. Il se trouva avec Henri II, Evêque de Liége, en 1146, en l'Abbaïe de Flon, lorsque cet Evêque confirma les donations de Thierri, Haut-voué de Hermal: il mourut avant l'an 1171, comme cela se voit par la charte d'oppignoration de Herstal, faite à l'Eglise de Liége, à laquelle assista certain Eustache, nommé frère de l'Avoué de Hasbaie: *Eustachius, frater Advocati Hasbaniæ. Gosuinus de Falconis Monte:* c'est Gosuin de Valcken-berg, dit aussi de Fauquemont. *Theodoricus de Argentel & frater ejus Willelmus de Cernaco:* c'est Thierri, Seigneur d'Argenteau, avec Willaume d'Argenteau, Seigneur d'Esseneux, son frère, qui se trouvent aussi nommés avec Manasses de Hierges, dans la charte de confirmation des biens du monastère de Geronsart, de l'an 1141. *Cono de Han:* c'est Conon, Seigneur de Han, près de Charlemont, vis-à-vis de Hierges. *Godescalcus de Morteneis:* c'est Godeschalc, Seigneur de Moriamé, près de Florennes.

Extrait du même regitre de l'Abbaïe de S. Gerard, à Brogne. *Recognovit supradictam traditionem [de Mielen, Musin & de Neureleis] idem Manasses tertia Dominica Quadragesimæ, VI Idus Martii ejusdem anni, in sæpedicta Broniensi Ecclesia glebas & ramos de singulis allodiis super Altare S. Petri, quod majus est in eadem Ecclesia, ponens. Addidit & beato Petro post obitum suum dimidium piscationis suæ de Han, in perpetuum duobus diebus, per singulas hebdomadas Quadragesimæ, & sexta feria per totius anni circulum, duos etiam modios salis singulis annis de conductu navium in usu monachorum de Neureleis; hujus rei testes fuerunt Joannes de Fen, Canonicus S. Lamberti; Godefridus de Arescot; Theodoricus de Fen; Libertus de Bosires & Egidius, filius ejus, &c.*

de son voyage, qui fut dressée à Brogne, à l'occasion du fragment de la Ste Croix qu'il y rapporta, le témoigne, ainsi que Guillaume de Tyr. (*d*) Manasses avoit

---

(*d*) Extrait de l'Histoire de la Ste Croix de Brogne. *Anno gratiæ 1141, dictus Manasses, annis tener, animis acer, armis industrius ... Hierosolymam ire disposuit ... causa suæ peregrinationis duplex fuit prima siquidem & potior ut Dominicum Sepulchrum visitaret ... altera causa extitit, quia Regina Palestinorum & Hierosolymæ avunculi sui Balduini Regis filia, comperta ejus fama, & quia vidua erat ipsum crebris & sollicitis accersionibus, ut eam videret & deffendere provocaverat ... Ingrediente itaque Manasse in Sanctam Civitatem, occurrit ei cum ... filio suo Emmerico parvulo Regina solito jucundior & festinior in nepotis adventu in illius amplexus & oscula ruens ... post pauci temporis intervallum nobilis Regina ... sibi provida multis profutura convocatis Primatibus Regni, de stabilitate ipsius & defensione nec non & educatione Emmerici puberis tractare gestiens, eorumdem super his sententiam expetivit. Qui sicut fideles Regni & Coronæ, pensata gravitate morum, æquo animo assentientes, elegerunt Manassen hujus negotii difficilis executorem ... Hoc autem totum salubriter actum est, ut omni semota suspicione sinistra & Reginæ cum castitate & regno cum fidelitate, & infantulo futuro Regi cum charitate deserviret : effectus itaque Regni custos & Coronæ, ubique strenuus apparuit, in adversis fortis, in periculis felix, in prœliis victor, quanta ibidem gratia a divo Frederico Cæsare Augusto & Ludovico, Francorum Rege, sit acceptus, si tacet pagina, fama loquitur numquam moritura. Memoratæ superius Reginæ soror, in Antiochia principatum tenens, Raymundi, felicissimi Principis & Martyris, uxor extitit, Manassis consobrina, quæ lætabunda nepotem suum, propugnatorem & defensorem patriæ suæ, decenter excepit ... Post dies*

épousé en Palestine la veuve de Balien, Seigneur de Ramath, qui lui apporta en mariage plusieurs biens considérables ; mais il fut obligé ensuite de se retirer du

---

aliquos, cum Manasses jam redire disponeret, matrona nobilis, victori pro victoria thesaurum multum auri & argenti protulit & obtulit, sed vir ubique circumspectus, spretis muneribus subintulit, non esse laudi virtutem pretio recompensari... Intelligens autem perspicax & argumentosa mulier, virum a Deo missum, in his quæ Dei sunt, velle recompensari, lignum quod Christo fuit ad pœnam & gloriam; pro pœna & sudore bellico Manassi donavit. Porro Manasses in Hierosolymis Dominicam Crucem in secreto apud se decenter & honeste reposuerat, jam non ingressus ut advena; uxore & liberorum propagine felix, Reginæ Hierosolymorum & Principatricis Antiochenorum, ut dixeram, & Comitissæ Tripolensis & Abbatissæ Beatæ Mariæ in valle Josaphat consanguinitate securus, quæ quatuor Regis Balduini filiæ Manassen, amitæ suæ filium, sicut fratrem diligebant, quem prædiorum non mediocri possessione donaverant... Consurgit denique livor & excitatur invidia... Manassen injuriosum existere regno prædicant; Regique coronam & anctionem protrahere & militis honores debitos subtrahere, hinc est quod in Manassen non solum Regis... incitatus est animus sed & Principes insurgunt... insistente malitia, & militia perfidiæ; Manasses resistere non valens nec volens, sed fugæ consulens arcem David ascendit, ut vel Sancti Regis & Prophetæ propugnaculum fieret ei defensionis beneficium, sed manus quam excitavit invidia, nec proximi meritum, nec loci reverentiam expavit. Applicatur machina, mittitur lapis... templarii denique & hospitalarii hæc audientes occurrerunt & silentium & modum indicentes juniori Regi limitem malitiæ, ut imponat consiluerunt, suggerentes in hunc modum... Quid prodest, Rex

pays d'outre-mer ; & d'abandonner son épouse, ses enfans & tous ses biens ; puis Manassès étant de retour dans sa patrie, & sa femme étant décédée en Palestine, il se

---

invictissime, si virum in tot millibus tuis unum occidas, qui tibi profuit, & nulli, nisi Sarracenis & inimicis tuis, obfuit? melius est ut reservetur & vivat; caro enim & frater tuus est... Acquiescens itaque Rex, puer & indiscretus, sacramentalem dictat sententiam oportere Manassen, ut vitam redimat, mare transire. Jurat injuriatus Manasses & edicto Regis addicitur... Cogitur ad naves, momento consulendi suis nullatenus indulto, relictis igitur omnibus, uxore & liberis, & quibus invidia se non immiscuit amicis extremum valefaciens, cum summa cautela secum Dominicam Crucem bajulans & quædam Sacrosancta quæ sibi accesserunt, navim conscendit. Ad se denique reversus Rex & facti pœnitens per internuntios Manassem revocat emendationem injuriarum & restitutionem suorum & incrementum honores promittens, sed non acquievit vir illustris, qui rebus domesticis spoliatus, uxore & liberis viduatus, nauclero se comisit & ventis.... Italia & Alpibus paragratis.... Campaniam Francorum feliciter ingressus est, ad Comitem Henricum... misso præcursore nuntio... Comes Comitum nobilissimus Henricus Palatinus, audito Manassis adventu, qui suæ sanitatis in Hierosolymis sollicitus extiterat, qui multa millia Bizantinorum pro se expenderat, qui sibi propter meritum & debitum gratiam non modicam exhibuit ei festivus & festinus occurrit cujus in amplexus ruens & oscula fundens ait: O charissime quid retribuam tibi pro omnibus quæ retribuisti mihi? Tu mihi sanitatem, tu divitias sine numero & pondere, tu portum & sportulas expensarum in necessitate procurasti, certè reor trecas meas si tibi relinquerem peramplius prometuisti. Inducens ergo eum in palatio suo Comes Palatinus ut erat ipse largitatis domicilium... quam largiter eum apud se

remaria avec Elisabeth ou Adelais, Comtesse en partie de Châlon-sur-Saone, & veuve du Seigneur de Chimai : elle étoit fille de Guy de Thiern, Comte de Châlon,

---

per aliquos dies detinuerit, donec fortunam suam divolveret, æstimari nequit. Aurum denique & argentum, vasa non pauca, & equos decenter ornatos more gallico, & mutatoria vestium, tresque vicos, pro vicissitudine sua, Comes munificus Manassi dedit, & in fœdus amicitiæ perennis, impressum abire permisit . . . Egressus inde Manasses secessit in partes Ardennæ in terram cognationis suæ & . . . terram nativitatis suæ feliciter ingressus est, oppido suo Hirgia cum gaudio receptus, totiusque gaudii & lætitiæ fuit adjectivum quod lignum Dominicæ Crucis cum Domino suo terra susceperat. Audiens itaque venerabilis Henricus, Leodiensis Episcopus, Manassis adventum & quod Crucem Domini non sine miraculis asportaverit, dignum arbitratus est Sanctam Crucem quæ in sua Diocesi venerat & consanguineum suum Manassem visitare : post devotionem & orationem . . . Episcopus . . . Manassem seorsim accersiens . . . dixit . . . Hanc Sanctam Crucem, si mihi benè relatum est, Raymundus Antiochiæ Princeps & Martyr in bellis preambulam semper habebat in cujus vexillo aciem inimicam proterebat, hanc uxor ejusdem avunculi tui filia, neptis mea, tibi temporalia spernenti contulit.

Extrait de l'Histoire des Guerres de la Terre-Sainte, par Guillaume de Tyr, lib. 17. cap. 13. *Domina Melisindis, Regina inclitæ recordationis & piæ in Domino memoriæ, defuncto marito, relicta cum duobus liberis, adhuc infra annos pubertatis constitutis, Regni, tamquam jure hereditario sibi debiti, curam & administrationem sortita est, filiorum legitimam agens tutelam . . . Inter cæteros autem, quorum opera consilioque utebatur, familiarem habebat admodum quemdam nobilem virum, ejus consolobrinum, Manassen videlicet : cui statim, post*

par moitié, & sœur de Guillaume, qui fut dépouillé du Comté de Châlon en 1166. L'Histoire de la Sainte Croix de Brogne marque qu'elle choisit sa sépulture en l'Eglise de Brogne, où elle fut enterrée au pied de l'Autel de Notre-Dame. (e) Manasses mourut aussi l'an 1176 en sa terre de Mielen, & comme il étoit devenu Avoué

---

ejus introitum in regnum curam militiæ tradidit omnem & ordinaverat in constabularium. Hic autem de Domina Reginæ gratia præsumens, nimium arrogans ut dicitur & regni majoribus insolenter se præferens nullique debitam exhibens reverentiam invidiam in se nobilium regionis concitaverat maximam & nisi Dominæ Reginæ eos cohiberet authoritas parati erant conceptum odium usque in opus pertrahere. Duxerat autem & Domini Baliani senioris viduam, nobilem matronam, Hugonis, Balduini & Balliani Ramatensium fratrum matrem, unde sibi cumulaverat divitias & multiplicaverat possessiones.... Rex verò congregata quantum potuit militia prædictum Manassen in quodam ejus castello, cui nomen Mirabel, obsidet, eumque ad redditionem compellens, Reginam & omnem cismarinam regionem abjurare coëgit.

(e) Extrait du second livre de l'Histoire de la Sainte Croix de Brogne. *Manasses, felix uxore, liberis, & promiscua familia fruebatur, semper Augustus, felicitate terrena, fuit ei conjux Adelis, nobilis Chimacensium Comitissa, de qua sibi Deus filios & filias suscitavit, interque bona, bonum animum Broniensi cœnobio, quod tunc in sua modicitate famosum florebat, junxit præ cunctis Ecclesiis. Ibidem enim quondam penes nobilem matronam, aviam suam, extiterat educatus... Abbati, qui tunc præerat, & fratribus dixit... viri fratres, rogastis me sæpius dari Principi Apostolorum Sanctam Crucem, non sit vobis vanum sustinere modicum, quoniam altero nostri, mei scilicet aut uxoris meæ, sublato de medio,*

& Patron de l'Abbaïe de Brogne, (f) il fit un legs de la Sainte Croix à cette Abbaïe, où il se fit Moine quelque tems avant de mourir, & où il fut enterré auprès d'Adélais, ou Elisabeth de Châlon, sa deuxième femme. Il avoit eu, de sa première femme, un fils, nommé Milon III de Bar, qui succéda au Comté de Bar-Sur-Seine, après la mort de Milon II, son oncle, & après

dabo vobis vitæ lignum... At post pauci decursum temporis in pulverem & cinerem suum conjux Manassis, Comitissa, resolvitur, & in Bronio sepulturam eligit; sublata de medio profertur ibi, ubi decreverat..., apud Bronium in Ecclesia Sancti Petri, Principis Apostolorum, ante altare Beatissimæ Virginis Mariæ, tumulum, ubi glebam carnis mortuæ repòneret, accepit.

(f) *Ibid. Anno gratiæ subeuntis millesimo centesimo septuagesimo sexto Manasses, ut Nativitatis Dominicæ solemnia solemni cultu perageret, quoddam prædium suum, nomine Miele in Hasbania, haud longè à Sancto Trudone, ingressus est, ubi post paucos dies, morbo correptus, cæpit membrorum officio valetudinario destitui, & eam, quam medici vocant crisim, destitutionis molestiam incurrit, qui de vita desperatus, & ad se rediens...cum festinatione misit ad Abbatem Broniensem, ut,* QUIA PATER ECCLESIÆ DEVENERAT, *ei paterna pietate in extremo discrimine subveniret.. Abbas autem, imbecillitate corporis gravatus, duos... Ecclesiæ filios misit, suam eis authoritatem per omnia committens, illos verò, tamquam a Deo missos, Manasses gratanter & affectuosè suscepit, & se totum eis confessus est, & professus velle fieri monachus... Hanc ergo tabulam testamentoriæ devotionis componens, vocatis ad se filiis suis, Heribrando & Henrico dixit:* Fratribus meis in Bronio... juravi me daturum

Petronille de Bar, fille dudit Milon II, qui étoit morte sans enfans, comme nous l'avons dit. Le Comte Milon III fut marié deux fois, & eut, de Melisinde de Joigny, sa seconde femme, deux fils, savoir : Jean de Bar, mort en bas âge, & Gaucher de Bar, qui épousa Elisabeth de Courtenai, Princesse du sang de France, & fille puînée de Pierre de Courtenai II du nom, Empereur de Constantinople, & d'Yolante de Hainaut; mais Gaucher n'en eut pas d'enfans, & fut tué, avec son père, au siége de Damiette en 1219. Les enfans que Manasses de Bar eut d'Adélais, Comtesse de Châlon, sont 1°. Heribrand de

---

lignum Crucis . . . rogo ergo vos & incunctanter volo, Sanctam Crucem Ecclesiæ Broniensi, dilatione & contradictione remota, liberè & absque pretio detis, quam eis jam dudum donavi, & jam redono . . . *Audientes & videntes filii, patris religionem & ordinem testamentarium parvipendunt, & contemnunt Sacramentum . . . Manasses videns se sperni; denique intuens, quia nihil proficeret, sed magis contradiceret Heribrandus primogenitus, prorupit Pater irâ succensus in hanc vocem : Privigne degener* HERIBRANDE BARRENSIS, *& non meus, quid tibi & mihi cum Sancta Cruce? Numquid naturale successorium Divina Crux erit hominibus? Quando Deus voluit, dedit eam Antiochio, & mihi dabit & Bronio. Et quoniam nullâ te possum ratione reducere de tuâ pertinaciâ; jam discedam a te, quia paternam in extremis animam offendis, & Crucem detines Bronio collatam : cœlitus te ad summum & justum Judicem appello, a die & horâ exitûs animæ meæ de corpore quadragesimum diem & horam eamdem animæ tuæ appellationis terminum præfigo.... His amplius non adjecit, sed . . . expiravit plenus dierum & laude super omnes predecessores suos.*

Bar, qui mourut le quarantième jour après le décès de son père, & fut aussi enterré à Brogne. *(g)* 2°. Thibaut de Bar, qui fut Seigneur de Chanlot : il se trouve nommé dans les titres de l'an 1188 & de 1204, & n'eut de sa femme, qui s'appelloit Marguérite, que deux filles;

(g) Ce fut à cet Heribrand de Bar, que Manasses son père adressa ces paroles : *Heribrand de Bar, fils dénaturé, indigne d'être appellé mon fils.* Prorupit Pater ira succensus in hanc vocem : *Privigne degener Heribrande Barrensis, & non meus.* C'est ce qu'on lit dans l'Histoire de la Sainte Croix de Brogne, laquelle ajoute encore ce qui s'ensuit, touchant l'enterrement de Manasses & de son fils Heribrand, où l'on peut remarquer, que Manasses se trouve qualifié par les Religieux, qui étoient envoyés par l'Abbé de Brogne, de leur Seigneur; à cause que Manasses étoit succédé dans le Vicomté de Brogne, & dans l'Avouerie de leur Abbaïe *Missi ab Abbate suo Domino memorati monachi, condito decenter & honestè mortuo suo, prænuntium miserunt ad Ecclesiam, qui diceret de adventu suo & gestis : tantæ verò confluentiæ nobilium virorum susceptioni sufficientem Ecclesia providè maturavit apparatum, & religiosè satis occurrerunt Abbas & conventus advenienti cuneo & Manassi mortuo cum psalmis & oratione, & ea processione, quæ funeratoriæ pietati debetur, sed quid plura?... fit clamor & ululatus, filii & filiæ plorantes & flentes super genitorem, milites ductorem, servi moderatorem, subjecti defensorem obiisse flebant... In consilio monachis ad vitam suam dederat Manasses, ut ad exequias coram nobilibus Abbas & conventus a filio suo Heribrando Sanctam Crucem sollicitè requirerent... si vel in conspectu nobilium moveretur : Abbas verò, convocatis omnibus in capitulo, sic ait Heribrando :* Vides egregiè juvenis florem mundi diffluere, vides

savoir : Laurence de Bar-Sur-Seine, qui traita en 1215 avec Thibaut, Comte de Champagne, pour la part qu'elle prétendoit au Comté de Bar-Sur-Seine ; & Petronille de Bar, qui fut mariée à Gui, Baron de Chappes. 3°. Gaucher de Bar, qui succéda à son père en l'Avouerie de

---

risum dolore mixtum... iste qui mortuus est te genuit caro de carne sua es... quæ tibi reliquit alteri relicturus es... nihil enim tecum... præter peccata portabis, desiste ergo fili, patris tui testamentum reluctando, detinêre : redde cœlorum janitori Sanctam Crucem... *Universæ conditionis astantes viri viribus totis elaborabant, sed incassum, quoniam induratus ille, adversante universis Ludovico Comite, avunculo suo, cui se commendaverat, refragabatur... non multos post dies lecto sternitur, & decubat... hortantur eum seniores sui consilii de Sancta Cruce, protendunt horrendam patris appellationem... dicebat Manasses, nepos ejus :* Carissime meus... vides ubi traheris, vides ubi festinas... *Itaque decimo-quarto kalendas Martii, Dominica die, hora tertia, migravit a corpore ; multis fatigato cruciatibus mane... reducta siquidem computatione asserebant eum decessisse die quadragesima post patris obitum, & ipsa hora quando ei pater fecerat appellationem, & percutientes pectora sua horrescebant cuncti Dei judicium, terribilis in consiliis super filios hominum... Comes illustris Henricus Namurcensis audiens quomodo Heribrandus, nobilis juvenis, patrem secutus fuerit, & quod apud Ecclesiam Broniensem corpusculum ejus delatum fuisset, ut ibidem ad parentes suos apponeretur, occurrit cum multo & frequenti suo Comitatu nobilium virorum, qui sibi tamquam Divo jungebantur. Susceperunt fratres veneratione debita funus inductum, & in Ecclesia sua solemniter ordinaverunt luminaria, & incensa multa posuerunt, ita quod positivum lumen diei contenderet,*

Brogne, & est nommé, avec son fils, dans une lettre de Conon, Comte de Montagu & de Duras, de l'an 1182, donnée en faveur de l'Abbaïe de Flon. Il assista encore, en 1196, avec Guibert, Abbé de Brogne, à une donation, faite par Godefroid de Chaumont à l'Ab-

---

& nox ut dies illuminaretur. Adveniens itaque Comes clarissimus... junxit se libitinæ & feretro, in lacrymas uberrimas oculos solvens, deinde Ludovicum Comitem secreto conveniens ait : Ludovice quid tibi videtur : consuluisti Manassi contra juramentum suum venire... Crucem... dedisset, nisi consilio tuo depravatus fuisset... ecce vides quod feceris... sublatorum istorum de medio non dubium est causa fuisti... *Ludovicus Comes Comitis audiens increpationem cum stupore... ait :* Excellentissime Dominorum Domine consului, non ut malum obveniret, sed quia eis nihil pretiosius cruce Domini, quod verum est, videbatur, nepotum meorum & vestrorum sperabam incrementis & exaltationi profiturum verum. Episcopus Leodiensis pedagium Bulliensis Pontis, & plurima inde promiserat ; Archiepiscopus Colloniensis quingintas marcas, Virdunensis Episcopus frater suus, qui nepotes provexerat ad honores, non minima pollicitus est, sed tamen omnes æqualiter sunt frustrati... sed considera nepoti residuò quid erit, &c. *Erat ibi Balduinus Leodiensis Archidiaconus, vir litteris omnibus imbutus, qui rethoricis, & probabilibus evidentiis, omnium animos initavit ad conferendum quidquid exigeretur.*

Ce passage de l'Histoire de la Sainte Croix, nous offre quelques points qui méritent d'être éclaircis. L'Histoire y parle du Comte Louis, qui étoit oncle maternel de Heribrand de Bar; de Manasses, qui étoit neveu de Heribrand de Bar; d'un Evêque de Verdun,

baïe de Bonne-Espérance, & en 1203, il signa, avec Louis, Avoué de Hasbaie, & Hugues de Florines, (dont Henri de Bar, son frère, avoit épousé une sœur)

---

qui étoit frère ou beau-frère de Manasses; & de Henri, Comte de Namur, qui étoit cousin de Heribrand de Bar & de ses frères. Voyons donc comment ces Seigneurs étoient ses parens. Le Comte Louis, nommé oncle maternel de Heribrand, c'étoit Louis, Comte de Castres, père de Henri, Archidiacre de S. Lambert de Liége, élu en 1181 Evêque de Verdun : il est appellé oncle de Heribrand de Bar, à cause qu'il avoit épousé une sœur d'Elisabeth ou d'Adélais de Châlon ; on prouve ce mariage, parce que ses descendans sont nommés tantôt de CHALON, tantôt de CASTRES, comme du Bouchet, dans ses Annales d'Aquitaine, nous le donne clairement à entendre, pag. 172, donnant à Imbaut ou Thibaut de la Tremoille, qui fut tué avec ses trois fils à la Massoure en 1250, pour femme une Demoiselle de la Maison de Châlon, qu'il nomme ailleurs *Demoiselle de la Maison de Castres*.. C'est d'où l'Evêque Henri de Castres est appellé oncle d'Albert de Hierges, devenu aussi Evêque de Verdun, comme nous le démontrerons ci-après. Manasses, neveu de Heribrand de Bar, étoit fils de Gauthier de Bar, frère de Heribrand, dont nous ferons mention ci-après.

Quant à ceux de la Maison de Bar & de Hierges, qui sont nommés parens du Comte Henri de Namur, cette parenté se retrouve, parce que le Comte Henri étoit fils de Godefroid, & petit-fils du Comte Albert de Namur, qui avoit épousé Ide de Lorraine, tante d'une autre Ide de Lorraine, qui fut mère de Godefroid de Bouillon, & d'Ide sa sœur, dont Manasses de Bar étoit descendu par sa mère, comme il a été dit ci-devant.

la donation que Louis, Comte de Loz, fit de la Terre de Lummen, en faveur de l'Eglise de Liége. (*h*) 4°. Henri de Bar, Seigneur de Hierges, Avoué & Vicomte de Brogne, qui suit. 5°. Manasses de Bar, qui fut Doyen, & ensuite, en 1199, Evêque de Langres, & fut le premier de ces Evêques de Langres, qui a été reçu & reconnu Duc & Pair de France. Hugues III du nom, Duc de Bourgogne, avoit donné le Comté de Langres aux Evêques de ce lieu. L'acte de cette donation, fait du consentement d'Henri, Comte de Bar en Barrois, à qui ce Duc avoit donné le Comté de Langres en fief, est rapporté par Perard, dans son recueil

(*h*) Aubert le Mire nous donne ces trois diplômes, où Gauthier de Bar, Avoué de Brogne, se trouve nommé; mais le premier qui se trouve tom. IV, pag. 520, y est rapporté avec quelque altération ; car suivant ce qu'il y est rapporté, Jule d'Emeville, & Godefroid de Waha, son frère, seroient enfans de Gauthier de Bar, qui cependant sont issus de deux différentes Maisons. M. l'Ecrinier-de-Dutsele, Proviseur de l'Abbaïe de Flon, ayant examiné l'original de cette lettre, m'a tiré d'embarras. Il faut, dit-il, un point après les mots *filius ejus*; de sorte qu'au lieu de lire *Gualterus de Barro Advocatus, & filius ejus Julius de Esmevilla, Godefridus frater ejus de Wahart.* Comme le rapporte Aubert le Mire, il faut lire:

Gualterus de Barro Advocatus & filius ejus.

Julius de Esmevilla, Godefridus frater ejus de Wahart. &c.

Le second de ces diplômes est rapporté au tom. III, pag. 573 & 578 de la Collection d'Aubert le Mire, où on lit : *Testes sunt Wibertus Abbas Broniensis, &c. De nobi-*

des piéces pour servir à l'Histoire de Bourgogne; mais le Comte de Bar n'en fit la cession à Gauthier de Bourgogne, Evêque de Langres, & à ses successeurs, que sur la fin de la vie de cet Evêque, en 1179. Manasses de Bar, qui pour lors étoit Doyen de Langres, assista à cette donation comme témoin, de même que Pierre de Bar, un de ses neveux. (*i*) 6°. Isabelle ou Elisabeth de Bar-Sur-Seine, épouse, en premières nôces, d'Anseau,

---

libus viris testes sunt Walterus Advocatus de Bar, Winandus Doyen, Fastradus de Calmont, &c. Cet Abbé Wibert de Brogne se trouve nommé dans les Archives de Brogne, *Robertus Abbas.* Il fut vingt ans Abbé de Lobes, & vingt-neuf ans Abbé de Brogne. C'est lui qui fit bâtir les souterrains de l'Abbaïe de Brogne, & qui fit dresser, en 1211, l'Histoire de la Sainte Croix de Brogne. Il mourut le 14 Mai 1221. Le troisième diplôme dans lequel Gauthier de Bar se trouve nommé, est dans le tom. IV, pag. 187 & 388 du même ouvrage d'Aubert le Mire, où on lit : *Testes sunt nobilibus viris Ludowicus Advocatus Hasbaniæ; Henricus, Dux de Limborc; Albertus, Comes de Dasborc & de Muhal; Hugo de Florines; Walthetus Advocatus de Bar.*

(*i*) Gauthier de Bourgogne, Evêque de Langres, ne mourut, comme le Père Vignier le soutient, que le 7 Janvier de l'an 1180, que l'on comptoit encore 1179; quoique la petite Chronique de S. Benigne de Dijon place sa mort au 10 Juillet 1179. Ce fut sous cet Evêque que le Duc de Bourgogne se deporta du Comté de Langres en faveur de cet Evêché, du consentement du Comte Henri de Bar-en-Barrois : voici la lettre de donation : *Notum sit omnibus quod ego Dux Burgundiæ*

Seigneur de Traynel ; & en secondes nôces, de Thibaut, I du nom, Comte de Bar en Barrois, dont est issue toute la Maison de Lorraine & de Bar. *(k)* 7°. Adelais

---

Comitatum Lingonensem ... Ecclesiæ Lingonensis Episcopo, Patruo meo Gualtero, & ejus in Episcopatu successoribus, in eleemosinam dedi & habendum in perpetuum concessi, laudantibus filiis meis Odone & Alexandro, Henrico etiam Comite Barri, consanguineo meo, qui præfatum Comitatum à me acceperat in Fœudum, & fratribus ejus Theobaldo, Rainaldo & Hugone, hanc donationem confirmantibus, & approbantibus ... testes sunt Clerici Manasserus Lingonensis Decanus ... Milites Petrus de Barro, &c. Actum est hoc anno 1179.

(k) Thibaut I du nom, Comte de Bar en Barrois, est le même qui consentit avec ses frères au transport du Comté de Langres, en faveur des Evêques de ce lieu, suivant la lettre précédente. Il avoit épousé en premières nôces Laurette de Loz, dont il n'eut qu'une fille nommée Thomasette-Agnès ; qui fut mariée à Ferri, Duc de Lorraine : la seconde femme de Thibaut de Bar fut Isabelle de Bar-Sur-Seine, sœur de Manasses, Doyen & ensuite Evêque de Langres, & fille de Manasses de Bar, Seigneur de Hierges. La troisième femme de Thibaut de Bar fut Ermesinde de Luxembourg : ce fut du second mariage de Thibaut de Bar que nâquit Henri II, Comte de Bar, d'où sortit toute la Maison de Bar & de Lorraine. Voyez l'Art de vérifier les dates, des faits historiques & des chartes, pag. 637. Butheus, Trophées de Brabant, tom. I, pag. 638. Les Généalogies de France, par le Père Anselme, tom. V, pag. 508, & tom. VI, pag. 142.

de Bar, épouse de Foulques, Seigneur de Choiseul. (l)

XVI. HENRI de Bar, Seigneur de Hierges, Vicomte de Brogne, Avoué héréditaire de S. Gerard, & puis aussi Haut-voué de Hasbaie, épousa, suivant la Chronique de Baudouin d'Avesnes, qui écrivit vers l'an 1283, Jolande de Rumigni, sœur de Hugues, Seigneur de Florines, & fille de Nicolas, Seigneur de Rumigni & de Florines, & d'Ide, Dame de Chiévres. (m) Henri

(l) Elle est nommée avec Heribrand de Hierges, son neveu, dans une charte de l'an 1179, par laquelle Foulques de Choiseul, son mari, donna quelques vignes à l'Eglise de S. Aubert à Cambrai, dont nous parlerons ci-après. Elle se trouve aussi nommée avec son fils, dans les lettres d'une messe perpétuelle, fondée par son mari en l'Eglise de Molême. Foulques de Choiseul fut aussi témoin de l'accommodement que Hugues III, Duc de Bourgogne négotia en 1182 entre Manasses de Bar, Evêque de Langres, & Wichard de Clermont, touchant la Seigneurie de Bonnecourt, comme cela se voit par le cartulaire de Langres, pag. 364 & 365. Des mémoires disent Adelaïde niéce de Milon, Comte de Bar-Sur-Seine, & d'Erard, Comte de Brienne; c'est pourquoi quelques-uns ont cru qu'elle étoit née de la branche des Comtes de Brienne, au lieu de celle de Bar-Sur-Seine, qui sont d'une même origine.

(m) Extrait de la Chronique de Baudouin d'Avennes, chap. 15, pag. 19. *Hugonis de Rumegny filius Nicolaus, patri succedens in terrâ de Rumegny & de Florines, uxorem duxit domitionem, Dominam allodii de Chirve, ac terrarum circumjacentium, relictam Domini Rassonis de Gavre, ex qua duos genuit filios, quorum primogenitus Nicolaus terrâm habuit*

de Bar eut, de sadite femme, quatre fils & une fille,

---

de Rumegny, & alter nomine Hugo, terram de Florines; qui dicitur magnæ strenuitatis: item genuit dictus Nicolaus, ex dicta Domina domitione, plures filias, quarum una nomine Juliana, nupsit Rainaldo de Kosoi, qui ex ea filium genuit Rogerum. Secunda, nomine Clementia, nupsit Gerardo de Szaluc: tertia, nomine Yolens, nupsit Henrico de Hierge; Advocato Hasbaniensi.

Extrait de l'Histoire de la Sainte Croix de Brogne.

Conversus est igitur Ludovicus ad Henricum nepotem suum & ait: hactenus terrenæ cupiditatis uligine obtenebratus, imprudenter desuasi quod magis oportuit suaderi... redde quæ sua sunt Deo, quia, quæ divini juris sunt, in nullius bonis sunt: concilia & placa Deum dum licet, noli Germano conformari in culpa, ne, quod Deus avertat, pariter involvaris in ruina: quibus auditis adolescens omnem avunculi sui volontatem se facturum pollicetur... Ludovicus benevolentiam & assensum Henrici Henrico Namurcensi Comiti suggessit... hortatur igitur, ut acceleranter & accuratè corpus Heribrandi sepulturæ mandetur, ut postea liberius de Sancta Cruce tractetur. Debitum funerationis & humanitatis obsequium fratres fidelium more complentes, juxta matrem carnis, in matrem putredinis, ante altarium Sanctæ Mariæ corpus Heribrandi collocaverunt... quo sepulto, Ludovicus in secretis triginta libras Cathalaunensis monetæ suscepit a fratribus, & consultè laudans, & laudabiliter consulens nepoti, ut annueret Ecclesiæ petitorio, recessit. Henricus, vocato seorsim consilio suorum, instanter efflagitavit, ut providè & efficaciter consulatur. Interfuit ibi quidam Fredericus de Matinula, qui fecerat hominium Ecclesiæ, astutiam suæ calliditatis consilio superseminans & dicens: Docebo te Dominè quo pacto Comitem ab impetione sua refrenare valeas, & Ecclesiæ poteris instantiam deludere: quæres a Comite tibi dari

savoir : 1°. Louis de Bar, qui fut haut-voué de Hasbaie

---

dumtaxat Assisiam villæ de Romerias & non Advocatiam, nec amplius. Ipse verò numquam dabit : quia terram suam non apocopare, sed dilatare consuevit : nulli hominum daret in quo seipsum exheredilaret : sic itaque, ut sibi desistas, tibi desistet, & ut quiescas quiescet. Ab Ecclesia postulabis simili modo decimam de Novelliza, & dimidium prædii villæ de Matinula, quod contulerint predecessores tui, & molendinum de Musin; quod in obitu patris tui est ei, tibi restitui, & quoniam ista lumen Ecclesiæ faciunt & in subumbratione estis, ac ipsius generalis institutio cassaretur, recusabunt. Sic ergo dum resilient resilies, dum diffugient diffugies. Placuit iniqui sententia, & cuidam prudenti viro militari Joanni de Peio commissa est responsio ... Comes nominatus, indeclinabilis existens, ait : Henrice quod a me postulas devotissimè concedo & quod ab Ecclesia petis volo concedatur & amplius si petieris, usque ad fœnum tectorum. *Fiat fiat, dicunt fratres .... Henricus vix pedibus superstare potuit præ confusione, nec tamen innata nobilitas resiliendi contradictoriam ultra quæsivit, sed subalternationem, quam rogaverat, sibi confirmari, postulavit ... donatur Henrico in perpetuum a Comite Namurcensi assisia tantùm de Romerias, quam per osculum fidelitatis, innexis manibus, in hominium suscepit : Ecclesiæ verò donationem in litteris fecit deformari ... firmata concessione Sanctæ Crucis omnibus una fuit inestimabilis lætitia, & data cautione securitatis, legati, qui reverenter eam asportarent, cum Henrico sunt delegati. Audientes autem Hirgiæ pagenses ... intentabant Henricum inficere, ut deficeret in pactionibus .. ; vix tandem portitores, longè sequentem eos, & usque ad noctem, turbam pagensem dimiserunt ... In die solemnitatis ... cathedræ Petri... in Bronio lignum Crucis pervenit ; in crepusculo diei, accurrunt quatuor conventus religiosi cum laudibus desideriosis, scilicet*

après son père, & qui tenoit aussi, dès l'an 1203, en

Fossensis, Floresiensis, Florinensis, Maloniensis... Sequebatur autem conventuum prælatos Henricus illustris Namurcensium Comes, cum multa copia nobilium virorum... vovent confluentes ad Sanctam Crucem; & solvunt, præsertim diocesanus Episcopus Leodiensis, ad locum cum avunculo suo accedens, supplicat. Jacobus vir inclitus de Avenis luminare novum unum perpetuum Sanctæ Cruci... instituit, quem etiam quamplures imitantes donativa pluunt uberrima; Balduinus etiam, illustris Comes in Hainoia, luminare quoddam cultu perpetuo similiter imposuit; Beatrix quædam de Bossuz; Ervencus de Hervenc; Nicolaus de Namur, Joannes de Binz, Assendis, Engelbertus, Rodulphus de Montibus, Razendis, Lyziardus; sex luminaria sempiterna Sanctæ Cruci consignaverunt. Ecce jam quod avaritia voravit, liberalitas inducit... HENRICUS siquidem, FILIUS MANASSIS HIRGIENSIS, qui pro Sancta Cruce mutuum acceperat antiquum lumen Ecclesiæ & partem sustentationis fratrum infirmantium infirmari cœpit...dixitque Henricus...ex quo intravit ad me infirmorum substantia infirmus sum... decrevi universa reddere, si fortassis redderet mihi Dominus orationibus justorum sanitatem... Missus Manasses junior ad Ecclesiam retulit chartam, quam contulerant fratres dicens: ecce titulum, cui subscripseratis, reporto, collationem & collaudationem vestram vobis resarcio; verumtamen venite, ascendamus apud Hirgiam, ut ille cujus personæ reliquistis omnia, personaliter omnia restituat, annuunt fratres, convaluit dixitque Henricus: vos Domini quia venistis bene fecistis,... quidquid vestrum est vobis in perpetuum relinquo, orate pro me, & pro meis successoribus, & bene faciat vobis Deus omnium, cui constanter in spiritu vestro servitis, mihi verò & successoribus meis hanc gratiam in perpetuum servabitis, & memoriter ante Sanctam Crucem pro nobis intersitis... nunc autem quoniam iste Hen-

fief, d'Arnoul, Comte de Loz, la Terre & Château de Lumain, suivant le grand Cartulaire de l'Eglise de Liége; (*n*) mais il mourut sans postérité. 2°. Heribrand

---

ricus salubriter egit in consilio suo, restituens universa, revocatus est de tenebris & umbra mortis, & ampliori sanitati & gratiæ, quam prius habuit, a Deo donatus. Adest namque dies illa parasceve, dies inquam qua filium Dei verum hæredem, veram vitem, auctorem vitæ, in vineq sua mali agricolæ, judei, in hoc ligno suspenderunt. Confluunt ad salutare lignum ab omni latere mundi executrices justitiæ gentes; diversi pro diversis articulis, quidquid adversum inferebant, conversum in bonum referebant....stabat autem die illa Henricus, qui convaluit, secus Henricum Comitem Namurcorum, prædicans & asserens se in restitutione beneficiorum, quæ acceperat ab Ecclesia pro Sancta Cruce, beneficium sanitatis accepisse,... & ut credatis præcedentium operationi, quia vera est... multi testes usque hunc annum gratiæ millesimum ducentesimum undecimum supersunt, qui viderunt ea quæ facta sunt, &c.

Aubert le Mire, dans son Corps Diplomatique, tom. 1, pag. 689, rapporte qu'Henri de Hierges, Avoué de Hasbaie, ne mourut que l'an 1212; de sorte que l'Histoire de la Sainte Croix de Brogne est écrite de son vivant.

(*n*) Extrait du grand cartulaire de l'Eglise de Liége: *Anno* 1203 *Ludovicus Comes de Los relevat ab Ecclesiâ Leodiensi castrum Montigny, cum territorio de Hallud, cum castro; item allodium Tessenderloo, in quo est abbatia Averbode, item Lumay cum castro, quod Ludovicus Advocatus de Hasbania ab ipso Comite tenebat.* Voici la charte de l'acquisition de ces terres, faite par l'Eglise de Liége, où Louis Avoué de Hasbaie signa le premier entre les Nobles. *Hugo, Dei gratia Leodiensis Episcopus. Notum sit omnibus... quod Ludovicus Comes de Los, bona devotione*

de Bar, dit de Hierges, nommé dans une charte de l'Abbaïe de S. Aubert de Cambrai, de l'an 1179. *(o)* 3°. Guillaume de Bar, premier du nom, qui suit, & qui eut en partage le Vicomté de Brogne & l'Avouerie de l'Abbaïe de S. Gerard. 4°. Albert de Hierges, Evêque de Verdun, en 1186, par la démission d'Henri de Castres, autrement dit de Châlon, son oncle, selon la coutume de Bretagne, dont nous avons parlé ci-devant. Albert fut tué en 1208, & son corps fut enterré sous une tombe, dans le vieux chœur de la Cathédrale de Verdun,

---

ductus, ... Ecclesiæ nostræ contradidit castrum de Montigny cum territorio, & omnibus appenditiis, similiter & castrum de Brustem, cum omni etiam territorio suo, & omnibus ejus appenditiis, & allodium etiam de Hallud, cum munitione ejus... & totum allodium de Tassadrelos, in quo est sita Abbatia de Averbodio, & allodium & castrum de Lumen, quod Lodovicus, Advocatus de Hasbania, de ipso Comite tenebat & tenet, ipse Comes in manus nostras reportavit, & hæc omnia supra dicta in feodum recepit a nobis... Actum Leodii decimo kalendas Julii 1203, testes sunt de nobilibus viris Lodowicus Advocatus Hasbaniæ. Henricus Dux de Limborc. Albertus Comes de Dasborc & de Muhal. Hugo de Florines. Waltherus Advocatus de Bar, &c. Louis, Avoué de Hasbaie, décéda sans enfans, car Yolante de Bar sa sœur lui succéda, tant en l'avouerie de Hasbaie, qu'en la Seigneurie de Lumain, qu'elle transmit; avec la Seigneurie de Hierges, à sa postérité.

(o) Jean le Carpentier parle de cette charte dans son Histoire du Cambresis, page 84 de ses preuves. *Fulco de Koisolio* [Choiseul] *dat vineas Ecclesiæ S. Auberti in pago dicto Soupireo, & Braio, in Episc. Laudunensi laudante uxore*

(*p*) dont il avoit été auparavant Chanoine & Trésorier. 5°. Yolante de Hierges; elle hérita, de Louis son frère, l'Avouerie de Hasbaie, la Seigneurie de Lumain, &

Alide & filiis Renardo, Bartholomeo, & Ideberga cum marito suo, Domino de Bello-joco, [Beaujeu] *Gualchero de Nanteuil, Herbrando de Herges, &c. Rhemis congregatis in palatio D. Fulconis, in festo S. Nicasii, anno 1179: & concreditæ sunt hæ litteræ Alelmo, Abbati Valcelensi, ut in manus Abbatis S. Auberti eas reponeret.* Adelais, Dame de Choiseul, comme nous l'avons remarqué déjà, étoit niéce du Comte Milon II de Bar-sur-Seine, fille de Manasses de Bar, & tante de Heribrand de Hierges lejeune, nommé en cette charte.

(*p*) Alberic parle d'Albert de Hietges, Evêque de Verdun sous l'an 1208, comme s'ensuit : *Apud Virdunum inter clericos & laicos grave vertitur discordiæ scandalum, pro quo & Episcopus eorum, Albertus de Herges, lethaliter vulneratus occubuit.*

Extrait du continuateur de l'Histoire de Verdun de Laurent de Liége. *Alberoni successit in episcopatûs regimine Albertus de Marceyo: huic successit Richardus, Electus, vir nobilis cognomento Infans. Richardo verò successit Arnulphus* [*de Chiny*] *Episcopus, vir insignis litteratura & moribus... cui successit Henricus de Castres... sed, convocato clero Virdunensi, Henricus, qui sacerdotio resistebat, judicio cleri compellitur episcopatui renuntiare, quo facto Leodium revertitur, qui recuperato personatu & præbenda quibus jam dudum insignitus fuerat, ibi per aliquot tempus remoratus, morte preventus ultimam clausit diem. Henrico verò successit Albertus, vir admodum strenuus, altercatione tamen orta in majori capitulo inter partes super electione Pontificis, eo quod una pars Albertum Thesaurarium, altera verò pars Robertum de Grandiprato sibi vellet episcopari, Albertus in curia Imperatoris obtinuit,*

celle de Hierges, Terres qu'elle transmit toutes à sa postérité. (q) Elle avoit épousé un Seigneur qui s'appelloit Raffe, auquel elle apporta en mariage l'Avouerie de Hasbaie ; c'est pourquoi il ne se trouve nommé communement, dans les anciens écrits, que

---

qui tandem, oborta seditione inter cives & Forenses, lancea a quodam milite pro defensione civitatis, perforatus occubuit. Dom Aug. Calmet, dans son Histoire de Lorraine, tom. 2, pag. 202. en parle comme s'ensuit : » Albert de Hirgis ou de Herges, neveu d'Henri de Castres, dont » nous venons de parler, & pour lors trésorier de l'Eglise » de Verdun, fut élu en 1186. par la plus grande partie » des Chanoines de cette Eglise ; mais les autres donnè- » rent leurs suffrages à un de leurs confrères, nommé » Robert, de la Maison de Grand-pré, &c. « puis parlant de sa mort : » son corps fut rapporté dans la Ville, » & enterré dans le vieux chœur de la Cathédrale, que » lui-même avoit fait paver en mosaïque, & où il avoit » choisi sa sépulture ; son image y fut représentée en » habit pontifical, aussi en mosaïque, « Cet ouvrage se voit encore aujourd'hui ; autour de sa tombe on lit ces vers :

Ecce Pater populi, patriæ decus, anchora cleri,
Ecclesiæ lampas, vitæ speculum, schola veri,
Pro patria cecidit, supremum passus agonem
Luce minus nona, te, Phœbe, tenente Leonem.

(q) Yolante de Hierges avoit succédé aussi en la Seigneurie de Milen en Hasbaie, que Manasses son grand-père avoit cédée à l'Abbé de Brogne, en cas qu'il décédât sans postérité, comme fut dit ci-devant ; laquelle terre elle donna en mariage à Eve sa fille, lorsqu'elle épousa Gobert d'Orbais, Seigneur de Bioul, près de

RASSE, AVOUÉ DE HASBAIE, *Porte-étendard de l'Eglise de Liége.*
Raso Advocatus Hasbaniæ, Vexillifer Ecclesiæ Leodiensis.
Mais il y a tout lieu de croire, que ce fut le même que Rasse, Seigneur de Warfusée & de la Tour-de-Dammartin, château situé au pays de Liége, fils d'Otton, Seigneur de Warfusée, & petit-fils de Libert-Sureal, qui eut pour père, Rasse, surnommé le Barbu, qu'on fait descendre des Comtes de Dammartin en France, & pour mère, Alix, héritière de Warfusée; où nous devons remarquer, que les Armes de la Maison de Dammartin ne sont pas au gonfanon, comme Heimricourt l'avance dans son Miroir des nobles de Hasbaie, mais elles sont fascées de six piéces; de sorte que cet Auteur les ait confondues avec les armes des Comtes d'Auvergne & de

---

Brogne, & non de Brul, comme Aubert le Mire le dit dans ses diplomes, tom. 4, pag. 536. Ce Seigneur, du consentement d'Yolante sa belle-mère, donna ensuite sa Maison de Milen, pour l'érection d'un monastère de filles, suivant cette lettre de l'an 1219.

Gobertus vir nobilis de Orbais. Præsentibus & futuris notum facio, quod curtim Milen, quam in feodo a Comite Lonensi Arnoldo possidebam, in manus ejus resignatam, sicut in litteris ipsius plenius exprimitur, de assensu ejusdem cum omni integritate justitiæ, in placitis, in molendino, in agris, in silvis, in pratis cum omnino omnibus attinentibus, Ecclesiæ Sanctæ Catharinæ, pro quingentis libris alborum, & viginti-quinque vendidi, assensum præbente Jolenda Domina de Ygis, cujus filiam in uxorem habui, & annuentibus cunctis heredibus meis: pæterea, intuitu Dei & Beatæ Virginis & Martyris Catharinæ, Patronatum Ecclesiæ de Milen, contuli absolutè Ecclesiæ

Clermont, qui ont possédé la Seigneurie de la Tour, & qui ont porté le gonfanon : cela paroît par un acte de l'an 1182, par lequel Robert IV, Comte d'Auvergne, donna au Pape, Alexandre III, le château de Busseal en Auvergne, acte qui est scellé de son sceau au gonfanon: puisque donc les Seigneurs de Warfusée n'ont fait aucune alliance avec la maison d'Auvergne, il est fort à croire, que Rasse, Seigneur de Warfusée, ne prit les armes au gonfanon qu'à cause de son emploi de Porte-Etendard de l'Eglise de Liege, qu'il tenoit de sa femme, de plus, Heimricourt nous fait entendre que le même Rasse a porté aussi l'écu de gueules semé de fleurs de lis d'argent, comme les Seigneurs de Warfusée, ses ayeux, l'avoient porté, toutefois le même auteur rapporte qu'il a vu un sceau d'Othon, fils dudit Rasse, imprimé en cire, &

---

prænominatæ, ut sorores, regulariter conversantes in ea, meum, cum non fuero, anniversarium, sed & uxoris meæ Evæ, & fratris sui Egidii, Yolandæ etiam de Yrgis, perpetuis orationibus observent, sed & Domini Hugonis de Florinis, quæ omnia ut firma & perpetuo rata permaneant, cum filii mei & heredes omnes legitimè renuntiaverint, sigillo meo communivi, & testes idoneos subternotavi. Hujus rei testes sunt Clarebaldus de Altaripa; [Autreppe] *Philippus de Tungernels;* [Tongrenelle] *Bernardus Miles, &c. Actum anno gratiæ* 1219. *Leodii, præsidente venerabili Episcopo.*

Ce Hugues de Florines, dont il est fait mention en cette charte, fut frère d'Yolante de Rumigni & de Florines, épouse d'Henri de Bar, qui fut oncle d'Yolante de Hierges. Il se croisa en 1157 avec Guillaume de Bar, frère d'Yolante de Hierges, comme nous le dirons après.

attaché à un ancien contract de l'an 1242, qui contenoit la donation de la Seigneurie de Momelette, faite par Alix sa sœur au Monastère du Val-Notre-Dame, dont elle fut Abbesse, auquel sceau étoit empreint un Gonfanon à trois pendans, apparemment qu'Othon quoique né d'une autre femme de Rasse, se servit en cette occasion du sceau de son pere. (r) Yolante de Bar, Dame de Hierges, eut de Rasse son mari un fils, nommé Gilles, Seigneur de Hierges, mort sans postérité : & deux filles, savoir, Melisinde, qui hérita la Seigneurie de Hierges, l'Avouerie de Hasbaie, & la terre de Lumain ; & Eve de Hierges, épouse de Gobert d'Orbais, Seigneur de Bioul, (s) auquel elle apporta la Seigneurie

---

(r) Voyez-en l'exemple dans la note suivante.

(s) Gilles d'Orbais confirma la donation de Gobert son père, faite à l'Eglise de Milen par la charte suivante : *Egidius vir nobilis filius, Gotberti nobilis, notum facio... quod venditionem, quam pater meus Dominus Gotbertus de Biul cum Priorissa & conventu Monialium Sanctæ Catharinæ super curti de Milen & omnibus appenditiis suis fecit, sicut in ejusdem litteris continetur, & eleemosinam, quam eidem Ecclesiæ fideliter largitus est pro sua suorumque salute, ratam habeo & gratam, &c. quia verò sigillum non habeo præsentem veritatem sigillo patris mei, Domini Gotberti, feci communiri, &c. Datum anno* 1232.

Autre extrait d'une lettre du couvent de Milen. *Arnoldus Comes de Los, præsentibus & futuris in perpetuum. Inspectis litteris viri nobilis Egidii, super venditione quadam, quam pater ejus Gotbertus, vir nobilis, de Biul cum Priorissa & conventu Monialium Sanctæ Catharinæ super curti de Milen,*

de Milen: celle-ci fut mère de Gilles d'Orbais, dit de

& omnibus appendiciis fecit, & super eleemosina, quam dictus Gotbertus nobilis præfato monasterio pro sua suorumque largitus est salute, sicut in ipsius liquet litteris, cum idem Egidius filius factum patris gratum & ratum approbaverit, grato concurrimus assensu; datum secundo kalendas Februarii anno Domini 1232; vieux stile, qui étoit l'an 1233 avant Pâques.

Autre extrait d'une lettre du même couvent: *Joannes Dei gratia Leodiensis Episcopus... dilectæ filiæ, Moniales S. Catharinæ in Milen, litteras viri nobilis Egidii nobis exhibuerunt, continentes, quod idem vir nobilis venditionem, quam pater ejus Gotbertus, vir nobilis de Biul, cum Priorissa & conventu S. Catharinæ fecerat super curti de Milen & omnibus appenditiis suis, in eleemosina collatis, gratam & ratam haberet... Nos memoratam curtim, locum scilicet in quo prædictæ sorores divinis mancipatæ sunt obsequiis, &c. præsenti scripto duximus confirmanda... Datum secundo kalendas Februarii anno Domini* 1232.

Autre extrait d'une lettre de Godefroid de Louvain, Seigneur de Perwez, fils de Guillaume & d'alix d'Orbais, qui étoit sœur de Gobert, Seigneur d'Orbais, de Bioul & de Milen; par laquelle il confirma la même donation. *Ego Godefridus Dominus de Perweys, notum esse volo, quod ego contuli in eleemosinam Priorissæ & conventui Beatæ Catharinæ de Milen, ordinis S. Benedicti, omnia bona quæ acquisivi & habui per commutationem aliorum bonorum coram Comite de Los, qui fuit Dominus eorumdem bonorum, & per sententiam hominum ipsius Comitis ab avunculo meo, Domino Gotberto de Biul, & a Domino Egidio, filio suo de Herge, in perpetuum possidenda, tam in agris cultis, quam in pratis & silvis, molendino, telonio, censu in humidis & siccis, cum omnibus juribus & consuetudinibus, quibus hactenus prædictus Conventus tenuit eadem bona, ex quo adeptus ea*

Hierge, mort sans postérité, & de Berthe d'Orbais, (*t*) qui épousa Gerard II de Jauce, son cousin Germain. Melisinde de Hierges, sœur aînée d'Eve, eut ce nom de Melisinde, Reine de Jérusalem, sa parente; elle a épousé Gerard I du nom, Seigneur de Jauce, & en eut un fils & une fille nommée Melisinde, comme sa mère. Le fils étoit nommé Gerard II, Seigneur de Jauce; il succéda à sa mère en la Seigneurie de Hierges, & fut marié à Berthe d'Orbais, sa cousine germaine, fille de Gobert Seigneur de Bioul, laquelle lui apporta la Seigneurie de Bioul. Il en eut Gerard III, Seigneur de Jauce, de Hierges & de Bioul, & Alard de Jauce, dit de Hierges, Abbé de Hastaire, mort en 1264. Gerard III épousa une fille de Jean, Seigneur d'Aunoy, de laquelle il eut entre autres enfans, Gerard de Jauce, mentionné dans une charte de l'an 1319; celui-ci fut père de Gilles, Seigneur de Jauce & de Hierges, nommé ès regitres

---

primò; quæ bona jacent apud Milen, in quibus eædem Dominæ morantur. Ego autem confirmo omnes collationes & litteras collatas prædictis Dominabus, sive a Comite de Los, sive ab avunculo meo & filio suo prædictis, per has litteras meas præsentes ... Actum anno gratiæ 1242.

(*t*) Extrait de la chronique de Baudouin d'Avesnes, cap. 14. *Gerardus de Jauce, primogenitus, in uxorem duxit Bertam, filiam Domini Gotberti de Briel,* (Bioul) *ex qua tres genuit filios & aliquot filias, primogenitus illorum, nomine Gerardus, patri successit ... & uxorem duxit filiam Domini Joannis de Alneto, juxtà Valenthenas, ex qua plures genuit filios & filias.*

de la Cour Féodale de Brabant sous l'an 1367; père de Gilles II, qui se titroit de Baron de Jauce en 1422. Carpentier en parle dans son Histoire de Cambresis & le nomme descendu de ce grand Manasses, Seigneur de Hierges âu Pays de Liege, Connétable du Royaume de Hierusalem sous la Reine Melisinde. Heimricourt lui donne pour femme Alix d'Oupey, (*u*) de laquelle il eut Jacques, Seigneur de Jauce & de Hierges, qui fut marié à Jeanne de Grez, dite Van Grave, & fut père par elle de Gilles III, Seigneur de Jauce, qui vendit la Seigneurie de Hierges.

Melisinde de Jauce, fille de Gerard I, & de Melisinde de Hierges dont nous avons parlé ci-dessus, eut en partage l'Avouerie de Hasbaie, & la terre de Lumain, & fut mariée avec Gosuin de Limbourg-wassemberg, & en eut Louis de Limbourg-wassemberg, avoüé de Hasbaïe, Seigneur de Lumain, & de Chaumont; & celui-ci, ayant épousé Yolante de Diest, en eut un fils Arnou de Limbourg-wassemberg, avoüé de Hasbaïe, Seigneur

---

(*u*) Extrait du Miroir des nobles de Hasbaie par Heimricourt, pag. 70: » Madame Alix, troisieme fille de Monsieur Lambert d'Oupey, fut mariée avec un très-noble » Chevalier, qui tiroit son origine des Bannerés, & qui le » pouvoit être aussi si la fortune lui eut été plus favorable. » C'est Monsieur Gille, Seigneur de Jauche, de Hierges » & de Bioul, dont il y a de beaux enfans: l'une des filles » a épousé, depuis peu, Monsieur Guillaume de Skendremale, Chastelain de Montenaken. «

de Lumain, père, par Alix de Hermale, sa femme, d'Yolante de Limbourg-wassemberg, qui porta l'Avouerie de Hasbaïe; & la Seigneurie de Lumain en mariage à Louis de Los-d'Agimont, Seigneur de Neufchatel; & n'ayant procréé de lui qu'une fille, savoir Marie de Los-d'Agimont, l'Avouerie de Hasbaïe & la Seigneurie de Lumain passèrent en la Maison de la Marck, par le mariage de cette fille avec Gerard de la Marck, Seigneur d'Aremberg, dont la postérité possede encore la Haut-Vouèrie de Hasbaïe & la Seigneurie de Lumain.

XVII. Guillaume de Bar-sur-Seine eut en partage, d'Henri de Bar son père, le Vicomté de Brogne & l'Avouerie de l'Abbaïe de ce lieu. Jacques Meyer, en sa Chronique de Flandres, en parle avec beaucoup d'éloge: (x) il assista aussi avec Hugues de Florines, dit de Rumigni, son oncle, à la confœdération faite entre

(x) Extrait de la Chronique de Flandres, par Jacques Meyer. *Anno 1197, exeuntibus induciis cum Sarracenis novus... conscribitur exercitus in Asiam adversùs barbaram religionem mittendus. Ejus expeditionis in primis se duces professi sunt Philippus Suevorum Dux; Henrici Cæsaris frater, Conradus Archiepiscopus Mogontinus...: Harvicus Archiepiscopus Bremensis, Rodulphus Episcopus Verdensis, Henricus Dux Saxoniæ, Lupoldus Dux Austriæ, Henricus Comes Palatinus Rheni, Hermannus Comes Turingiæ, Henricus Comes Lovaniensis, idem Dux inferioris Lotharingiæ, Walramus Lemburgensis, Theodoricus Clivianus, Adolphus Holsatius, Simon Montefortis, Galtherus Blesensis, Andreas Savengius,* GUILELMUS BARENSIS, UGO FLORINIUS, *Guilelmus*

Jean d'Irlande d'une part, & le Comte de Namur d'autre, comme le témoigne un ancien manuscrit de l'Abbaïe de Cisoin. (y)

Ce Guillaume de Bar eut à femme Alix de Chiny, deuxième fille d'Albert, Comte de Chiny, & d'Agnès de Bar-en-Barrois, comme Aubert le Mire rapporte l'avoir tiré des archives de l'Abbaïe d'Orval. (z) Une

---

Saleberiensis, qui pervecti in Syriam Berytum, Joppenque Urbes recuperaverunt.

(y) Extrait d'un ancien livre manuscrit de l'Abbaïe de Cisoin, fol. 65.

Omnibus ad quos præsens scriptum pervenerit, Joannes Dominus Hyberniæ, Comes Moretonii, noverit universitas vestra me de voluntate & assensu Balduini, Comitis Flandriæ & Hannoniæ, inisse fœdus cum Philippo Comite Namurcensi, consanguineo meo, fratre prædicti Comitis Balduini, &c. hoc autem fœdus tenendum & observandum, tactis Sacrosanctis Evangeliis, tam prædictus Balduinus Comes, quam ego juravimus, testibus A. Cantuarensi Episcopo. W. Lexoviensi, & H. Donent. Episcopis. E. Elyensi, & W. Abricensi Electis, Balduino de Albamalla, W. Marescalco, WILLELMO DE BAR, Comitibus; Wilhelmo de Humeto, Constabulario Normanniæ, W. filio Senechalli Normanniæ, Rad Taisson, Joanne de Pratellis, Petro de Pratellis, W. de Hanoio, Philippo filio Comitis, Sigero Castellano de Gandavo, Balduino de Comenis, Ferrico de Bevres, Petro de Mesnil, Nicolao de Condato, HUGONE DE RUMIGNEIO, Clarembaldo de Alta-Ripa, & multis aliis. La date de cette lettre n'y est pas marquée, mais elle doit être donnée vers l'an 1200.

(z) Extrait de la Chronique Belgique d'Aubert le

ancienne généalogie donne au même Guillaume pour femme, Amicie de Beaumont, qui peut avoir été sa seconde femme, c'est d'où *Jean Petit*, dans sa Chronique de Hollande, parlant de la bataille de Westcappelle, donne au petit-fils dudit Guillaume, tantôt le titre de Comte de Beaumont, tantôt celui de Comte de Bar; puis, dans le cours de l'an 1288, le même auteur le nomme Seigneur de Bromo, savoir, parce qu'il étoit Vicomte de Bromo, ou de Bronio. (*a*) Ce Guillaume de Bar, Vicomte de Brogne, fut père de Guillaume II, qui suit; & de Jean de Bar, dit de Brogne, ou de Bronio, qui fut fait Abbé de Gemblours, en 1236: son deuxieme

---

Mire, tiré par lui des archives de l'Abbaïe d'Orval: *Albertus (Comes Chiniacensis) obiit circiter annum 1163; & ex Agnete tres reliquit filios, totidemque filias. Ludovicum in Comitatu, Theodoricum Dominum de Marbieres, Arnulphum Episcopum Verdunensem, Idam uxorem Domini de Aspremont, N... Dominam de Hierges; & N... matrem Rogeri de Walcheim.*

(*a*) Extrait de la Chronique de Hollande, Zélande, &c. par J. F. Petit: » L'an 1253 cette Marguerite, Comtesse de Flandres, querellant le pays de Walchren être » des appendances de la Comté de Flandres, envoya le » Comte de Guise, & celui de Beaumont ou de Bar, avec » ses deux fils, Guy & Jean de Dompierre, en France, » Bourgogne, Picardie & Brabant, pour lever gens à foulde, qui l'aydassent à reconquester l'Isle de Walchren ... » Le Roi des Romains esmena en Hollande le Comte » Guy de Dompierre, & Jean son frère, les Comtes de » Guise & de Beaumont, avec grand nombre de Cheva-

succeſſeur à cette Prélature, fut Arnou de Caſtres ſon parent. Ils ſe trouvent titrés à un archive de Gemblours, *iſſus d'illuſtres familles.* (*b*)

XVIII. Guillaume II, Comte de Bar-ſur-Seine, ſuccéda à ſon père au Vicomté de Brogne, & en l'Avouérie du Monaſtère de S. Gerard à Brogne. Il ſuccéda auſſi à Milon III, Comte de Bar-ſur-Seine, ſon grand-oncle au Comté de Bar, après que celui-ci fut tué avec Gaucher ſon fils au ſiége de Damiette en 1219. Ce ne fut cependant point ſans difficulté, qu'il récueillit cette ſucceſſion: car Laurence de Bar, fille aînée de Thibaut de Bar, Seigneur de Chanlot, lequel étoit frère de Milon III; prétendit y ſuccéder, comme étant plus proche en dégré, que n'étoit Guillaume II de Bar, qui étoit ſeulement petit-fils d'Henri de Bar, Seigneur de Hierges, autre frère du Comte Milon III: en quoi elle ſe croyoit d'autant plus fondée, que le Comté de Bar-ſur-Seine, étoit un bien provenu d'Euſtache de Tonnerre,

---

» liers & Gentils-hommes, qu'il fit mettre en bonne & » ſeure garde au Château de Wateringe; « puis parlant de la défaite du Seigneur d'Amſtel, il dit » qu'il fut » defait par le Seigneur de Reneſſe, & y demeura ledit » Seigneur d'Amſtel priſonnier avec grand nombre de ſes » ſubjects, & le Seigneur de Bromo tué.

(*b*) Extrait de la liſte des Abbés de Gemblours: *Joannes de Bronio, vir prudens & inclytus obiit anno* 1259. *Arnulphus de Caſtris, Protector Monaſterii eximius, obiit anno* 1300 *&c. omnes claro ſtemmate nati.*

mère de Milon I ; & entré par conséquent par une femme en sa maison ; Guillaume, au contraire, soutint que les filles n'avoient rien à prétendre aux Terres Féodales, ce qui engageoit Laurence à vendre son droit à Thibaut Comte de Champagne, & c'est ce qui fut effectué par lettres de l'an 1219 ; peu de temps après, le Comte de Champagne s'empara entiérement du Comté de Bar-sur-Seine ; ce qui occasionna une longue guerre entre les Comtes de Champagne & ceux de la Maison de Bar. Cependant Guillaume, se voyant dépouillé de son Comté, prit le parti de se croiser, & passa en Palestine avec le Roi Saint Louis. Meyer rapporte dans sa Chronique, qu'il se trouva avec le Roi à la Massoure en 1250, ayant suivi ce Prince jusqu'au moment qu'il fut fait prisonnier. C'est alors, que Guillaume de Bar fut tué (c). On prétend aussi que ce fut là, que Guillaume cria au Roi *où que soit suivraie toi*. dévise que sa postérité a conservée jusqu'à nos jours avec le surnom de PAIGE, surnom qui est analogue à cette dévise. Guillaume II de Bar, eut d'Elisabeth de Noyers, sa femme, fille de Milon III, Seigneur de

(c) Extrait de la Chronique de Flandres, par Jacques Meyer : *Anno 1250, ipse Rex cum fratribus Carolo & Alphonso, cum Guilelmo Dampetra, jam designato Flandriæ Comite, aliisque permultis, vivus in hostium venit potestatem.* GUILLELMUS BARRENSIS, *Archenbaldus Borbonius, Robertus Episcopus Bellovacorum, Guilelmus Melletanus, Comesque Vindocinensis, & Montefortis, cum aliis nobilibus amplius ducentis, ferro aut morbo absumpti.*

Noyers, un fils nommé Waldefroid, ou Godefroid de Bar, qui suit.

XIX. Waldefroid de Bar, Vicomte héréditaire de Brogne, & Avoué de l'Abbaïe de S. Gerard, retint le titre de Comté de Bar-sur-Seine, & celui de Pair de Champagne, dignité qui étoit attachée au Comté de Bar; il est nommé tantôt Comte de Bar, tantôt Comte de Bronio, ou de Bromo, à cause de sa qualité de Vicomte de Brogne. Presque tous les Auteurs, qui ont écrit l'histoire de la bataille de Westcapelle, donnée en 1263, & celle de l'affaire passée à Loenen en 1287, font mention de lui. Corneille Zantfliet, Moine de S. Jacques à Liége, qui finit sa Chronique à l'an 1461, le nomme Waldefroid Comte de Bar; (*d*) de même que Guillaume de Nangis, (*e*) qui écrivit sa Chronique dans le XIII Siécle. Jacques De Guise, (*f*) Meyer, (*g*)

(*d*) Extrait de la Chronique de Corneille Zantfliet: *Anno* 1253, *Theobaldus de Ghysen, & WALFRIDUS DE BARRO, Comites, cum Ghiotto & Joanne de Donpier, collegerunt innumerabilem exercitum.*

(*e*) *Guill. de Nangis in Chronico apud d'Achery, tom* 2. *Spicilegiorum.*

(*f*) *Guisius in Chron. ad annum* 1253.

(*g*) Extrait de la Chronique de Jacq. Meyer, imprimée de son vivant en 1538, Norimbergæ apud Jo. Petreium: *Margarita Grandem ex Flandria Atrebatesioque conflatum exercitum cum duobus filiis misit in Zelandiam... capti Principis filii Guido Joannesque, cum Comitibus Theobaldo Ghis-*

Dinter, Mathieu Paris, Snoy, & Beka, dans leurs Chroniques, lui donnent le même nom, & ce dernier, qui

---

nensi, ac GODOFREDO BARRENSI, *cum aliis ducentis triginta, ut Guisianus tradit, equestris ordinis viris, tota classe cum omni instrumento bellico amissa: hæc in Valachria ad Westcapellam, quarto nonas Julias.*

On lit, dans la seconde édition, *Theobaldo Barrensi*, & *Godefrido Ghisnensi*; ce qui est contraire aux écrits de tous les anciens, & ce n'est qu'après l'Auteur de cette seconde édition, qu'on a attribué ce passage au Comte de Bar-en-Barrois. Cet Auteur est tombé dans cette erreur, parce que la Maison de Bar-sur-Seine ne lui étoit point assez connue, & qu'on ne trouvoit pas des Godefroids ou des Waldefroids dans la Maison de Bar-en-Barrois; toutefois le surnom de Bromo, ou de Bronio, donné par plusieurs écrivains audit Waldefroid de Bar, dénote clairement, qu'il ne s'agit ici que du Comte Waldefroid de Bar, Vicomte de Brogne: & ce qui a donné encore occasion à la confusion, c'est que Renau & Thibaut de Bar-en-Barrois avoient été faits prisonniers quelque tems avant la bataille de Westcapelle, dans une action passée sur les frontières de Gueldres, entre l'Evêque d'Utrecht, soutenu par le Comte Guillaume de Hollande, Roi des Romains, & le Duc de Brabant d'un côté, & entre Othon, Comte de Gueldres, d'autre côté; lorsque celui-ci fut sécouru par le Comte Thibaut-de-Bar, par Reinau son frère, par Henri Comte de Luxembourg, tous faits prisonniers, & par le Comte de Juliers. Les mémoires qu'on en trouve sont deux lettres: l'une sur la rançon de Reinau de Bar, qui devoit se payer à Guillaume, Comte d'Hollande, est du Dimanche des Rameaux, de l'an 1254, vieux stile, & fut donnée à Genappe. L'autre, qui est donnée en la

l'avoit appellé Wolfard DE BERRO dans sa Chronique, écrite en latin, le nomme Comte de Bromo dans sa grande Chronique écrite en Flamand, comme Scriverius l'a aussi nommé *(h)*. L'Anonime dans les Ana-

---

Ville de Grave, le Mardi après mi-carême 1253, regarde la rançon de Thibaut de Bar, qui devoit se payer au Duc de Brabant; or le Duc de Brabant n'a eu aucune part à la bataille de Westcapelle, mais bien en la guerre de l'Evêque d'Utrecht contre le Duc de Gueldres; il s'ensuit donc, que les lettres, que Butkens rapporte, touchant la rançon de Reinau, & Thibaut de Bar, regardent leur captivité, arrivée près de la Ville de Grave, ou sur les frontières de Gueldres. Veldenaer rapporte que l'Evêque d'Utrecht ramassa des richesses immenses des prisonniers & du butin, qu'il fit en cette occasion sur le Comte de Gueldres. Voyez Heda, pag. 342, & Beka, pag. 74, dans l'Histoire de l'Evêque Henri. Edit. Franeker. 1612.

(h) Extrait de la Chronique de Jean de Beka, écrite en latin: *Theobaldus de Ghysen & WOLFARDUS DE BARRO, Comites, cum Guidone seu Giolo, & Joanne de Dampier, filiis Margaritæ Comitissæ Flandriensis, collegerunt innumerabilem exercitum ex Flandriâ, Franciâ, Picardiâ & Pictaviâ... pro subjuganda Valacria... Florentius Præses... hostes viriliter aggressus est, de quibus inopinatum trophæum die quartâ Mensis Julii potenter adeptus est... Rex igitur Comites de Ghysen & de Berro, duosque filios Margaritæ Comitissæ captivos destinavit in Hollandiam.*

Extrait de la même Chronique de Beka, écrite en flamand, connue sous le nom de *Chronicon auctius Joannis de Beka:* » In den jaer ons heeren 1253, Tibbout van Ghissen, » ende WOLFAERT VAN BROMO, graven, mit Ghyen, » en mit Johanne van Dampier, Margriten der gravinnen

lectes d'Antoine Mattheus, qui finit sa Chronique à l'an 1480, l'appelle tantôt Wolfard de Bremo, & tantôt Comte de Brenio. (*i*) Boxhorn & Veldenaer (*k*) lui

---

» sonen van Vlaenderen ; vergaderden een onghetallic
» Heir uyt Vlaenderen, uyt Brabant, uyt Picardyen, ende
» Poictou... die Coninck sende den grave van Ghiese,
» ende den GRAVE VAN BROMO, en Margriten der gra-
» vinnen twee sonen gevangen in Hollant «. Le même Auteur, parlant de l'action arrivée à Loenen, en 1287, dit que le Comte de Bromo y fut tué ; autre marque qu'il est différent du Comte Thibaut de Bar, qui ne mourut que l'an 1292 : voici les mots de la Chronique : » In dien
» stride bleven die heer var Bromo, een vroom Ridder,
» met veel uytgecoren wapenturiers «.

(*i*) Extrait d'une ancienne Chronique de Hollande, qui se trouve imprimée dans les Analectes d'Antoine Mattheus, tom. V. pag. 541 : *Margareta vocavit ad se Thyboudum Comitem de Gisen, & WOLFARDUM COMITEM DE BREMO, cum multis aliis Principibus, cum multo salario, ut in Walcheren, & ultrà in Zelandiam, properarent.... Guido Comes captus fuit, junior filius Margaretæ, & Comes de Gisen & BRENIO, & hi omnes ducti sunt in Hollandiam.*

(*k*) Extrait de la Chronique de Hollande, par Jean Veldenaer, fol. 292. Margriet die grevinne ontboet Tybout, den Greve van Ghysen en WOLFAERT DEN GREVE VAN BRONIO, en veel ander Heren, ende gaf hem groot soudie, dat si Walcheren, en voert Zelant, soude helpen winnen, ende seynden Ghye en Johan van Dampier hoer soen mit desen heren, ende mit al den volck te schepe, om Zeelant te winnen, en eerst Walcheren... greve Ghye wert daer ghevanghen,... oeck wert daer ghevanghen Willem van Dampier, Margrie-

donnent le nom de Wolfard Comte de Bronio : la Chronique *diversorum gestorum*, qu'on trouve aussi dans les Analectes de Mattheus, le nomme *Comes Boloniensis*, soit par erreur au lieu de *Broniensis*, soit peut-être, à cause qu'il étoit issu d'Ide de Bologne. Gouthoven, dans ses remarques sur la Chronique de Scriverius, avoue son embarras, ne sachant de quelle Maison de BAR étoit ce Comte Waldefroid, qu'il auroit mieux connu s'il n'avoit pas ignoré que Brogne existât quelque part ; comme on le voit clairement par ses écrits : (*l*) ce même défaut

---

sen joncxsten soen, en die greve van Ghysen, ende die greve van BRENIO. Idem apud Boxhorn.

(*l*) Extrait de la Chronique de Hollande, par Scriverius, augmentée des notes de Wautier de Gouthoven : » In den jaere 1253 heeft de Grevinne van vlaenderen, » genaemt swerte Margriete, van Koninck Willem het » lant van Walcheren begheert te hebben... daert wert » seer gevochten... en dat was op sint martyns dach in » den sommer... de grave Gwie met Jan van Dampiere » syn broeder, met den grave van ghysen ende den » GRAVE VAN BROMO, met veel meer ander ghevangen » heeren, Ridderen, en knechten syn in Hollant op't huys » te watheringhe in bewaernisse ghebrocht. [Voyez » pag. 311 & 312] Als'er in't jaer 1287 tusschen » Johan van Zyrick Bisschop van Utrecht ende den » heeren Ghysbrecht van Aemstel, ende harman van » woerden om't slot vredelant, en't slot Monfort, geschil geresen was, soo dat se tot de wapenen waeren » gekomen... Graef Floris hadde heer Costin van Renesse » met de Zelanders ontboden, 't welck als heer Gysbrecht » vernomen hadde, is den Zeelanders by Loenen te

de connoissance engagea l'Auteur de la seconde édition de la Chronique de Meyer, de changer le nom de *Godefroid de Bar* en celui de *Thibaut de Bar*, croyant, que ce Seigneur étoit le même que le Comte de Bar-en-Barrois : le premier donc, qui fit de justes remarques sur ce passage de l'histoire d'Hollande & de Zélande, fut le savant *Buchelius* ; qui par ses réflexions sur l'ancienne inscription de l'Eglise de Brogne, que nous avons rapportée ci-devant pag. 49, retrouva cette maison; il faut cependant que Jean de Beka eut connoissance de cette inscription, puisqu'il semble en avoir emprunté des

---

» gemoet gegaen, ... daer bleven doot vele vrome » wapenturiers ende Mannen van oorloge ; onder andere » bleef daer de heere van BROMO. « [ibid. pag. 328] Voici les annotations de Gouthoven sur ce passage de Scriverius : » De Grave van BROMO : aldus staet deses » graefs lantschaps naem in do chronyck ongetwyfelt » vervalscht van uytschryvers oft Druckers, want in die » plaets behoort te staen BARRA oft BAR. Dese graef » wert genoemt van Meyer ex Jacobo Guisiano in d'eerste » druck GODEFRIDUS BARRENSIS, in de tweede » THEOBALDUS BARRENSIS ; van Beka WALFRIDUS » DE BARRE [alias Berro]. Desgelyckx oock Dinterus, » en onse Snoyus : ick en weet niet welcke naem Theo» baldus, oft Walfridus, of Godefridus deses graefs » rechte naem is... nu belangende het graefschap van » BARRO, ick en wete niet dat'er nu een graefschap is » dat also heet : een seker deel van vranckryck aen den » moesel, toebehoorende den hertogh van Lothringen, » synde vassal in desen des Konincx van Vranckryck,

mots pour s'expliquer sur Waldefroid de Brogne, dont il fait mention dans sa Chronique flamande & qu'il y appelle de *Heer van Bromo een vroom Ridder*, & dans sa version latine, où il est nommé *Dominus de Bero, Miles inclitus* : on doit absolument convenir que ces mots sont pris de ces vers : *WALFRIDUS BARRI COMES INCLITUS atque benignus, Bronensis terræ defensor tempore guerræ, & claræ stirpis ADELUSIA nobilis uxor, hoc Templum SANCTO simul exstruxere GERARDO.* (*m*) C'est cette inscription aussi, laquelle

---

» plach men te noemen Pays de Barrois. *Territorium Barrense*, dit Lantschap, synde in voortyden een graefschap, » is na een hertoghdom geworden. Bar le Duc, d'hoffstad wort daer alsoo genoemt tot onderscheyt van » andere twee, *Bar-sur-Seine* en *Bar-sur-Aulbe*; dit Landtschap wort oock *Bar*, *Barum* en BARIUM geseght : in » Vranryck is noch Duché de *Berry*, *Biturignum Ducatus*, maer dit meen ick dat al een Hertoghdom was » voor het jaer 1250, soo dat ick niet weet waer ick » desen graef sal thuys brenghen. « [Voyez pag. 317 & 318] Item » Doe gysbrecht van Amstel gevangen werde, » bleef daer doot de heer van BROMO. Wat heer van » BROMO dat dit is, en weet ick niet : de duytsche » Beka seyt de heer van BROMO een vroom Ridder : » de Latynsche DOMINUS DE BERO MILES INCLITUS. « Ibid. pag. 334.

(*m*) J'ai acheté de M. Van Heurck, Conseiller de Commerce de l'Impératrice Reine de Hongrie, une Chronique de Hollande, avec des notes manuscrites de Simon van Leeuwen & de Buchelius; c'est là que j'ai trouvé cette inscription, telle qu'elle se trouve à Brogne.

jointe aux armes, que la postérité de Waldefroid de Bar a constamment portées, qui nous a fait connoître la Comtesse sa femme, dont le nom & presque toute la mémoire s'étoit perdue en France, nonobstant qu'elle fût Princesse du sang : car elle étoit fille d'Eude de Bourgogne, Seigneur de Montagu, issu en ligne directe & masculine de Robert de France, Duc de Bourgogne, troisième fils du Roi Robert. Sa mère étoit Elisabeth de Courtenai, aussi Princesse du sang de France, veuve de Gaucher de Bar-sur-Seine, tué avec son père au siége de Damiette en 1219; fille de Pierre II de Courtenai, Empereur de Constantinople : elle étoit sœur aussi de Baudouin de Courtenai, aussi Empereur de Constantinople, qui écrivit le 5 Août 1243, une lettre à la Reine Blanche, pour marier ladite fille de sa sœur au Soudan d'Ichonie, Prince de Licaonie, de la Cappadoce, & de la petite Arménie.

Voici la traduction de cette lettre, qui étoit écrite en latin, suivant le stile du tems. (*n*)

» Baudouin, par la grace de Dieu, Empereur très-fidèle

(*n*) Extrait d'un regitre du thrésor du Roi, intitulé : TITRES ANCIENS : *Excellentissimæ Dominæ Blanchæ Dei gratia Francorum Reginæ illustrissimæ, Balduinus eadem gratia fidelissimus in Christo Imperator, a Deo coronatus, Romaniæ Moderator, semper Augustus, consanguineus suus salutem . . . sciat siquidem dominatio vestra nos & nostros multimodas paupertatis angustias in Romaniæ partibus diu passos, quæ omnia graviter sustinentes omnimodam versabq.*

» en Jesus-Christ, tenant de Dieu sa Couronne, Souve-
» rain de la Romanie, toujours Auguste à Très-Haute
» Dame, Blanche sa Cousine, par la grace de Dieu très-
» Illustre Reine de France salut. Vous savez, Madame, les
» revers & les longues calamités que nous avons éprouvés
» avec nos Alliés dans la Romanie, ce qui nous fit pen-
» ser fortement à tous les moyens de nous relever d'une
» situation si cruelle; en conséquence nous avons deman-
» dé du secours de toutes parts, & nous en avons enfin
» obtenu du Soudan d'Ichonie, que nous regardons com-
» me le plus puissant & le plus riche des Princes infidèles,
» possédant plusieurs riches Provinces dans notre voisi-
» nage. L'Ambassadeur que nous lui avions député, chargé
» de l'ordre exprès de lui demander du secours contre
» Vatace notre ennemi & le sien, en fut accueilli avec

mus in corde materiam, per quam possemus subsidium adipisci, compertoque... Soldanum de Ycon, Dominum potentissimum, quo nullum ditiorem credimus esse Paganum, tenentem in propinquis ac vicinis nobis mœnibus Dominatum. Consilium habuimus de mittendo ad ipsum nostrum nuntium specialem ad inquirendum & sciendum, si quod habere possemus adminiculum ad inimicum nostrum Vastachium deprimendum, maximè cum ipse Soldanus esset eidem Vastachio similiter inimicus. Nuntio autem nostro illuc pervento & honorificè ac honestè recepto,... ipse Soldanus nuntium suum... cum exeniis pluribus ad nos misit, videlicet quemdam potentiorem ac grandiorem de suis partibus Admiraldum, cum litteris de credulitate, bulla sua aurea communitis, qui Admiraldus de mandato sui Soldani, ac nomine ipsius talis modi nobiscum iniit pactiones, &c. item pro dictâ confœderatione tenendâ, & amicitiâ plenius confir-

» tous les égards & les honneurs dus à son rang & à sa » qualité, ensuite le Soudan de son côté envoya son Ami» ral, qui est un des principaux de sa Cour, muni de ses » lettres de croyance en caractères d'or & plusieurs pré» sens; c'est ce Ministre qui a conclu un traité d'alliance; » mais le Soudan, dans la vue de rendre cette alliance » plus inviolable & notre amitié plus durable, voudroit » s'unir à nous par les liens du sang, & comme nous n'a» vons point de sœur, il nous demande une de nos Nièces » en mariage, il promet qu'elle pourra toujours vivre dans » la réligion chrétienne & la foi catholique, amener avec » elle les Ministres de sa réligion & composer sa suite de » personnes chrétiennes ou autres; en faveur de notre Nièce » & de nous, il s'engage de bâtir des Eglises chrétienes » dans toutes les Villes dont le nombre est presque infini & » a assigné des revenus honnêtes aux Prêtres qui les déservi» ront, il fera encore en sorte que les Archevêques & Evê» ques établis dans ses domaines, soient soumis au Patriar-

mandâ, petiit unam mulierem de nostro genere in uxorem, videlicet unam neptem nostram virginem, cum non habemus sororem, cui possit matrimonio copulari. Hoc autem modo debet & vult eam ducere in uxorem : quòd ipsa in lege christianâ & catholicâ fide omni tempore permanebit, ... & capellanos suos & clericos secum habebit, & totam familiam christianam ... item ipse Soldanus, ob amorem nostræ neptis & nostrum, in omnibus & singulis civitatibus suis, quarum numerus est quasi infinitus, construi & ædificari faciet Ecclesias christianas, & omnibus clericis, qui in eis deservire voluerint, competentes redditus assignabit; item omnes Episcopatus & Archie-

»che de Constantinople; tels sont les motifs qui nous font
» prier instamment Votre Majesté d'engager notre sœur
» Elisabeth & Eude, Seigneur de Montagu son époux,
» à nous accorder & envoyer une de leurs filles, afin que
» nous puissions nous rendre effectif ce traité, qui nous
» est si utile & si avantageux, c'est à ce sujet que nous
» avons député vers Votre Majesté notre cher & fidèle
» Henri de Vergy, Chevalier, l'un de nos Gentils-hom-
» mes, porteur des présentes, qui fut élévé parmi nos frères
» & sœurs, & fut témoin oculaire & auriculaire des choses
» dont nous vous informons & que nous envoyons expres-
» sément vers Votre Majesté, pour qu'il nous améne cette
» Princesse. Donné à Constantinople, l'an du Seigneur
» 1243 & de notre Empire le quatrieme.

---

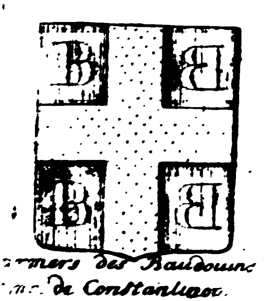
piscopatus terræ suæ faciet esse subjectos Patriarchæ Constantinopolitano... unde Serenitatem vestram... attentissimè deprecamur, quatenus nobilem mulierem Elisabeth, Dominam Montis-Acuti, sororem nostram, & Odonem ejusdem castri Dominum, virum suum, ad hoc inducere dignemini & monere, ut unam de filiabus suis nobis concedant & mittant ad dictum negotium ita fructuosum & utile peragendum. Pro negotio autem isto complendo dilectum & fidelem ac familiarem militem nostrum Henricum Verjus latorem præsentium, qui cum fratribus & sororibus nostris semper fuit nutritus, & qui prædicta omnia auribus suis audivit, & oculis suis vidit, ad sublimitatis vestræ præsentiam destinamus pro dictâ virgine adducendâ &c. Datum Constantinopoli, anno Domini 1243 non. Aug. Imperii nostri anno 4. Cette lettre est seellée sur plomb, & de soie au bas en rouge, on la trouve entre les preuves de l'histoire de la Maison de Courtenai, par du Bouchet, pag. 19 & 20.

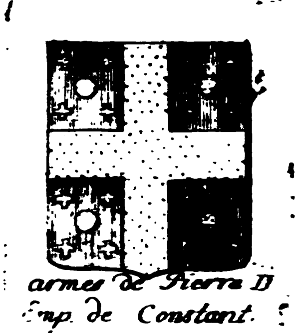
Cette lettre nous fait connoître qu'une Princesse du sang de France, fut destinée pour épouser un Prince de plus puissant parmi les infidèles, & ce mariage auroit certainement été avantageux pour les chrétiens; mais cette alliance n'eut pas lieu; Adelais de Montagu, une des filles d'Eude de Bourgogne, ayant préferé d'épouser Waldefroid de Bar, Vicomte de Brogne. C'est ce dernier mariage de cette Princesse, qui se prouve par les armes de Courtenai-Constantinople, que plusieurs personnes de sa postérité ont portées, conjointement avec les armes de la maison de Bar-sur-Seine ou de Brienne, & celles de Châlon-ancienne, comme nous les joignons ici, & comme elles se trouvent en l'Eglise de S. Jean à Liége sur le tombeau de Messire Henri de Bar, dit LE PAIGE, décédé en 1553.

On doit remarquer en ces armes, que celles qui se voient sur la bannière à senestre des armes de la Maison de Bar, savoir celles de gueules à la croix d'or, cantonnées de quatre croix alaisées de même, sont précisément les armes d'Elisabeth de Courtenai, fille de Pierre II de Courtenai, Empereur de Constantinople & mère de la Comtesse Adelais : car c'est se tromper, que de donner à Pierre II, les armes cantonnées de quatre B adossés. Ce ne sont là que les armes des Empereurs de Constantinople du nom de Baudouin, lesdits quatre B étant les chifres ou lettres initiales du nom de Baudouin. Les Empereurs Pierre & Philippe, portèrent donc la croix cantonnée de quatre petites croix alaisées,

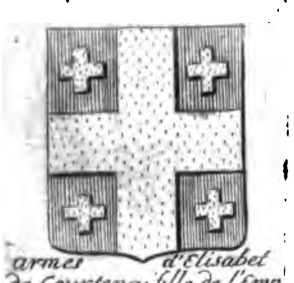

pag. 190.
OU QUE SOIT SUIVRA IE TOI

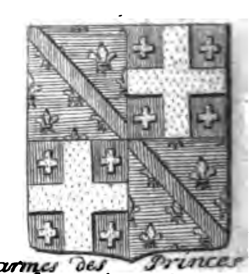
Pl. 153


armes des Baudouins Emp. de Constantinople.


armes de Pierre II Emp. de Constant.


Armes de Comtes de Runckel


armes d'Elisabet de Courtenai fille de l'Emp Pierre II.


armes des Princes de Tarente Emp. titulaires

comme ci-dessus, & comme on les voit dans les vitrages de l'Abbaïe de S. Denis en France, où les premieres Croisades sont répresentées. (*o*) On les voit cantonnées aussi quelquefois de vingt croix, & de quatre bésans, ou annélettes, comme elles se trouvent imprimées en cire, & attachées à plusieurs lettres dans le trésor des Chartres de France (*p*). Nous joindrons ici, pour éclaircissement ultérieur, les armes de Courtenai-Constantinople, comme elles ont été portées avec leur changement par les Empereurs Pierre, Robert, & Philippe ; item, celles qu'ont porté les Empereurs Baudouins de Constantinople ; & celles des Princes de Tarente, Empereurs titulaires de Constantinople.

J'ai trouvé aussi dans les archives de Brogne, quelques titres qui m'ont appris qu'Adelais de Bourgogne-de Montagu, qui rebâtit avec Waldefroid, Comte de Bar son mari, l'Eglise de Brogne, a donné une dîme à cette Abbaïe. Dé leur mariage sont nés deux fils & une fille,

---

(*o*) Voyez à S. Denis le VIIIe. vitrage derriere le grand Autel, fait par ordre de l'Abbé Suger, qui mourut en 1152. Thrésor des antiquités de la Couronne de France. Tab. 53. N°. 2.

(*p*) *Ibid.* N°. 1. Item. Titres de l'an 1267, 1269 & 1280. Voyez l'Histoire Généalogique de la Maison de Courtenai par du Bouchet, pag. 89, 90 & 91; Item. Layette des Contrats des Grands. N°. 13 dans le trésor des chartes de France. Du Bouchet *ibid.* pag. 99. Bertholet, Histoire du Duché de Luxembourg, tom. 6, fol. XVIII & tab. IX N°. 38.

ſavoir 1°. Reinau de Bar, qui fut Grand-Bailli de Champagne, & aſſiſta en 1271 en cette qualité avec ſes couſins, Jean de Châlon, & Guillaume de Courtenai, Seigneur de Champignelles, au dénombrement donné par Henri Comte de Champagne, Roi de Navarre, à Philippe le Hardi Roi de France (*q*). Il ſe trouve nommé auſſi dans une liſte de vaſſaux, qui firent hommage, en 1292, à Henri Duc de Luxembourg, à l'occaſion de ſon mariage avec Marguerite de Brabant, où il ſe trouve titré REGINALDUS DE BERRO. 2°. Guillaume de Bar, III du nom qui ſuit. 3°. Agnès de Bar, qui épouſa Sigefroid Baron de Runckel & de Weſterburg; c'eſt elle qui porta en cette Maiſon les armes de Courtenai-Conſtantinople, marquées ci-deſſus du chef d'Adelais de Montagu ſa mère, petite fille de l'Empereur Pierrre II.

(*q*) Extrait du Tréſor des Chartes de France, regit. 30 N°. 415. *Henricus Dei gratia Rex Navarræ, Campaniæ & Briæ, Comes Palatinus, notum facimus quod cum Excellentiſſimus Dominus noſter Philippus, Dei gratia Francorum Rex illuſtris, nos in hominem ſuum recipiſſet... nos... eidem Domino Regi nominato & ſpontanei recognovimus & recognoſcimus, nos tenêre, & debere tenêre Comitatum Campaniæ & Briæ, & homagium ligium ab eodem. In cujus rei teſtimonium & munimentum præſentibus litteris noſtrum fecimus apponi ſigillum. Anno 1271. Præmiſſis interfuerunt* REGINALDUS DE BARRO, *Joannes de Cabilone, Guilelmus de Cortaneto, Hugo de Conflans, Conſtabularius Campaniæ, &c.*

XX. Guillaume de Bar, III du nom, Comte Titulaire de Bar-sur-Seine, Pair de Champagne, Vicomte de Brogne, & Avoué de S. Gerard, fut un des Chevaliers, qui assista aux nôces de Thierri IX, Comte de Cleves, & fut élévé à la dignité héréditaire de Chevalier de l'ordre du Cigne: il porta tantôt le nom de BAR, tantôt celui de BRONIO ou de BORRONIO, à cause de sa qualité de Comte ou Vicomte de Brogne. C'est sous ce dernier nom, qu'il est connu dans le testament de Guillaume de Courtenai, Seigneur de Champignelles, son parent par sa mère, & dont il fut constitué en 1276, exécuteur testamentaire, avec l'Abbé de Fontaine-Jean, l'Archevêque de Sens, & le Curé de Garchy. (o); Il déservit quelque tems la place de Grand-Bailli de Champagne, & mourut vers l'an 1293, lorsqu'il fut enterré en l'église de Basse-Fon-

(o) *Extrait du testament de Guillaume de Courtenai, Seigneur de Champignelles, traduit du latin, suivant la version de Mr. du Bouchet*: Je Guillaume de Cortinai, Seigneur de Champignelles, fais mon testament,... Je légue pour le secours de la Terre-Sainte, pour gagner des indulgences, mille livres tournois, pour expédier trois Chevaliers, qui passeront la mer, & serviront un an, en cas que je ne puisse y aller en personne,... A Jean de Fontaines 20 livres parisis. A Guillaume de Borronio 20 livres. Et pour que ceci soit ferme & stable, je nomme & constitue exécuteurs de mon testament le vénérable pere l'Archevêque de Sens, l'Abbé de Fontaine-Jean, Guillaume de Borronio Chevalier, & Pierre Curé de Garchy. Fait en 1276, le Jeudi après la nativité de la Vierge.

taine, au milieu du chœur dans le caveau de Gauthier II, Comte de Brienne, Fondateur de cette Abbaïe. Ce qui seul prouve que ceux de BRONIO étoient de la Maison Royale de BRIENNE. (*p*) Guillaume de Bar avoit épousé une Sœur de Jean, Seigneur de Fontaines, laquelle vendit au mois d'Avril 1282, avec sa sœur & avec Jean son frère, un Jardin situé à Fontaines & cette vente fut confirmée par Bonne leur mère. Ledit Jean de Fontaines reçut aussi avec Guillaume de Bronio un legs de 20 livres par testament de Guillaume de Courtenai, Seigneur de Champignelles susdit, & reprit par acte du mois de Juin de l'an 1284 en fief de noble son Seigneur Alexandre de Bourgogne de Montaigu, Chevalier, Seigneur de Sombernon, une corvèe, située dans le finage de Fontaines. (*q*)

(*p*) On peut consulter l'inscription, qui se trouve sur le tombeau de Guillaume de Bronio, & de Reinau de Bar, son frere, les lettres de Dom Martenne Voyages littéraires, pag. 96, & avec plus d'exactitude les archives de Basse-Fontaine.

(*q*) Jean, Seigneur de Fontaines, étoit fils d'Humbert de Sauz, Chevalier Seigneur de Fontaines, & d'une Dame nommée Bonne : un titre de l'an 1281 parle de Cecile & de Guillemette de Sauz, sœurs dudit Jean, Seigneur de Fontaines, & les nomme aussi filles d'Humbert de Fontaines. Chifflet traite amplement de cette famille dans son livre intitulé *Genus illustre Divi Bernardi* : car S. Bernard étoit né à Fontaines en 1091. Quant à Humbert de Saulz, il étoit petit-fils de Guillaume de Saulz, & de Bellotte Dame de Fontaines, fille de Calon de Sombernon, & sœur ou cousine de Garnier de Som-

Guillaume de Bar, Vicomte de Brogne, eur de ſadite femme, 1°. Henri II de Bar, qui ſuit. 2°. Iſabelle de Bar, qui épouſa Gui de Chaſtillon, frère de Gaucher VI Seigneur de Chaſtillon, & fut mère de Gaucher de Chaſtillon, Seigneur de Dours; qui chargea le chef de ſes armes de l'Ecuſſon de Bar-ſur-Seine. André du-Cheſne, dans ſon Hiſtoire généalogique de la Maiſon de Chaſtillon, parlant de Gaucher, tige des Seigneurs de Dours, le fait frère de Gaucher VI, Seigneur de Chaſtillon, mais outre qu'il n'eſt pas apparent qu'il y eut deux frères du même nom de Gaucher, il ne ſe trouve aucune alliance en la Maiſon de Chaſtillon, qui a pu donner lieu à cette briſure, que celle que nous venons d'aſſigner.

3°. Bonne de Bar: elle eut ce nom de Bonne ſa grande-mère maternelle, Dame de Fontaines; dont on ignore le nom de ſa famille: elle épouſa, comme Bertels le témoigne dans ſon hiſtoire de Luxembourg, Walleran de Luxembourg, (r) frère d'Henri Comte de Luxembourg,

---

bernon, Seigneur de Fontaines, Chevalier, eſtimé petit-neveu de S. Bernard, *Chifflet ibid. pag.* 471 *& ſuivantes. Item pag.* 573, 653 *&c.* Alexandre de Montagu, Seigneur de Sombernon, auquel Jean de Fontaines fit hommage, étoit neveu d'Adelais de Montagu, Vicomteſſe de Brogne. On peut conſulter ſur la famille de Fontaines le Pere Anſelme, titre des Marechaux de France, & le même Auteur ſur la Maiſon de Montagu, titre des Ducs de Bourgogne.

(*r*) Extrait de l'Hiſtoire de Luxembourg, par Bertels, pag. 44. *Walramus Henrici frater, ducta uxore Bonnâ Bar-*

devenu Empereur sous le nom d'Henri VII. Elle donna son nom à Bonne de Luxembourg sa niece, petite-fille dudit Empereur, & première femme de Jean, dit le Bon, Roi de France. Ce Walleran de Luxembourg, étoit Seigneur de Dourlers, de Thierimont & de Consorre en Hainaut, desquels biens s'étoit déportée Beatrix d'Avénes sa mère, en 1380, en faveur d'Henri de Luxembourg, son fils aîné, qui les résigna à Walleran son frère (*s*). Il fut tué en 1311 au siége de Bresse (*t*).

---

rensi, &c. Bertels & Pontus Heuter ont confondu ce Walleran, Seigneur de Dourlers avec Walleran son oncle, Seigneur de Roucy & de Liney, & d'autres avec Walleran, fils de celui-ci; sur quoi on n'a qu'à consulter Floris vander Haer, dans son Traité des Châtelains de Lille. Liv. 2. Chap. 4 & 5.

(*s*) *Extrait des piéces recueillies en 1521 par Nicolas de Naves, garde des chartes du Duché de Luxembourg:* Philippe Comtesse de Hainaut Salut... Come no chiere & amée suer Beatris, Comtesse de Luccembourg,... de sa bonne volontes rapporta en nos mains Dourlers, Thierimont, & Consorre, &c. & s'en deshérita pour en adhétiter no neveu le Comte de Luccembourg, devant dit, son aisné fil... encor rapporta en nos mains li cuens, devant dit toutte le terre de Dourlers, de Thirimont & de Consorre,... en s'en deshérita bien & a loi, pour adhireter Monsieur Wallerand sen frere... lequel nous adheritames &c. Donné à Valenciennes, l'an de grace 1308 au mois d'Avril.

(*t*) Voyez Bertholet Hist. de Luxembourg. tom. V. pag. 417. Item Albert Mussat, lib. III.

XXI Henri II, Comte Titulaire de Bar-ſur-Seine, Chevalier de l'Ordre Souverain de Cleves, Pair de Champagne, qui prit le titre de Comte de Brogne & du Saint Empire, fut marié avec Marguérite de Nantueil, une des filles d'Erard, Seigneur de Nantueil & de Trêlon, & de Marguérite de Vaudemont : il vendit avant l'an 1368 pluſieurs biens ſitués en Flandres & en Hainaut, & tranſporta avec Marguérite ſa femme entre autres XXI arpens de terres, ſituées en la Paroiſſe d'Uytkercke, en faveur de Philippe d'Arbois, Evêque de Tournai, comme ſe voit par lettres de l'an 1368. (*u*) Le Comte Henri de Bar eut, de Marguérite de Nantueil, deux fils, l'un nommé Pierre de Bar, qui ſuit ; & l'autre, qui s'appelloit Jacques, porta, comme puiné, les armes de Bar-ſur-Seine ſans billets, ſavoir, *d'azur au Lion d'or.* C'eſt apparemment d'un fils de celui-ci que parle Heimricourt dans ſon Miroir des Nobles de Hasbaye. » Johan » del Champ, dit-il, eſt marieis a Liege alle filhe d'on » riche borgois, nomeit Henry Coing, & en at une » filhe tant ſoilement mariée en Bracbant a Monſſire » Jakemme del Bare de Chamont, manant a Joudongne,

---

(*u*) Extrait d'une lettre de Philippe d'Arbois, Evêque de Tournai, tirée des archives de la famille d'Arbois : *Item XXI menſuras terræ, parum plus vel minus, ſitas & jacentes infra officium & Parochiam de Uytkercke, quas XXI menſuras terræ prædictæ emimus ab Henrico dicto BAR, & Margareta ejus uxore legitima.* Ceci eſt tiré des Mémoires ſur la Maiſon de Nantueil, du cabinet de M. de Herouval.

» s'en at des hoirs, qui sont encore deseagiez. » L'auteur du Recueil héraldique des Bourgemêtres de Liege en parle pag. 90, 150 & 157, où il donne aussi leurs armes, qui sont écartelées *au 1 & 4 de Bar-sur-Seine, & au 2 & 3 d'or à la bande d'azur, chargée vers le chef d'un maillet d'argent.*

XXII. Pierre de Bar, Comte Titulaire de Bar-sur-Seine, Chevalier de l'Ordre Souverain de Cleves, Pair de Champagne, Comte de Brogne & du Saint Empire, Avoué de S. Gerard &c. fut marié avec Isabelle de Mailly, comme se voit par Lettres de Jean de Mailly, Chevalier, données en faveur de Thibaut de BAR, surnommé LE PAIGE en 1420; ces Lettres se trouvent en original és archives de la famille de Bar, dit le Paige, établie en Brabant : nous les rapporterons ci-après. Il se voit aussi par ces Lettres, que Pierre de Bar étoit de la Maison de Bar-sur-Seine, & qu'il fut dépouillé de son château & de sa terre de Bar, par les Comtes de Champagne. Ces Lettres parlent encore d'une guerre, que ceux de la maison de Bar eurent contre le Duc de Lorraine, qui n'étoit qu'une suite de cette guerre cruelle, que le susdit Pierre de Bar eut contre les Ducs de Lorraine. Ceux-ci même ont été obligés de recourir à l'Empereur Charles IV, pour en avoir du secours. Voici ce que l'histoire de la maison de Lorraine, par Benoit de Toul, en porte : (*x*) » Certains avanturiers, qu'on

(*x*) *Extrait de la Chronique du Doyen de S. Thibaut de Metz :* M. CCC. LXIII. En celle année furent les Bretons au vaulx de Metz & ardons trois villes, & furent sus S. Quintin, & ot trois eschevinaiges.

» appelloit Bretons, s'étant attroupés sous la conduite de
» quelques chefs, entrerent en Lorraine, & pénétrèrent
» jusques dans l'Alsace, laissant par-tout des cruautés:
» Charles IV Empereur, les fit attaquer par ses trouppes,
» & elles mirent le desordre dans leur armée. Le Pere
» Jean d'Aucy dit, que le Duc de Lorraine avoit joint les
» siennes à celles de l'Empereur, & que le combat se
» donna entre le Village de la Neuve-Ville & le Bourg
» de S. Nicolas. On apprend par les archives de S.
» Dié, que ce Prince fut obligé d'emprunter de ce
» Chapitre quatre cens florins d'or pour cette guerre.
» La Chronique du Doyen de S. Thiebau de Metz parle
» de la guerre des Bretons sous les années 1363 & 1364.
» ils brûlèrent plusieurs villages és environs de Metz,
» & ils campèrent sur la montagne de S. Quentin. Le
» Comte de Blammont fit venir ces avanturiers l'année
» suivante contre l'Evêque de Strasbourg: ils restèrent
» même trois semaines sur les terres de Salmes, ravage-
» rent l'Alsace, & la Seigneurie de Morhenges, d'où ils
» partirent pour aller au secours de PIERRE DE BAR,
» Chevalier, qui avoit guerre contre les bourgeois de
» Metz. Ils étoient au nombre de 40000 hommes ».

M. CCC. LXIIII. En celle année ot li Comte de Blammont grande guerre encontre l'Evesque de Strasbourg... & demourait le dit Comte en pays tout a sa volontey, & demourait par l'espace de trois semaines, & apres ils s'en rallont par decosté Morehenges, & retournont arriere en l'aide de Pierre de Bar, encontre ceulx de Metz.

» mais ils furent tous defaits & chassés par l'Empereur » Charles IV jusqu'au faubourg de S. Nicolas » la Chronique de Metz en Vers parle de cette guerre sous l'an 1363 comme suit.

Soixante trois, & mil trois cens
Pierre de Bar fort & puissant,
Sans besoing ni necessité,
Print guerre contre la Cité.

Tout ceci arriva, suivant la Chronique du Doïen de S. Thiebaut de Metz, sous les Consulats du Sire Pierre Fessault, & du Sire Nicole Fronsoy, es années 1363 & 1364 (y) desorte qu'il ne faut pas confondre cette guerre avec celle que fit le Seigneur de Pierrefort aux mêmes bourgeois de Metz à l'aide de ces Bretons, en 1365 & 1366: car celle-ci ne prit commencement, suivant le même auteur, que sous le Consulat de Nicole Drowin. (z) C'est de celle-ci que parle la Chronique de Metz, en vers, sous l'an 1366.

En mil trois cens soixante & six, (a)
En l'écriture ainsi est mis,
Vindrent gens d'armes & Pietons,
Qu'on appelloit les grands Bretons.

(y) Le Seigneur de Pierrefort, qui etoit de la Maison de Bar-en-Barrois, s'appelloit aussi Pierre; c'est ce qui a donné lieu à la confusion. Celui-ci continua la guerre jusqu'à l'an 1377.

(z) On lit, dans l'édition de cette Chronique par Calmet, *soixante-quinze*, mais c'est une faute, car alors les vers ne trouvent pas leur rime.

Quinze jours furent au Village
De nostre terre en grand dommage;
On les nommoit en si grosse somme,
Qu'on les estimoit cent mille hommes.
Sans faire la chose long-taine,
Les Seigneurs vers les Capitaines
Feirent porter un pot de vin
De trente quatre mil florins.

Pierre de Bar, Chevalier, dit le Comte de Brogne, se trouve mentionné encore dans un régitre de la Chancelerie de France de l'an 1374, où se trouvent enrégistrées » Lettres du Roi Charles V, par lesquelles il octroie » remission à Gilles Seigneur de Berlettes, & à d'Ostre » de Berlettres son fils, Chevaliers, de ce comme na- » guerre eust esté guerre entre le Comte de Ligney & de » S. Pol, & plusieurs de ses amis, aydans, conseillans, » & confortans, alliés, gens, officiers, hommes & » sujets d'une part; & Philebert, & Jean de Boffremont, » freres, Chevaliers, Jean de Chauffour, PIERRE de » BAR, Soyer de Gand, & plusieurs aultres de leurs » amis, aydans, &c. lesdicts supplians, & les aultres » gens du dit Comte, avoient couru, pillé & robbé » plusieurs de terres & Villes desdicts Philebert & Jean » de Boffremont, & de leurs aydans, du dit de BAR, » du Seigneur de Rey, du Sire de Louvois, du Sire » du Vergy, & de plusieurs aultres, le 10 jour de Janvier » 1374. »

Pour distinguer davantage Pierre de Bar-sur-Seine du Seigneur de Pierrefort, Chevalier contemporain,

aussi nommé Pierre, on n'a qu'à jetter un coup d'œil sur la lettre de Jean de Mailly, de l'an 1420, par laquelle on voit, que ce premier contracta d'autres alliances que le second, ses enfans portent d'autres noms, & il fit aussi des expéditions de guerre différentes, que ne fit le Seigneur de Pierrefort : car suivant ladite lettre, notre Pierre de Bar-sur-Seine fut marié avec Madame Isabelle de Mailly, tante de Jean de Mailly Chevalier, qui donna quittance le 4 Juin 1420 à Messire Thibaut de Bar, que l'on nommoit le Paige, dont il avoit eu la Garde-Noble, fils de Jean & petit-fils de Pierre de Bar susdits, tous prétendans de la terre & du Château de Bar, que les Comtes de Champagne avoient occupés. Ce qui ne peut s'entendre que de la Ville & château de Bar-sur-Seine. Car on voit par cette lettre, que ladite Isabelle de Mailly étoit fille de Jean, Chevalier, Seigneur de l'Orsignol, de Talmas, & de Buires-au-Bois, qui étoit fils d'Antoine de Mailly, aussi Seigneur, de l'Orsignol. Le Pere Anselme, dans son Palais de l'honneur, parle dudit Antoine, de Jean son fils, & d'Isabelle de Mailly sa petite fille, comme s'ensuit : » Antoine de Mailly, Sr. de » l'Orssignol, second fils de Gilles II, Seignr. de Mailly, » & de Jeanne d'Amiens, fut pere de Jean de Mailly, » duquel la Morliere n'a pas eu connoissance. Jean de » Mailly, Chevalier Sr. de l'Orssignol, fils unique » d'Antoine, recut du thresorier des guerres du Roi, » le 8 Mai 1340 la somme de deux cens livres pour » ses gages & les gens de sa compagnie, ainsi que te-

» moigne un titre de la Chambre des Comptes, scellé
» de ses Armes (qui me fut communiqué par Monsr.
» Vyon, Seignr. d'Herouval). Ses enfans furent Colard
» l'ainé, dit payen ; Colard le jeune, tige de la branche
» de Conty ; & Isabeau de Mailly ».

Nous joindrons ici, pour preuve & pour éclaircissement, la lettre du Chevalier Jean de Mailly, donnée le 4 Juin en faveur de Messire Thibaut de Bar, petit-fils de Pierre, & d'Isabelle de Mailly.

» A tous ceulx qui ces presentes Lettres verront &
» orront. Nous Jehans de Mailly Chevaliers salut, scavoir
» faisons, que aujourd'hui nous avons quitté & quit-
» tons telles sommes, que nous avons payé a Madame
» Jehanne de Paillart, Dame de Pacy, d'Espigneules, &
» d'Espignolet sur Seine, pour & a la requisition de
» Messire Thibaut de Bar, que l'on nomeit LE PAIGE,
» Fius Messire Jehans, & de Madame Isabelle de Pail-
» lart ; & dou quel Monsire Thibaut de Bar nous avons
» eust la Garde Noble : c'est assavoir la somme de ccc.
» livres tournois, que Madame de Pacy luy a preité,
» quand il fust en guerre contre le Duc de Lorraines,
» & une aultre somme, que Madame de Paillart a
» donneit a Pierre de Bar, ayols Monsire Thibaut,
» quand il fust pleige pour Monseigneur l'Evesque de
» Toul, que nous avons rachetet de Madame de Pacy.
» Et ces somes nous avons quité & quitons, a Monsire
» Thibaut, & quand il recevra & aura les terres &
» son Chastel de Bar, que les Comtes de Champaigne

» ont occupé sur luy, & sur ses ayols, il nous les payra,
» & rendra les sommes & aultrement non, & avons
» luy faict de bonne grace ceste quittance, & de
» nostre pleine consentement, & de nos hoirs, qui ne
» porront demander lesdictes sommes aultrement que
» dict est, & debura Monsire Thibaut de Bar nous ayder
» en toutes occasions & contre (*ceci est demangé*) de
» Mailly & de nos terres & Signories, quand a cela il
» sera requist, comme fust promis entre ses ayols &
» nos ayols, quand Monsire Pierre de Bar prinst a
» femme nostre bonne tante Madame Ysabelle de Mailly;
» & quand les Seigneurs de Bar seront attaqueit, leur
» ost sera l'ost commun en tesmoing de laquelle chose
» nous avons faict mettre nostre seel a ces Lettres com-
» me a Chartres le 4 jour de juing en l'an de grace
M. CCCC. XX. « Cette Charte ecritte sur parchemin est munie d'un seel de cire verdatre, y pendant en double queue de parchemin & representant un écu a trois maillets, où l'on voit écrit autour S. IO MAILLY... On voit par cette Lettre que les Comtes de Bar-sur-Seine, à l'occasion du Mariage de Pierre de Bar avec Isabelle de Mailly, firent une ligue avec ceux de la Maison de Mailly pour entretenir une armée à fraix communs, en cas que l'une ou l'autre Maison seroit attaquée. Jacques Marchant, dans ses Commentaires de Flandre, parle de cette Ligue à l'occasion de la surprise de Paris, arrivée en 1318, disant que ceux de Paris ne se declarèrent pour le Duc de Bourgogne, que lorsqu'ils étoient assurés de

l'arrivée des troupes, que ceux des Nobles Maisons de Bar, de Bournonville, & de Mailly devoient amener, pour secourir le Seigneur de Villers de Lisle-Adam, qui tenoit le parti du Duc de Bourgogne : (c) l'Alliance du Chevalier Pierre de Bar-sur-Seine avec Isabelle de Mailly ne porta pas peu d'éclat dans la suite à la Maison de Bar, par l'extinction de presque toutes les branches collaterales de la Maison de Bourbon-Condé & de Conti, laquelle Maison, devenue une de plus illustre de l'Europe, est issue d'un frere de ladite Isabelle de Mailly : car elle étoit sœur, comme nous l'avons dit, de Jean de Mailly, dit Colard, Seigneur de Talmas & de Buires-au-bois, & de Colard de Mailly, dit Payen, Seigneur de l'Orsignol, dont le premier forma la branche des Ducs de Bourbon-Condé & de Conti. Pierre de Bar eut d'Isabelle de Mailly, suivant la lettre rapportée en cet article, un fils nommé Jean, qui suit.

XXIII. Jean de Bar, Chevalier de l'Ordre Souverain de Cleves, Comte Titulaire de Bar-sur-Seine, Pair de Champagne, Comte de Brogne & du S. Empire, Avoué de S. Gerard, &c. épousa Isabelle de Paillart, & en eut, suivant la lettre susdite de l'an 1420, Thibaut, qui suit.

(c) Extrait du troisième livre des commentaires, sur l'Histoire de Flandres, par Jacques Marchant : *Propensionem autem in Burgundum Parisienses non aperuêre, nisi confirmati præsentiâ copiisque equestribus Vilers-Liladami, Burgundo militantis, ejusque (ex BARENSI, BORNOVILLA, ET MALLIA nobilitate) sociorum.*

XXIV. Thibaut de Bar, Chevalier de l'Ordre Souverain de Cleves, Comte Titulaire de Bar-sur-Seine, Pair de Champagne, (*b*) Comte de Brogne & du S. Empire, Avoué de S. Gerard, fut sous la garde noble de Jean de Mailly, Seigneur de S. Huyn, de Talmas & de Buires-au-bois, son oncle, à la mode de Bretagne, comme se voit par la même lettre de l'an 1420, dans laquelle il est surnommé Le Paige : il y est nommé aussi Chevalier & prétendant de la terre & château de Bar-sur-Seine, quoiqu'il ne servît encore qu'en qualité d'écuyer sous le Duc de Bourgogne, dans l'expédition qu'il fit en 1340 vers S. Omer, contre Robert d'Artois, suivant une rolle ou extrait d'un compte rendu par le même Duc, des gens d'armes qui furent en sa compagnie, où il est dit que *Thibaut de Broigno servoit avec neuf écuyers sous lui.* Ledit Thibaut de Bar fut marié avec une Demoiselle de la noble Maison de Bastoigne (*c*) comme se voit par l'inscription du tombeau d'Henri de Bar, dit le Paige, Seigneur de

---

(*b*) La dignité de Pair de Champagne, comme nous l'avons dit, étoit annexée au Comté de Bar-sur-Seine, ceux de cette Maison continuerent donc de prendre le titre de Comte de Bar, quoique les Comtes de Champagne se fussent saisis de cette Terre : ces derniers & tous leurs successeurs en cette Terre jusqu'à nos jours, n'ont pris aussi d'autre titre, que celui de Seigneurs de Bar-sur-Seine, sans avoir jamais formé de prétention, ni à la Pairie de Champagne, ni au titre de Comte de Bar.

(*c*) Elle s'appelloit Isabelle & étoit fille d'Henri de Bastoigne, Châtelain de Durbui, Seigneur de Vance, & d'Isabelle de Franckenberg, & petite-fille de Gerard

Vance, leur petit-fils, enterré à Liége avec ces quartiers, *Paige, Basloigne, Huy, la Roche :* elle apporta à son mari la Seigneurie de Vance, qui fut possédée longtems par ceux du nom de Bar & de Paige; d'eux nâquit 1°. Henri qui suit. 2°. Jean le Paige-de-Bar, qui épousa Jeanne de Soignée, dont une fille, Catherine LE PAIGE, épousa, en 1489, Jean le Pottir, Bourguemaître de Liége, qui passa, en 1497, en secondes nôces avec Jossette d'Acos, fille d'Henri d'Acos-de-Walef, & de Catharine de Huy; & en troisièmes avec Jeanne de la Marck, fille de Godefroid d'Aremberg, Seigneur de Neuf-château-sur-Embleve, & de Dame Marie de Montjardin. Tout ceci est rapporté dans le recueil héraldique des Bourguemaîtres de Liége, pag. 239.

XXV. Henri de Bar, surnommé le Paîge, Chevalier de l'Ordre Souverain de Cleves, Comte Titulaire de Bar-sur-Seine, Pair de Champagne, Comte de Brogne, Avoué de S. Gerard, Seigneur de Vance &c. L'Empereur Frederic III fit dresser, du tems d'Henri de Bar, dit le Comte de Brogne, une liste exacte de tous les Princes, Comtes & Barons, qui avoient voix à la diéte de l'Empire; ce fut en conséquence de ce mandement, qu'Henri de Bar, se trouve enrégitré dans la matricule de l'Empire, enterinée à la diéte de Ratisbonne en 1471.

---

de Bastoigne, & d'une fille d'Engelbert de la Marck. Voyez le Miroir des Nobles de Hasbaie, par Heimricourt, pag. 334. Butkens, Trophées de Brabant, tom. 2, pag. 166 Bertholet, Histoire de Luxembourg, tom. 4. pag. 444. & tom. 7, pag. 257.

Il y est nommé Comte de BARS & de BRONE. (*d*) Le Comte Henri de Bar fut marié avec Catherine de Huy, fille de Gilles de Huy, & de Marie de la Roche, (*e*)

(*d*) Melchior Goldast de Haiminsfeld, fameux Jurisconsulte, Auteur d'un Traité de la Monarchie du S. Empire Romain, a inseré dans ses ouvrages la liste des Princes, Comtes & Barons de l'Empire, qui ont été reconnus & enrégistrés dans la matricule de l'Empire à la diete de Ratisbonne en 1471.

Bertius, Rerum Germanicarum, pag. 207, nous donne la même liste en ordre alphabétique. Il y commet cependant une faute; il nomme, au lieu du *Comte de Bar & de Brône* ou *de Brogne*, le *Comte de Bar* ou *de Bene*; faute palpable, parce qu'il n'y eut jamais aucun Comte de *Bena* dans tout l'Empire Romain, ni aucun Comte de l'Empire qui porta le nom de Bar, que celui qui fut Vicomte de Brogne : il y est nommé Comte de Brogne; quoiqu'il ne possédoit proprement que la Vicomté de ce lieu, à cause qu'il fit les fonctions de Comte, avec plein pouvoir dans ses affaires séculières, par tout le Comté de Brogne, qui est un Comté réservé immédiatement à l'Empire, sur quoi il y eut plusieurs difficultés du tems de la régence du Duc d'Albe, Gouverneur des Pays-Bas, qui voulut réunir l'Abbaye de Brogne ou de S. Gerard a la mense épiscopale de Namur : on peut consulter sur ce point de l'Histoire Belgique les divers traités imprimés chez Guill. Streel à Liége, les priviléges de l'Abbaye de S. Gerard, inserés dans le corps diplomatique de Mireus, & dans l'Histoire de l'Eglise de Liége par Fisen, & nommement les archives de la Maison de Bar.

(*e*) Voyez le recueil héraldique de Liége, pag. 147. Heimricourt, pag. 227 & 264.

comme

comme se prouve par les mêmes quartiers d'Henri de Bar, dit le Paige, apposés à son tombeau. Ils eurent pour fils Henri, qui suit.

XXVI. Henri de Bar, surnommé Le Paige, Chevalier de l'Ordre Souverain de Cleves, Comte Titulaire de Bar-sur-Seine, Pair de Champagne, Comte de Brogne & du S. Empire, Avoué de S. Gerard, Seigneur de Vance, Capitaine d'une compagnie d'infanterie; avoit épousé Noble Dame Mar. de Houthem, fille de Geldolphe, & de Jeanne de Blehin, dite de Blechem, & petite-fille de Libert de Houthem, Chevalier, & d'Alice d'Elderen, comme se voit par les inscriptions sépulchrales de cette famille à Tirlemont. (f) Cette Dame décéda à Liége le 13 Août 1546 & son mari mourut le 15 Juin 1553. Ils gissent sous une belle pierre sépulchrale en l'Eglise de S. Jean à Liége, sur laquelle on voit les armes comme nous les avons données ci-devant

---

(f) *On trouve en l'Église de S. Germain à Tirlemont les inscriptions suivantes :* Hier leet begraeven heer Librecht van Houtem, Riddere, en vrouw Alyt van Elderen syne huysvrouw, die achtergelaten hebben heer Ian, Baron van Houthem, heere van Huldeberghe, Riddere, Cancelier van Brabant.

Autre inscription. Hier leet begraeven Godenoel van Houthem, Meyer op de ghete, sone wylen heer Librechts ende Jouffrouw Joanna van Blechem syne huysvrouw, ende hy sterft int jaer 1496, vier dagen in Junio, ende sy sterft int jaer 1552.

Voy. Butkens, Trophées de Brab. tom. IV pag. 21.

art. XIX, couronnées d'une couronne à l'antique, supportées par deux Suisses, tenant chacun une bannière, savoir celui à dextre celle aux Armes de Bar-sur-Seine, & celui à senestre celle aux Armes de Courtenai-Constantinople. Au-dessous se trouvent les Armes de Houthem avec huit quartiers & l'inscription suivante.

D. O. M.
CY GIST NOBLE ET GENEREUX SEIGNEUR
HENRY DE BAR, DIT LE PAIGE,
ESCUYER, SEIGNEUR DE VANCE;
HOMME D'ARMES
D'UNE COMPAGNIE DE FANTASSINS,
DECEDÉ LE XV DE JUING M. D. LIII.
ET NOBLE DAME
MAR... DE HOUTEM SON ESPOUSE,
LAQUELLE TRESPASSA LE XIII D'AOUST
M. D. XL.

A dextre sont les quartiers suivans:

PAIGE, BASTOIGNE, HUY, LA ROCHE.

Et à senestre les suivans:

HOUTHEM, ELDEREN, BLEHIN, AWANS.

Ce Seigneur est nommé dans le contrat anténuptiel de Messire Jean le Paige-de-Bar, son arrière-petit-fils, passé à Vilvorde en forme authentique en 1660; par lequel le dit Jean reçut de son père la Seigneurie de Vance en avancement de son mariage avec la Noble Damoiselle Jeanne Martens. Le Capitaine Henri Le Paige-de-Bar eut, de ladite Dame, Mar. de Houthem, 1°. Henri Le Paige-de-Bar, Chevalier de l'Ordre Souverain de Cleves, Comte Titulaire de Bar-sur-Seine, Pair de Champagne, Comte de Brogne & du S. Empire

Avoué de S. Gerard, Seigneur de Vance, &c. Il étoit au service d'Espagne lorsque le Pape Pie V annexa la dignité abbatiale de S. Gerard à la Mense Episcopale de Namur, sur les instances de Philippe II, Roi d'Espagne, à quoi ledit Henri s'opposa en qualité de Comte de Brogne, prétendant que cette Terre, ou Comté, étoit immédiatement sujet à l'Empire; & que le Pape ne pouvoit aucunement disposer des biens de l'Abbaïe sans son avеu, & celui des Princes de l'Empire; mais il mourut peu après, ayant premièrement disposé de ses biens, comme cela se voit par ledit contrat anténuptiel de Jean Le Paige-de-Bar que nous rapporterons ci-après. 2°. Jean Le Paige-de-Bar, qui suit.

XXVII. Jean Le Paige de Bar, dit le Chevalier de Bar, Seigneur de Vance par résignation de son frère, se trouve nommé avec son frère aîné dans le contrat anténuptiel de Jean son petit-fils, il épousa Anne Schoyte, Dame d'Ouwermeulen, tante de Pauline Schoyte, qui fut mariée avec Engelbert Maes, Chef-Président du Conseil privé de Sa Majesté à Bruxelles. Le Chevalier Le Paige eut, de la Dame d'Ouwermeulen sa femme, 1°. Corneille Le Paige-de-Bar, baptizé à Humbeeck en 1600; qui eut pour marreine Dame Elisabeth Maes, suivant les régitres de baptême de Humbeeck, il décéda sans alliance. 2°. Guillaume Le Paige-de-Bar, qui suit.

XXVIII. Guillaume Le Paige de Bar, Chevalier Héréditaire de l'Ordre Souverain de Cleves, Seigneur de Vance, de Laghe, & de Broeck-helst, premier

Echevin de la Ville & Châtellenie de Bourbourg, & Commandant de cette Ville pour le Roi d'Espagne (*g*) épousa Catherine Struelens, fille de Martin & d'Elisabeth Van Den Hove. Leurs enfans étoient 1°. Jean Le Paige-de-Bar, qui suit. 2° Jerome, qui se fit Ecclésiastique & décéda Archiprêtre du district de Malines (*h*) 3°. Guillaume, qui succéda en la Seigneurie de Laghe, & mourut sans enfans légitimes. 4°. Thomas, qui signa le contrat anténuptiel de son frère aîné. 5°. Josse, qui se trouve nommé dans un partage du 12 Mai 1690, & dans une déclaration de P. Al. de Launay, Héraut d'armes, du 12 Janv. 1674.

XXIX. Jean Le Paige de Bar, Chevalier héréditaire de l'Ordre Souverain de Cleves, Capitaine dans un Régiment d'infanterie Allemande (*i*). Il succéda, par

(*g*) Comme appert par les régitres du Giselhuys du Roi à Bourbourg, par les régitres de la même Ville, & par une déclaration de Maire, Echevins & Ceurheers de la même Ville & Châtellenie, donnée conformement à ces régitres le 25 Octobre 1768, reposant dans les archives de la Maison de Bar.

(*h*) Il mourut à Malines en 1691. On lit dans son billet mortuaire, pour son éloge : *Tam egregiis dotibus exornatum suspexit fragrantis memoriæ illustrissimus Alphonsus* [*de Berghes*] *& ad theologalis Licentiæ hortatus Lauream sperare fecit sublimiora ; at noverat, quippe cui honos onus erat, MAGNI NOMINIS TITULOS aspernari.*

(*i*) Il est nommé dans une lettre d'André Creusen, Archevêque de Malines, *Nobilis & generosus Dominus Joannes de Barro.*

contrat anténuptiel du 20 Avril 1660, en la Seigneurie de Vance, & à son grand oncle és prétentions qu'il avoit au Comté de Bar-sur-Seine; en la Pairie de Champagne, en l'Avouerie de S. Gerard, & au Vicomté de Brogne. Il épousa, par contrat du 20 Avril 1660, Jeanne Martens (*k*), mais le mariage ne fut béni que

(*k*) Extrait du contrat anténuptiel de Messire Jean Le Paige-de-Bar, passé en forme authentique à Vilvorde le 29 Avril 1660, par-devant le Notaire J. van Langenhove : » Zy kennelyck dat op heden 20 Apr. 1660 voer » my onders. nots. &c. commen en gecompareert es in » propren persoene joncker Guillaume Le Paige, zoene » joncker jans d'Oude, die zoene was joncker hen- » drickſen, Heere te Vance, den welcken heeft gere- » nuncieert, gelyck hy renuncieert by desen, aen alle » syn recht van tochte, dat hy es hebbende in alsulcke » goeden, als hem gelaeten syn by gifte, of reets op hem » verstorven mogen syn by doode joncker Hendricx Le » Paige, synen oom, by oorloge buyten s'lants vertrocken » synde, sonder te weten van syn retour, dat es alle syne » gerechtigheyt in de heerlyc heyt van Vance, ende » andere deſſelfs jonckers hendrickser goeden, gelegen » in den Lande van Luxembourg, breeder gespecificeert » in den manuael &c. ende dat alles ten behoeve » joncker jans Le Paige den jonghen, heer Guillams » voerschreven zoene, geprocreert by jouffrouw Cathe- » lyne Struelens, welcke gifte den voors. Heer es » doende tot avancement van Aenstaenden houwelycke » joncker jans voorschreven, in date deser besloten » tusschen hem ende de Edele deughtrycke jonckvrouwe » Joanna Martens, fia joncker Maryns, geassisteert met » vrouwe Maria de Rycke haere moedere, ende joncker Jacobs Chantraine, haeren neve en wettigen Momboir.

le 9 Oct. 1661. Elle étoit fille de Marin Martens Ecuyer, & de Marie de Ryck, fille d'Arnou de Ryck; Sénateur de la Ville de Louvain & de Madelaine de Bourgogne-de-Herlaer, (*l*) qui étoit fille d'Henri, Grand-Mayeur de la Ville & Pays de Vilvorde. Le Chevalier Jean Le Paige-de-Bar eut, de Jeanne Martens son épouse, un seul fils, savoir, Jerome qui suit.

(*l*) *Extrait de l'Histoire du Cambresis par Jean Carpentier tom. 2. pag.* 573. » Jacques de la Fontaine-Wicart, » Seigneur en Bermeraing, procréa de sa femme Jeanne » le Remy, sept enfans; Gerard, Jean, Nicaise, Aimeri, » Colle, espouse de Jaques l'Oison; Marie, femme de Jean » Paillard, & Agnès. Quant à Gerard . . . il prit pour » femme Jeanne de Frasne, de laquelle il eut . . . Mar- » guerite, espouse de Jacques Martin. Les descendans de » ces enfans prirent alliance avec les familles . . . de Bar, » de Maes, Bourgogne-bastard &c.

Madelaine de Bourgogne de Herlaer, & Arnou de Ryck son mari, Philippe de Bourgogne son frere, & Barbe de Bourgogne sa sœur, se trouvent nommés dans le partage des biens d'Henri de Bourgogne, Grand-Mayeur de Vilvorde, Seigneur d'Ophem, & de Barbe de Boxhorn leur pere & mere; passé par-devant les Echevins de Louvain le 18 Décembre 1602, & dans un contrat passé par-devant les Echevins de Vilvorde le 15 Février 1595. C'est dudit Philippe de Bourgogne qu'est issu Messire Balthasar-Philippe de Bourgogne, Seigneur d'Herbamez, près de la Bassée, né en 1693, cousin au quatrième degré avec Messire Jerome Le Paige-de-Bar, fils de Jean & de Jeanne Mertens, nommés dans la note précédente: Balthasar-Philippe de Bourgogne, fut marié avec Marie-Anne Parent, Dame de Billaud; & en eut 1°. François

XXX. Jerome Le Paige-de-Bar, Chevalier Héréditaire de l'Ordre du Cigne, Seigneur de Vance, Comte du Saint Empire & de Bar-sur-Seine, Pair de Champagne, Vicomte de Brogne, & Avoué de S. Gerard; nâquis à Humbeeck, & fut baptizé le 13 Juillet 1664. Ceux de la Maison de Carondelet lui disputèrent le titre de Vicomte de Brogne & l'Avouerie de S. Gerard. Jean B. Grammaye parle de cette descendance dans une Elégie, qui se trouve imprimée à la fin de son Histoire de Namur, où il donne à connoître, que ceux de la Maison de Carondelet sont issus aussi de Waldefroid de

---

Albert de Bourgogne, Seigneur d'Herbamez, père, par Marie-Cecile-Françoise Lallart-de-Berles, de Jean de Bourgogne, qui fut reçu page du Roi de France en 1774, ensuite Officier au Régiment de Poictou, mort à Brest le 7 Septembre 1779, dans l'armement contre les Anglois, & de Jeanne Ruffine de Bourgogne, élevée à la Noble Famille à Lille.

2°. Leon-Balthasar de Bourgogne, Chevalier de l'Ordre de S. Louis, Capitaine d'artillerie, marié en 1765 avec Marie-Madelaine-Séraphine Hustin, fille de Robert-François, Conseiller du Roi, &c. Général de la Gouvernance des Souverains Baillages de Douai & d'Orchies, dont il y a un fils & trois filles.

3°. Marie-Elisabeth de Bourgogne, mariée en 1751 avec André de Hinnin, Seigneur de Souverain-Piré, dont une fille unique, Albertine-Elisabeth-Josephe-Desirée d'Hinnin, laquelle s'est mariée en 1770 avec Louis-Jean-Baptiste-Joseph Huvino, Seigneur de Bourgelles, Cagnicourt, Vilers, &c. dont elle a quatre enfans.

Bar, & d'Adelais de Bourgogne-de-Montagu, Princesse du Sang de France (*m*).

Jerome Le Paige-de-Bar vivoit dans ces circonstances, que la Maison de Bourbon-Condé & de Conty étoit réduite à si peu d'héritiers, qu'il n'y en avoit

(*m*) *Extrait d'une Elégie qui se trouve à la fin de l'Histoire de Namur, par J. B. Grammaye :*

Lacrymæ ad tumulum Guilielmi Carondeleti dynastæ Cripetensis, Wavremontani &c. sub persona Euphyli.

Euphylus occubuit in fletum solvere tellus !

. . . .

Euphylus heu ! cipriis pitiisque exercitus olim,
Legifer & BROMIO, & sæpe litare solet.
Advolet & genius; sed fusco præpetis alæ
Remigio, ut magnum stridor inane secat.
Et Regina Deûm, pullo deformis amictu,
Pulset inæquali compita lenta gradu.
Hæc repetat veteri quod nobilitate Dynastam
Perdiderit, clarum prædicet illa genus.
Aut si forte loqui, singultu urgente, negatum est,
Altera avos, alter stemmata monstret avûm.
Qualia BURGUNDI proceres novêre; suosque
Suscipit in veteri Gens Aquitana Throno.
Qualia apud Leucos, & pulchro HAGINONIS in agro
Ad Sabim & Mosæ littora curva, colunt.
Tu, SACER ORDO, precum tumulos cumulabis honore,
HOSPES vester erat ille, PATRONUS erat.

Tous ces vers caractérisent la Maison de Bar, alliée à celle de Bourgogne-ancienne, & à la postérité de Haganon, grand-père de S. Gerard, fondateur de l'Abbaïe de Brogne, & Comte de ce lieu, situé entre Sambre & Meuse; d'où ceux de cette maison sont devenus Patrons & Avoués de la même Abbaïe de S. Gerard.

que deux représentans, dont on pouvoit attendre de lignée : savoir d'Henri-Jules de Bourbon, Prince de Condé, & de François-Louis de Bourbon, Prince Conty. C'étoit Frederic-Charles de Roye-de-Rochefaucaud, Comte de Roucy, leur parent du quatrième au cinquième degré, qui étoit héritier présomptif de la Principauté de Conty & d'autres biens, venus de la maison de Mailly-Conty; mais comme celui-ci étoit aussi le seul représentant de sa Maison, (tellement elle-étoit diminuée de tous côtés,) il arriva que Messire Jerome Le Paige-de-Bar, issu de Madame Isabelle de Mailly, & parent au Duc de Bourbon-Condé & au Prince de Conty, du neuvième au dixième degré, étoit le plus proche pour leur succéder, après le Comte de Roucy, auquel il appartenoit aussi au neuvième degré; cela ne donna pas peu d'éclat à la Maison de Bar, puisque les Ducs de Bourbon étoient devenus alors premiers Princes du Sang de France, premiers Pairs du Royaume, & héritiers présomptifs de la Couronne de France; & François-Louis, Prince de Conty, étoit appellé en 1697 en Pologne pour recevoir la Couronne de ce Royaume, quoique son élection ne reussit pas. (*n*) Il reste à parler de la femme du Che-

(*n*) La descendance des Comtes de Bar de la Maison de Mailly, & leur parentée avec les Princes de Condé & de Conty, & avec les Ducs de Rochefaucaud, est amplement déduite, avec les preuves, dans un traité manuscrit, sous le titre de *Bouquet perdu des fleurs de lis, égarées du parterre de la France*; dédié à une Princesse de cette Maison & que nous donnerons aux premiers jours au Public.

Bar, & d'Adelais de Bourgogne-de-Montagu du Sang de France (*m*).

Jerome Le Paige-de-Bar vivoit dans ces, que la Maison de Bourbon étoit réduite à si peu d'héritiers

(*m*) *Extrait d'une Elégie qu… de Namur, par J. B. Gram…*
Lacrymæ ad tumulum … Crupetensis, Wavremonti…
Euphylus occubuit …
Euphylus heu …
Legifer …
Advolet …
Rem…
Et R…

…lsé …oya …ur à … marié …cuyer de Ca… onne de …llement, …ment de son Al… …ue Lorraine. De ce mariage …ue-Bar, nâquit François-Thomas …, qui suit.

François-Thomas Le Paige-de-Bar, Comte du … Empire, Chevalier Héréditaire de l'Ordre de Cleves, plusieurs fois Bourgemestre de la Ville de Herentals, a été marié en premières nôces avec Marguerite Matthei, fille de Joachim & de Catherine Rosa, qui étoit fille de Jean Rosa & de Dimpne Von-Ghemen, mais il n'en eut que deux filles & un fils, Religieux. Il passa en secondes nôces, le 19 Mars 1727, avec Dame Anne Cornelie Janssens-de-Vierfen, (*o*) fille d'Antoine, Ecuyer,

(*o*) On voit au milieu du Chœur de l'Eglise de Ste Waudru à Herentals un beau monument de ces conjoints avec leurs armes taillées en marbre blanc. Les quartiers apposés à leurs blasons, sont:

Le Paige-de-Bar, Struelens, Martens, de Ryck-de-Bourgogne.

ur, Chef-Forestier, & Justicier de la Ville & Juris
de Herentals, issu des anciens Barons de Viersen
vs de Gueldres, il en eut les enfans suivans.
François Le Paige-de-Bar, Comte Titulaire
e & du S. Empire, Pair de Champagne,
gne, Avoué de S. Gerard, Chevalier
n de Cleves, Seigneur des Seigneurie
dans la Châtellenie de Courtrai,
Soetene, & de Grandelle; (p)

---

sberghen, Zys, Van der Poorten.
de-Viersen, Bertels *dit* Brecht, Van Ermen,
Mierde *dit* Lier.
Coomans, Van de Wal, Van Achelen, Van Vene.

La famille de Janssens, branche cadette de la famille de Viersen, s'est encore alliée à celles d'Ysendyck, Van Brecht-de-Brabant, Van Hoorne, Van Dyck, Prooft, Groothuys &c. comme appert par les régitres de Herentals.

(*p*) Le Comte Antoine-François de Bar hérita ces biens de Charles-François-Joseph Mesdach, mort le 1 Mars 1769, le dernier de sa famille, enterré à S. Bavon à Gand, avec trente-deux quartiers, qui sont :

Mesdach, Gramez, de Langhe, de Aula, Berthy, Mois-de-Steenvoort, Boischot, Van den Troncke, Rulant, Montenac, de Zeelandre, de Bentincq, d'Entieres, de Bentincq, Bouwens, Marchant, la Kethulle, Loueuses, Benoit, Sejourné, Recourt, Steelant, Robles, Liedekercke, Madoets, Van Zuenen, Facuwez, Damhoudere, Volckaert, Backele, Nieulant, Castille.

On peut consulter sur cette succession les régitres de

né à Herentals le 9 Nov. 1731, Protonotaire Apostolique, Licentié en Théologie dans l'Université de Louvain le 6 May 1758, Président du Collége de la Province de Malines dans la même Université le 3 Oct. 1763. &c. Le Comte de Bar est devenu, par la mort de son père, & l'extinction de la branche aînée, qui étoit passée en Espagne, chef du nom & des Armes de Bar, il représente aussi en chef la Maison Royale de Brienne, & se trouve premier représentant de la Maison de Mailly-Conty, après les Princes de Bourbon-Condé & de Conty, & ceux de la Maison de Roucy. Car quoique Colard de Mailly, dit Payen, Seigneur de l'Orsignol, forma une troisième branche de cette Maison, qui est aujourd'hui représentée par les Marquis de Mailly, issus d'une fille de Gilles de Mailly, fils dudit Collard; & par les Ducs de Croy-Solre, issus d'une fille du même Colard, ces Seigneurs n'appartiennent aux Princes de Condé & de Conty, que dans des degrés plus éloignés, que ne leur appartient ledit Comte de Bar. (q) 2°. Josse-Emmanuel Le Paige-

---

la Châtellenie de Courtrai, où est enrégistrée la sentence donnée par les Echevins de la même Châtellenie le 20 Juillet 1774, en faveur de Messire Antoine-François Le Paige-de-Bar, & de Messire Albert-François-Joseph-Guillain Comte de La Tour & de S. Quentin, comme héritiers du Seigneur de Cuerne, contre le Procureur d'Office de cette Châtellenie, qui avoit tenté d'occuper cette Terre comme bien vacant.

(q) Ces degrés de consanguinité sont demontrés par preuves dans le livre du *Bouquet perdu*. Voici une déclaration des Hérauts-d'Armes de Sa Majesté l'Impératrice

de-Bar, dit le Chevalier de Bar, qui suit. 3°. Jean-Baptiste Le Paige-de-Bar, dit le Chevalier de Brogne, Majeur, Chef Forestier, & Justicier de la Ville & Jurisdiction de Herentals pour les Nobles Dames Chanoinesses de Mons. Il épousa le 4 Nov. 1766 Jeanne Maesen, dont il a deux fils & une fille; savoir, Josse-Jean-François Le Paige-de-Bar, né le 22 Avril 1772, & Manasses-Antoine-Jean Le Paige-de-Bar, né le 24 Juin 1775, baptizé en l'Eglise de S. Waudru à Herentals le 28 du même mois. La fille du Chevalier de Brogne,

---

Reine d'Hongrie, donnée en faveur de Messire Antoine-François Le Paige de Bar, Seigneur de Cuerne &c. sur les piéces authentiques qui leur ont été exhibées.

» Nous soussignés Messire Barthelemi-Joseph Jaerens, premier » & plus ancien Roi d'armes, Provincial de Sa Majesté l'Impe» ratrice Reine Apostolique en ses Pays-bas, & Bourgogne, à » titre de ses Provinces & Duché de Lothier & de Brabant, » & du Marquisat du St. Empire &c.; & Philippe-Jean-Baptiste » ô Kelly, Ecuier, Roi & Héraut-d'armes de Sadite Majesté à titre » de ses Pays, Provinces & Comté de Hainaut, & son Avocat » d'Office pour le département héraldique aux Pays-bas; certifions » attestons & déclarons, que par piéces authentiques, nous pro» duites par Messire François-Le Paige, Seigneur de Cuerne » &c. Se voit que celui-ci est fils légitime de feu Messire Fran» çois-Thomas Le Paige, plusieurs fois Bourgemaitre de la Ville » de Herentals, & de Dame Anne Cornelie Janssens, & petit» fils de Messire Jerome Le Paige, Seigneur de Vance, & de » Dame Dimpne Lenaerts son épouse; arriere petit-fils de Messire » Jean Le Paige, Seigneur de Vance & de Dame Jeanne Mar» tens son épouse; & ledit Jean Le Paige fils de Messire Guil» laume Le Paige, Seigneur de Vance, de Laghe, & de Broeck» Helst, & de Dame Catherine Struelens son épouse, & petit-fils » de Messire Jean Le Paige & de Dame Anne d'Oudermoelen » son épouse; & le prédit Jean Le Paige, fils d'Henri de Bar;

est Jeanne-Cornelie-Catherine Le Paige-de-Bar, née le 18 Août 1767. 4°. Isabelle Le Paige-de-Bar, fille aînée de François-Thomas, est décédée à Anvers le 8 Nov. 1766, sans enfans de son Mari Jean-François Van Sande Avocat, Conseiller aulique du Duc d'Hooghstraten. 5°. Jeanne-Cornelie Le Paige-de-Bar, mariée le 9 Déc. 1766 à François-Alexandre-Charles Van der Linden, Ecuyer, fils d'Amé-Florentin Van der Linden & de Catharine-Therese-Ingelbert sa première femme; après la mort de laquelle ledit Amé Florentin s'est remarié à Marie-Therese, Baronne de Brandon de Sylva, fille d'Edouard, Baron de Brandon,

» dit Le Paige, aussi Seigneur de Vance & autres lieux, décédé
» Capitaine d'une Compagnie de fantassins, & enterré en la
» Ville de Liége en l'an 1553, & de Dame Mar. de Houthem
» son épouse; comme se voit par la copie de son Inscription
» sépulchrale, où il est qualifié de noble & généreux Seigneur,
» ayant un écu à trois annelets, posés deux & un, sommé d'une
» Couronne à l'antique, surmontée d'un heaume couronné à
» trois fleurons, cimier une Merlette, orné de ses Lambrequins,
» ayant pour tenans deux Suisses aux Habits taillades, portant
» chacun une banniere; celle à dextre billetée au Lion rampant,
» & celle à senestre chargée d'une croix cantonnée de quatre
» petites croix alaisées. Ces Armoiries appuiées sur un écu à
» Lozange vairé, au franc quartier à trois maillets; ces Inscrip-
» tions & Armoiries étant accompagnées de huit quartiers,
» savoir, ceux à dextre

» PAIGE, BASTOIGNE, HUY, LA ROCHE.

» Et ceux à senestre

» DE HOUTHEM, ELDEREN, BLEHIN, AWANS.

» Que le même capitaine eut encore un fils nommé Henri,
» expatrié avant l'année 1660, comme se voit entre autres de
» certain contrat anténuptiel, en forme authentique, passé à
» Vilvorde par-devant le notaire Van Langenhove & temoins
» le 20 Avril de la même année, où le susdit Guillaume Le

Colonel au service de l'Empereur. Jeanne-Cornelie Le Paige-de-Bar mourut à Hooghstraten le 18 Déc. 1775, ayant procréé de son Mari deux fils, savoir, Charles-Antoine-Joseph Van der Linden, Chevalier héréditaire de l'Ordre du Cigne, du chef de sa mère, né à Geel, le 1 Nov. 1767; où il fut baptizé en l'Eglise de S. Amand, ayant eu pour parrain le Comte Antoine-François Le Paige de Bar son oncle, & pour marreine Dame Barbe Van der Linden sa tante, épouse de Nicolas-François Spenner, Capitaine d'Artillerie. Le deuxième fils de Jeanne Cornelie Le Paige-de-Bar, est Constantin Van der Linden, né, à Hooghstraten, en

» Paige son neveu, renonce en faveur de son fils Jean à l'usufruit » des biens, lui échus du chef dudit Henri de Bar son oncle; & » ledit capitaine Henri Lepaige autrement dit de Bar, fils de N.. » de Bar, dit Le Paige, & de Dame N.. de Huy son épouse; & » petit-fils de N.. de Bar dit Le Paige, & d'une Dame de la » Noble Maison de Bastoigne son épouse, relativement aux » quartiers susmentionnés. Que ce dernier, selon une note par» ticuliere de la famille, auroit été nommé Thibaut, & auroit » été fils de certain Jean de Bar dit Le Paige, & de Dame » Isabelle de Paillart, & petit-fils de Pierre de Bar, dit Le Paige, » & d'Isabelle de Mailly, comme se voit de certaine lettre donnée » par Messire Jean de Mailly, le 4 Juin de l'an 1420, écrit sur » parchemin, munie d'un seel inprimé en cire verdatre, repré» sentant un écu à l'antique à trois maillets, orné d'un casque » & de ses lambrequins, avec cette Inscription MAILLY y pen» dant à une double queue de parchemin, dont la teneur s'en suit, » (*Voyez la Lettre ci-devant sous l'art. XXI.*) de sorte que réla» tivement à ce que dessus, se voit que le susdit Messire AN» TOINE-FRANÇOIS LE PAIGE est, en ligne directe, issu desdits » ISABELLE DE MAILLY ET PIERRE DE BAR, dit LE PAIGE, » apparemment celuy mentionné dans l'origine de la Tres-illustre » Maison de Lorraine avec un abbregé de l'Histoire de ses Princes, » imprimé à Toul, chez Alexis Laurent en 1704, foliis 354 & » suivant; qui, en 1364, étoit en guerre contre les bourgeois de

1774 : baptizé le 17 Juillet de ladite année, ayant eû pour parrain le Duc Conſtantin de Hooghſtraten, Prince de Salm-Salm, Souverain de Vinſtingen; & pour marreine, la Princeſſe Chriſtine de Salm-Salm, Dame de la Croix étoilée, Princeſſe douariere de Joſeph Lantgrave de Heſſe-Rinsfelt-Rotembourg, & enſuite de Nicolas-Léopold, Duc de Hooghſtraten, Prince de Salm-Salm, Chevalier de la Toiſon d'or.

XXXII. Joſſe-Emmanuel Le Paige-de-Bar, dit le Chevalier de Bar, frère puîné du Comte Antoine-François, Co-Seigneur de Cuerne, par acte paſſé en la Ville d'Anvers, en 1779, nâquit à Herentals, le 25

„ Metz, lorſqu'il fut ſécouru par une armée de quarante mille „ Bretons, qui dévaſtoient le Pays, & étoient pénétrés juſque „ dans l'Alſace; laquelle armée fut défaite par l'armée de l'Em- „ pereur Charles IV, à laquelle le Duc de Lorraine avoit joint „ ſes trouppes, puiſque celà a du rapport à la ſuſdite Lettre dudit „ Chevalier de Mailly; d'autant que l'on y voit que Pierre „ de Bar eût une guerre contre le Duc de Lorraine. A quel ſujet, „ ainſi qu'au regard des ancêtres dudit Pierre, de Bar, l'on „ peut d'ailleurs recourir aux autres hiſtoriens du tems qui en „ parlent. D'où il aperte, ainſi que par la ſuſdite Lettre de Jean „ de Mailly, que ledit Pierre de Bar étoit de la Maiſon de Bar- „ ſur-Seine, vû que les Comtes de Champagne, ont occupé ou „ ſaiſi le Comté de Bar-ſur-Seine, longues années avant 1420. „ de laquelle Maiſon de Bar-ſur-Seine étoit, ſelon la relation du „ Père Anſelme, auſſi Manaſſes de Bar, Seigneur de Hierges, „ enterré à Bronio ſuivant un extrait des Archives de l'Abbaye „ dudit lieu, de même que Walfroy ou Wolfard de Bar, nommé „ le Comte de Bronio, à cauſe de l'Avouerie héréditaire de la „ même Abbaye; ce qui ſe confirme encore par la Banniere qui „ ſe trouve adextrée aux Armoiries du ſuſdit capitaine Henri „ Le Paige, étant billetée au Lion rampant, vu que les Armes „ de la Maiſon de Bar-ſur-Seine ſont d'azur, billeté d'or au Lion „ rampant de même, enſorte que ſi le ſuſdit Meſſire Antoine-Fran- „ çois Le Paige, ſe trouve le chef de cette illuſtre Maiſon, il pourra „ en ſuivant le preſcrit des édits de Sa Majeſté, rélever les titres

Déc. 1735, & fut marié le 11 Nov. 1761 avec Marie-Catherine-Cornelie Van den Steene, fille d'Edouard, Licentié ès Loix, & Echevin de la Ville d'Anvers, (r) & d'Isabelle-Catherine Vroom, dont une sœur fut

» y attachés : en foy de quoi, avons à la réquisition du susdit » Messire Antoine-François Le Paige, fait scellé des cachets de » nos respectives charges royales. Donné cette à Bruxelles le 22 » Décembre 1775 « Signé B. Jaerens & Phil. O Kelly, avec » leurs sceaux

Pareilles Lettres sont encore données & signées par Gilles-Ange Labiniau, Ecuyer, Héraut-d'Armes de la Province de Flandres.

On trouve de beaux monumens de la famille de Ianssens-de-Viersen, maison maternelle du Comte Antoine-François Le Paige-de-Bar, en Hollande & en Brabant. Dans l'Eglise de Ste Waudru à Herentals se voit l'inscription suivante, avec les Armes de Viersen & d'Ysendyck, en marbre blanc, décorées d'une couronne à fleurons.

D. O. M.

MONUMENTUM DNI. PETRI VAN YSENDYCK
EQUITIS AURATI SAC. ROM. IMP.
TRIBUNI, ET GUBERNATORIS FORTALITII
STÆ. MARGARETÆ AD SCALDIM.
ET DOMINÆ BARBARÆ IANSSENS
CONIUGUM, COGNATORUM,
ET AFFINIUM.
Obiit ille 9 Aug. 1719. Illa vero 1 Nov. 1719.

Cette famille d'Ysendyck a contracté des alliances avec les nobles familles de Liere, van Mierde, Berchem, Cuyck, van Mechelen, Ieghem, van der Gracht, Lunden, de Heuvel, & van Dyck, en Brabant; & à Vienne, à celle de Collet, aux Barons de Penckler, & aux Barons du Beyne.

(r) Issu d'une ancienne famille d'Anvers, qui porte d'argent à trois hirondelles essorans de sable sur trois mons

mariée au frère puîné de M. Vos, Seigneur de Hamme en Flandres. Leurs enfans sont : 1°. Marc-Antoine-Fortuné Le Paige-de-Bar, dit le Chevalier de Cuerne, né à Anvers le 23 Août 1765. 2°. André-Joseph Le Paige-de-Bar dit le Chevalier de Mery, né le 30 Août 1778. 3°. Jeanne-Therese Le Paige-de-Bar, née le 2 Sept. 1768. 4°. Isabelle-Jeanne-Catherine Le Paige-de-Bar, née le 18 Juin 1773. 5°. Constance-Josephe Le Paige de Bar, née le 7 Fevrier 1780.

---

ticules d'or; cette famille van den Steene se trouve alliée à celle de Wolffchaten, dans la personne de Daniel de Wolffchaten, Heraut d'Armes à Bruxelles, qui épousa Marguerite van den Steene, décédée à Bruxelles le 1 Janvier 1531, & enterrée avec son mari à Ste Gudule; item à celle de Raet, dans la personne de Jacques de Raet, Receveur de la Ville d'Anvers, Drossard d'Ekeren, qui épousa Ursule van den Steene; item à celle de Ceulenaer, par le mariage de Renier van den Steene, en 1692, Directeur & Prevôt Général des Monnoies du Duc de Brabant, qui épousa Anne de Ceulenaer, sœur d'Elisabeth de Ceulenaer, qui fut mariée à Gerard de Wolffchaten, aussi Directeur & Prevôt Général desdites Monnoies; item à celle de van der Vrecken, dans la personne de Marie van den Steene, fille de Jacques, Echevin d'Anvers en 1588, créé Capitaine dans une expédition faite sur la Ville de Liere en 1595, laquelle épousa André van der Vrecken fils de Jacques & de N... de Nassau. Les regitres de la Monnoie d'Anvers portent, que Renier van den Steene, ayeul d'Edouard, y fit frapper 27 livres 7 onces de Souverains d'or, en sa qualité de Directeur des Monnoies, en 1695.

SUITE DE LA MAISON DE LORRAINE,

Contenant la Généalogie des anciens Ducs de la Haute-Lorraine.

VII. OTHON, frère de Godefroid I, Comte d'Ardennes & de Verdun, & fils de Ricuin, Comte d'Ardennes, dont nous avons parlé ci-devant, eut en partage plusieurs terres, que Ricuin son père possédoit vers Metz, Toul, Nancy, & dans quelques contrées de la Moselle. Comme c'étoit un Seigneur fort & puissant dans ce pays, l'Empereur le constitua son Vicaire ou Lieutenant-Gouverneur de ces Provinces. Il porta, dès l'an 942, le titre de Duc de la Haute-Lorraine, ou de Mosellane, comme il se voit par une charte d'Adalberon I, Evèque de Metz, son petit-fils (*a*). Frodoard, Auteur contemporain, parle, sous la même année, dudit Othon, Duc

(*a*) Lettre tirée des archives de S. Arnou de Metz: *Ego indignus Adelbero S. Sedis Metensium Episcopus.... juxta desiderii ardorem exequens, ut de hinc sicut statuimus maneat, cum consensu Ducis nostri Ottonis videlicet, totiusque Ecclesiæ nostræ, hoc præceptum confirmationis, scriptum manibus propriis, roboravimus, & roborandum tam prædicto Duci, quam Coepiscopis nostris; fidelibusque dedimus. &c. Actum Metis publicè a°. XIII adeptionis Episcopatûs Domni & Venerabilis Episcopi Adelberonis.* Voy. Mir. op. dip. tom. 1. pag. 652.

de Lorraine (*b*) & Sigebert en fait mention sous l'an 943, disant qu'Othon succéda dans le Duché de Lorraine après la mort du Duc Gisilbert, & qu'il mourut en 944 (*c*). Nous avons remarqué en passant, que le Duc Othon fut surnommé *Richisone*, ce qui veut dire, en Teuton, *fils de Ricuin*, & que ce nom passa même à Theodoric son fils.

L'Abbé Bertels lui donne pour femme, Hélène, fille de Herihan, Comte de Suabe. On prétend que ce Prince fut enterré à Epternac, où l'on a vu une ancienne inscription sur la muraille à côté du chœur; on y lisoit : *Otto Comes, tibi sit requies per sæcula perpes.* Ses enfans furent Theodoric; qui suit; & Hugues, Comte de Chaumontois, qui eut de la Comtesse Eve d'Aix (*d*) sa femme, trois fils; sçavoir : Arnou, Comte de Chaumontois, &

(*b*) Frodoard ad ann. 942. *Hugo ... & Heribertus cum Ottone Duce Lothariensium ex altera parte (Isaræ) fluminis consederunt.*

(*c*) Extrait de la Chronique de Sigebert sous l'an 943. *Gisleberto autem Rheni undis submerso ... Ducatus ejus Ottoni datur.* Et sous l'an 944. *Otto Dux Lothariensium obiit.*

(*d*) Suivant Democres, elle étoit sœur d'Ulric d'Aix, Archidiacre d'Auxerre; car cet Auteur dit, qu'Ulric d'Aix fut oncle d'Ulric, Archevêque de Rheims. Le cartulaire, intitulé Chartes du couvent de S. Arnulfe, cité par Paul, Diacre, fait mention du Comte Hugues & d'Eve, sa femme, & les dit bienfaiteurs de cette Abbaye: *Hugo, Comes Calmontii, & Eva conjux ipsius, Ulricus, Archiepiscopus Remensis & Comes Arnulphus; Germani, filii supradicti Comitis Hugonis.*

Raimbold, tous deux morts sans alliance; & Ulric, ou Odalric, qui fut créé Archevêque de Rheims en 962 (e). Le Comte Hugues mourut avant l'an 945, puisque la Comtesse Eve fit en cette année, de son chef, & sans autre consentement, que celui d'Ulric son fils, un échange avec l'Abbé de S. Evre de Toul.

VIII. Theodoric, surnommé Richisone, comme son père, possédoit plusieurs terres dans la Haute-Lorraine, ou la Mosellane : il est connu, sous le nom de Richisone,

---

(e) Extrait de la Chronique de Frodoard, Prêtre de l'Eglise de Rheims, sous l'an 962 : *Elegimus ad Episcopum Remensem Odalricum Illustrem Clericum, Hugonis cujusdam Comitis filium.*

Extrait de l'Histoire de la Translation de S. Clou, écrite en 1215 : *Incipit Assumptio Beati Clodulphi, per Oldericum Archiepiscopum Remensem, Germanum Comitis Arnulphi.* Le Comte Hugues fut inhumé dans l'Abbaye de S. Arnou de Metz avec cette épitaphe, que l'Abbé Theobalde découvrit, en 1239, lorsqu'il fit aggrandir le chœur.

. . . .

Conjuge cumque sua junctus & Hugo Comes,
Sique Caumontis Princeps, & natus uterque,
Hic quoque & Arnulphi & Raimbaldi ossa cubant.

La Comtesse Eve déclare aussi, par une charte du 16 Août de l'an 950, avoir donné la terre de Laye à l'Abbaye de S. Arnou : *Pro anima carissimi sponsi nostri Hugonis, Comitis illustrissimi, contulimus basilicæ B. Confessoris Christi Arnulphi terram nostram de Layo, quam a Domino sponso meo, nomine dotalitii, possideo ; sitam in Comitatu Calmontensi.*

dans l'histoire de l'incendie du fauxbourg de S. Remi de Rheims, écrite vers l'an 1000, & s'y trouve nommé aussi frère de Hugues, Comte de Chaumontois, & oncle de l'Archevêque Ulric : » Le père de notre Prélat [dit » l'auteur de l'incendie] eut un frère qui s'appelloit » Richison ; c'est lui qui eut, entr'autres, un fils, qui » étoit de mauvaise conduite, &c. « L'Evêque Ulric, ayant puni de mort cet enfant rebel, fut assailli, suivant ladite histoire, par le Duc Frederic, par Adalberon I, Evêque de Metz, par Folmar, Comte de Salins, & par Gozelin, qui étoient tous frères du rebel. Ceux-ci, dit l'histoire : sortirent du château de Stenay, & mirent le feu dans le faubourg de S. Remi de Rheims (*f*). L'Auteur de la Vie de S. Jean de Gorze parle aussi de Richisone, & dit qu'il vivoit déjà sous le Duc Gisilbert, Il ajoute encore qu'il eut, de la Comtesse sa femme, un fils, nommé Adalberon, qui fut Evêque de Metz ; puisque donc on sçait d'ailleurs, que le père d'Adalberon I, Evêque de Metz, s'appelloit Theodoric, il s'en suit que Richisone & Theodoric n'est que la même personne. Le

---

(*f*) Extrait du manuscrit intitulé : *Incendium miserabile suburbii B. Remigii Remis*, écrit vers l'an 1000, où on lit : *Patri Præsulis* [*Odalrici*] *erat quidam Germanus Richiso*, *cujus filius supra modum criminibus deditus &c.* Puis parlant du Duc Frederic : *Qui a satanaco*, *castello potestatis supradicti Ducis*, *per pagum Remensem & villas Ecclesiæ irruit*, *ad suburbium usque advenerit*, *quod igne flammæ voracis succensit.*

Comte Theodoric ou Richisone, fut père 1°. de Frederic, Duc de Mosellane, qui suit. 2°. De Folmar, Comte de Salins, que les titres de S. Mihiel de Bar disent avoir été un des héritiers de Hugues, Comte de Chaumont, & de ses enfans (*g*), nommément d'Arnou, dont parle Alberic de Trois-Fontaines dans sa chronique (*h*). 3°. d'Adalberon I du nom, Evêque de Metz (*i*). 4°. De Gozelin, Seigneur de Port & de Varangeville en Chaumontois, qui se trouve aussi nommé frère de l'Evêque Adalberon, dans la Vie de S. Jean de Gorze (*k*), & 5° de ce fils, qui fut tué par ordre d'Ulric, Archevêque.

(*g*) Titres de S. Mihiel cottés 84 & 86.

(*h*) Extrait d'Alberic de Trois-Fontaines : *Obiit Arnulphus Comes ; quis iste fuit ignoratur ; sed tamen quidam dicunt quod jacet apud S. Arnulphum Metis & fuit terra ejus Chaumontis, ultra Esmantiam, & castrum de Layo dedit S. Arnulpho, & Comites de Salinis ex una parte succedunt.* Leibnitz, qui fit imprimer la Chronique d'Alberic de Trois-Fontaines, dit, *Comites de Salmis*, au lieu de *Salinis ;* mais l'on voit, par la Chronique de Senone, que les Comtes de Salmes ne passèrent en Lorraine que longtemps après.

(*i*) Extrait de la Vie de S. Guibert, écrite par le moine Sigebert. *Adalbero ... nobilium christianissimus & christianorum nobilissimus, erat quippe frater Frederici Ducis.*

Extrait de la Chronique de Sigebert, sous l'an 945 : *Otho Imperator totam Lotharingiam sibi subjugavit, resistente sibi solo Metensium Episcopo Adalberone, fratre Ducis Frederici.*

(*k*) *Ex vita S. Joannis Gorz. N°. 99 & 100.*

de Rheims, & dont la mort causa l'incendie de S. Remi de Rheims. Tous ces cinq frères sont nommés dans l'histoire de cet incendie.

IX. Frederic, fils aîné de Theodoric, se qualifia d'abord de Comte de Voivre, comme se voit par un titre de l'an 950; il possédoit aussi les avoueries des abbayes de S. Dié, de Moïen-Moutier & de Senone, & bâtit, en 951, la Ville & le Château de Bar-le-Duc, suivant la chronique de S. Mihiel de Bar, comme nous l'avons remarqué, parlant du Comte Ricuin, son bisayeul. Frodoard en fait mention dans sa chronique, sous l'an 951, & 954. Il y est nommé frère d'Adalberon, Evêque de Metz. Cet Auteur rapporte qu'il épousa, en 954, une fille de Hugues le Grand, sœur de Hugues Capet, Roi de France, (*l*) & l'histoire de la fondation de S. Mihiel, dans le Duché de Bar, porte que cette Princesse s'appelloit Beatrix (*m*). Alberic lui donne ce même nom sous

(*l*) Extrait de la Chronique de Frodoard, sous l'an 951. *Interea Fredericus, Adelberonis Episcopi frater, qui filiam Hugonis Principis sibi desponderat, in hoc Regnum veniens, munitionem in loco, qui dicitur Banis, inconsulto Rege vel Regina, construere cœpit.* Item sous l'an 954: *Anno 954, Fredericus, Adelberonis Episcopi frater, Hugonis Principis filiam duxit uxorem.*

(*m*) Extrait de l'Histoire de l'Abbaye de S. Mihiel, dans le Duché de Bar: *Fredericus deinde Beatricem, sororem Hugonis Marchionis, qui postea Francorum regnum obtinuit, conjugio sibi copulavit.*

l'an 958 & 987 (*n*). Frederic signa, en 963, la charte d'échange de la terre de Felen, pour le château de Luxembourg, fait par Sigefroid, premier Comte de Luxembourg, son grand oncle, avec Nanthère, Abbé de Saint Maximin de Treves (*o*) : il s'y qualifie de Duc de Lorraine, dignité à laquelle il étoit élevé, suivant Frodoard, en 958 (*p*), & Alberic, dans le passage cité de l'an 987, le nomme Duc de Mosellane, ou de Nancy. Il eut, suivant le même Auteur, de Beatrix de France, sa femme, 1°. Un fils nommé Theodoric, qui suit. 2°. Un autre fils nommé Adalberon, qui fut premièrement Evêque de Verdun, mais il devint ensuite Evêque de Metz, en 984,

---

(*n*) Extrait de la Chronique d'Alberic, sous l'an 958. *De Hugone Capeto & ejus fratribus, tres isti habuerunt sororem Beatricem, de qua Fredericus, Dux Mosellanorum, genuit Ducem Theodoricum, & fratrem ejus Alberonem Episcopum.* Item sous l'an 987. *Rex Hugo fratres habuit Othonem & Henricum, Duces Burgundiæ, & sororem Beatricem, de qua Fredericus, Dux Mosellanorum, id est de Nanceio, frater Alberonis Episcopi Metensis, genuit Ducem Theodoricum : & fratrem ejus Alberonem Episcopum Virdunensem, qui translatus est ad Episcopatum Metensem post Theodoricum.*

(*o*) On lit dans cette charte : *Signum Frederici Lothariensium Ducis, cujus consensu & collaudatione opus istud peractum est... anno* 963.

(*p*) Extrait de la Chronique de Frodoard : *Anno* 958, *Lotharienses a Brunone Duce desciscunt, quibus postmodum revocatis, Fredericum quemdam Comitem ei vice sua præfecit.*

ſous le nom d'Adalberon II (*q*). 3°. Je trouve, outre ces deux enfans, encore un fils de Frederic, qui ſe nommoit Henri ou Hezelon; il fut ignoré des écrivains; mais il eſt nommé très-clairement, avec le Duc Frederic ſon père, Beatrix ſa mère, & Adalberon ſon frère, dans une charte de l'Abbaye de S. Mihiel de Bar, de l'an 962. Frederic y prend même la qualité de très-puiſſant Duc, *Potentiſſimi Ducis*. Cette charte donne tout l'éclairciſſement néceſſaire ſur le fameux paſſage de Wibert, dans la Vie du Pape S. Leon IX, dont tant d'auteurs ont abuſé : il y parle de deux Adalberons, Evêques de Metz, qui étoient iſſus d'un même eſtoc de famille; le premier, dit-il, qui mourut en la fleur de ſon âge, fut fils de Theodoric, & l'autre fut frère du Duc Hezelon, & fils du Grand Prince

(*q*) Extrait de la Chronique de Sigebert, ſous l'an 984. *Deodoricus Metenſium Epiſcopus obiit & . . . Epiſcopatum Metenſem ſuſcepit Adalbero, vir ſanctus & nobilis, filius Frederici Ducis.*

Extrait de l'Hiſtoire des Evêques de Verdun, par un moine de S. Vannes, continuateur de Bercair. *Quo* [*Hugone*] *egreſſo, ſuſceperunt cives noſtri, ſine regio dono, Adalberonem, filium Beatricis nobiliſſimæ ductricis, matris Theodorici Ducis, qui cum aliquantisper Epiſcopatum tenuiſſet, defuncto Metenſium Epiſcopo, ad eamdem ſe contulit civitatem. . . Huic ſucceſſit Dominus Albero, filius Comitis Godefridi.*

Adalberon II, Evêque de Metz, mourut, ſuivant Meuriſſe, en 1004. Sigebert parle ſous l'an 1009 de l'Evêché de Metz, qui étoit venu à vaquer par la mort d'Adalberon II, frère de Theodoric, Duc de Moſellane.

Frederic (*r*). Ceci ne doit certainement s'entendre que d'Alderon I du nom, Evêque de Metz, décédé en 963; qui étoit fils de Theodoric, dit Richisone, & frère de Frederic, Duc de Mosellane; & d'Alberon II du nom, Evêque de Metz, qui étoit fils de Frederic, Duc de Mosellane, & frère de Hezelon, nommé dans la charte de S. Mihiel. Quant au Duc Frederic, il déceda l'an 984. Gerbert, Archevêque de Rheims, qui fut Pape sous le nom de Silvester II, a fait son épitaphe & lui donne cet éloge :

Francorum placito nomen tulit hic Federicus,
Quem proavi fudêre Duces a sanguine Regum.

(*r*) Extrait de la vie du Pape S. Leon IX, dit Saint Brunon, écrite par Wibert, auteur contemporain avec Adalberon III, Evêque de Metz : *Extiterunt duo Adalberones, contribules sui, ex quibus prior immaturo est hinc raptus exitu, Ducis videlicet Theodorici filius, alter autem Hezilonis Ducis Germanus, ac Frederici eximii Principis natus.* Ces mots *extiterunt duo Alberones*, font voir, que ceci ne peut s'entendre d'Adalberon I, & d'Adalberon III, Evêques de Metz [comme plusieurs le prétendent] & dont le dernier étoit de la Maison de Luxembourg; à cause que Wibert en parle comme d'une chose, qui étoit arrivée il y avoit déja quelque tems, tandis que cet écrivain étoit contemporain avec Adalberon III, qui ne mourut qu'en 1072 : d'ailleurs il n'y avoit aucune raison pour oublier Adalberon II, neveu du premier, qui s'étoit rendu très-recommandable par sa piété & ses fondations, & pour sauter jusqu'à Adalberon III. Si le Chanoine de Vadder & le père Bertholet, après plusieurs autres,

X. Theodoric, fils du Duc Frederic, étoit encore jeune, lorsqu'il perdit son père, & Beatrix, sa mère, gouverna ses Etats pendant sa minorité, comme cela se voit par l'histoire de Jean de Bayon, & celle de S. Dié. Je remarque, dans celle-ci, qu'il fut présent, avec sa mère, à la translation des reliques de S. Dié. Il fit bâtir, dans son Comté d'Amance, une chapelle en l'honneur de S. Sigis-

---

sont tombés dans cette erreur, ce ne fut que parcequ'ils n'ont pas sçu qu'Adalberon II eut un frère, qui s'appelloit Hezelon. Il s'en suit, qu'ils ont avancé sans fondement, que le père d'Adalberon III s'appelloit Frederic; c'étoit un Gilbert, Comte d'Ardennes & de Luxembourg, fils de Sigefroid, premier Comte de Luxembourg. Il ne faut pas confondre aussi Adalberon II & Hezelon son frère, enfans de Frederic de Lorraine, avec un autre Adalberon, Evêque de Verdun, & Hezelon ou Herman son frère, auxquels Gerbert écrivit une lettre de consolation : ceux-ci étoient les enfans de Godefroid le captif; Frederic de Lorraine, qui y est nommé, c'est Frederic leur frère, qui mourut religieux de S. Vannes de Verdun. Voici cette lettre : *Adalberoni vocato Episcopo Verdunensi, & Hermanno fratribus Gerbertus. Felices quibus paterna virtus exemplar sit imitabile. Vester genitor hoc petit, repentinus casus ne vos deterreat; filio Cæsaris fidem, quam promisistis, inviolatam servate, omnia castra ab hostibus tuemini; denique nec Scarponam nec Haidonis castellum, nec quidlibet eorum, quæ vobis reliquit, francis relinquetis, illecti aut vana spe suæ liberationis, aut terrore sui cruciatûs, aut filii Frederici. Hæc præcepta magnanimus pater generosis filiis dedit. Sentiant in vobis hostes non totum se cepisse Godefridum, auxilia undique*

mond, dont parle Sophie, sa petite fille, dans les mémoires de S. Mihiel de Bar. Ditmar, Evêque de Mersbourg, auteur contemporain, parle avec beaucoup d'éloge, du Duc Theodoric, & le traite de Capitaine généreux & savant (*s*); de même qu'Obreck, dans son prodrome d'Alsace (*t*); & Sigebert rapporte, sous l'an 1009, que l'Empereur S. Henri fit la guerre à Thierri de Luxembourg, son beau-frère, à cause que Theodoric de Bar, Duc de Mosellane, ayant perdu Adalberon II, son frère, Evêque de Mets, avoit destiné cet Evêché pour son fils Adalberon; & comme celui-ci étoit encore enfant, il avoit donné l'administration de l'Evêché audit Thierri de Luxembourg, lorsque Thierri usurpa lui-même l'Evêché, en chassa le jeune Adalberon, & retint le Duc

---

comparate, Liberatores. XVII kal. Apr. me interpretem fieri voluit sibi suiquè fidissimum. Je ne sçais où Louis Moreri, l'Abbé de Castillon, & plusieurs autres veulent trouver ici cet Adalberon, Archevêque de Rheims, qui sacra les Rois Louis V & Hugues Capet, & mourut, en 989, Chancelier de France.

(*s*) Ditmar in chr. lib. 5. *Theodoricus turbatâ Ottonis III obitu republicâ, tumultuantibusque Henrici II electione proceribus, securus expectabat, quò se pars populi major & melior inclinaret, vir sapiens & militaris.*

(*t*) Obrec in prodromo Alsat. p. 256. *Theodoricus I Lotharingus Dux, Friderici Comitis Barrensis filius, sub Ottone III, pacis belliquè artibus magnam nominis celebritatem meritus.*

Theodoric son prisonnier (*v*). Les mémoires de l'Abbaye de S. Mihiel portent aussi, que le Duc Theodoric envoya Nanthère, Abbé de cette Abbaye, en ambassade à la Cour de France, & vers plusieurs Princes (*u*). Une charte de cette Abbaye, de l'an 1007, parle encore de Theodoric, Duc de Lorraine, comme Avoué de la même Abbaye (*x*). Quant à l'année du trépas du Duc Theodoric, les Auteurs n'en conviennent pas; car les uns fixent sa mort à l'an 1010, d'autres à l'an 1024. Sa femme se trouve nommée Richilde, dans une charte de S. Maxe de Bar, de l'an 992. Il en eut 1°. Sigefroid,

(*v*) Sigebert, in chron. ad ann. 1009. *Henricus Imperator Metis urbem obsidet propter Deodoricum, fratrem uxoris suæ [Cunegondis de Luxembourg], contra se rebellantem, qui Episcopatum ipsius urbis usurpaverat. Dux enim Mosellanorum Deodoricus, post fratrem suum Adalberonem, [ejus nominis II]. Dato Metensium Episcopatu filio suo, adhuc puero, tutorem ei substituit ipsum Deodoricum [de Luxembourg] qui, puero urbe excluso, & Episcopatu usurpato, ipsum etiam Deodoricum Ducem bello capit.* Ditmar rapporte aussi ce fait dans le sixième livre de son histoire.

(*u*) Extrait de la Chronique de S. Mihiel de Bar : *Dux Theodoricus, cujus ditioni abbatia subdita erat, eum Nanterum, jam bene cognitum, ad quoscumque Principes Regni dirigebat legatum, & maximè ad consobrinum suum Regem Francorum, quoniam noverat eum linguæ gallicæ peritia facundissimum.*

(*x*) Extrait d'une charte de l'Abbaye de S. Mihiel, dite la charte de Marbot, de l'an 1007, où on lit : *Ind. 4, regnante Roberto Rege Francorum, Theodorico Lotharienfis regni ipsius Duce, loci ipsius defensore.*

Comte de Brie, mort avant son père : Laurent de Liége & Alberic l'ont confondu avec Frederic II, son frère; apparamment à cause du nom Teuton *Frits*, ou *Frids*, qu'on donne tant à ceux nommés Sigefroid, qu'à ceux du nom de Frederic. 2°. Frederic II, qui suit. 3°. Adalberon, qui fut désigné, étant encore enfant, Evêque de Metz, après Adalberon II, comme le rapporte Sigebert sous l'an 1009. 4°. Une fille, Adele de Lorraine, suivant la généalogie de S. Arnou, qui fut mariée avec Walleran I, Comte d'Arlon.

C'est sous ce Duc Theodoric, que je trouve que la Lorraine eut plusieurs Gouverneurs & Ducs; nous avons remarqué, sous l'article de Godefroid I, Comte d'Ardennes, que dans la charte de fondation de l'Abbaye de Florennes, de l'an 1012, Othon, fils de Charles de France, s'inscrivit Duc de Lorraine; Godefroid, fils de Godefroid le captif, prit aussi, en cette charte, le titre de Duc, comme tenant le gouvernement d'une partie de la Lorraine; & un Alberon, ou Adalberon [qui ne peut être qu'Adalberon, Evêque de Verdun, frère du Duc Godefroid, dont nous venons de parler] s'inscrivit, en la même charte, Duc de Mosellane; mais à quel titre? Il faut bien que s'étant désisté de son Evêché de Verdun, en 992, ou plus tard (*y*), il s'est réservé une autorité, du consentement des Empereurs, pour gouverner le

(*y*) Adalberon, fils de Frederic Comte de Bar-le-Duc, & de Beatrix, sœur de Hugues Capet, devint Evêque

Verdunois, & s'inscrire publiquement dans les chartes impériales, Duc de Mosellane ; ce non obstant, nous voyons par les titres, que nous avons cités, & ceux que nous allons rapporter, que les descendans de Frederic, Duc de Mosellane, qui avoit épousé Beatrix, sœur de Hugues Capet, ont continué à porter le titre de Duc de Lorraine & de Mosellane : il faut donc que ceux-ci dominèrent à Toul, Nanci & Metz, & prirent à ce titre le nom de Duc de Lorraine & de Mosellane. En effet, les titres de l'Evêché de Toul appellent Frederic Duc de ce pays, & l'Auteur de la Vie d'Adalberon I, Evêque de Metz, donne au Duc Frederic le titre de *Dux medianæ Galliæ* : puis, selon le rapport d'Alberic, sous l'an 987, Frederic étoit Duc de Mosellane à Nanci : *Fredericus, Dux Mosellanorum, id est de Nanceio.* Et, suivant Sigebert, sous l'an 1009, Theodoric son fils disposa, comme Duc de Mosellane, de l'Evêché de Metz, en faveur de son fils ; les annales de Trêves, sous l'an 1075, portent clairement, que même Thierri d'Alsace, n'étoit Duc

---

de Verdun en 984. Il passa en la même année à l'Evêché de Metz, sous le nom d'Adalberon II, & eut, pour successeur en celui de Verdun, Adalberon, fils de Godefroid le captif, nous ne sçavons pas l'année du trépas de ce dernier Evêque de Verdun ; Aubert le Mire, dans sa collection diplomatique [tom. 1. pag. 354] dit qu'il mourut en 992 ; mais il se désista seulement en cette année de son Evêché, lorsque l'Empereur Othon III y nomma certain Haymon.

que d'une partie de Mosellane. *Theodoricus, Dux Mosellanæ superæ, & Udo Trevirorum.*

XI. Frederic II fut Duc de Mosellane, après la mort de son père, cela se prouve par plusieurs chartes, qu'il a signées en qualité de Duc de Lorraine, ou de Mosellane, nommement, par une lettre de Raimbert, Evêque de Verdun, donnée en faveur des Religieux de Gorze, en 1032. Indiction V. La huitième année du règne de l'Empereur Conrad le Salique, la cinquième de son Empire, & la quatrième du règne de son fils; sous les gouvernemens du Duc Frederic & du Comte Godefroid (z): d'où nous avons une preuve certaine de son règne. Laurent de Liége, dans son histoire des Evêques de Verdun, & Alberic, dans sa chronique, se sont donc mépris, en disant que Frederic mourut avant son pere : c'étoit son frère aîné, qui s'appelloit *Fridts* ou *Sigefridus*, & que ces Auteurs ont confondu avec *Fridericus*. Vipon, qui étoit chapelain de Conrad le Salique, & qui écrivit la vie de cet Empereur, ne donne pas seulement à connoître, que Frederic, Duc de Lorraine, étoit devenu le beau-père de Conrad le jeune, Duc de Franconie, ayant épousé Mathilde de Suabe, mère de Conrad le jeune, & veuve de Conrad, Duc de Franconie, [qui fut oncle

(z) On y lit : *Actum publicè Virduni, in legali synodo; octavo idus Sept. anno ab incarn. Domini* MXXXII, *indictione* V. *Regnante nobilissimo Imperatore Conrado, anno octavo regni ejus; imperii autem quinto; anno quoque filii ejus Henrici quarto; Duce Friderico, Comite Gotfrido.*

de l'Empereur Conrad le Salique]; mais cet Auteur parle d'une guerre que le Duc Frederic II fut obligé de soutenir contre ledit Empereur, durant laquelle il mourut (*a*). Le passage de Sigebert, sous l'an 1033, où il parle de la mort de Frederic, Duc de Mosellane, ne peut s'entendre aussi que du Duc Frederic II. L'Auteur y dit, qu'il ne laissa que des filles, & que son Duché fut donné à cette cause à Gothilon le Grand, qui étoit déja Duc d'une partie de la Lorraine, savoir de la Lorraine citérieure, ou en deçà de la Meuse (*b*). Frederic II eut donc, de Mathilde de Suabe, sa femme, 1°. un fils qui mourut avant son père, suivant la chronique de S. Mihiel de Bar.

(*a*) Vipon in vita Conradi Salicis Imp. : *Federicus Dux Lutharingorum, vitricus prædicti Cunonis [junioris], Imperatori inimicando morte propriâ præventus est.*

Le même Vipon, dans la vie de l'Empereur Conrad, parlant de l'assemblée, qui se tint après la mort de l'Empereur Henri II, qui étoit décédé en 1024, dit, que Frederic II y intervint comme Duc de Lorraine. *Duces supradictis viris contemporanei hi fuerunt... Hezilo, Dux Bajoariæ; Ernestus, Dux Alemaniæ; Lotharingorum Dux Fredericus... quamquam Archiepiscopus Coloniensis & Dux Fredericus, cum aliis quibusdam Lutheringis, causa junioris Chunonis... impacati discederent, qui tamen citò reversi ad gratiam Regis... Ernestus, Dux Alemaniæ; Chuno, Dux Franciæ; Fridericus, Dux Lotharingorum... multa molientes... nihil nisi calamitatem futuram assecuti sunt.*

(*b*) Extrait de la Chronique de Sigebert, sous l'an 1033 : *Frederico Mosellanorum Duce mortuo, quia mares filios non habebat, quibus Ducatus competeret, Gothelo Dux, impetrato ab Imperatore etiam Mosellanorum Ducatu, in Lotharingia potentiùs principatur.*

2°. Sophie de Bar, qui suit. 3°. Beatrix de Bar, dont nous avons parlé sous l'article de Godefroid le Barbu, Duc de Lorraine.

XII. Sophie, fille aînée de Frederic II, Duc de Mosellane, eut en partage le Comté de Bar, qu'elle porta en mariage à Louis, Comte de Montbeliard & de Mousson (*c*).

Elle survecut à son mari, & mourut remplie de vertus en 1093 (*d*). Elle laissa, entre autres enfans, Thierri, Comte de Bar, de Mousson & de Montbeliard, tige de

---

(*c*) Extrait de la généalogie de S. Arnou : *Beatrix, filia Hadvidis, genuit Theodoricum Ducem; Theodoricus Fridericum Ducem & Adelam; Fridericus Dux genuit Beatricem & Soffiam. Beatrix genuit Mathildam ex Bonifacio. Soffia genuit Theodoricum de Monconz, & Fridericum fratres.*

Extrait de l'Histoire de Jean de Bayon, sous l'an 1070. *His diebus Dux Lotharingiæ* [*Gerardus Alsatius*] *ambiguis veneni signis moritur; Ducatum filius ejus, nomine Theodoricus,* [*quamvis Ludovicus Comes, ex Frederico Duce, per Sophiam ejus natam, suam conjugem, ad filium suum subripere tentaverit*] *gubernandum obtinuit.*

Extrait de l'Histoire de Verdun, par Laurent de Liege: *Frederici ducæ filiæ, post obitum ejus, nobiliter educatæ, Beatrix data est a Rege uxor Bonifacio, Italiæ Marchioni, & Sophia Ludovico de Monchion Comiti; Ducatus autem patris earum, quia neutri istorum cessit, sed datus est a Rege Gerardo* [*Castiniensi*] *Comiti, ideo... Godefridus, qui patronus eis datus erat, justa in Imperatorem arma movere visus est.*

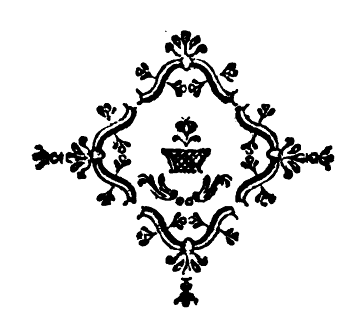
(*d*) Bertholdi constanc. chron. ad ann. 1093. *Nobilissima Comitissima Sophia, vidua Ludovici Comitis, mater*

l'illustre Maison de Bar-le-Duc, fondue en celle d'Anjou-Lorraine, dont sont issus l'Empereur FRANÇOIS I, de glorieuse mémoire, & l'Empereur JOSEPH II, son fils, aujourd'hui regnant. 1782.

---

piæ memoriæ Beatricis Ducis [Carinthiæ,] *& Friderici Marchionis, in senectute bonâ, cum jam multos filiorum videret, diem clausit extremum anno* 1093.

Sophie Comtesse de Bar, se trouve encore nommée, avec ses enfans, dans une charte de l'Abbaye de Cluny, de l'an 1105. On peut consulter sur la suite de la généalogie de cette Maison de Bar, André du Chesne, & l'histoire généalogique de la Maison de Bar, inserée dans le tome V de l'histoire généalogique de France, par le Père Anselme.



GÉNÉALOGIE

DE LA MAISON

DE RUNCKEL-WESTERBURG.

I. Les Auteurs qui ont écrit l'Histoire de la Maison de Runckel, ne commencent communément la généalogie de cette famille, qu'à Sigefroid, Baron de Runckel. Ce Seigneur épousa Agnès de Bar-sur-Seine, fille de Waldefroid, Comte Titulaire de Bar, Vicomte de Brogne, près de Namur, qui fut présent, en 1253, à la Bataille de Westcapelle, & d'Adelais de Montagu, fille d'Eude de Bourgogne-de-Montagu & d'Elisabet de Courtenai-Constantinople, dont nous avons parlé ci-devant à l'article XIX de la Famille de Bar-sur-Seine. Sigefroid Baron de Runckel eut de sadite femme trois fils. 1°. Sigefroid, Archevêque, Electeur de Cologne, en 1275, mort en 1298. 2°. Henri de Runckel, premier Comte de Westerburg, qui suit : il quitta les armes de la Maison de Runckel, pour porter celles de Courtenai-Constantinople, qu'il prit du chef d'Elisabeth de Courtenai, sa bisayeulle-maternelle, fille de Pierre II de Courtenai, Empereur de Constantinople ; & porta de gueules à la Croix d'or cantonnée de 20 Croix alaisées de même. 3°. Sigefroid, le jeune, tige de la Maison

de Runckel-Wied, qui porta ses Armes d'Argent à deux Pals de gueules au chef quartier d'Azur, qui étoient les Armes de la Maison de Runckel.

II. Henri de Runckel, premier Comte de Westerburg en Wetteravie, épousa Agnès, fille de Gerard de Limbourg, dit de Luxembourg, Seigneur de Liney; & de Sibille de Hainaut, sœur de Philippe, Comte de Namur. *Meyer*, parle dudit Seigneur de Liney, sous l'an 1226, & lui donne le nom de Richard. Henri, Comte de Westerburg, eut d'Agnès de Limbourg sa femme 1°. Jean, Comte de Runckel-Westerburg, qui n'eut qu'une fille, Cunegonde de Runckel, mariée à Jean, Comte de Wied, & dont une fille nommée Anastasie, qui étoit héritière du Comte de Wied, porta ce Comté à Thierri Baron de Runckel son mari, arrière petit-fils de Sigefroid le jeune, Baron de Runckel, dont nous avons parlé dans l'article précédent. 2°. Reinau I du nom, Comte de Runckel-Westerburg, qui suit. 3°. Amelie de Runckel-Westerburg, Prevôte de Recklingshausen. 4°. Berte de Westerburg, épouse de Gerlac II, Comte de Nassau-Idstein & de Weisbade, fils d'Adolph Comte de Nassau-Idstein & de Weisbade, & petit-fils de Gerlac I, Comte de Nassau, dont le père Adolph Comte de Nassau, fut créé Empereur en 1292. 5°. Alice, qui fut mariée à Jean, Comte de Sayn.

III. Reinau I, Comte de Runckel-Westerburg, épousa Catherine, fille d'Adolph Comte de Nassau-Idstein-&-de Weisbade, & sœur de Gerlac II, Comte

de Naſſau, dont nous venons de parler. Il en eut Reinau II, qui ſuit.

IV. Reinau II, Comte de Runckel-Weſterburg, épouſa en premières nôces Elſe de Runckel, ſa couſine, fille de Thierri; & en ſecondes nôces, Marguerite, fille & héritière de Frederic VII, Comte de Leiningen; de leur mariage eſt né Cunon, qui ſuit.

V. Cunon de Runckel, Comte de Leiningen & de Weſterburg, dont on ne connoit pas la femme, fut père de Reinau III, qui ſuit.

VI. Reinau III, de Runckel, Comte de Leiningen & de Weſterburg, épouſa Simberge, fille de Gerard II, Comte de Sayn, de ce mariage nâquit Cunon II, qui ſuit.

VII. Cunon II de Runckel, Comte de Leiningen & de Weſterburg, épouſa, en 1523, Marie, fille de Bothon, Comte de Stolberg, & d'Anne, fille & héritière de Philippe, Comte d'Epſtein, Kœnighſtein & de Rochefort. Il en eut 1°, Philippe de Runckel, qui eut le Comté de Leiningen : ſa poſtérité maſculine s'éteignit dans le cinquième degré. 2°. Reinau IV de Runckel, qui eut en partage le Comté de Weſterburg, il fut marié avec Odille, fille d'Arnou, Comte de Manderſcheit; mais il n'en eut que deux fils morts ſans alliance, & quatre filles, dont l'une, Eliſabeth, épouſa, en 1591, Albert, Comte de Schwartzbourg; une autre, nommée Catherine, épouſa George Schenck-de-Limpurg, & les deux autres reſtèrent ſans alliance. 3°. George de Runckel qui ſuit.

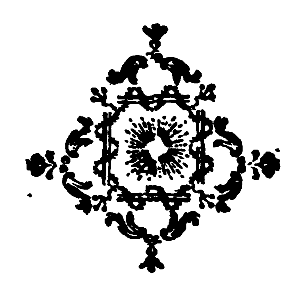
VIII. George de Runckel eut en partage les terres de Schaumburg & de Cléeberg, puis il succéda aussi au Comté de Westerburg, & fut marié avec Marguerite Comtesse d'Isenburg-Birnstein, veuve de Balthasar Comte de Nassau-Idstein ; elle mourut, en 1586, laissant du Comte de Westerburg, 1°. Philippe-Jacques de Runckel-westerburg, mort sans enfans en 1612. 2°. Reinau de Runckel, Comte de Schaumburg, marié à Anne, fille d'Ernest, Comte de Solms-Lich, dont il n'eut qu'une fille nommée Marie-Julienne, qui épousa, en premières nôces, Philippe de Runckel-westerburg, son cousin germain, dont elle n'eut point d'enfant, & en secondes nôces, Frederic Comte de Wied. 3°. Christophe, Comte de Leiningen & de Westerburg, qui suit.

IX. Christophe de Runckel, Comte de Leiningen & de Westerburg, continua la lignée, & fut marié en premières nôces, avec Anne-Sophie, fille de Simon Comte d'Ungnade, qu'il épousa en 1601 ; mais il n'en eut qu'une fille, nommée Marguerite-Elisabeth, mariée en 1627 avec Frederic, Lantgrave de Hesse-Homburg. Christophe de Runckel, Comte de Leiningen, passa en second mariage avec Walburge, fille de Willaume, Comte de Wied, & de Jeanne-Sibille, Comtesse de Hanau, de laquelle il eut 1°. Philippe, qui épousa Marie-Julienne de Runckel-westerburg, Comtesse de Schaumburg, sa cousine germaine, mentionnée dans l'article précédent, & dont il n'eut point d'enfant. 2°. George-Willaume, Comte de Leiningen-westerburg, qui suit.

3°. Jeanne-Sibille de Westerburg. 4°. Magdelaine-Elisabeth. 5°. Amélie. 6°. Marie. 7°. Catherine. 8°. Julienne-walburge, mariée au Baron de Kniphausen. 9°. Julienne-Catherine. 10°. Ursule de Runckel-westerburg. Christophe, leur père, mourut en 1632.

X. George-willaume de Runckel, Comte de Leiningen & de Westerburg, continua la lignée, ayant été père de dix-neuf enfans. Il étoit né en 1619, & avoit épousé, en 1644, Sophie-Elisabeth, fille de Simon VII, Comte de la Lippe, & de sa seconde femme Marie-Madelaine Comtesse de Waldeck. Le Comte George-willaume mourut le 22 Février 1695, & la Comtesse son épouse en 1688, dont nâquirent les enfans qui suivent. 1°. Willaume-Christiern, mort jeune. 2°. Simon-Philippe, mort en 1670, âgé de 24 ans. 3°. Frederic-Willaume, Comte de Leiningen-westerburg, qui ayant épousé, en 1676, Sophie-Therèse, fille de Jean-Albert Comte de Ronow, & d'Elisabeth Comtesse de Biberstein, n'en eut qu'une fille, nommée Sophie-Elisabeth, morte dans sa jeunesse, & un fils nommé Jean-willaume-Frederic, Comte de Leiningen-westerburg, qui mourut le 8 Juillet 1718, sans enfans de sa femme Willemine-Louise de Runckel-Leiningen-westerburg, sa cousine germaine. 4°. Charles-Louis de Leiningen-westerburg, mort dans sa jeunesse. 5°. Jean-Antoine de Runckel-westerburg, mort le 2 Octobre 1698, ayant épousé, en premières nôces, Madelaine-Sophie, fille de Joachim-Ernest, Comte d'Oettingen: décédée sans enfans en

ningen-Westerburg, né le 21 Mars 1679, épousa, le 26 Février 1715, Auguste-Philippine-Willelmine, fille de Philippe-Ernest, Comte de la Lippe-Alverdissen.



GÉNÉALOGIE

DES ANCIENS SEIGNEURS ET COMTES DE CULEMBOURG.

LA Maison de Culembourg est fondée par un fils puîné des Comtes de Teisterbant, qui eut en appanage la terre de Culembourg, située dans le Comté de Teisterbant, avec les Villages de Marien-weert, Beest, Everdingen, Sydervelt & Renoy. Le chef de cette Maison étoit Gerbrand de Teisterbant, qui suit.

I. Gerbrand, premier Seigneur de Culembourg, étoit troisième fils de Thieri Comte de Teisterbant, & frère de Ricuin, Duc de Mosellane. Il mourut en 925, & eut pour fils Thierri, qui suit.

II. Thierri, deuxième Seigneur de Culembourg, fut père d'Henri, qui suit; & d'Helène de Culembourg, Dame de Linden, dont une niéce, aussi nommée Helène, fut mariée, en 1120, avec Arnoul, Seigneur d'Aspremont, & lui apporta la terre de Linden.

III. Henri, Seigneur de Culembourg & de Boesichem, épousa une sœur de Gerard, Seigneur de Teylingen, dont il eut Raoul de Culembourg, qui suit.

IV. Raoul, Seigneur de Culembourg & de Boesichem, vivoit en 1140, & eut un fils, aussi nommé Raoul, qui suit.

V. Raoul II, Seigneur de Culembourg & de Boeschem, fut père de Robert, Seigneur de Culembourg & de Boesichem, qui suit.

VI. Robert, Seigneur de Culembourg & de Boesichem, fut père de deux enfans, savoir 1°. d'Hubert, qui suit. 2°. D'Elisabeth, Dame de Boesichem, mariée avec Jean, Seigneur de Buren.

VII. Hubert I succéda à la terre de Culembourg, & mourut en 1205, ayant été marié avec Anne, fille de Sueer ou d'Assuere de Zuilen, laquelle porta les armes de Zuilen en la Maison de Culembourg; il en eut Sueer de Culembourg, tige de la Maison de Vianen, dont nous donnerons la généalogie ci-après; & Jean, qui suit.

VIII. Jean I, Seigneur de Culembourg, mourut en 1240, il avoit épousé une fille de Jean, Seigneur de Ghistelles, & de Marguerite de Liehtervelde, dont il eut Hubert II, qui suit.

IV. Hubert, deuxième du nom, Seigneur de Culembourg, décéda en 1272, ayant été marié avec une fille d'Henri, Seigneur de Voorn, Vicomte de Zélande, & d'une fille de Nicolas de Borsselen. Il eut pour fils, Hubert III, qui suit.

X. Hubert III, Seigneur de Culembourg, prit pour femme, Gertrude d'Arckel, fille de Jean IX, Seigneur d'Arckel & de Berthe de Sterckenbourg. Il mourut en 1296, ayant eu de sadite femme un fils qui suit, sous le nom de Jean II, & deux filles.

XI. Jean II, Seigneur de Culembourg, épousa, en

premières nôces, une fille de la Maison de Manriquez, & en secondes nôces, une fille de Sueer, Seigneur d'Absconde, & de Mabille d'Arckel, qui étoit petite-fille de Jean IX, Seigneur d'Arckel, dont nous avons parlé ci-dessus. Il eut, de son premier mariage, 1°. Hubert IV, Seigneur de Culembourg, qui suit. 2°. Du second lit, Jean de Culembourg, qui fut Seigneur de Woudenberg, & fut marié à une fille d'Othon d'Arckel, Seigneur de Heukelom. 3°. Un fils, qui eut les Seigneuries de Schooneven & de Waneberg.

XII. Hubert IV, Seigneur de Culembourg, épousa une fille de Gerard, Seigneur de la La Leck & de Polanen, & de Lutgarde de Wulvenhorst. Il mourut en 1347, étant père, par sadite femme, de trois fils, de cinq filles & d'une hermaphrodite. Jean de Culembourg, qui étoit l'aîné, mourut, sans enfans, en 1377. Gerard, second fils d'Hubert IV, succéda en la Seigneurie de Culembourg, & suivra ci-après. Le troisième fils s'appelloit Pierre, & fut marié avec l'héritière de Boxmeer, dont sont issus les Seigneurs de Culembourg - Heeswyck, fondus dans la maison d'Egmont, par le mariage de Marguerite de Culembourg, Dame de Heeswyck & de Boxmeer, qui ayant épousé, en premiéres nôces, Pierre, Seigneur de Vertaing, Chevalier, sans en avoir d'enfant, passa en secondes nôces avec Guillaume d'Egmont, Seigneur de Herpen, & en eut deux filles, Marie d'Egmont, morte innocente; & Anne d'Egmont-de-Herpen, Dame de Boxmeer, qui porta cette terre en mariage à

Wuillaume de Polanen, Seigneur de St Heerenbergé. Jolente, fille aînée d'Hubert IV, Seigneur de Culembourg, fut mariée avec Henri de Vianen; la deuxième, qui s'appelloit Marie de Culembourg, épousa Gerard de Woerden, Seigneur de Vliet, la troisième fut mariée avec Wautier Mignion; la quatrième fut femme de Sueer, Vicomte de Montfort; & la cinquième fut mariée au Seigneur de Wardenbourg.

Spener, dans son ouvrage héraldique, tom. II. pag. 726, donne une deuxième femme à Hubert IV, Seigneur de Culembourg, savoir: une fille du Seigneur de Lalain, qui lui survecut, & fut investie, en 1369, de la Seigneurie de Werth, près de Wesel, que la postérite d'Hubert IV transmit à la famille de Pallant, & puis à celle de Waldeck. Si cela est, il faut que Gerard, second fils dudit Hubert, soit né de ce mariage; car c'est précisément sa posterité qui s'allia aux familles de Pallant & de Waldeck, comme on le verra ci-après.

XIII. Gerard, Seigneur de Culembourg, épousa Berte, fille de Jean, Seigneur d'Egmont, & de Guidine d'Aemstel, Dame d'Yſſelstein; il mourut en 1395, ayant eu de sa femme les enfans suivans. 1°. Hubert V, Seigneur de Culembourg, qui épousa, en 1391, Elisabeth de Peterssem, Dame de Stevens-wert & de Spalbeeck, fille de Jean, Seigneur de Peterssem & de Leefdael, & d'Alice de Hers, Dame de Spalbeeck. Elisabeth de Peterssem mourut sans enfans, lorsqu'Hubert de Culembourg passa en secondes nôces avec Jolente, fille de Sueer d'Abscoude,

Seigneur

Seigneur de Gaesbeeck; mais il mourut aussi sans enfans de ce second mariage, en 1424, après avoir fondé, avec Jean son frère, en 1422, le chapitre de Culembourg. 2°. Jean, Seigneur de Culembourg, qui suit. 3°. Sueer de Culembourg, qui devint, en 1424, Evêque d'Utrecht, & mourut en 1439. 4°. Arnoul de Culembourg. 5°. Pierre de Culembourg, mort sans enfans. 6°. Gerard de Culembourg, qui eut plusieurs enfans, entre lesquels un fils, qui s'appelloit Jean, fut père, par l'héritière de Jaersvelt, de Gerard de Culembourg, qui eut une fille héritière, Anne de Culembourg, mariée à Henri van den Dorp, fils de Jerôme van den Dorp, que je trouve avoir été Conseiller de Hollande en 1521. De cette branche étoit Jean de Culembourg, Chevalier, qui fut Ecoutet d'Utrecht en 1533. Il a été marié avec Agathe van den Coulster, dite d'Alckmade, Dame d'Opmeer, de Rynsaterwoude, & de Sevenhuse, fille de Willaume van den Coulster & de Jossine van Swieten, Dame d'Opmeer, de Sevenhuse, &c. Jean de Culembourg n'eut, de sadite femme, que quatre filles, dont l'aînée, Marguerite de Culembourg, fut Dame de Rynsaterwoude & d'Alckmade, & fut mariée à Jean, Seigneur de Hamal & de Moncheaux : elle décéda en 1608. La deuxième, Jeanne de Culembourg, fut Dame de Sevenhuse & de Sewaert, & eut pour mari Charles de Bourgogne, Seigneur de Somerdyck; elle décéda en 1582. La troisième, nommée Marie de Culembourg, succéda aux biens de Soeterwoude, & fut mariée à Isbrand de Merode, fils de Jean,

Wuillaume de Polanen, Seigneur de S
Jolente, fille aînée d'Hubert IV, Se
bourg, fut mariée avec Henri de V
qui s'appelloit Marie de Culembr
Woerden, Seigneur de Vlie n
avec Wautier Mignion; la q ,
Vicomte de Montfort; & ec
Seigneur de Wardenbr du

Spener, dans son de
726, donne une der savoir : 1°.
de Culembourg. qui suit. 2°. Sueer
qui lui survecut enfans. 3°. Everwin de
rie de Wert Seigneur de Rheenen, & eut un
IV transmi n-Everwyns-van-Rheenen, qui épousa
Waldeck aelem, fille d'Ivon de Waelem & d'une
dudit e van Issel-Stein. Thierri - Everwyns - van-
sa p fut père de Gerard-Everwyns-van-Rheenen,
de marié avec Geesa de Brabant, fille de Jean, qui
fils de Philippe de Brabant, & petit-fils de Jean
de Brabant, fils naturel de Philippe de Bourgogne,
Duc de Brabant, & frère d'Antoine, bâtard de Brabant,
qui gît sous une tombe à Hemissen près d'Anvers.
Gerard Everwyns eut de Geesa de Brabant, Thierri-Everwyns-van-Rheenen, qui fut marié avec Jaquemine van der Heyden, fille de Pierre & d'Ursule de Bourgogne de-Tenberge; mais il n'en eut que deux filles, dont Elisabeth, qui étoit l'aînée, fut femme de Gerard van Wolschaten, né à Anvers le 18 Mai 1563, baptisé

de S. Walburge, ayant eu pour parrain
ye, Seigneur de Schravewesel & de
xième fille de Thierri-Everwyns-van-
atherine, & fut mariée avec Pierre
x de Wolsschaten ont écartelé
es de Culembourg. 4°. Berte
Jean, Seigneur de Heuke-
d'Othon & d'Elisabeth
enfans, Jean, Seigneur
core un fils naturel, nommé
urg, qui épousa l'héritière de Ryf-
nt il eut postérité.

V. Gerard, Seigneur de Culembourg, fut marié avec Elisabet de Buren, Dame de Hooghstraeten, de Borsselen, d'Ekeren, de Brecht, &c. fille de Jean, Seigneur de Buren & d'Eleonore de Borsselen, qui étoit devenue Dame de Hooghstraeten, par le décès de Franco de Borsselen, Comte d'Ostrevant, son frère, décédé sans enfans de Jacqueline de Bavière, Comtesse de Hollande & de Zélande. Gerard de Culembourg mourut en 1480, ayant eu d'Elisabet de Buren 1°. Gaspar, Seigneur de Culembourg, qui suit. 2°. Alice de Culembourg, Dame de S. Martens-dyck, mariée avec Frederic d'Egmont, Seigneur d'Ysselstein. 3°. Isabelle de Culembourg, religieuse à Diepenven en Hollande.

XV. Gaspar, Seigneur de Culembourg, de Hooghstraeten, de Borsselen, de Zuylen, d'Ekeren, &c. épousa

Seigneur de Duffele, & de Catherine van den Coulſter. La quatrième fille de Jean de Culembourg s'appelloit Florence, elle eut la terre d'Opmeer, & fut mariée à Jean, Seigneur de Matheneſſe.

XIII. Jean, Seigneur de Culembourg, épouſa, en premières nôces, une fille du Seigneur de Ghemen, mais il n'en eut pas d'enfant, puis il ſe remaria avec Alice de Benthem, Dame de Guters-wyck, ſœur du Comte de Benthem, & mourut en 1453, ayant eu de ſa ſeconde femme trois fils & une fille, ſçavoir : 1°. Gerard, Seigneur de Culembourg, qui ſuit. 2°. Sueer de Culembourg, mort ſans enfans. 3°. Everwin de Culembourg, qui fut Seigneur de Rheenen, & eut un fils nommé Thierri-Everwyns-van-Rheenen, qui épouſa Anne de Waelem, fille d'Ivon de Waelem & d'une Demoiſelle van Iſſel-Stein. Thierri-Everwyns-van-Rheenen fut père de Gerard-Everwyns-van-Rheenen, qui fut marié avec Geeſa de Brabant, fille de Jean, qui étoit fils de Philippe de Brabant, & petit-fils de Jean de Brabant, fils naturel de Philippe de Bourgogne, Duc de Brabant, & frère d'Antoine, bâtard de Brabant, qui gît ſous une tombe à Hemiſſen près d'Anvers. Gerard Everwyns eut de Geeſa de Brabant, Thierri-Everwyns-van-Rheenen, qui fut marié avec Jaquemine van der Heyden, fille de Pierre & d'Urſule de Bourgogne-de-Tenberge; mais il n'en eut que deux filles, dont Eliſabeth, qui étoit l'aînée, fut femme de Gerard van Wolſſchaten, né à Anvers le 18 Mai 1563, baptiſé

en l'Eglise de S. Walburge, ayant eu pour parrain Gerard Gramaye, Seigneur de Schravewesel & de Saint-Job. La deuxième fille de Thierri-Everwyns-van-Rheenen s'appelloit Catherine, & fut mariée avec Pierre Beelart à Anvers. Ceux de Wolffchaten ont écartelé ensuite leurs armes de celles de Culembourg. 4°. Berte de Culembourg, qui épousa Jean, Seigneur de Heukelom, de la Maison d'Arckel, fils d'Othon & d'Elisabeth de Linden. Outre ces quatre enfans, Jean, Seigneur de Culembourg, eut encore un fils naturel, nommé Sueer de Culembourg, qui épousa l'héritière de Ryssenburg, dont il eut postérité.

XIV. Gerard, Seigneur de Culembourg, fut marié avec Elisabet de Buren, Dame de Hooghstraeten, de Borsselen, d'Ekeren, de Brecht, &c. fille de Jean, Seigneur de Buren & d'Eleonore de Borsselen, qui étoit devenue Dame de Hooghstraeten, par le décès de Franco de Borsselen, Comte d'Ostrevant, son frère, décédé sans enfans de Jacqueline de Bavière, Comtesse de Hollande & de Zélande. Gerard de Culembourg mourut en 1480, ayant eu d'Elisabet de Buren 1°. Gaspar, Seigneur de Culembourg, qui suit. 2°. Alice de Culembourg, Dame de S. Martens-dyck, mariée avec Frederic d'Egmont, Seigneur d'Yffelstein. 3°. Isabelle de Culembourg, religieuse à Diepenven en Hollande.

XV. Gaspar, Seigneur de Culembourg, de Hooghstraeten, de Borsselen, de Zuylen, d'Ekeren, &c. épousa

en 1470 Jeanne de Bourgogne, fille d'Antoine Seigneur de Beveren, & de Marie de la Viefville. Il en eut quatre filles, 1°. Isabelle, Dame de Culembourg & d'Hooghstraeten, épousa, en premières nôces, Jean de Luxembourg, Comte de Marle, Chevalier de la Toison d'or, mort sans enfans; puis elle passa en secondes nôces avec Antoine de Lalain, aussi Chevalier de la Toison d'or, avec lequel elle fonda le chapitre de Hooghstraeten en 1531, & mourut sans avoir eu aussi d'enfans de ce second mari. 2°. Anne de Culembourg, seconde fille de Gaspar, succéda en la Seigneurie de Culembourg, & la transmit à la famille de Pallant, comme il s'en suit. 3°. Cornelie de Culembourg épousa Willaume Comte de Renneberg; elle en eut plusieurs fils tous morts sans lignée: Anne, une de ses filles, devenue Comtesse de Renneberg, fut mariée avec Philippe de Lalain, Comte de Hooghstraeten, & Chevalier de la Toison d'or. 4°. Alix de Culembourg, Dame d'Ekeren & de Brecht, épousa François Seigneur de Bailleul en Artois. 5°. Madelaine de Culembourg eut pour mari Guillaume Seigneur de Noyelles & de Bours.

XVI. Anne, héritière de la terre de Culembourg après la mort de sa sœur aînée, fut mariée avec Jean de Pallant, Seigneur de Witthem, & en eut Erard, Seigneur de Pallant, qui suit.

XVII. Erard, Seigneur de Pallant, de Culembourg & de Witthem, épousa Anne de Lalain, fille de Charles & de Jacqueline de Luxembourg. Il eut de sa femme,

qui mourut en 1602 âgée de 95 ans, 1°. Florent Comte de Pallant, qui ſuit. 2°. Marie de Pallant, épouſe de Charles Baron de Trazegnies. 3°. Anne de Pallant, Dame de Pont-Eſtaires, Comteſſe de Harlies, mariée avec Philippe de Stavele, Baron de Caumont & de Haveſkercke, Seigneur de Glaion, Chevalier de la Toiſon d'or, décédé en 1562, & enterré à Eſtaires. 4°. Marguerite de Pallant, qui épouſa Jean Baron de Merode & de Peterſſem, & décéda en 1613. 5°. Iſabelle de Pallant, qui fut femme de Joſſe Comte de Schomberg.

XVIII. Florent Baron de Pallant, créé Comte de Culembourg par lettres de l'Empereur Charles V. de l'an 1555, fut marié en premières nôces avec Eliſabet Comteſſe de Manderſcheit, fille de François Comte de Manderſcheit, & d'Anne Comteſſe d'Iſenbourg : il épouſa en ſecondes nôces, Philippe-Sidonie Comteſſe de Manderſcheit, fille de Jean-Gerard Comte de Manderſcheit-Geroltſtein, & de Marguerite Wild-et-Rhingrave de Salm. Du premier lit nâquit Eliſabeth de Pallant-de-Culembourg, qui ſuit; & du ſecond lit il eut Florent II Baron de Pallant, Comte de Culembourg, Seigneur de Witthem, &c. qui fut marié avec Catherine Comteſſe de Berg, fille de Willaume III Comte de Berg ou s'Heerenberg, dans le Comté de Zutphen, & de Marie Comteſſe de Naſſau-Dillenbourg; mais il mourut ſans enfans en 1639, ayant inſtitué Philippe-Theodore de Waldeck, petit-fils de ſa ſœur, ſon héritier.

XIX. Eliſabeth de Pallant-Culembourg épouſa en

premières nôces Jacques Marquis de Bade-Durlach-Wockberg, Comte de Spanheim; elle le rendit père de Jacques-Ernest, mort jeune, & d'Anne, qui suit. Elisabeth de Pallant-Culembourg passa, en 1591, en secondes nôces avec Charles II, Prince de Hohensolre, dont elle eut 1°. Marie-Elisabeth, mariée à Jean-Christophe Comte de Hohensolre; ensuite à Charles Louis-Ernest Comte de Sultz. 2°. Marie-Cleophe, mariée à Jean-Jacques Comte de Bronchorst, & puis à Philippe Prince de Ligne-d'Aremberg, Duc d'Arschot. Le troisième mari d'Elisabeth de Pallant-Culembourg étoit Jean-Louis Baron de Hohensaxe, en Suisse, dont elle eut un fils, nommé Christophe de Hohensaxe.

XX. Anne de Bade-Durlach nâquit en 1587, & fut mariée en 1703 avec Volrat IV, Comte de Waldeck-Wildungen, fils de Josias & de Marie Comtesse de Barby. Elle mourut en 1648, & eut de son mari 1°. Josias, mort jeune en 1613. 2°. Philippe-Theodore Comte de Waldeck & de Culembourg, marié avec Marie-Madelaine, fille de Willaume Comte de Nassau-Siegen, dont il eut deux fils & une fille: l'aîné des fils, Henri-Volrat, Comte de Waldeck & de Culembourg, mourut en 1664 sans avoir d'enfans de Philipotte de Waldeck sa femme: Florent-Willaume de Waldeck, fils puîné, mourut jeune; & Amélie-Catherine, fille de Philippe-Theodore, fut mariée avec George Louis Comte d'Erpach. 3° Jean-Louis de Waldeck, qui décéda jeune en 1630. 4°. George-Frederic Comte de

Waldeck, qui suit. 5°. Jacques de Waldeck, qui mourut jeune en 1644. 6°. Christien, qui mourut sans alliance en 1658. 7°. Volrat V de Waldeck, aussi décédé sans alliance en 1657. 8°. Marie-Elisabeth de Waldeck, qui fut mariée avec Frederic Marquis de Bade-Durlach.

XXI. George-Frederic Comte de Waldeck, né le 8 Mars 1620, fut créé Prince de Waldeck & de l'Empire, par lettres du 27 Juin 1682. Il succéda à Henri Volrat, son neveu au Comté de Culembourg. Il mourut en 1692, ayant été marié avec Elisabeth-Charlotte, fille de Willaume Comte de Nassau-Siegen, de laquelle il eut 1°. Volrat-Christien, mort jeune. 2°. Frederic-Willaume, aussi décédé jeune. 3°. Charles-Willaume, qui mourut jeune comme les précédens. 4°. Charles-Gustave, mort jeune encore. 5°. Louise-Amélie de Waldeck qui épousa George Comte d'Erpach; mais elle n'en eut pas d'enfant. 6°. Charlotte-Amélie, morte jeune. 7°. Henriette, qui suit. 8°. Albertine de Waldeck, morte sans alliance.

XXII. Henriette, Princesse de Waldeck, nâquit en 1666, & fut mariée en 1680 avec le Duc Ernest de Saxe-Hildbourghausen. Il mourut le 17 Octobre 1715, & sa femme le 15 Octobre 1702. Leurs enfans sont 1°. Ernest-Frederic, qui suit. 2°. Charles-Willaume, mort jeune. 3°. Joseph-Marie-Frederic, Prince de Saxe-Hildbourghausen, né en 1702, Feld-Marechal de l'Impératrice Reine de Hongrie, & Général d'artillerie de l'Empire, marié en 1739 avec Anne-Victoire de Savoye, fille du Prince Louis-Thomas, Comte de Soissons. 4°.

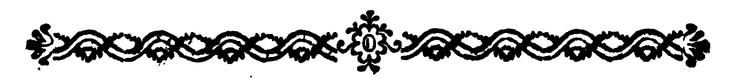
Sophie Charlotte, née en 1682, morte en 1684. 5°. Une autre Sophie-Charlotte, née en 1685, morte sans alliance en 1710.

XXIII. Ernest-Frederic, Duc de Saxe-Hildbourghausen, Comte de Culembourg, nâquit le 21 Août 1681, & fut marié le 4 Fev. 1704 avec Sophie-Albertine, fille de George-Louis Comte d'Erpach, & d'Amélie-Catherine Comtesse de Waldeck, qui étoit fille de Philippe-Theodore Comte de Waldeck & de Culembourg, mentionné ci-dessus art. XX. Leurs enfans sont 1°. Ernest-Louis, qui suit. 2°. Louis-Frederic Prince de Saxe-Hildbourghausen, né en 1710, & marié avec Christine-Louise Princesse de Holstein-Ploen. Item cinq Princes & trois Princesses morts jeunes.

XXIV. Ernest-Louis Duc de Saxe-Hildbourghausen, Comte de Culembourg, né le 17 Déc. 1707, succéda à son père en 1724, & fut marié en 1726 avec Caroline Comtesse d'Erpach-Furstenau, née le 19 Sept. 1700, fille du Comte Philippe-Charles d'Erpach & d'Amélie-Charlotte Comtesse de Kunowitz. Il mourut en 1745, ayant procréé de sadite femme 1°. Ernest-Frederic-Charles, qui suit. 2°. Frederic-Willaume, Prince de Saxe-Hilbourghausen, Colonel au service de Dannemarc, né en 1730. 3°. Sophie-Amélie-Caroline, née en 1732, & mariée en 1749 au Comte Louis-Frederic-Charles de Hohenlohe-Neüenstein.

XXV. Ernest-Frederic-Charles Duc de Saxe-Hildbourghausen, né le 10 Juin 1727, gouverne ses Etats depuis le

13 Août 1745 : il fut marié trois fois, ayant épousé en premières nôces Christine-Sophie, fille de Frederic-Christien de Brandebourg-Culmbach, dont il eut une fille nommée Frederique-Sophie. Il fit une seconde alliance ; mais sans avoir d'enfant ; & passa en 1757, en troisièmes nôces avec Ernestine-Auguste-Sophie, fille du Duc Ernest-Auguste de Saxe-Weimar, dont il a les enfans qui suivent. 1°. Le Prince Frederic de Saxe-Hildbourghausen, né le 29 Avril 1763. 2°. Erneste-Frederique-Sophie, née le 22 Février 1760. 3°. Chretienne-Sophie-Caroline, née le 4 Décembre 1761.



GÉNÉALOGIE

DES SEIGNEURS DE VIANEN.

NOus avons dit, dans la Généalogie de la Maison de Culembourg, que Hubert I, Seigneur de Culembourg, donna la Seigneurie de Vianen en appanage à Suer, ou Assuere, son fils puîné : voici la suite de la Généalogie de ces Seigneurs.

I. Assuere, ou Sueer de Culembourg, fils puîné d'Hubert I, fut Seigneur de Vianen-sur-la-Leck, où il bâtit, en 1213, un beau château. Il avoit épousé Sophie de Linden, fille de Florent & d'Agnès de Wachtendonck. Simon van Leeuwen & Wautier Gouthoeven, dans leurs chroniques de Hollande, ainsi que presque tous les

autres écrivains qui les ont suivi, donnent, audit Sueer, Seigneur de Vianen, un fils, nommé Henri, qui auroit été Evêque d'Utrecht; mais c'est une erreur grossière, comme je le remarque dans les regitres féodaux de Luxembourg, par la lettre suivante, qui en fait la preuve : « Je Henri » par la grace de Dieu Evesque d'Utrect, fai connissant » à tous, que je por la delivrances mon cher frere Phe- » lippe, Conte de Vienne, par le conseil & l'octroi de » Pieron, Prevot de S. Martin de Liége, mon frere, » le Signour de Verence, le Signour de Ruilant, le » Signour de Courich & de nous autres amis avons fait » convenances à gentilhomme Henri Comte de Lucel- » burg que Philippes notre freres doit tenir Vienne dou » devant dit Comte de Lucelburg &c. Ce fut fait » en 1264. » Il se voit, par cette lettre, que ledit Henri, Evêque d'Utrecht, étoit de la Maison de Vianden, dans le pays de Luxembourg, & nullement de celle de Vianen en Hollande. Sueer, premier Seigneur de Vianen, n'eut donc qu'un fils de sadite femme, nommé Gisbert, qui suit.

II. Gisbert devint Seigneur de Vianen, par la mort de son père, qui fut tué près de Staden en 1224. Il épousa une fille de Jean V, Seigneur de Heusden, & mourut en 1265, ayant procréé de sa femme, 1°. Hugues, qui suit. 2°. Agathe de Vianen, épouse de Guillaume Both, Seigneur van der Eeme.

III. Hugues, Seigneur de Vianen, fut marié à Mabile, fille de Sueer, Seigneur d'Abscoude, & fut tué à la

bataille de Courtrai en 1302; d'où il fut transporté & enterré à Axel en Flandres. Sa veuve ne mourut qu'en 1342, & eut de son mari 1°. Hubert, qui suit. 2°. Mabile de Vianen, mariée à Jacques de Lichtenberg, à Utrecht.

IV. Hubert, Seigneur de Vianen, épousa en premières nôces une fille du Seigneur de Langerack en Hollande, & en secondes nôces, une sœur de Jacques de Lichtenberg, dont nous venons de parler. Il eut du premier lit 1°. Sueer, Seigneur de Vianen, qui suit. 2°. Nicolas de Vianen. 3°. Etienne de Vianen. 4°. Catherine de Vianen, tous nommés és lettres de l'an 1326. Gouthoeven lui donne encore d'autres fils, sçavoir : 5°. Wautier de Vianen, Seigneur de Bloemestein, Chevalier, nommé sous l'an 1339. 6°. Sueer de Bloemestein, Chevalier qui se trouve nommé en 1323, & fut père de Jean de Bloemestein, qui vivoit en 1259, & grand-père de Sueer de Bloemestein, Chevalier nommé en 1385. 7°. Wautier de Vianen, dit de Bloemendael, Chevalier nommé en 1320. Tous ces Seigneurs prirent le titre de Chevalier, comme issus de la Maison de Cleves & des Comtes de Teisterbant.

V. Sueer de Vianen, fils aîné d'Hubert, succéda en la Seigneurie de Vianen, il épousa la fille unique & héritière du Seigneur van der Goye & de Beverwaerde, dans le pays d'Utrecht, & fit bâtir l'Eglise paroissiale de Vianen : car quoique le pays & château de Vianen s'étendoit sur Vianen, Heycoop, Boycoop, Lexmunde;

Lakervelt, Achthoven, Meerkercke, Amelestein, Hagestein & Bakestein; le Village de Vianen n'avoit pour lors qu'une chapelle dependante de la paroisse de Hagestein. Sueer, Seigneur de Vianen, mourut en 1346, laissant trois fils: 1°. Henri, qui suit. 2°. Thierri, Seigneur de Helsdingen & de Nicoop. 3°. Sueer de Vianen, qui succéda aux biens de Beverwaerde, & fut marié en premières nôces à Jeanne van Overdevecht, & en secondes nòces, en 1354, à Mathilde de Zuylen, fille de Jean. Il eut deux fils de ce dernier mariage: l'aîné, Jean de Vianen, succéda aux biens de Beverwaerde, & eut, d'Elisabeth de Buren, son épouse, Gisbert, Seigneur de Beverwaerde, qui ayant épousé Clémence, fille du Seigneur de Poucke, en Flandres, en eut Jeanne de Vianen, mariée à Jean de Bouchout, Baron de Boulers en Flandres. Le fils puîné de Sueer de Vianen, Seigneur de Beverwaerde, étoit Gisbert de Vianen, qui épousa Henriette, héritière de Ryssenburg, & en eut Gisbert, Seigneur de Ryssenburg, qui vivoit en 1436. Celui-ci fut marié à une fille du Seigneur van der Does, de laquelle il eut un fils aussi nommé Gisbert, Seigneur de Ryssenburg, Chevalier, qui vivoit en 1466, & prit à femme Agnès d'Yffelstein, fille d'Herbert, qui avoit épousé une fille du Seigneur de Haemstede: il en eut deux fils & une fille, mariée à Albert de Raephorst; l'aîné des fils, nommé Sueer, eut la Seigneurie de Ryssenburg: le puîné, Jean de Ryssenburg, mourut sans enfans de sa femme Henriette de Visch. Sueer, Seigneur de Ryssen-

burg, qui mourut en 1484, n'eut aussi, de Willelmine van den Zande, son épouse, que deux filles, Gisberte & Jeanne; dont celle-ci fut mariée, en 1516, à Frederic Zeldenacker, Maître-d'Hôtel héréditaire de l'Empereur; & l'autre, sçavoir Gisberte, qui fut Dame de Ryssenburg, épousa, en 1492, Gerard, fils naturel de Jean Seigneur de Culembourg, qui vivoit encore en 1528: celui-ci eut de sadite femme, un fils nommé Richard de Culembourg. Ce Richard fut Seigneur de Ryssenburg, & fut marié en 1522, à Ermengarde de Pallaas, fille d'Adrien & d'Alice de Lichtenberg. C'est d'eux que sont issus Willaume & Jutte de Ryssenburg, & généralement tous ceux de cette Maison à Utrecht. 4°. Hedwige de Vianen, fille de Sueer, Seigneur de Vianen, fut mariée à Willaume de Duvenwoorde, de la Maison de Wassenaer, Chevalier, Seigneur de Breda, de Steenbergen, Roosendael, Oosterhout &c.

VI. Henri Seigneur de Vianen, fils aîné de Sueer & de l'héritière de Goye, épousa Jolante, fille d'Hubert Seigneur de Culembourg; il mourut en 1366, laissant trois fils, qui étoient 1°. Gisbert, qui suit. 2°. Hubert de Vianen, Seigneur de Jaersvelt, nommé dans les lettres de l'an 1400, & grand père d'un autre Jean de Vianen-de-Jaersvelt, nommé dans les lettres de l'an 1430. Celui-ci étoit père de Jean III, Seigneur de Jaersvelt, nommé dans les lettres des années 1497 & 1505; puis j'ai découvert que Jean III, Seigneur de Jaersvelt, épousa une fille du Seigneur d'Ysselstein; mais il n'en eut qu'une

fille, qui fut mariée à Gerard de Culembourg, fils de Jean. J'ai encore découvert qu'il y eut certain Jean de Vianen-de-Jaersvelt, qui mourut en 1593, & fut enterré à Yſſelſtein. Il étoit Capitaine, & eut pour frère le Droſſard, ou Ecouteth de Jaersvelt, décédé fort âgé en 1613. 3°. Sueer de Vianen, Chevalier, nommé dans les lettres de l'an 1380.

VII. Gisbert II, Seigneur de Vianen, mourut en 1391, ayant été marié avec Beatrix d'Egmont, fille de Jean & de Guidine d'Aemſtel, Dame d'Yſſelſtein, dont il eut quatre fils, ſçavoir 1°. Henri Seigneur de Vianen, qui ſuit. 2°. Jean de Vianen, qui fut Seigneur de Goye, & fut fait, en 1528, Tréſorier général de Madame de Bavière, Comteſſe de Hollande. Il épouſa Sophie de Herlaer, Dame de Noordeloos, fille de Jean de Herlaer, Seigneur d'Ameyde, & en eut un fils nommé Gisbert, & une fille nommée Marie de Vianen, épouſe de Jean de Waſſenaer-de-Duvenvoorde, Chevalier, fils d'Arnoul & d'Elburge de Cralingen. Gisbert ſuccéda à ſa mère aux biens de Noordeloos, & devint, en 1434, Conſeiller à la Haie. Il a été marié à Clémence, fille & héritière de Gerard d'Eemskercke; mais il n'en eut qu'une fille, nommée Marie de Vianen, Dame de Noordeloos & d'Eemskercke, mariée à Arnou de Stryen, Seigneur de Sevenbergen. 3°. René de Vianen, qui fut Chanoine de la cathédrale d'Utrecht, & Doyen de la collégiale de S. Jean à Utrecht; enſuite élu Evêque d'Utrecht: mais ſon élection ayant été confirmée par l'Antipape Clément VII, qui réſidoit à Avignon, il fut obligé de s'en

désister en 1380. 4°. Sueer de Vianen, qui fut Seigneur de Rheine-Stein, lequel mourut sans enfans légitimes.

VIII. Henri Seigneur de Vianen épousa, en 1380, Marguerite de Herlaer, sœur aînée de Sophie de Herlaer, Dame de Noordeloos, mentionnée dans l'article précédent ; mais il n'en eut que deux filles ; 1°. Jeanne Dame de Vianen & d'Ameyde, qui suit. 2°. Helwige de Vianen, femme d'Othon de Nienrode.

IX. Jeanne, Dame de Vianen & d'Ameyde, porta ces Terres en mariage à Walleran de Brederode, Stadhouder de Hollande, qui fut tué le 1 Décembre 1417: elle mourut en 1418, étant mère de Reinau de Brederode, Seigneur de Vianen & d'Ameyde, créé Chevalier de la Toison d'or à Gand en 1445. Celui-ci transmit la Seigneurie de la Ville & Pays de Vianen à sa maison, qui fit encore six degrés jusqu'à Wolfard, Seigneur de Brederode & de Vianen, qui mourut sans alliance en 1679, dernier mâle de son nom, & fut enterré à Vianen. Voyez le § 9 de l'état actuel de l'Ordre du Cigne à la page 86 ci-devant.

GÉNÉALOGIE

DES SEIGNEURS D'ALTENA.

LEs Seigneurs d'Altena sont descendus d'un puîné des anciens Comtes de Teisterbant, qui eut en partage le château d'Altena; ou de Holtena, tel qu'on le trouve cité dans des anciens manuscrits, avec plusieurs

Villages des environs, qui forment le pays d'Alteni dont la Ville de Worcum est la capitale. Voici la filiation suivie de ces Seigneurs.

I. Robert, Comte de Teisterbant, épousa Cunigonde de Huy; de ce mariage nâquirent 1°. Louis, la tige des Comtes de Teisterbant. 2°. Thierri, qui fut la tige des Seigneurs d'Altena. 3°. Robert, qui fut la tige des Seigneurs de Heusden.

II. Thierri, Seigneur d'Altena, vivoit en 860, il fut père d'Othon, qui suit.

III. Othon, Seigneur d'Altena, vivoit en 937, & fut père d'un fils qui suit; & d'une fille, qui s'appelloit Marguerite, mariée à Jean Seigneur d'Arckel.

IV. Jean, Seigneur d'Altena, fut père de Jean II, Seigneur d'Altena, qui suit.

V. Jean II, Seigneur d'Altena, fut père d'Adolph, qui suit.

VI. Adolph, de ce nom, Seigneur d'Altena & de Berg, fut père d'Erard, qui suit.

VII. Erard, Seigneur d'Altena & de Berg, fut père 1°. d'Adolph II, qui suit. 2°. d'Erard, qui mourut religieux. 3°. De Herman, Avoué de Cologne.

VIII. Adolph II, fut Comte de la Marck, d'Altena & de Bergh. Il mourut vers l'an 1147, étant père de trois fils, qui sont 1°. Adolph, qui suit. 2°. Bruno, Archevêque de Cologne, depuis l'an 1132, jusqu'à 1137. 3°. Erard, qui se fit moine & qui mourut en 1152, ayant fondé l'Abbaye d'Aldenberg, où il est enterré,

enterré, de même que les Archevêques de Cologne, ses neveux, & plusieurs autres de sa famille. Gilles-André de la Rocque, dans la généalogie de la Maison de Harcourt, donne pour femme à Adolph II, Seigneur d'Altena, Adele, fille d'Arnou, Comte de Cleves; mais d'autres lui donnent pour femme Alix d'Arensberg en Westphalie.

IX. Adolph III, Comte de la Marck, d'Altena & de Bergh mourut en 1170, après avoir été marié, suivant de la Rocque, avec Hélène de Luxembourg, dont il eut 1°. Evrard, qui suit. 2°. Engelbert, qui fut Comte de Bergh, il épousa Marguerite de Gueldres, qui le rendit père de S. Engelbert, Archevêque de Cologne, & d'Adolph, Comte de Bergh, lequel n'ayant qu'une fille Marguerite, mariée au Duc Henri de Limbourg, le Comté de Bergh passa par ce mariage en cette Maison. 3°. Frederic, Archevêque de Cologne, depuis 1156 jusqu'à 1159. 4°. Bruno, aussi Archevêque de Cologne, depuis 1191 jusqu'à 1193. 5°. Marie d'Altena, épouse d'Arnou, Comte de Cleves.

X. Evrard, Comte de la Marck & d'Altena, épousa Marguerite, fille de Gerard III Comte de Juliers, de laquelle il eut trois fils. 1°. Arnou, qui suit. 2°. Evrard qui fut Seigneur d'Isenberg sur la Roer en Westphalie, & d'où est sortie toute la Maison de Limbourg-Styrum. 3°. Adolph, qui fut Archevêque de Cologne depuis l'an 1193 jusqu'à 1205.

XI. Arnou, autrement nommé Frederic, Comte de

la Marck & d'Altena, eut deux fils & une fille, savoir, 1°. Adolph IV, qui fut Comte de la Marck, & d'où est sortie la Maison de la Marck-d'Aremberg. 2°. Thierri, qui fut Seigneur d'Altena, & mourut sans postérité. 3°. Marguerite, Dame d'Altena, qui suit, mariée en premières nôces avec le Comte de Montbeliard, & en secondes avec Engelbert, Seigneur de Hornes. J'ignore qui étoit la femme du Comte Arnou de la Marck; car ceux qui lui donnent pour femme Marguerite, fille du Duc de Limbourg, se trompent, & confondent ce Comte avec Frederic de la Marck, Comte d'Isenberg, son neveu.

SUITE DES SEIGNEURS D'ALTENA

DE LA MAISON DE HORNES.

XII. MArguerite, Dame d'Altena, après la mort de Thierri son frère, se trouve nommée de Montbeliard, à cause de son premier mariage avec le Comte de Montbeliard. Elle épousa en secondes nôces Engelbert, aussi nommé Willaume, Seigneur de Hornes, dont elle eut deux fils, Willaume & Engelbert, qui sont nommés avec Thierri, Seigneur d'Altena, leur oncle maternel, ès lettres de 1227 & 1240, où on lit, savoir en celle de l'an 1227. *Ego Theodoricus Dei gratiâ Dominus de Altena .... de consensu nepotum nostrorum, Willelmi videlicet de Horn, & Engelberti fratris sui, &c.*

Et en celle de l'an 1240. *Ego Willelmus Dominus de Hoern, & frater meus Hingelbertus, consanguinei nobilis viri Theodorici, Domini de Altena . . . ratam habemus eleemosinam quam præfatus avunculus noster carissimus, &c.* Willaume, qui étoit l'aîné de ces fils, succéda en la Seigneurie de Hornes; & Engelbert, qui étoit le cadet, eut en partage la Seigneurie de Cranendonck, & fut tige de la famille de Cranendonck & de celle de Goor.

XIII. Willaume, Seigneur de Hornes, d'Altena & de Weert, épousa Helwige de Wickrode. Il mourut en 1264, & eut de sa femme entre autres enfans, 1°. Willaume, Seigneur de Hornes, qui suit. 2°. Thierri de Hornes, Seigneur d'Altena, qui scelloit en 1272 à l'écusson écartelé de Hornes & d'Altena, mais il mourut sans alliance, lorsque son frère aîné Willaume, Seigneur de Hornes, eut la Seigneurie d'Altena.

XIV. Willaume II, Seigneur de Hornes & d'Altena, épousa Marguerite, fille du Comte de Looz : dont il eut, entre autres enfans, Gerard, Seigneur d'Altena, qui suit.

XV. Gerard fut Seigneur de Hornes, d'Altena, de Weert, de Hilvarenbeeck & d'autres lieux, après la mort de Willaume de Hornes, son frère aîné, qui étoit décédé sans enfans en 1301. Gerard avoit épousé en premier mariage, en 1301, Jeanne de Louvain, fille d'Henri, Seigneur de Gaesbeeck, & passa en second mariage avec Ermengarde de Cleves, fille du Comte Thierri VIII & d'Ermengarde de Gueldres. Il mourut en 1333, & eut de son premier mariage, entre autres enfans,

Willaume, Seigneur de Hornes & d'Altena, qui suit.

XVI. Willaume III, Seigneur de Hornes, d'Altena, de Gaesbeeck, de Baucignies & de Herstal, épousa, en premières nôces, en 1315, Ode, Dame de Putten & de Stryen; & en secondes nôces, en 1322, Elise de Cleves, fille de Thierri IX, Comte de Cleves, & de Marguerite de Habspurg, fille de l'Empereur Rodolph I. Il mourut en 1343, & eut de son second mariage, entre autres enfans, 1°. Willaume IV, Seigneur de Hornes & d'Altena, qui suit. 2°. Arnou de Hornes, Evêque de Liége, mort en 1389. 3°. Thierri de Hornes, tige des Seigneurs de Gaesbeeck & des Comtes de Baucignies, dont nous donnerons la postérité après celle de son frère aîné.

XVII. Willaume IV, Seigneur de Hornes, d'Altena, de Weert &c. épousa, en 1349, Isabelle d'Arckel, fille de Jean, Seigneur d'Arckel, & d'Elisabeth, fille unique d'Othon, Comte de Cleves. Il eut, de sa femme, Willaume V, Seigneur de Hornes & d'Altena, qui suit.

XVIII. Willaume V, Seigneur de Hornes, d'Altena & de Weert, épousa Isabelle de Heinsberge : il fut tué à la bataille d'Azincourt, le 25 Octobre 1415; il eut de sa femme, entre autres enfans, Willaume VI, Seigneur de Hornes & d'Altena, qui suit.

XIX. Willaume VI, Seigneur de Hornes, d'Altena & de Weert, épousa Jeanne Dame de Montigny en Ostrevant, & de ce mariage sortit Jacques, qui suit.

XX. Jacques I du nom, Seigneur de Hornes, d'Al-

tena, de Cranendonck, de Montigny & de Weert, fut créé Comte de Hornes & du S. Empire en 1450, par l'Empereur Frederic IV. Il épousa Jeanne de Meurs, & mourut le 2 Mai 1488, laissant entre autres enfans, Jacques II, Comte de Hornes, qui suit.

XXI. Jacques II, Comte de Hornes, Seigneur d'Altena & de Weert, mourut le 8 Décembre 1502. Il avoit épousé 1°. Philippotte de Wurtemberg, morte le 4 Juin 1475. 2°. Jeanne de Gruuthuse, de laquelle il eut Jacques III, Comte de Hornes, Seigneur d'Altena & de Weert, créé Chevalier de la Toison d'or en 1505, décédé le 7 Août 1531, sans postérité de ses trois femmes, qu'il eut successivement, savoir : Marguerite de Croy; Claude légitimée de Savoye; & Anne de Bourgogne, de sorte que Jean II du nom, son frère puîné, lui succéda.

XXII. Jean II, Comte de Hornes, Seigneur d'Altena & de Weert, épousa Anne d'Egmont, fille de Florent, & de Marguerite de Bergh, de laquelle n'ayant point d'enfans, il adopta deux enfans de sadite femme, qu'elle avoit eu de Joseph de Montmorenci, Seigneur de Nevele, son premier mari; dont l'aîné, Philippe de Montmorenci, Chevalier de la Toison d'or, fut Comte de Hornes, Seigneur d'Altena & de Weert; il avoit épousé Walburge de Nieunaer. Le Duc d'Albe lui fit trancher la tête à Bruxelles en 1568; mais la veuve retint la Seigneurie d'Altena, qu'elle vendit avec la Ville de Worcum, en 1600, aux Etats de Hollande, pour la somme de 90000 florins.

SUITE DES COMTES DE HORNES, SEIGNEURS DE BAUCIGNIES,

D'où sont issus les Princes de Hornes.

XVII. THierri de Hornes, Seigneur de Baucignies, fils de Willaume, Seigneur de Hornes, d'Altena, de Gaesbeeck, de Baucignies & de Herstal; épousa Isabelle de Montigny en Ostrevant, Dame de Braine, dont nâquit Arnou, qui suit.

XVIII. Arnou de Hornes, Seigneur de Baucignies, de Hese, de Leende &c. épousa Jeanne, Dame de Hontschote & de Houtekercke, & en eut Jean, qui suit.

XIX. Jean de Hornes, Seigneur de Baucignies, de Hontschote & de Houtekercke, tué à la bataille donnée en 1436 près d'Ostende. Il avoit été marié à Marguerite de la Tremoille, fille de Pierre, Baron de Dours, dont etoit né Philippe, qui suit.

XX. Philippe de Hornes, Seigneur de Gaesbeeck, de Baucignies, de Hontschote, de Houtekercke, de Gueldorp, &c. Grand Chambellan du Duc de Bourgogne, mourut en 1488. Il avoit épousé 1°. Jeanne de Lannoy, Dame de Brimeu, fille de Jean, Seigneur de Lannoy, Chevalier de la Toison d'or. 2°. Marguerite de Hornes, sa parente, fille de Jacques, Comte de Hornes, & de Jeanne de Meurs. Il eut de sa première femme,

entre autres enfans, 1°. Arnou, dit le Comte de Hornes, qui a formé la branche des Comtes de Houtekercke, éteinte après sept degrés, dans la personne de Philippe-Maximilien de Hornes, Comte de Houtekercke & de Herlies, Vicomte de Furnes, Grand-Veneur héréditaire de l'Empire, Lieutenant-Général des armées de France, mort à Cambrai, sans alliance, au mois d'Octobre 1709. 2°. Jean de Hornes, qui suit.

XXI. Jean de Hornes, second fils de Philippe & de Jeanne de Lannoy, fut Seigneur de Baucignies, d'Angest, &c. il mourut le 26 Avril 1521, ayant été marié à Adrienne de Ranst, Baronne de Boxtel, Dame de Cantecroi & de Kessel, dont nâquit Philippe, qui suit.

XXII. Philippe de Hornes, Baron de Boxtel, Seigneur de Baucignies & de Kessel, Chambellan de l'Empereur Charles V, mourut en 1541, ayant été marié à Claire de Renesse-d'Elderen, fille de Frederic de Renesse, Chevalier, & d'Anne de Hamal-d'Elderen, & en eut Jean, qui suit.

XXIII. Jean de Hornes, Comte de Baucignies, Baron de Boxtel, Seigneur de Locres, Gouverneur de Dort, & ensuite de Bois-le-Duc, décédé à Utrecht en 1606, avoit été marié en premières nôces à Marie de Ste. Aldegonde; en secondes, à Anne de Flodorp; & en troisièmes à Anne de Brederode, & eut du premier mariage Gerard, qui suit.

XXIV. Gerard de Hornes, Comte de Baucignies, Baron de Boxtel, Seigneur de Locres & de la Laghe,

Gouverneur de Malines, Chambellan de Philippe II, Roi d'Espagne, & son Ambassadeur en France, avoit épousé Honorine de Withem, héritière d'Issche & d'Arquennes, dont il eut Ambroise, qui suit.

XXV. Ambroise de Hornes, Comte de Baucignies, Baron de Boxtel, Seigneur de Locres, Général de l'artillerie du Roi d'Espagne, Gouverneur & Capitaine Général de la Province d'Artois, & Grand-Fauconnier des Pays-Bas, eut de Marie-Marguerite Comtesse de Bailloeul, son épouse, Eugene Maximilien, Prince de Hornes, qui suit.

XXVI. Eugene-Maximilien de Hornes, Comte de Baucignies & de Bailloeul, Baron de Boxtel & de Lesdain, Grand-Veneur héréditaire de l'Empire, Colonel d'un régiment d'infanterie, & Capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes; en faveur duquel les Seigneuries d'Overissche & de Heuse en Brabant, furent unies & érigées en principauté sous la dénomination de Hornes, par lettres du Roi Charles II, du 9 Octobre 1677. Le Prince de Hornes avoit épousé, en la même année, Marie Jeanne de Croy, fille de Philippe-Emmanuel Comte de Solre, Chevalier de la Toison d'or, dont il eut Philippe-Emmanuel Prince de Hornes, qui suit.

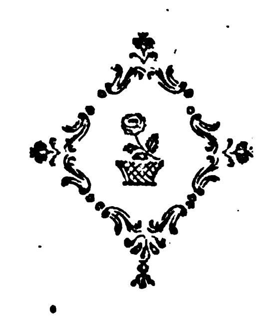
XXVII. Philippe-Emmanuel, Prince de Hornes & d'Overissche, Comte de Baucignies, de Hautekercke, & de Bailloeul, Baron de Boxtel & de Lesdain, Grand-Veneur héréditaire de l'Empire, Grand d'Espagne de la première classe, Gouverneur & Capitaine du Duché

de Gueldres & du Comté de Zutphen, Lieutenant-Général des armées de Sa Majesté Catholique, chef de la maison de Hornes, par le décès de Philippe-Maximilien Comte de Hornes & de Hautekercke, & Chevalier de la Grande-Croix de l'Ordre Souverain & héréditaire de Cleves, dit du Cigne; épousa, en 1694, Marie-Anne, fille de Louis-Henri-Ernest, Prince de Ligne, d'Amblise & du S. Empire, Chevalier de la Toison d'or. Il fut père de Maximilien-Emmanuel Prince de Hornes, qui suit.

XXVIII. Maximilien-Emmanuel, Prince de Hornes & du S. Empire, Comte de Baucignies, de Hautekercke & de Bailloeul, Baron de Boxtel, de Locres, de Lesdain & de S. Martin, Seigneur de Piermont, de Lestrem, d'Estrelles, &c. Grand d'Espagne, Grand-Ecuier & Grand-Maître de la Cour de Bruxelles, Chevalier de la Grande-Croix de l'Ordre Souverain & héréditaire du Cigne, & créé Chevalier de la Toison d'or en 1750, est mort à Bruxelles le 12 Janvier 1763, le dernier mâle de sa maison, la Grandesse a passé par son décès au Prince de Salm-Kirbourg, son gendre. Le Prince de Hornes avoit épousé Milady Marie-Therese-Charlotte Bruce, Comtesse d'Ailesbury, Baronne de Melsbroeck, fille de Thomas Baron Bruce, Comte d'Ailesbury, Pair d'Angleterre & d'Ecosse, & en eût 1°. Marie-Therese Princesse de Hornes, qui suit. 2°. Elisabet de Hornes, Dame de la Croix étoilée, mariée à Gustave-Adolph Prince de Stolberg-Geuderen.

XXIX. Marie-Therese Princesse de Hornes & du S. Empire, Comtesse de Baucignies, Baronne de Melsbroeck, &c. épousa, en 1742, Philippe-Joseph Wild & Rhingraf, Prince de Salm-Kirbourg, Chevalier de l'Aigle blanc, dont nâquirent entre autres, 1°. Frederic-Jean-Othon Prince de Salm-Kirbourg, qui suit. 2° Maurice-Gustave de Salm-Kirbourg, né en 1761. 3°. Marie-Maximilienne de Salm-Kirbourg, mariée en 1763 à Jean-Bretagne Duc de la Trémoille & de Thouars. 4°. Auguste-Frederique de Salm-Kirbourg, mariée en 1764 à Anne-Emmanuel Prince de Croy-Solre.

XXX. Frederic-Jean-Othon Prince de Salm-Kirbourg, Chevalier de la Grande-Croix de l'Ordre Souverain & héréditaire du Cigne, né le 13 Mai 1745.



GÉNÉALOGIE

DES SEIGNEURS DE HEUSDEN.

LA Maiſon de Heuſden eſt iſſue d'un cadet des anciens Comtes de Teiſterbant, qui eut pour appanage la Ville & le Château de Heuſden, avec pluſieurs Villages ſitués dans les environs, & qui forment le pays de Heuſden. Voici la filiation ſuivie de cette famille.

I. Robert, Comte de Teiſterbant, épouſa Cunigonde de Huy, & en eut 1°. Louis, tige des Comtes de Teiſterbant. 2°. Thierri qui forma celle des Seigneurs d'Altena. 3°. Robert, qui ſuit, qui forma celle des Seigneurs de Heuſden.

II. Robert II, Seigneur de Heuſden, portoit ſes armes, comme puîné de la maiſon de Teiſterbant, parti de gueules & d'azur, à huit ſceptres royaux d'or, brochans ſur tout. Il vivoit, ſuivant quelques mémoires, en 839, & encore en 857. Il avoit épouſé Adele, fille d'Henri Comte de Cuyck, dont il eut Baudouin, qui ſuit.

III. Baudouin, Seigneur de Heuſden, ſuccéda à ſon père en 870. Il fit un rapt dans la perſonne de Sophie, fille d'Edmond, Roi d'Angleterre, qu'il amena en ſa terre de Heuſden, où il l'épouſa. Il fut contraint,

à l'instance du Roi, en punition de ce fait, de quitter les armes de Cleves & de Teisterbant, & de porter une roue de pourpre, sur un champ d'or, aulieu des sceptres royaux ; c'est ce que ses successeurs ont du continuer. Il eut de Sophie d'Angleterre un fils nommé Robert, qui suit.

IV. Robert III, Seigneur de Heusden, épousa Alice, fille du Comte de Zutphen; il mourut en 914, & fut père d'Edmond, qui suit.

V. Edmond, Seigneur de Heusden après son père, mourut en 929. Il avoit épousé Hildegonde, fille du Comte de Sein, dont il eut Jean, qui suit.

VI. Jean, Seigneur de Heusden, épousa une fille du Comte de Loz. Il mourut en 956, & fut père de Robert IV, qui suit.

VII. Robert IV, Seigneur de Heusden, épousa Gertrude, fille du Comte de Spanheim. Il mourut en 972, & eut pour successeur son fils Baudouin II, qui suit.

VIII. Baudouin II, Seigneur de Heusden, décéda en 1028, ayant été marié à Alix, fille du Seigneur de Gennep sur la Meuse; dont il eut 1°. Jean II, Seigneur de Heusden, qui suit. 2°. Alverade de Heusden, qui fut mariée à Thierri, Seigneur de Brederode.

IX. Jean II, Seigneur de Heusden, épousa Mathilde, fille du Seigneur de Steenvorde, près de Benthem, dont il eut 1°. Robert V, qui suit. 2°. Alix de Heusden, mariée à Jean Seigneur d'Arckel. Jean Seigneur de Heusden mourut en 1073.

X. Robert V, Seigneur de Heusden, épousa Jeanne d'Arckel, sœur de Jean, dont nous venons de parler, qui étoient enfans de Jean, Seigneur d'Arckel, & de Marguerite, fille du Comte d'Altena. Robert mourut en 1092, & fut père de Baudouin III, qui suit.

XI. Baudouin III, Seigneur de Heusden, épousa Bertrade, fille du Comte de la Lippe. Il mourut en 1110, & eut pour successeur Jean, son fils, qui suit.

XII. Jean, Seigneur de Heusden, décéda en 1135, ayant été marié à Christine, fille du Seigneur d'Arensberg, en Westphalie, dont il eut 1°. Willaume, Seigneur de Heusden, mort en 1153, sans avoir d'enfans de son épouse Elisabeth, fille du Comte de Leiningen. 2°. Arnoul de Heusden, qui suit.

XIII. Arnoul fut Seigneur de Heusden après la mort de son frère aîné. Il avoit épousé Marie, fille du Comte de Salm, & en eut 1°. Jean IV, Seigneur de Heusden, qui suit. 2°. Baudouin, Seigneur de Heeswyck, tige de la famille de ce nom. Arnoul mourut en 1168.

XIV. Jean IV, Seigneur de Heusden, décéda en 1192, ayant été marié à Marguerite, fille du Seigneur de Hornes, dont il eut 1°. Robert VI, qui suit. 2°. Wautier de Heusden, tige de la famille de Spirinckx.

XV. Robert VI, Seigneur de Heusden, épousa Philippote, fille du Seigneur de Diest en Brabant. Il mourut en 1202, ayant eu de sa femme trois fils & une fille, savoir : 1°. Jean, Seigneur de Heusden, qui suit. 2°. Thierri, Seigneur de Hedinckhusen, mort sans lignée.

3°. Willaume Seigneur de Hedinckhusen après son frère & tige de la famille de Hedinckhusen. 4°. Madelaine de Heusden, qui épousa, en 1214, Arnoul de Roovere, Seigneur de Straeten, de Vlierden, de Breughel & de Heersel.

XVI. Jean V, Seigneur de Heusden, épousa une fille du Comte de Virnembourg; il mourut en 1235, ayant procréé de sa femme, 1°. Jean VI, Seigneur de Heusden, qui suit. 2°. Jean le jeune, tige des Seigneurs de Veen. 3°. Une fille mariée à Gisbert de Culembourg, Seigneur de Vianen en Hollande.

XVII. Jean VI, Seigneur de Heusden, décéda en 1279, ayant été marié à Catherine, fille de Jean, Comte de Loz, de laquelle il eut trois fils & une fille, savoir: 1°. Jean VII, Seigneur de Heusden, qui suit. 2°. Arnoul de Heusden, Chevalier, qui fut Seigneur de Sluys, & tige de ceux du surnom de Van der Sluys, dont je trouve Siger de Heusden-Van der Sluys, deuxième Commandeur de l'Ordre Teutonique à Utrecht, mort en 1279; item Arnoul Van der Sluys, Chevalier en 1293; item Simon Van der Sluye, Prévôt de la Cathédrale d'Utrecht, mort en 1474; item encore Catherine de Heusden-Van der Sluys, mariée à Mathieu de Stakenborgh, dit de Boischot, qui assista son frère aux guerres contre l'Abbaye de Postel en 1456. 3°. Jean le jeune de Heusden, qui fut Seigneur de Heesbeen, & tige de la famille de ce nom. Il se trouve nommé avec ses deux frères entre les nobles de Hollande, sous

le Comte Florent de Hollande, qui fut tué en 1249.
4°. Une fille mariée à Othon d'Arckel, Seigneur de Heukelom.

XVIII. Jean VII, Seigneur de Heusden, fut un des douze Chevaliers qui assistèrent, en 1290, au mariage de Thierri, Comte de Cleves, avec Marguerite de Habspurg, fille de l'Empereur Rodolph, & fut élevé, à cette occasion, à la dignité de Chevalier héréditaire de l'Odre du Cigne. Il mourut en 1303, & avoit été marié deux fois, ayant procréé de son premier mariage, contracté avec Alix, fille du Comte de Wibestein, deux fils, savoir: Jean VIII, qui suit; & un autre fils du même nom, qui fut Seigneur de Drongelen, tige de toute la famille de Drongelen. Du second mariage de Jean VII, contracté avec Ermengarde de Wickrode, fille du Seigneur de Wickrode, ou Wickroo, & non Wickloo, comme van Leeuwen & Gouthoeven la nomment, vint aussi un fils, qui s'appella Jean, & qui fut Seigneur d'Elshout. Il vivoit en 1305, & fut la tige de la maison de Heusden-d'Elshout. Jean VII eut aussi une fille de son second mariage, de laquelle Florent V, Comte de Hollande, eut un fils naturel, nommé Witte de Hollande, qui fut premier Seigneur de Haemstede, & dont sont issus tous ceux du nom de Haemstede, qui brisèrent le lion de leurs armes d'une roue sur la poitrine, pour marque de leur descendance des Seigneurs de Heusden.

Quant à ceux du surnom de Heusden-d'Elshout, on

prétend que cette famille subsiste dans les Barons de Heusden-d'Elshout, qui se sont établis à Bruxelles. Ce fut Theodoric de Heusden-d'Elshout, qui obtint en 1688 un diplome d'érection de son nom en Baronie, ayant remontré au Roi, qu'il étoit descendu en ligne masculine des anciens Barons, Sires de Heusden, en la Province de Hollande, sortis des anciens Comtes de Cleves. Charles, Roi de Castille, dans son diplome signé à Madrid le 2 Mars 1688, en parle comme suit: « Et pour » ce est-il que Nous les choses susdites consideré.... avons » icelluy Messire Theodoric de Heusden-d'Elshout de » notre certaine science fait, & créé, comme le faisons, » & créons par ces présentes, Baron, consentans & » permettans, qu'il puisse & pourra porter ledit titre » de Baron de son nom de Heusden &c. » Theodoric, Baron de Heusden-d'Elshout étoit Seigneur de Middelswael & de Seyssele, vieux Echevin, Bourguemestre & Trésorier de la Ville de Bruxelles, & Intendant du canal de cette Ville. Il avoit obtenu du Roi, en 1681, permission, que les deux léopards lionnés d'or mouchetés de sinople, accordés à son père Jean d'Elshout, pour supports de ses armes, porteroient deux banderoles; celle à dextre armoïée aux armes de Cleves, de gueules à l'écusson d'argent, chargé de huit sceptres royaux d'or, brochans sur tout; & celle à senestre aux armes de Heusden-d'Elshout, d'or à la roue de gueules. Ce Jean portoit ses armes de sinople au lion d'argent, la queue passée en sautoir, chargé de l'écusson de Heusden, d'or

en roue de gueules. Ce qui paroit avoir plutôt de rapport avec les armes de Haemstede, qu'avec celles de la famille de Heusden-d'Elshout, ou de Cleves.

XIX. Jean VIII, Seigneur de Heusden, épousa en premières nôces Marguerite, fille du Seigneur de Cuyck; & en secondes nôces, Sophie, fille du Seigneur de Craendonck; il mourut en 1318, ne laissant qu'un fils & une fille de son second mariage, savoir: 1°. Jean IX, Seigneur de Heusden, qui suit. 2°. Sophie de Heusden, qui fut mariée en premières nôces avec Willaume, Seigneur de Hornes, dont elle n'eut point d'enfans; & en secondes nôces avec Jean, Comte de Saffenberg.

XX. Jean IX, Seigneur de Heusden, épousa Cunigonde, fille du Seigneur d'Arckel; mais il n'en eut qu'une fille, nommée Marguerite, qui fut accordée à Louis de Male, fils du Comte de Flandres. Elle mourut avant que le mariage fût accompli, & avant son père; de sorte que Jean IX se trouvant sans enfans, vendit la terre de Heusden à Jean III, Duc de Brabant, & mourut le dernier Seigneur de Heusden de cette maison, en 1334.

GENÉALOGIE
DES SEIGNEURS DE DRONGELEN,
Issus des Seigneurs de Heusden.

LA Terre & Seigneurie de Drongelen fut donnée par Jean VII, Seigneur de Heusden, en appanage à son fils puîné Jean de Heusden, qui fut la tige de la famille de Drongelen.

T

I. Jean de Heuſden, Seigneur de Drongelen, fils puîné de Jean VII, Seigneur de Heuſden & d'Alix, Comteſſe de Wibeſtein, ſa première femme, eut en partage la Terre & Seigneurie de Drongelen. Il porta, comme puîné de la famille, ſes armes d'azur à la roue d'argent, que ſon frère aîné, le Seigneur de Heuſden, portoit de gueules à la roue d'or. Il diſputa en 1334 la terre de Heuſden à Jean III, Duc de Brabant, qui l'avoit achetée de Jean IX, dernier Seigneur de Heuſden. Il fut père de Willaume, qui ſuit.

II. Willaume, Seigneur de Drongelen, fut en guerre avec ſon père & ſes enfans contre le Duc de Brabant, au ſujet de la terre de Heuſden; il fut père de cinq fils & d'une fille, ſavoir 1°. Robert, qui fut tué en 1333 ſans enfans. 2°. Jean, Seigneur de Drongelen, qui ſuit. 3°. Thieri de Drongelen. 4°. Arnoul de Drongelen, Seigneur de Crayeſtein, qui vivoit en 1320. 5°. Heribert de Drongelen. 6°. Jacqueline de Drongelen.

III. Jean, Seigneur de Drongelen, reçut du Comte de Hollande en 1366, les terres d'Eethen & de Meeuven en échange de ſes droits ſur la terre de Heuſden: il épouſa une fille du Seigneur de Bot Van der Eeme, & en eut Robert, qui ſuit.

IV. Robert, Seigneur de Drongelen, d'Eethen & de Meeuven, épouſa Odille de Merwede, fille de Thieri & de Catherine de Ranſt; & en eut 1°. Jean de Drongelen, Commandeur de l'Ordre Teutonique, mort en 1492. 2°. Odille de Drongelen, qui ſuit. 3°. Helwige

de Drongelen, mariée à Raſſe de Borchoven. Elle mourut avant l'an 1469.

V. Odille de Drongelen, Dame d'Eethen & de Meeuven, épouſa Philippe de Ranſt, Seigneur de Thilen & de Gierle, fils de Daniel, Seigneur de Houtain-le-Val, & de Catherine de Paepe, Dame de Thilen & de Gierle. Leurs enfans étoient 1°. Daniel de Ranſt, Seigneur de Thilen & de Gierle, mort ſans alliance. 2°. Henri de Ranſt, auſſi décédé ſans alliance. 3°. Cornélie de Ranſt, Dame de Thilen & de Gierle, qui ſuit. 4°. Adrienne de Ranſt, Dame d'Eethen & de Meeuven, mariée à Jean Millinck, du pays de Gueldres, Seigneur de Waelwyck.

VI. Cornelie de Ranſt, Dame de Thilen & de Gierle, épouſa Jean de Leefdael, dont elle eut, entre autres enfans, Philippe de Leefdael, qui ſuit.

VII. Philippe de Leefdael, Seigneur de Thilen, de Gierle, d'Eethen, de Meeuven & de Waelwyck, Chevalier de l'Ordre héréditaire du Cigne, épouſa en 1516, Anne de Gavre-de-Liefferingen, & en eut, entre autres enfans, Roger de Leefdael, qui ſuit.

VIII. Roger de Leefdael, Seigneur d'Eethen, de Meeuven & de Waelwyck, Chevalier de l'ordre du Cigne, épouſa Jeanne de Schoonhoven, fille de Jean & de Barbe Van der Elſt, & en eut 1°. Erard de Leefdael, qui par Françoiſe d'Eynatten, ſa femme, fut père d'Anne de Leefdael, Dame de Capelle & de Suerbemde, mariée à Gilles Van der Noot, Seigneur de Carloo; de ce

mariage nâquit Roger-Wautier Van der Noot, Baron de Carloo, qui d'Anne-Louise Van der Gracht, sa femme, eut entre autres enfans Philippe-François Van der Noot, Baron de Carloo; & Charles-Bonaventure, créé Comte Van der Noot: c'est du mariage de celui-ci avec Catherine-Philippine de Waes de-Kesseniq, que sont nés Jean-Antoine, Comte Van der Noot, & Marie-Félicité-Philippine Van der Noot, Abbesse du noble Chapitre de Nivelles, Princesse du S. Empire. Item de Philippe-François Van der Noot, Baron de Carloo, mentionné ci-dessus, & d'Anne-Antoinette d'Oyenbrugge-de-Duras, sa femme, nâquit Philippe-Joseph Van der Noot, Comte de Duras, marié à Honorine-Françoise, Baronne van Hamme, dont est né Jean-Philippe-Joseph Van der Noot, Comte de Duras, Baron de Carloo, de Meldert & de Thyne, Haut-Voué de Conneu, Marechal héréditaire du Pays de Liége & Comté de Looz, Chambellan actuel de Sa Majesté I. R. A. 2°. De Roger de Leefdael & de Jeanne de Schoonhoven nâquit encore Roger II, qui suit.

IX. Roger de Leefdael, deuxième du nom, fut marié à Anne de Leefdael, sa cousine germaine, Dame de Thilen & de Gierle, dont il eut Philippote de Leefdael, qui suit.

X. Philippote de Leefdael, Dame de Thilen & de Gierle, épousa Adam de Baexen, Seigneur de Westmeerbeeck; elle le rendit père de Roger de Baexen, qui suit.

XI. Roger de Baexen, Seigneur de Thilen & de

Gierle, épousa Anne-Françoise Van der Noot-de-Carloo, & en eut Marguerite-Philippine de Baexen, qui suit.

XII. Marguerite-Philippine de Baexen, Dame de Thilen & de Gierle, épousa Philippe-François de Varick, Seigneur de Court-Saint-Etienne, & le rendit père 1°. de Philippe-François-Joseph de Varick, qui suit. 2°. De Marie-Catherine de Varick, épouse de Roger-Philippe Van der Gracht, Baron de Rommerswael, desquels sont nés quatre fils, & une fille Chanoinesse à Nivelles. L'aîné de ces fils est François-Bernard Van der Gracht, Baron de Rommerswael & de Vremde, Chambellan actuel de Leurs Majestés I. R. A.

XIII. Philippe-François-Joseph de Varick, Seigneur de Court-Saint-Etienne, épousa Lambertine-Josephe Verreycken, Comtesse de Sart, & en eut Philippe-Joseph, qui suit.

XIV. Philippe-Joseph de Varick, Comte de Sart, Baron de Bonlez, épousa, en 1750, Thérese de Cobenzl, Dame de la Croix étoilée, fille de Charles, Comte de Cobenzl, Chevalier de la Toison d'or.

COROLLAIRE.

JE ne saurois mieux finir cette partie historique que par le compliment de Pline : *Res ardua*, dit-il, *vetustis novitatem dare, novis auctoritatem, obsoletis nitorem, obscuris lucem.* Il y a toujours du travail pour faire valoir les

anciens titres, tels que sont ceux, que je viens de relever, de la Maison de Cléves. Les Historiens parloient de l'Ordre du Cigne très-différemment; les uns le traitèrent de chimère; d'autres en rapportèrent des circonstances effectives, & des faits certains; mais ils écrivirent tous sans ordre; les Romans avoient cours, & les fables étoient encore reçues : la succession des tems nous apprit à bannir la confusion, & l'on fit paroître sur le trône la vérité seule. Le Grand Rodolf d'Autriche avoit établi cet ordre dans un siècle où l'honneur prévalut: il le rendit héréditaire dans ces douze familles, qui subsistent encore, & qui firent, en ce tems, la fonction de Pair du Païs de Cléves : il crut même l'avoir établi sur un fond impérissable; les tems se changent : les ordres établis sur des fonds qui purent entrer dans le commerce, & qui avoient des riches Commanderies annexes, subsistèrent, les autres furent mis en oubli; ceux néanmoins dont la Chevalerie étoit rendue héréditaire devoient subsister aussi longtems que le sang subsiste. L'ordre du Cigne ne fit donc qu'une éclipse, & vénérable pour son antiquité, il mérite d'être relevé : sans nous embarrasser donc des Censeurs, qui ont accusé nos remarques de nouveautés, nous prions le Lecteur discret d'écouter l'Archidiacre de Verdun, qui est d'accord que les Princes de la Maison de Lorraine, issus de Ricuin, ancien Comte de Teisterbant, ont porté une croix de gueules, chargée du cercle d'or, d'où procédoient huit sceptres royaux, pommelés, fleurdelisés

d'or (a). Ce qui est précisément la croix de l'ordre de Cléves, qui est une croix de gueules, à l'escarboucle d'or, comme nous l'avons donnée ci-devant.

Nous finirons cette seconde partie par un sixain latin, à l'imitation d'Alciat, que nous dédions au Cigne du Château de Swanenbourg de la Ville de Cléves, appartenant à Sa Majesté Prussienne.

IN CIGNUM CLIVIÆ.

Gentiles Clypeos sunt qui in Jovis alite gestant,
Sunt quibus aut serpens, aut leo signa ferunt;
Dira sed hæc nostras fugiant animalia ceras,
Doctaque sustineat Stemmata pulcher Olor.
Hic Phœbo (b) sacer, & nostræ regionis alumnus,
Hic est qui veteres servat adhuc titulos.

Consecrat dicatque A. B. C. Ord. Cliv Eq. 1782.

(a) Spener, dans son Traité Héraldique, parle après Geliot, de cette croix de gueules, à l'escarboucle d'or, que les Princes de la Maison de Lorraine ont portée, & cite t. 2, l. 1, cap. 68 dudit Traité Héraldique, les remarques de l'Archidiacre de Verdun: *Quæ vetera Lotharingiæ arma enumerantur apud Geliot indic. arm. jam videamus: primum ex Archidiacono Virdunensi allegatur scutum argenteum, cruce rubea insigne, cui sceptra aurea octo nodata, & liliata, ex annulo prodeuntia, imponuntur.*

(b) Le Cigne, pour sa candeur, est consacré au soleil; mais n'est-ce pas là une allusion à FREDERIC II, Roi de Prusse, qui est désigné par le soleil; puisque le Cigne du Château de Cléves est depuis peu renouvellé? *Remarque de l'Imprimeur.*

Fin de la seconde Partie.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Remarque préliminaire pour la page 220.

MOnſieur le Comte de Bar, après avoir préſidé da l'Univerſité de Louvain à l'éducation de la Nobleſſe y quitta ſa préſidence du collège de Malines en 1767, & ſe retira à la campagne pour y entreprendre le grand œuvre du ſalut des ames, ayant pris par grade de l'Univerſité la Cure de Laerne en Flandres, au milieu de ſes fonctions paſtorales il y emploie ſes momens de loiſir à l'étude des belles lettres. Son Hiſtoire généalogique de la Maiſon de Limbourg fut couronnée en 1751 par l'Académie des Sciences & des Belles Lettres de *Bruxelles* : elle peut ſervir de ſuite à cet ouvrage. Ses critiques ſont établies ſur de bonnes & ſolides preuves qui accompagnent par-tout ſes ouvrages ; c'eſt pourquoi il n'a dit que très-peu de choſes ſur les anciens Comtes d'Ardennes. Pour juger de ſes raiſonnemens, on n'a qu'à jetter un coup d'œil ſur les réflexions qu'on trouve pages 97, 101, 102, 104, 108, 109, 116, 118, 119, 122, 127, 129, 131, 133, 135, 136, 138, & ainſi de ſuite.

Son éloignement cependant des Imprimeries & des Imprimeurs, qui ſoient en état d'imprimer ce genre d'ouvrage, a été cauſe que pluſieurs petites fautes ſe ſont gliſſées dans cette édition : outre celles que nous avons déja remarquées à la fin de l'Apologie de l'Ordre du Cigne, voici celles que l'Auteur nous a envoyées.

Première Partie.

Page 6, ligne 4, au Comté de Namur ; *liſez :* dans les environs de Namur.

Page 20, lignes 24 & 25; ôtez toutes les interjections jusqu'au mot *Mathildis*.
Page 23, ligne 18; m'eprise *lisez* méprise.
Page 29, lignes 8 & 9; *ôtez* l'assise de Romerée en ...ange de l'Avouerie de Brogne; *& lisez* : l'assise de ...merée, ne s'y retenant que l'Avouerie de ce lieu, ...il tenoit en benefice de l'Eglise de Brogne.
Page 32, ligne 13; Mener *lisez* Mennen.
Page 53, ligne 9; après ancien Comté, *ajoutez* : ... trouve de l'an 1196 certain Willaume, Comte de ...egem, nommé dans une charte de l'abbaïe de Berne, ...e Le Mire rapporte tome 1, page 290 de ses diplomes.
Page 76, ligne 17; le *lisez* les.
Page 81, ligne 10; représentent *lisez* représente.
Page 89, ligne 27; ils représentent *lisez* il représente.

Seconde Partie.

Page 97, ligne 17; laquelle *lisez* lequel.
Ibidem ligne 25; après 921 *ajoutez* : puis il mourut en ...58; ce qui est conforme à l'année de son trépas, mar...uée sur sa sépulture à Brogne & à ce qu'en dit Sigebert ...ans sa chronique sous l'an 958 : *Obiit Sanctus Gerardus ...ndator Bromensis cœnobii.*
Page 101, ligne 24; son oncle maternel : *ajoutez* : ...uivant le témoignage de Sigebert de Gemblours, à l'an 956, où il dit : *Raherio ab Episcopatu Leodicensium ...jecto, Baldricus, annitente AVUNCULO SUO, Raginerio Comite Montensi, Episcopus substituitur.*
Page 104, ligne 31; Hermanus *lisez* Germanus.
Page 106; Theophanie *lisez* Theophane.
Page 107 après la ligne 24 ajoutez : Sigebert rapporte la même chose sous l'an 984; il dit aussi que le Comte Godefroid fut délivré l'année suivante : 984 *Lotharius Rex Francorum ad invadendam Lotharingiam rursum laborans,*

monastere dureroit & seroit habitée, l'Abbé jouy
& exerceroit franchement, & *potestativè omnia jura ju*
ciariasque potestates en ladite Eglise, Ville & Seigneu
de Broigne & ses appendices & que de ce il possede
perpetuellement & aussi franchement que ledit St. Ger
fondateur avoit devant sa conversion jouyt & posse
sans qu'en ce aucun luy peut faire ou bailler troub
ou empaichement.

Et pour ce que ladite terre & Seigneurie de Broig
etoit voisine a la Comté de Namur, iceluy Sire Emp
reur Henri requeroit le Comte de Namur qu'il voul
ausi secourir & donner ayde & faveur à sadite Eglise
monastere, l'advertissant neantmoins, que si en aucun
chose il s'avancoit opprimer ladite Eglise & monaster
avec leurs biens, laquelle il declaroit estre libre & franche
& de ce les religieux luy en faisoient plainte, il les aideroit
& assisteroit de conseil & delivreroit de telle oppression

Et afin que ce qu'il avoit ordonné fut mieux conservé
au tems futur, le fit ratifier par le Saint Pere en cette sorte
luy mandant. *Quia vero isdem Dei famulus Gerardus præ-*
sentiam Domini Papæ in corde suo disposuit adire, & ad
roborandam libertatem Broniensis Ecclesiæ ab ipso privilegia
vult expetere : mandamus Patri nostro Summo Pontifici, ut
traditionem, quam de eodem loco imperiali sanximus autho-
ritate, apostolicâ confirmet benedictione, ut observatores nostræ
præceptionis gratiam & misericordiam vitamque æternam a Deo
consequantur. Qui autem ex his quæ prælibata sunt quicquam
irritum fecerit, vel infregerit, indissollubili anathematis vinculo
constringatur nisi resipuerit & pœnituerit, & ab Abbate & fratribus
veniam promeruerit &c.

Ce qui fut fait par le Pape Etienne comme appert par
privileges par luy concedez audit Saint Gerard, allant
a Rome en propre personne, en 942.

Davantage l'Empereur Otton 3e. de ce nom, en l'an
ixc. xcii venant avec l'Eveque de Liege audit monastere

confirma les susdits privileges & print le susdit monastere avec ses appendices en sa defense & manbourrie, & entre autres, demontrant la liberté, dit en ses privileges. *Hunc locum cum suis appendiciis, villis & vicis, & possessionibus, & familia utriusque sexus, sub nostræ immunitatis defensione suscepimus, & hac nostrâ præceptionis authoritate confirmamus, præcipientes firmiter Regiâ potestate, ut nullus Episcopus, nullus Dux vel Comes, sive publicus judex, seu alia quælibet persona magna sive parva, hoc monasterium aut loca ad ipsum pertinentia deinceps intrare audeat ad causas audiendas, seu freda & tributa exigenda aut servos & ancillas, sive homines hujus Eclesiæ injustè distringendos, nec ad ullas redhibitiones aut illicitas occasiones requirendas, sed liceat Abbati ejusque successoribus, & monachis Deo in hoc loco servientibus, res suas in tranquillitate ordinare, & sicut a Regibus, qui ante nos fuerunt eis confirmatum est.*

Et apres avoir donné a ladite Eglise tout hauteur & preéminence come appert, la recommande au Comte de Namur, & dit en cette sorte : *Comiti etiam Namurci Adalberto successoribusque illius præcipimus, ut loco nostri tueantur jura hujus Eclesiæ ; nec quidquam de iis, quæ concessimus, ei audeant sibi usurpare, sed causa nostri liberent eam ab omni inimicorum infestatione. Si autem ipsi quod absit, aliquando eam oppresserint, & jura vel bona ipsius violenter invaserint, si ad nostram audientiam fratres retulerint quærelam, ab eis omnem repellemus calumniam.*

Qu'est a noter, que si la terre de Broigne fut Comté de Namur, les deux susdits Empereurs n'eussent entreprins la mambournie & defense d'icelle, ne si soigneusement la recommander aux Comtes de Namur.

Item depuis, a scavoir en l'an mille cent & trente-un, Godefroid Comte de Namur comparut en personne au lieu de Broigne, le propre jour de l'elevation de Monsieur St. Gerard, en la présence d'Alexandre Eveque de Liege &

plusieurs autres nobles, tant pour soy, qu'en nom de les successeurs Comtes & Comtesses.

Cognovit & professus est liberam & absolutam fundi, & fundatoris possessionem, in quam nullam de jure habet vel unquam habuit exactionem, nulliusque hominis de terra sive prædio, aut rei familiaris respectionem, nec in abbatiâ jam factâ de fundo aliquam affectat advocationem; sed ex mandato Regali, si vocatus fuerit ab Abbate, pro solo suæ interventionis ad Deum commercio, sibi debêre defensionem. Et peu apres: *Ab Eclesia sibique pertinentibus nil debet violenter extorquêre, nec aliquam exactionem exigere.* Encore plus outre: *Nec in Eclesiâ, nec in rebus Eclesiæ sibi aliquid usurpabit, cùm nihil in his de jure habeat sine confessione & assensu Eclesiæ; sed pro solo & Reverendo Imperatoris imperio, & communi Eclesiæ privilegio defensor & coadjutor stabit;* dit davantage de ladite Eglise: *In quâ nullus sibi participium vendicabit.* Et confesse que ledit Saint Gerard la possedé; *a solo Deo & prædecessoribus suis... Vicecomitatum & cæteras obsecutrices dignitates Abbas, cùm voluerit erogare poterit. &c,*

Que semblable fit depuis Henri Comte de Namur, fils dudit Godefroid, en l'an 1154, lequel dit & confessa en cette maniere: *Igitur neque advocatiam sive nomen advocati habeo in Eclesiâ sicut nec antecessores mei habuerunt, sed ipsius defensor existo pro suis orationibus & reverenti mandato Divorum Imperatorum. Eclesiam Broniensem & villam cum supra dictis villis in aliquo gravare non teneor, nec de exâctione, nec de placito, nec de judicio, nec de consuetudine ipsarum meum est tractare.* Et apres la donation d'aucuns beaux privileges confesse que led. St Gerard lat possedé: *nemine comparticipante.*

Item feu Jehan de Flandre Comte de Namur Seigneur de Bethune faisant le transport de ladite Comté de Namur a feu de très digne memoire Monsieur le Duc Philippe de Bourgoigne declarat, sur la remontrance a luy faite par Dom Waltier des Falises, Abbé dudit Broigne, qu'il entendoit le droit que ladite Eglise & Monastere avoit en

laditte terre & Seigneurie, a sçavoir que c'etoit une terre franche & a part, sans Souverain & appartenante entierement a la dignité abbatialle de Broigne, demeuroit à icelle Eglise entiere, & sauf, comme appert clairement par lettres du xe. de Juin an xiiii^c^. xxi.

Est aussi à remarquer que feu de bonne mémoire l'Empereur Charles V, que Dieu absolve, dans la transaction faite a Augsbourg avec les Princes de l'Empire, le 26 Juin 1548, a dit expressement : *Belgarum ditiones (quæ ab omni antiquitate Imperii clientes seu feuda, aut simpliciter ditiones liberæ sunt habitæ, in eodem statu dictis conditionibus permanebunt.*

Quand a ce qu'on pourroit opposer que l'Abbé dudit monastere tient le premier lieu, & se trouve aux Etats dudit Namur, & partant que la susdite terre soit Comté de Namur, a assé été verifié pardevant le grand conseil en Malines, l'an MDXXXVIII pour un cas criminel du vivant de feu de bonne memoire Charles V Empereur : que c'est pour les biens qu'il a en ladite Comté, que ne sont de la terre & Seigneurie de Broigne, tout ainsi que les Prelats de Lobbes & d'Alnes, estant & demeurant au pays de Liege, ont lieu aux Etats de Haynault, comme assé est notoire, ne sensuit pourtant qu'ils soient de ladite Comté.

Touchant les aydes tailles & subsides a esté ausi remontré en telle sorte ; lorsque fut question de la seureté, garde & tuition de la Comté de Namur contre les ennemis, en laquelle Comté de Namur à l'Abbé de Broigne, au nom de son monastere, appartiennent aucuns biens & revenus, estant situés en ladite Comté, non estant de ladite terre & Seigneurie de Broigne, comme dit est, & tant a cause de ce que pour la tuition & defense de ladite terre enclouée en icelle Comté de Namur, iceluy Abbé accorde au Roy, comme Comte de Namur, pour fournir à ce qui y est a contribuer, quelque accord volontair, entant cependant

que par lettres dudit Comte Henry ladite terre & Seigneurie de Broigne n'est sujette a ce, esquels lettres contre ce que dessus est specifié, est ainsi contenu; *talliam precariam, accubitum violentum, infracturam, numquam in his locis exercebo nec posteri mei.*

Est bien vrai pour le tout confesser, que l'Eglise & monastere de Broigne a donné au Comté de Namur aucuns cens d'avoines & bourgeoisie, qui se payent en argent, & c'est affin que le Comte de Namur soit defenseur de la liberté d'icelle Seigneurie & de ses sujets, & non autrement, comme appert par lesdites lettres dudit Comte Henry de Namur.

Touchant exploits, si aucuns mannans de ladite terre & Seigneurie de Broigne sont refusants payer l'accord des subsides intimes des cens & bourgeoisies susdites, l'officier dudit Abbé, non celuy du Comte, constraint payer lesdits refusants, c'est qu'apert par les cartes dudit Comte Henry.

Ne peut aussi rien profiter a ceux qui voudroient nier la liberté de Broigne, que les officiers du conseil de Namur font exploit en ladite terre & Seigneurie en matiere d'appeaux des sentences rendues par la justice dudit Broigne, voulant inferer par tant que ladite terre de Broigne est Comté de Namur; car si ainsi estoient les eschevins de la terre & Seigneurie de Suriche qu'est pays de Liege, viennent a chief & par appel à Namur, dont les exploits sy font, s'ensuiveroit que ladite terre & Seigneurie de Suriche seroit reputée Comté de Namur, que n'apperra.

Semblablement la Seigneurie de Waige, qu'est fiefs du pairrie du chateau de Namur; la terre de St Etienne qu'est Brabant & est fief dudit chateau; la Seigneurie de Bossu & Seigneurie de Villiers; Seigneurie Nicolle, que sont en Haynault; c'est pure loix de Namur & y viennent a chief & par appel, & neanmoins ils ne sont de la Comté de Namur.

Il y a pareillement au Comté de Namur plusieurs Courts, qui sont loix de Liege, que sortissent a Namur, & ne sont pourtant pays de Liege.

Ne sera aussi trouvé le Comte de Namur avoir aucunes corvées en ladite terre & Seigneurie de Broigne, ensorte quelconque; comme assez declarent les susdites cartes.

Ne sera ausi verifié la susdite terre & Seigneurie de Broigne estre Comté de Namur, entant que par lesdits privileges est expressement dit, que lesdits de Broigne ont telle usance comme on use au Comté de Namur; car si s'etoit Comté de Namur, ne leurs faudroit chartes pour ainsi user.

N'estant donc la terre & Seigneurie de Broigne Comté de Namur appert par les privileges de deux Papes: Lucius & Innocentius, conferés aux religieux dudit Broigne; disant quasi l'un comme l'autre. *Abeunte ejusdem loci Abbate, nullus ibi qualibet subreptionis astutiâ, seu violentiâ præponatur, nisi quem fratres communi consensu, vel fratrum pars major sanioris consilii secundum Dei timorem, & Beati Benedicti regulam, præviderint eligendum*, que leur demeure aussi libre election d'un Abbé sous la tuition de l'Empereur. &c.

Page 223, 30; XXI *lisez* XXII.
Page 225, ligne 32; &; *ajoutez* s'est alliée.
Page 226, ligne 2; Vos *lisez* De Vos.
Page 233, ligne 18; Lothariensis *lisez* Lotharienses.
Page 235, ligne 20; Albetones *lisez* Adalberones.
Page 254, ligne 19; IV *lisez* IX.
Page 255, ligne 4; Absconde *lisez* Abscoude.

FIN.

